

Où se tourner?
La situation des jeunes femmes sans abri au Canada

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
avec les chercheuses Sylvia Novac, Luba Serge, Margaret Eberle et Joyce Brown

La recherche et la publication de la présente étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Les opinions exprimées sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Mars 2002

Condition féminine Canada se fait un devoir de veiller à ce que toutes les recherches menées grâce au Fonds de recherche en matière de politiques adhèrent à des principes méthodologiques, déontologiques et professionnels de haut niveau. Chaque rapport de recherche est examiné par des spécialistes du domaine visé à qui on demande, sous le couvert de l'anonymat, de formuler des commentaires sur les aspects suivants :

- l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de l'information présentée;
- la mesure dans laquelle la méthodologie et les données recueillies appuient l'analyse et les recommandations;
- l'originalité du document par rapport au corpus existant sur le sujet et son utilité pour les organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité, les groupes de défense des droits, les décisionnaires, les chercheuses ou chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui participent à ce processus de révision par les pairs.

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre : Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada [ressource électronique]

Publi. aussi en anglais sous le titre : On her own: young women and homelessness in Canada.

Comprend des références bibliographiques.

Publ. aussi en version imprimée.

Mode d'accès : Site WWW de Condition féminine Canada.

ISBN 0-662-86930-3 No de cat. SW21-91/2002F-IN

1. Filles sans-abri – Canada.
 2. Femmes sans-abri – Canada.
 3. Filles sans-abri – Étude de cas.
 4. Sans-abri – Canada – Politique gouvernementale.
 5. Jeunes femmes – Canada – Conditions sociales.
 6. Logement – Enquêtes – Canada.
- I. Novac, Sylvia, 1952- .
II. Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.
III. Canada. Condition féminine Canada.
IV. Titre: On her own: young women and homelessness in Canada.

HV4509.O53 2002 305.48'96942 C2002-980050-1

Gestion du projet : Nora Hammell, Condition féminine Canada

Coordination de l'édition : Cathy Hallssey, Condition féminine Canada

Révision et mise en page : PMF Services de rédaction inc. / PMF Editorial Services Inc.

Traduction : Communication COM'ÇA

Lecture comparative : Linguistica

Coordination de la traduction : Monique Lefebvre, Condition féminine Canada

Contrôle de la qualité de la traduction : Serge Thériault

RÉSUMÉ

Le présent rapport examine les causes, les données démographiques et les modalités de l'itinérance chez les jeunes femmes de 12 à 24 ans au Canada. Il présente, pour huit villes, des rapports d'études de cas, lesquelles sont fondées sur des entrevues avec plus d'une centaine d'informatrices et d'informateurs, ainsi que des données jusqu'ici inédites. On y traite de diverses questions dans l'optique des différences entre les sexes et de l'âge (c'est-à-dire la violence sexuelle, la grossesse, le manque de services pour les jeunes au milieu de l'adolescence, les personnes mineures et les organismes de protection de la jeunesse). Un examen critique des politiques et des programmes révèle pourquoi ces mesures n'arrivent pas à aider les jeunes femmes qui sont des sans-abri ou qui risquent de le devenir. Le rapport propose des modifications à apporter aux services et aux programmes et recommande des orientations en matière de politiques aux divers gouvernements.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iv
PRÉFACE	v
REMERCIEMENTS	vi
SOMMAIRE	vii
1. INTRODUCTION	1
Objectifs	1
Méthodologie	2
Terminologie et définitions.....	4
Autres commentaires d'ordre méthodologique.....	5
Présentation du rapport.....	7
2. RECENSION DES ÉCRITS	8
Introduction.....	8
Les données démographiques et le recours aux refuges	10
Explications de l'itinérance	13
Facteurs structureaux ou macrosociologiques	13
Facteurs familiaux.....	14
Prise en charge	18
Différences d'âge	20
Différences entre les sexes	21
Grossesse et maternité	22
Éducation	23
Santé	25
Comportement criminel et criminalisation.....	28
Emploi.....	28
Prévention et intervention	29
Résumé.....	33
3. NOUVELLES DONNÉES SUR LES JEUNES FEMMES ET L'ITINÉRANCE.....	36
Les jeunes femmes sans abri à Montréal	36
Les jeunes femmes dans les refuges de Toronto.....	40
Résumé.....	44
4. RAPPORTS DES ÉTUDES DE CAS DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE.....	46
Les jeunes femmes sans abri à Toronto	46
Les jeunes femmes sans abri à Vancouver	60

Les jeunes femmes sans abri à Montréal	69
Résumé des constatations des études de cas	74
5. EXAMEN DES SERVICES, DES PROGRAMMES ET DES POLITIQUES	79
Le contexte de Toronto	79
Le contexte de Vancouver	90
Le contexte de Montréal	97
Politiques et programmes du gouvernement fédéral.....	104
6. RECOMMANDATIONS	107
Recommandations concernant les services.....	107
Recommandations en matière de programmes et de politiques.....	110
ANNEXE A : RAPPORT DES ÉTUDES DE CAS DE LA SECONDE CATÉGORIE	114
ANNEXE B : DONNÉES SUR LE LOGEMENT ET LES SERVICES, PAR VILLE	134
ANNEXE C : LISTE DES INFORMATRICES ET DES INFORMATEURS, PAR VILLE	136
ANNEXE D : QUESTIONS INDICATRICES POUR LES ENTREVUES	140
BIBLIOGRAPHIE	142
NOTES	156

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Nombre de répondantes et de répondants, par âge et par sexe, Montréal.....	36
Tableau 2 :	Durée de résidence à Montréal, par âge et par sexe	36
Tableau 3 :	Plus haut niveau de scolarité atteint, par âge et par sexe, Montréal.....	37
Tableau 4 :	Liens avec les organismes de protection de la jeunesse, Montréal.....	38
Tableau 5 :	Nombre de fugues, Montréal	38
Tableau 6 :	Âge lors de la première fugue, Montréal	38
Tableau 7 :	Âge du premier épisode d'itinérance, Montréal	39
Tableau 8 :	Domicile durant les six mois précédents, Montréal	39
Tableau 9 :	Jeunes âgés de 15 à 24 ans dans les refuges, par type de famille et par sexe, 1988-1999*, Toronto	42
Tableau 10 :	Lieu de résidence des jeunes femmes sans abri, une année avant l'admission en 1999, Toronto	42
Tableau 11 :	Raisons invoquées par les jeunes femmes pour recourir aux refuges, selon la situation familiale, 1988 à 1999, Toronto	43
Tableau 12 :	Après le refuge, jeunes femmes, 1999, Toronto.....	44
Tableau B1 :	Refuges et services de logement pour les jeunes femmes, par ville.....	134
Tableau B2 :	Caractéristiques du marché du logement, par ville	134
Tableau B3 :	Âge de la majorité, salaire minimum et taux des prestations par province	135

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACHRU	Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
APPORT	Aide aux parents pour leurs revenus de travail
CCDS	Conseil canadien de développement social
CCPA	Centre canadien de politiques alternatives
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CLSC	centres locaux de services communautaires
CNB	Conseil national du bien-être social
CSPC	Community Social Planning Council
EJ	entente jeunesse
EXPRESS	Expérience, poursuite et reprise des études pour les jeunes parents
FACEF	Fédération des Associations coopératives d'économie familiale
HARH	Housing Homeless/At Risk Housing
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
LSD	dérivé de l'acide lysergique
MDMA	méthylène-dioxy-méthamphétamine
MEF	ministère des Enfants et de la Famille
MHPRG	Mental Health Policy Research Group
MSSC	ministère des Services sociaux et communautaires
MTHC	Metropolitan Toronto Housing Company
MTS	maladies transmises sexuellement
NCFST	Native Child and Family Services of Toronto
ONAP	Organisation nationale anti-pauvreté
OT	Ontario au travail
PARC	Pape Adolescent Resource Centre
PCIPA	<i>Protection of Children Involved in Prostitution Act</i>
POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
ROCAJQ	Regroupement des Organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
[s.d.]	sans date
SHOP	Singles Housing Opportunity Program
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
SPCW	Social Planning Council of Winnipeg
TDRC	Toronto Disaster Relief Committee
TERF	Transitional Education and Resources for Females
T.N.-O	Territoires du Nord-Ouest
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
VPD	Vancouver Police Department
YWCA	Association des jeunes femmes chrétiennes

PRÉFACE

Une bonne politique gouvernementale est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques. C'est pour cette raison que Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques en 1996. Il appuie la recherche indépendante en matière de politiques sur des enjeux liés au programme gouvernemental qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif visé est de favoriser le débat sur les enjeux liés à l'égalité des sexes et de permettre aux personnes, groupes, stratégestes et analystes de politiques de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques.

La recherche peut porter sur des enjeux nouveaux et à long terme, ou sur des questions urgentes et à court terme dont l'incidence sur chacun des sexes requiert une analyse. Le financement est accordé au moyen d'un processus d'appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe, non gouvernemental, joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités de la recherche, le choix des propositions financées et l'évaluation du rapport final.

Le présent rapport de recherche a été proposé et préparé en réponse à un appel de propositions lancé en septembre 1999 et qui avait pour thème *Les jeunes femmes à risque*. Malgré les progrès accomplis au cours des dernières décennies, les jeunes femmes demeurent un groupe social très fragile, notamment sur le plan de leur santé physique et mentale, de leur avenir professionnel et de leur situation socio-économique. Elles sont confrontées à divers problèmes souvent liés entre eux. La question suivante a été posée aux chercheuses et aux chercheurs : « De quelle façon les politiques gouvernementales peuvent-elles améliorer les conditions de croissance et de développement des jeunes femmes à risque, de l'enfance à l'âge adulte, en passant par les années transitoires? »

Condition féminine Canada a financé deux projets de recherche sur la question. Ce rapport, intitulé *Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*, comble d'importantes lacunes de la recherche effectuée au Canada sur les sans-abri. Le second rapport financé dans le cadre de cet appel de propositions examine sous un jour nouveau les politiques et les stratégies de promotion en matière de santé mentale particulières au contexte des adolescentes immigrantes et réfugiées.

Nous remercions les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

REMERCIEMENTS

Nous sommes très redevables à la D^{re} Élise Roy qui nous a généreusement permis de consulter des données inédites tirées de son étude sur les jeunes sans-abri à Montréal; à Harvey Low, du Community and Neighbourhood Services Department, de la ville de Toronto, qui a effectué des totalisations personnalisées sur la fréquentation des refuges par les jeunes femmes; et à René Charest qui nous a aidées à repérer les ressources communautaires à Montréal.

Les membres du comité de projet de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) comprenaient Greg Suttor, Aron Spector, Leslie Stern et Mary McDougall. Ils ont orienté et commenté les travaux considérables effectués par Sylvia Novac, Luba Serge, Margaret Eberle et Joyce Brown. L'ACHRU a énormément apprécié les efforts et le temps consacrés à ce projet par toutes les personnes qui y ont participé, y compris les informatrices et les informateurs, et les autres personnes qui ont participé à la démarche de révision.

SOMMAIRE

Le présent rapport examine les causes, les données démographiques et les modalités de l'itinérance chez les jeunes femmes de 12 à 24 ans au Canada. Des études de cas ont été effectuées dans huit villes pour examiner la disponibilité des programmes et des services à l'intention des jeunes femmes et évaluer les lacunes, ainsi que les innovations. Nous présentons des données auparavant inédites sur les jeunes femmes sans abri et nous procédons à un examen critique des politiques et programmes de plusieurs gouvernements.

Recension des écrits

Le passage à l'âge adulte est devenu un processus plus long et plus complexe pour les jeunes femmes, assorti de moindres possibilités d'emploi. Celles qui ne bénéficient pas du soutien de leur famille durant cette période de transition risquent de se retrouver sans abri. Des études antérieures ont révélé que les jeunes femmes à la charge de l'État, les femmes autochtones et les lesbiennes sont toutes surreprésentées parmi les personnes sans abri.

Les jeunes femmes constituent du tiers à la moitié des jeunes sans-abri dans les grands centres urbains du Canada. La proportion des femmes augmente à mesure que leur âge diminue, de sorte que les problèmes auxquels sont confrontés les mineurs (filles et garçons) au sens de la loi soulèvent des préoccupations particulières. De nombreuses jeunes femmes sans abri sont des décrocheuses et n'ont pas la scolarité nécessaire pour trouver un emploi. Malgré la disponibilité de programmes de formation parrainés par l'État, les jeunes femmes sans abri ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi — plus encore que les jeunes hommes sans abri.

La violence contre les filles et les jeunes femmes joue un rôle considérable dans la dynamique de leur itinérance. Bien que la plupart des jeunes sans-abri aient des antécédents d'instabilité, de conflits et d'agression au sein de leur famille, davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes y ont connu la violence sexuelle et physique. Les jeunes femmes qui ont été agressées, surtout sexuellement, sont plus exposées à la revictimisation.

Il existe des indices d'un cycle de violence familiale, de grossesse et d'itinérance chez les jeunes femmes.

Nouvelles données

Des analyses personnalisées des jeunes femmes et de l'itinérance ont été effectuées à partir de deux sources : une étude prospective d'une cohorte de jeunes sans-abri à Montréal et la base de données de la ville de Toronto sur la clientèle de son réseau de refuges, de 1988 à 1999.

À Montréal, bon nombre de jeunes femmes sont devenues des sans-abri pour la première fois entre 13 et 15 ans. Plus de femmes que d'hommes font appel à leur réseau personnel pour trouver un endroit temporaire où habiter plutôt que de recourir aux refuges ou de demeurer

dans la rue. Possédant peu de sources légitimes de revenu, les jeunes de moins de 18 ans sont plus susceptibles de s'adonner à des activités illicites.

À Toronto, de plus en plus de jeunes femmes utilisent le réseau de refuges (la proportion est passée de 27 % de tous les ménages de jeunes en 1988 à 41 % en 1999), et leur âge moyen diminue. En 1999, le quart des jeunes femmes fréquentant les refuges étaient âgées de 16 ou 17 ans. Après avoir quitté un refuge, la plupart des femmes seules et le tiers des jeunes mères sont demeurées sans abri.

Études de cas

Nous avons axé nos efforts sur les trois villes où les jeunes sont manifestement sans abri en plus grand nombre — Toronto, Vancouver et Montréal. Nous avons aussi recueilli des renseignements sur cinq autres villes — St. John's, Halifax, Winnipeg, Edmonton et Yellowknife. En tout, plus d'une centaine d'informatrices et d'informateurs ont été interviewés au sujet des services et programmes locaux utilisés par les jeunes femmes sans abri et celles qui risquent de le devenir.

On trouve des refuges pour les jeunes uniquement dans les grandes villes et la plupart d'entre eux sont mixtes. Il n'y a qu'un seul refuge réservé aux jeunes femmes à Toronto. Dans les villes du sud, certains jeunes couchent à la dure et habitent dans des squats, mais les jeunes femmes sont beaucoup moins susceptibles d'agir ainsi que les jeunes hommes.

Nos informatrices et nos informateurs ont confirmé que certains sous-groupes semblent être surreprésentés : les jeunes qui sont à la charge de l'État ou qui l'ont été, les jeunes lesbiennes et les jeunes gais, les jeunes autochtones, et les personnes nouvellement réfugiées ou immigrantes (à Toronto).

Les personnes mineures sans abri évitent habituellement d'avoir affaire aux organismes de protection de la jeunesse, même si elles ne peuvent pas être admises dans les refuges ni recevoir un soutien du revenu ou d'autres services. Il s'agit là d'un grave problème. On sait très peu de choses sur ce groupe, mais sa situation désespérée le rend très exposé à l'exploitation. Une autre différence flagrante entre les programmes et les services d'aide sociale offerts aux enfants et ceux offerts aux adultes touche les jeunes de 16 et 17 ans (et de 18 ans en Colombie-Britannique), les laissant sans soutien suffisant, financier ou autre.

Nos informatrices et nos informateurs ont confirmé que des difficultés à l'école et le décrochage sont fréquents chez les jeunes femmes sans abri, comme l'ont montré des études antérieures. Les taux de grossesse chez ces jeunes femmes sont élevés. Le recrutement de celles-ci pour le commerce du sexe est chose courante dans les grandes villes, mais il semble être plus répandu, plus organisé et plus violent à Vancouver.

Toronto compte le plus grand nombre de refuges et d'autres services pour les jeunes sans-abri. Toutefois, comme à Vancouver et à Montréal, très peu de services s'adressent exclusivement aux jeunes femmes. Celles-ci préfèrent habituellement se tenir avec des jeunes hommes plutôt

qu'avec des femmes adultes en raison de leur forte orientation vers les pairs et de leur méfiance à l'égard des adultes. Pourtant, la dynamique des sexes dans les refuges pour jeunes, dans les haltes-accueils et dans la rue est traditionnelle et opprimante pour les jeunes femmes, et la violence sexuelle est fréquente.

Les organismes de services partout au pays sont confrontés à des réductions de financement et à un manque de souplesse. Malgré tout, on met en place des services innovateurs pour répondre aux divers besoins des jeunes sans-abri.

Examen des services, des programmes et des politiques

Les organismes de protection de la jeunesse de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec mettent de plus en plus l'accent sur la protection de l'enfant plutôt que sur la prévention. L'admissibilité aux services de protection de la jeunesse prend habituellement fin à 16, 18 ou 19 ans (selon la province ou le territoire). Toutefois, à cet âge, les jeunes ne sont pas admissibles (ou ils le sont seulement dans des circonstances très particulières) aux programmes de soutien du revenu qui s'adressent aux adultes.

Plusieurs provinces sont en train d'adopter des lois controversées qui visent à sauver les jeunes prostituées ou les personnes mineures qui s'adonnent à des activités à haut risque. Selon les critiques formulées, le traitement obligatoire a peu de chances de réussir et il viole les droits de l'enfant. Cette approche peut canaliser les services vers des jeunes en particulier et élargir la portée des stratégies de contrôle social qui poussent certains jeunes dans la clandestinité.

Les jeunes femmes sans abri souffrent d'une foule de problèmes de santé et doivent surmonter d'importants obstacles pour terminer leurs études. Quelques services de santé sont conçus pour aider les jeunes et les adultes sans abri, mais il n'existe aucun programme d'éducation à l'intention des jeunes sans-abri.

L'Initiative de partenariats en action communautaire, un programme du gouvernement fédéral qui prendra fin bientôt, encourage les initiatives locales de lutte contre l'itinérance. Les modalités d'un nouveau programme de logement locatif financé en partie par le gouvernement fédéral n'ont pas encore été arrêtées, mais ce programme pourrait permettre d'offrir de nouveaux logements abordables aux ménages à faible revenu. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec sont les deux seules administrations de palier supérieur au Canada qui construisent encore des logements sociaux. Plusieurs initiatives de logement relatives aux jeunes sont en voie d'élaboration en Colombie-Britannique.

Recommandations de changement dans les services, les programmes et les politiques

Nous présentons les besoins de services d'ordre général ainsi que ceux propres à chaque ville, tels que des maisons d'hébergement, de nouveaux refuges pour les jeunes femmes ou les jeunes, et des programmes propres à chaque sexe. Il faudra non seulement des logements abordables, mais de nouveaux logements, de transition et supervisés, ainsi que des interventions à plus long terme pour répondre aux multiples besoins des nombreuses jeunes femmes sans abri.

Les administrations de palier supérieur doivent adopter des macropolitiques qui atténueront la pauvreté, et fournir des logements abordables pour éliminer les causes sous-jacentes de l'itinérance. Mais il faut aussi des initiatives ciblées pour lutter contre l'itinérance des jeunes, y compris des services et des programmes réservés aux femmes.

1. INTRODUCTION

Au Canada, le nombre et la proportion des jeunes filles et garçons et des femmes sans logement adéquat et sécuritaire ont augmenté au cours des deux dernières décennies. Étant donné l'absence de données nationales sur l'itinérance ou de mesures systématiques effectuées d'un bout à l'autre du pays, il est impossible de déterminer le niveau d'itinérance chez les jeunes femmes (ou chez d'autres sous-groupes) au Canada. Toutefois, des analyses de données sur l'utilisation des refuges à Toronto ont montré qu'à la fin des années 1990, les jeunes et les familles constituaient le groupe de sans-abri dont la croissance était la plus rapide (Springer *et al.* 1998).

L'itinérance chez les jeunes revêt un caractère particulier dans la mesure où elle survient durant une phase de transition vers l'âge adulte qui, dans notre société, est généralement marquée par le fait de fonder un foyer distinct de celui des parents. Aujourd'hui, l'itinérance des jeunes se distingue par des périodes de dépendance et de scolarisation prolongées, et de moindres possibilités de trouver un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins. Par conséquent, les jeunes quittent habituellement le foyer familial à un âge plus avancé qu'ils ne le faisaient il y a 20 ans. Au Canada, la plupart des jeunes reportent le départ du foyer parental, ou encore y retournent, ce qui engendre un phénomène appelé le *crowded nest* (nid encombré) (Boyd et Norris 1999). En 1989, un peu plus des deux tiers des jeunes vivaient chez leurs parents. Dix ans plus tard, leur proportion atteignait près des trois quarts (Statistique Canada 1999).

La situation des jeunes sans-abri contraste nettement avec cette dépendance accrue à l'égard des parents pour le logement et les autres types de soutien. Les jeunes qui quittent le foyer parental à un très jeune âge sont beaucoup moins susceptibles de devenir des adultes autonomes ou financièrement autosuffisants (Lemay 1999). Ces jeunes font davantage appel à tout un éventail d'institutions publiques et de programmes d'aide sociale au moment où l'État a réduit les sommes affectées aux programmes sociaux.

Certes, on commence à se pencher sur les expériences de l'itinérance propres aux femmes et sur sa nature selon les sexes (Novac *et al.* 1996a), mais les écrits sur les jeunes sans-abri ont encore fortement tendance à ignorer le sexe, sauf à titre de variable qui, à l'occasion, met en lumière des différences qui intéressent jusqu'à un certain point la recherche. Puisqu'il n'existe à peu près aucune étude canadienne sur l'itinérance chez les jeunes femmes, nous avons réuni une foule de renseignements, certains fort détaillés, pour décrire le problème actuel, examiner les besoins de services, évaluer le contexte politique et formuler des orientations stratégiques.

Objectifs

L'étude a été conçue de manière :

- à approfondir les causes, la portée et les modes de l'itinérance chez les jeunes femmes, en tenant compte de la diversité sur les plans de la culture, de la situation raciale et de l'orientation sexuelle;
- à examiner la disponibilité de programmes et de services à l'intention des jeunes femmes, et à évaluer les lacunes des programmes et des services ainsi que les innovations;
- à procéder à une analyse des données secondaires pour étoffer les connaissances sur les jeunes femmes;
- à comparer les contextes provinciaux et municipaux sur le plan des politiques, et à évaluer les politiques fédérales pour cerner les changements susceptibles d'améliorer la situation des jeunes femmes.

Méthodologie

Le rapport s'appuie sur ce qui suit :

- un examen documentaire de la recherche canadienne, en langue française et en langue anglaise, ainsi que de la recherche dans les autres pays occidentaux;
- des totalisations personnalisées des nouvelles données sur les jeunes femmes sans abri;
- des études de cas de la première catégorie fondées sur des entrevues avec des informatrices et des informateurs à Montréal, à Toronto et à Vancouver (surtout des personnes offrant des services aux jeunes femmes sans abri et à risque, et d'autres possédant des compétences dans des programmes et secteurs d'activité connexes tels que la protection de la jeunesse);
- des études de cas de la seconde catégorie, moins approfondies, portant sur les services à Edmonton, Winnipeg, Halifax, St. John's et Yellowknife;
- un examen des politiques et des programmes de trois provinces — l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec, ainsi que du gouvernement fédéral¹.

Nouvelles données

La totalisation personnalisée des données sur les jeunes femmes et l'itinérance a été effectuée à partir de deux sources : une étude prospective d'une cohorte de jeunes sans-abri à Montréal, menée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre², et la base de données de la ville de Toronto sur la clientèle de son réseau de refuges³.

L'étude de Montréal portait sur des jeunes de 14 à 25 ans qui, au cours de l'année précédente, n'avaient pas dormi plus d'une fois au même endroit ou utilisaient périodiquement les services d'un organisme d'aide aux jeunes de la rue. Le recrutement des participantes et participants volontaires s'est déroulé au cours des visites périodiques aux 20 principales ressources pour les jeunes de la rue à Montréal. Un questionnaire a été rempli au début de l'étude et tous les six mois par la suite. Les données sont fondées sur les premiers questionnaires remplis par les 998 jeunes qui se sont inscrits à l'étude entre 1995 et 2000.

Les données sur les jeunes de 15 à 25 ans⁴ ont été totalisées à partir de la base de données de la ville de Toronto sur les utilisatrices et les utilisateurs de refuges. La ville recueille systématiquement de telles données depuis 1988 pour tous les types de refuges à Toronto — pour hommes seuls, femmes seules, jeunes et familles (à l'exception de trois refuges ouverts uniquement durant l'hiver). Au milieu de 1999 (la dernière année pour laquelle des données complètes sont disponibles), on comptait, à Toronto, 10 refuges pour les jeunes, 13 pour les femmes seules, huit pour les hommes seuls, quatre refuges mixtes, et huit refuges pour les femmes avec des enfants et pour les couples — soit une capacité totale de 4 128 lits. Les données sur les 11 maisons d'hébergement désignées pour femmes victimes de violence ont été incluses jusqu'en 1998, année où le gouvernement provincial a pris en charge leur administration.

Études de cas

Puisqu'il n'y a eu que très peu de recherches empiriques sur les expériences des jeunes femmes sans abri au Canada, nous nous sommes fiées à des informatrices et à des informateurs pour tracer le portrait général de la situation de ces jeunes femmes — leurs moyens de survie, leur utilisation des services (et les lacunes de ceux-ci), leurs caractéristiques générales et leur diversité, et les questions épineuses les concernant — ainsi que pour recueillir leurs points de vue sur les politiques et leurs suggestions sur la façon de prévenir ou d'atténuer l'itinérance chez les jeunes femmes. On trouvera les noms de ces personnes à l'annexe C.

Les études de cas sont fondées sur des entrevues avec plus d'une centaine de sources dans diverses villes, grandes et petites, du pays. Ces personnes offrent des services aux jeunes femmes sans abri de leur localité, ou possèdent une expérience pertinente, en ce qui a trait à l'itinérance des jeunes et à la situation des jeunes femmes qui sont sans abri ou risquent de le devenir.

Nous avons axé nos efforts sur les trois villes qui comptent manifestement le plus grand nombre de jeunes sans-abri — Toronto, Vancouver et Montréal. L'analyse stratégique qui suit s'appuie sur la situation qui prévaut dans ces villes. Il s'agit des études de cas de la première catégorie, dans le cadre desquelles l'information sollicitée des sources a été plus abondante que celle recueillie pour les autres cinq villes, soit St. John's, Halifax, Winnipeg, Edmonton et Yellowknife, c'est-à-dire les études de cas de la seconde catégorie.

Les villes retenues pour les études de cas de la seconde catégorie ont été choisies pour approfondir les ressemblances et les différences entre les caractéristiques de l'itinérance chez les jeunes femmes et les services locaux dans diverses villes du Canada. Edmonton a reçu un peu plus d'attention que les quatre autres villes, étant donné que l'Alberta est la première province à avoir adopté la loi controversée concernant la protection des enfants qui s'adonnent à la prostitution, laquelle permet aux membres des corps policiers d'arrêter les jeunes soupçonnés de s'adonner à la prostitution et de les détenir dans une maison d'hébergement supervisée.

Pour chaque étude de cas, nous avons recueilli des renseignements sur les caractéristiques locales de l'itinérance chez les jeunes femmes ainsi que sur les ressources et les services qui

leur sont offerts. Dans le cas des études de cas de la première catégorie, nous avons aussi examiné les points de vue de nos sources sur les programmes et les politiques, ainsi que sur leurs répercussions. La variation du nombre de sources par ville témoigne de la taille relative de la population et du nombre d'organismes offrant des services utilisés par les jeunes. Les entrevues ont été menées de juin à décembre 2000.

Dans le cas des études de la première catégorie, la plupart des personnes ont été interviewées personnellement, sur les lieux de leur travail. Nous avons interviewé 27 personnes à Toronto, 20 à Vancouver et 16 à Montréal. Environ la moitié des entrevues pour les études de cas de la seconde catégorie ont été menées par téléphone. Nous avons interviewé 16 personnes à Edmonton, 12 à Winnipeg, 10 à Halifax, 3 à St. John's et 6 à Yellowknife.

Limites des études de cas

Bien que nous ayons tenté d'inclure des informatrices et des informateurs provenant d'un large éventail d'organismes et de services (p. ex. des refuges, des services de santé, des organismes de protection de la jeunesse, des services d'approche et des services directs pour les sans-abri, ainsi que des éducatrices et des éducateurs), nous n'avons pas mené d'enquête approfondie. La plupart des informatrices et des informateurs offrent un certain type de service utilisé par les jeunes femmes sans abri. Selon le service, ces personnes peuvent voir surtout ou uniquement un sous-ensemble particulier de la population de jeunes femmes sans abri ou en logement instable. Certains services s'adressent à des groupes bien définis, tels que les jeunes travailleuses et travailleurs du sexe, les jeunes de la rue ou la population autochtone. Même l'emplacement d'un organisme peut influencer sur le profil des jeunes qui font appel à ses services dans des grandes villes telles que Toronto et Vancouver (p. ex. à savoir s'ils utilisent les refuges ou couchent à la dure). Cet éventail de situations d'observation engendre des perspectives différentes et même certains points de vue divergents chez nos sources.

Le fait de s'en remettre aux observations des prestataires de services et des professionnelles et professionnels a probablement biaisé nos descriptions en faveur des jeunes qui font davantage appel aux organismes de services, qui sont sans abri durant de plus longues périodes de temps et qui éprouvent de plus graves problèmes. Par contre, la plupart des informatrices et informateurs travaillent auprès des jeunes femmes, des jeunes et des sans-abri depuis de nombreuses années. Ces personnes sont bien placées pour observer les changements locaux au fil du temps — dans le profil des jeunes femmes et des jeunes sans-abri, dans le secteur des services lui-même et dans les effets des politiques gouvernementales. Elles peuvent aussi témoigner en toute connaissance de cause de la façon dont les diverses interventions et politiques ont amélioré ou aggravé la situation des jeunes femmes.

Terminologie et définitions

Dans le présent rapport, les termes « jeunes femmes » et « jeunes » désignent les personnes âgées de 12 à 24 ans inclusivement. Les organismes qui interviennent auprès des jeunes sans-abri précisent habituellement que l'âge de leur clientèle doit être de moins de 25 ans ou se situer entre 16 et 24 ans. Certains organismes aident (souvent à leur insu) des jeunes dont l'âge est inférieur à l'âge de la majorité, mais les personnes mineures au sens de la loi relèvent de

leur famille ou des organismes de protection de la jeunesse. La plupart des études canadiennes sur les jeunes sans-abri ont utilisé la tranche d'âge de 12 à 24 ans (Caputo *et al.* 1997).

Le sens du terme « itinérance » (ou encore « sans-abri ») soulève tout un débat et sa définition recèle des implications variées, en ce qui a trait aux méthodologies de recherche et aux objectifs en matière de politique. Dans son sens le plus étroit, il s'agit de l'absence totale d'abri physique à tel point que certains auteurs anglophones préfèrent *houselessness* à *homelessness* pour préciser cette caractéristique essentielle (Springer 2000). Les chercheuses féministes ont insisté sur le fait que l'itinérance se situe à une extrémité d'un continuum tandis qu'un logement stable et sécuritaire se trouve à l'autre extrémité (Watson et Austerberry 1986). Pour définir l'itinérance, il faut tracer une ligne quelque part le long de ce continuum.

Les Nations Unies distinguent deux types d'itinérance : absolue et relative. Les chercheuses et les chercheurs s'entendent généralement pour dire que l'« itinérance absolue » est le fait de dormir dans des endroits impropres à l'habitation humaine (p. ex. des immeubles désaffectés, des véhicules, des vestibules, des parcs et des tentes) ou d'utiliser des refuges d'urgence. Le terme « itinérance relative » désigne des situations où il n'est pas satisfait aux normes minimales de logement salubre, de droit au maintien dans les lieux, de sécurité personnelle et d'accessibilité à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé (Charette 1991). Selon les interprétations des chercheuses et des chercheurs, ce terme s'applique à divers types de logements insuffisants, tels que les locations à court terme dans des maisons de chambres illégales ou non sécuritaires et des conditions de logement instables, par exemple coucher temporairement sur le divan d'une amie ou d'un ami. On peut aussi parler d'« itinérance cachée ou occultée » parce qu'elle échappe à la détection publique. L'absence de sécurité personnelle au sein des familles ou des ménages est un autre volet de l'itinérance relative. Par exemple, Avramov (1998) a qualifié d'« enfants sans abri cachés » ceux qui vivent dans un climat familial caractérisé par des conflits ou des mauvais traitements.

Daly (1996) a simplifié le « concept fluide et insaisissable » de l'itinérance de la façon suivante : « les personnes sont considérées comme étant sans abri si elles ne disposent pas d'un abri convenable dans lequel elles ont le droit de vivre en toute sécurité » [*Traduction*]. Pour comprendre la dynamique de l'itinérance des jeunes femmes, il importe tout particulièrement d'intégrer la dimension de la sécurité personnelle.

La plupart des recherches sur les sans-abri portent exclusivement sur les personnes qui satisfont aux critères de l'itinérance absolue. Sauf avis contraire, nous respecterons cette convention dans le présent rapport.

Autres commentaires d'ordre méthodologique

À peu près toutes les recherches sur les jeunes sans-abri portent uniquement sur la situation des jeunes seuls. Puisque les femmes sont plus jeunes que les hommes lorsqu'elles commencent à fonder des familles, nous avons déployé certains efforts pour intégrer des renseignements sur les jeunes femmes en tant que mères. Dans la documentation, les expériences et les situations

des jeunes mères sont abordées sous la rubrique des familles sans-abri, et l'on ne distingue pas leurs problèmes particuliers. Ainsi, la structure familiale et l'âge ont plus d'influence que le sexe pour ce qui est de la détermination des sous-groupes et de l'analyse des problèmes, ce qui a pour effet d'occulter certains aspects des profils de l'itinérance selon le sexe.

Les comptes rendus de recherche passent aussi sous silence le rôle des refuges pour femmes victimes de violence. Bon nombre d'études sur les femmes ou les familles sans abri ne précisent pas si les participantes et participants proviennent de refuges pour femmes victimes de violence ou de centres d'hébergement traditionnels pour les femmes ou les familles. Golden *et al.* (1999) ont décrit trois types de refuges pour familles à Toronto, en fonction de leurs installations matérielles. En fait, la ville de Toronto intègre dans sa base de données sur l'utilisation des refuges des renseignements sur les centres d'hébergement désignés pour les victimes de violence familiale⁵. À Toronto, ces refuges et les refuges traditionnels pour les familles et les femmes collaborent pour régler leurs problèmes respectifs de dépassement de la capacité. Il existe des ressemblances frappantes entre les raisons invoquées par les femmes pour recourir à un refuge d'urgence, qu'elles habitent dans un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence ou dans un centre d'hébergement traditionnel. On trouve couramment dans les deux types de refuges des femmes pauvres ou ayant été violentées par leur conjoint (Williams 1998). Puisque la violence familiale peut constituer une voie indirecte vers l'itinérance, de nombreuses femmes sans abri profiteraient des services particuliers offerts uniquement dans les refuges pour victimes de violence familiale. Ces refuges reçoivent généralement plus de financement que les refuges traditionnels pour les familles ou les autres femmes, et offrent un plus large éventail de services tant aux femmes qu'aux enfants, tels que des consultations personnelles pour régler des problèmes reliés à la violence. Ils déploient aussi des efforts particuliers pour protéger les femmes contre les hommes violents qui harcèlent leur partenaire.

Lorsque le mouvement de défense des femmes victimes de violence a vu le jour, au début des années 1970⁶, les féministes ont élaboré une approche politique explicite qui se distinguait de l'approche classique de « sauvetage » ou de réforme individuelle qui avait toujours caractérisé les refuges pour hommes. On a organisé des refuges féministes dans une optique égalitaire, participative et non bureaucratique, qui mettait l'accent sur la défense des droits et l'habilitation, et formulait une critique des relations patriarcales et de la nature systémique de l'oppression. À l'origine, les centres d'hébergement pour femmes avaient pour mandat d'offrir un refuge aux femmes sans abri et à leurs enfants. Le besoin d'assurer aux femmes un hébergement libre de violence masculine est rapidement devenu la priorité (Walker 1990). Le personnel continue toujours de chercher à prévenir et à réduire la violence conjugale au sein des collectivités (SCHL 1995).

Nous donnons des détails sur le rôle des refuges pour victimes de violence familiale en partie parce qu'il n'y a aucun consensus quant à savoir si les femmes qui font appel à ces refuges sont considérées comme des sans-abri (outre la détermination subjective de l'état d'itinérance par les femmes). Au Québec, mais non pas en Ontario ni en Colombie-Britannique, le personnel des refuges pour victimes de violence familiale et les organismes féministes ont adopté la position que leurs pensionnaires ne sont pas sans abri et ne devraient pas être considérées comme telles. On invoque l'argument voulant que les femmes qui quittent leur foyer pour échapper à la

violence d'un conjoint ne renoncent pas pour autant à leur droit au logement ou à toute réclamation liée au logement. Malgré le bien-fondé de cette position, l'absence d'accord sur ce point a influé sur la collecte des données pour le présent rapport.

Le fait que les refuges pour jeunes du Canada partagent certaines caractéristiques avec les refuges pour victimes de violence familiale (p. ex. une plus large gamme de services et un certain souci de la sécurité personnelle) est une autre raison d'énumérer les distinctions entre les approches théoriques, les services et les pratiques des divers types de refuges. La plupart des refuges pour jeunes sont toutefois mixtes. Nous présentons dans les études de cas ci-dessous certaines des implications de cette situation.

Présentation du rapport

Les constatations tirées de la documentation sont présentées au chapitre 2. Dans le chapitre 3, nous examinons des données auparavant inédites sur les jeunes femmes sans abri à Montréal et à Toronto. Les rapports des études de cas de Toronto, de Vancouver et de Montréal, suivis d'un résumé et d'une discussion, constituent le chapitre 4. Nous examinons au chapitre 5 le contexte des services, des programmes et des politiques à Toronto, à Vancouver et à Montréal; suivent au chapitre 6 des recommandations sur les services, les programmes et les politiques. L'annexe A présente les rapports d'études de cas pour Edmonton, Winnipeg, Halifax, St. John's et Yellowknife.

2. RECENSION DES ÉCRITS

Introduction

Limites de la recherche

Rares sont les études sur l'itinérance des jeunes dont la méthodologie soit assez rigoureuse pour permettre des généralisations⁷. Il est habituellement impossible de comparer directement les études les unes aux autres en raison des différences dans les définitions des jeunes et de l'itinérance, ainsi que dans la conception des études. La plupart des études sont transversales et ne produisent qu'un instantané de la situation. Certaines personnes entrent dans l'itinérance et en sortent beaucoup plus rapidement que d'autres, et les études transversales donnent lieu à une surreprésentation des personnes qui sont sans abri durant de plus longues périodes de temps (et qui éprouvent habituellement de plus graves problèmes). Les études longitudinales sont rares, mais elles permettraient de mieux expliquer la façon dont les personnes se retrouvent sans abri, le déroulement de leur itinérance ainsi que les facteurs qui leur permettent d'obtenir un logement stable, si tant est qu'elles en trouvent un avec le temps (Downing-Orr 1996; van der Ploeg et Scholte 1997; Avramov 1998).

La plupart des recherches reposent sur des échantillons des utilisatrices et utilisateurs de services (refuges, haltes-accueils, soupes populaires et banques d'alimentation). Cela constitue une définition de fait d'une itinérance fondée sur les services qui, de l'avis de certaines personnes, a des répercussions sur la répartition entre les hommes et les femmes, étant donné que les femmes se sentent plus exposées à la violence sexuelle dans la rue et dans les refuges (Hutson et Liddiard 1994). Les femmes ont plutôt recours à leur réseau personnel de proches et d'amies ou amis, et sont plus susceptibles de se retrouver parmi les sans-abri non recensés. Les jeunes ont aussi tendance à éviter les refuges, les institutions et les pouvoirs publics (Avramov 1998).

Certes, la recherche à ce jour a porté surtout sur l'itinérance absolue et ne peut nous en dire beaucoup sur l'itinérance relative ou non recensée chez les jeunes femmes. Néanmoins, nous sommes en train d'élaborer une base de connaissances, et des constatations semblables provenant de multiples études peu rigoureuses accroissent notre confiance dans la fiabilité de nos données.

Malheureusement, les chercheuses et les chercheurs n'ont pas encore établi de relations précises entre les facteurs qui aident les jeunes femmes à se reloger, ni entre les types de politiques ou de services qui les empêcheraient de devenir des sans-abri. En outre, il n'y a pas d'évaluations des interventions dans le cadre des services ou des programmes, lesquelles permettraient de cerner les stratégies fructueuses lorsqu'on travaille auprès des jeunes femmes sans abri.

Termes et types

Les chercheuses et les chercheurs ont proposé diverses catégories distinctes de jeunes personnes sans abri. La plus courante est la fugueuse ou le fugueur, dont la situation est définie habituellement en fonction des lois sur les personnes mineures, qui varient d'une

province ou d'un territoire à l'autre. Dans une étude menée à Calgary, Kufedlt et Nimmo (1987) ont poussé plus loin la distinction en parlant des « fuyards », qui ont tendance à quitter la maison avec l'intention de ne pas y revenir et dont l'absence est prolongée, et des « rentrants et sortants », qui ont recours à des fugues habituellement courtes et impulsives comme mécanisme d'adaptation temporaire.

Bien qu'à peu près tous les jeunes sans-abri ont un grave conflit avec leurs parents avant de quitter la maison, Adams *et al.* (1985) ont distingué les enfants fugueurs des enfants « laissés pour compte », selon que les jeunes choisissaient de partir ou que les parents les y forçaient. Schaffner (1999) a distingué encore davantage les fugueuses ou les fugueurs par la façon dont s'effectue leur départ : certains partent dans un climat de conflit émotif et physique, d'autres calculent minutieusement le moment et la durée de leur séjour loin de leur famille, de leur foyer collectif ou de leur famille d'accueil.

L'expression « jeunes de la rue » désigne généralement les jeunes qui passent beaucoup de temps dans la rue ou dans des lieux publics. Pour distinguer davantage ces jeunes, Brannigan et Caputo (1993) ont utilisé les termes *curbsiders* (fugueurs de la rue) et « entrenched street youth » (« jeunes de la rue enracinés ») pour tracer un continuum fondé sur le niveau d'engagement dans la rue, le temps passé dans la rue, et le niveau d'engagement dans la culture de la rue ou dans des activités à risque. La plupart des jeunes de la rue n'ont pas de foyer familial. Certains n'ont pas de supervision adulte mais ont le choix de retourner à la maison le soir (Whitbeck et Hoyt 1999). Ce dernier profil d'itinérance a été relevé chez les jeunes autochtones en particulier (Steering Committee on Street Youth 1999).

Les circonstances dans lesquelles les jeunes quittent la maison ont-elles des effets prononcés? MacLean *et al.* (1999) ont étudié trois voies empruntées pour la séparation des jeunes adolescentes et adolescents de leur famille — fuguer, être mis à la porte et être retiré à la famille — et ont établi des rapports avec les antécédents familiaux, les problèmes psychologiques courants, les relations familiales et la victimisation dans la rue. Ils ont constaté que les adolescentes et adolescents retirés à leur famille avaient les plus lourds antécédents familiaux et que les fugueuses et les fugueurs avaient les antécédents les moins lourds. Mais ils n'ont relevé aucune différence concernant leurs relations familiales actuelles, leurs problèmes psychologiques ou leurs taux de victimisation récente. Ces chercheurs ont conclu que l'expérience traumatisante de l'itinérance semble prendre le pas sur les facteurs que sont les antécédents différents et qu'elle engendre des taux uniformément élevés de détresse et de victimisation.

Évaluations subjectives de l'itinérance par les jeunes femmes

Certaines jeunes femmes ne se considèrent pas comme des sans-abri, et ce, malgré ce que la plupart des chercheuses et des chercheurs considéreraient comme une situation manifeste d'itinérance au sens propre. Deux des cinq jeunes femmes qui répondaient à la définition d'itinérance utilisée dans une étude à Calgary ne se considéraient pas comme des sans-abri, même si elles dormaient dans des refuges d'urgence, des parcs ou des squats (Clarke et Cooper 2000). Cela peut refléter en partie leur résistance à un qualificatif qui les déprécie.

Cela peut aussi comporter un sentiment social d'appartenance qui évoque le « chez soi » et signifie que leurs relations les définissent davantage que leur abri matériel.

Lorsque Tomas et Dittmar (1995) ont étudié la façon dont les femmes sans abri définissaient le « foyer », elles ont constaté que, pour ces femmes, le foyer n'était pas un gage de sécurité personnelle. En fait, l'itinérance était la solution pour laquelle ces femmes avaient opté afin d'éviter de loger avec des hommes qui les agressaient et les exploitaient. Fitzpatrick (2000) a également constaté que, chez les jeunes femmes sans abri, la sécurité personnelle était le premier impératif lorsque venait le temps d'évaluer la sécurité d'un logement.

La définition subjective de l'itinérance donnée par les jeunes femmes a davantage à voir avec leurs sentiments de sécurité et d'appartenance qu'avec la disponibilité d'un abri matériel (Wardhaugh 2000). Certaines jeunes femmes qui ont subi une forte emprise de leurs familles et des pressions pour qu'elles effectuent des travaux domestiques considèrent qu'elles étaient des « sans-abri à la maison ». Pour elles, l'itinérance au sens propre du terme peut représenter une liberté accrue par rapport à leurs expériences de filles ou d'épouses.

Les données démographiques et le recours aux refuges

Les résultats des diverses études, menées pour la plupart à une petite échelle, semblent indiquer que les femmes représentaient environ le tiers des sans-abri et des jeunes de la rue à Toronto (Hagan et McCarthy 1998; Gaetz *et al.* 1999; Janus *et al.* 1987) et près de la moitié à Vancouver (Hagan et McCarthy 1998). À Calgary et à Winnipeg, plus de la moitié des jeunes de la rue étaient des filles et une très forte proportion de celles-ci était constituée d'Autochtones (SPCW 1990; Kufeldt et Nimmo 1987). Comparativement à leur nombre dans la population de chaque ville, les jeunes femmes autochtones étaient aussi surreprésentées à Vancouver, à Calgary et à Ottawa. Les jeunes femmes nées dans des pays antillais ou africains étaient surreprésentées chez les jeunes sans-abri à Ottawa (Clarke et Cooper 2000; Farrell *et al.* 2000; Peters et Murphy 1994).

En l'absence de données systématiques sur l'ampleur de l'itinérance au Canada, certaines villes ont effectué leur propre recensement des sans-abri, mais cela habituellement sans établir de distinction pour les jeunes ni utiliser des groupes d'âge comparables. La Ville de Calgary a, pour sa part, distingué les jeunes de 13 à 24 ans, au cours de recensements successifs durant les années 1990, et elle a constaté un accroissement de leur proportion (Calgary 2000). Dans le dernier recensement, le 17 mai 2000, 20 % des sans-abri étaient des jeunes, et 32 % de ces jeunes étaient des filles⁸.

Recours aux refuges par les jeunes à Toronto

En 1979, Toronto comptait deux refuges pour jeunes — un de 25 lits pour les jeunes femmes et un de 70 lits pour les jeunes hommes (Youth Services Network 1979). En 1999, il y avait 10 refuges pour jeunes comptant 441 lits, ce qui représente un accroissement de près de 500 %. Sept des refuges accueillent à la fois les femmes et les hommes. Trois n'accueillent que l'un des deux sexes — un les jeunes femmes et deux les jeunes hommes. Les taux de fréquentation des refuges pour jeunes sont toujours très élevés. En 1999, l'un de ces refuges

a reçu à lui seul 2 722 appels de jeunes personnes à la recherche d'un refuge qu'on a renvoyées ailleurs en raison du manque de lits.

Environ 6 000 jeunes ont séjourné dans les refuges d'urgence de Toronto en 1999 (Toronto 2001). Pour héberger le nombre croissant de jeunes sans-abri, la capacité totale de lits dans les refuges pour jeunes a plus que doublé de 1988 à 1996 (passant de 185 à 393).

Les meilleures données canadiennes sur l'utilisation des refuges par les jeunes nous viennent des travaux de Springer et de ses collègues (1998), qui ont analysé neuf années de données administratives des refuges à Toronto. On a déterminé des identificateurs uniques pour distinguer les utilisatrices et utilisateurs et suivre leurs entrées dans le système et leurs sorties de celui-ci. De 1988 à 1996, 28 % des 133 000 ménages différents (particuliers ou familles) qui ont passé au moins une nuit dans un refuge de Toronto étaient des jeunes. C'est dire que 37 000 jeunes personnes différentes âgées de 15 à 24 ans inclusivement ont utilisé un refuge au cours de cette période.

Le recours aux refuges à Toronto devient de plus en plus difficile pour les jeunes. La proportion des jeunes de 18 à 24 ans dans les refuges est trois fois plus élevée que leur proportion au sein de la population. Plus de la moitié d'un échantillon de 239 sans-abri célibataires, dans une étude effectuée à Toronto, avaient connu l'itinérance pour la première fois avant l'âge de 18 ans; les deux tiers étaient devenus des sans-abri avant 30 ans (MHPRG 1998).

En règle générale, les jeunes séjournent peu de temps dans le réseau des refuges, soit jusqu'à deux semaines. Bien qu'ils représentaient 28 % des utilisatrices et des utilisateurs des refuges, ils n'utilisaient que 13 % du total des nuitées. En d'autres termes, les jeunes étaient des utilisateurs relativement légers. La moitié des jeunes passaient moins d'une semaine dans le réseau des refuges, comparativement à 40 % pour l'ensemble de la clientèle. Les raisons de leur itinérance influent sur la durée de leur séjour — les jeunes qui sont retournés chez leurs parents ont eu tendance à quitter rapidement le réseau des refuges. Chez les jeunes qui invoquaient la violence parentale comme raison de leur itinérance, la durée du séjour dans les refuges pouvait atteindre deux années.

La plupart des refuges pour adultes acceptent des personnes à un âge aussi jeune que 16 ou 18 ans; toutefois, la plupart des jeunes préfèrent demeurer dans des centres d'hébergement pour jeunes. À Toronto, il n'est pas étonnant qu'on évite les refuges pour adultes seuls, étant donné la surpopulation, la violence, le vol et les risques pour la santé dans certains d'entre eux (TDRC 2000). La préférence à l'égard des refuges pour jeunes et le fait d'éviter les refuges traditionnels pour adultes sont probablement un phénomène très répandu, qui n'est pas limité à Toronto⁹.

Un refuge pour jeunes femmes

Stop 86, géré par la YWCA (Association des jeunes femmes chrétiennes), est le seul refuge réservé aux jeunes femmes sans abri âgées de 16 à 25 ans à Toronto (et apparemment au Canada). Quelques années après son ouverture, en 1970, le refuge a commencé à offrir des services de consultation pour répondre aux besoins de ses pensionnaires. À l'instar des autres refuges pour

jeunes à Toronto, il offre maintenant un large éventail de services supplémentaires, y compris des services de défense des droits, des services de présentation et de l'aide pour obtenir un logement à plus long terme pour ses pensionnaires et leur assurer une autonomie financière. Mais il se distingue en étant le seul refuge axé sur les femmes et ouvert aux lesbiennes à s'adresser aux jeunes femmes en crise (Fraser 2000).

Stop 86 est aussi explicitement antiraciste (tout comme les autres refuges pour jeunes à Toronto). Environ 40 % de ses utilisatrices appartiennent à des minorités raciales et 8 % sont autochtones. La proportion de jeunes femmes de minorités raciales est assez représentative de la population de Toronto¹⁰, mais les jeunes femmes autochtones sont surreprésentées.

Près de la moitié (47 %) des 394 jeunes femmes qui ont utilisé le refuge en 1999 étaient âgées de 16 à 18 ans (30 % avaient de 19 à 21 ans et 23 % de 22 à 25 ans). Environ la moitié des femmes qui ont eu recours au refuge ont invoqué comme raison l'expulsion ou le fait d'être déjà sans abri. Près du quart ont donné comme raison l'éclatement de la famille. Un faible nombre (5 %) avaient été transférées par des établissements correctionnels. Vingt-deux pour cent des femmes ont dit avoir été victimes d'agressions physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de parents ou de partenaires intimes, taux qui semble faible si l'on se fie aux rapports de recherche. Cinq pour cent des femmes étaient enceintes.

La majorité des pensionnaires avaient une certaine expérience de travail et près de la moitié avaient occupé un emploi pour une période allant de une à cinq années. Pourtant, en quittant le refuge, seules 20 % d'entre elles ont obtenu une unité locative sur le marché ou un appartement subventionné, ou ont été admises dans un logement supervisé¹¹. Deux fois plus se sont rendues à un autre refuge ou à une maison maternelle, sont allées habiter avec des proches ou des amies ou amis, ou sont retournées à leur ancien domicile. De toute évidence, les jeunes femmes qui utilisent ce refuge ont énormément de difficulté à trouver un logement stable, et une proportion considérable d'entre elles sont dans un cycle d'itinérance absolue et relative. Le fait que plus du tiers des femmes n'en étaient pas à leur premier séjour au refuge vient souligner cette situation.

Vivre dans un refuge

Quel est l'effet de la vie dans un refuge sur les jeunes femmes? Les chercheuses et les chercheurs n'ont pas encore étudié les expériences des jeunes personnes autonomes vivant dans des refuges. Mais nous savons certaines choses sur les réactions des adolescentes et des adolescents sans abri qui sont accompagnés de leurs parents¹². Les recherches qualitatives de Walsh (1992) sur les enfants et les jeunes vivant dans des refuges pour familles aux États-Unis décrivent en détail leur quotidien. Dans un refuge où la vie revêt, à bien des égards, un caractère communautaire, le besoin accru d'intimité à l'adolescence est presque complètement frustré. Un tel milieu impose des rapports sociaux avec des étrangères et étrangers ainsi que des niveaux de bruit élevés. Il influe sur ce qu'on peut manger et sur le moment où l'on peut manger, ainsi que sur la possibilité de conserver des biens personnels. Le seul fait d'avoir à partager une salle de bain est une source de frustration et de stress. Les adolescentes et les adolescents sont, encore plus que les jeunes enfants, très sensibles à la honte associée à l'itinérance et peuvent tenir désespérément à cacher cette situation à leurs amies et amis, au

personnel enseignant et à leurs camarades de classe. Les enfants plus âgés qui vivent dans des familles sans abri peuvent aussi se voir confier des responsabilités supplémentaires à l'égard de leurs jeunes soeurs et frères, et assumer un rôle de parent. Malgré ces épreuves, il s'en trouve pour apprécier la sécurité physique et matérielle relative, et la stabilité offerte par les refuges, ainsi que les possibilités sociales et récréatives. Cela laisse supposer que la vie de ces jeunes était auparavant chaotique, dangereuse inquiétante et appauvrie.

Explications de l'itinérance

Selon Tosi (1999), la recherche sur l'itinérance porte, d'une part, sur les forces structurelles ou macroéconomiques, comme celles qui créent la pauvreté et le manque de logements abordables, et, d'autre part (au niveau microsociologique), sur les caractéristiques et les antécédents biographiques ou personnels. L'analyse structurale a des implications pour les politiques sociales et économiques générales tandis que l'analyse biographique a des implications pour les divers besoins de services. Mais il a toujours été difficile d'établir des liens entre ces deux niveaux d'analyse (Daly 1999).

Avramov (1999a) a convenu qu'il existait un chaînon manquant dans la recherche — la détermination et l'analyse des causes intermédiaires et une meilleure compréhension de leur fonctionnement (le niveau intermédiaire ou méso). Ce niveau comprendrait des recherches sur la façon dont les caractéristiques du réseau social préviennent, modifient ou exacerbent l'itinérance. Puisque certains indices semblent indiquer que les jeunes femmes ont davantage recours davantage à leur réseau personnel, cet éventail de facteurs est particulièrement important pour expliquer leurs expériences.

Conformément au double niveau d'analyse, Tosi (1999) a proposé une double orientation pour les politiques : une politique bien définie sur l'abordabilité visant à offrir un hébergement bon marché aux personnes qui n'ont pas de problèmes d'intégration sociale et la prestation d'« ensembles de services » comprenant l'hébergement et des services de soutien social pour les personnes marginalisées (c.-à-d. du logement supervisé). Il existe un besoin manifeste que la politique intègre le logement et les mesures sociales (c'est-à-dire les services de soutien) pour « gérer les situations de déficits multiples qui caractérisent les sans-abri marginalisés » [Traduction] (Tosi 1999).

Facteurs structureaux ou macrosociologiques

Pour moi, le fait de ne pas avoir de place était surtout une question de revenu et de problèmes avec les propriétaires — on peut aller visiter l'endroit, mais dès qu'ils voient de quoi vous avez l'air, c'est loué. Ou [ils demandent] des vérifications de crédit lorsque vous n'avez pas de crédit... J'avais donc toujours tendance à m'adresser aux propriétaires qui voulaient de l'argent... ces marchands de taudis qui veulent de l'argent comptant... Ce n'était pas des logements très agréables, ce qui explique en partie pourquoi je n'y restais pas très longtemps. [Traduction] (Femme sans abri de 18 ans, citée dans Gaetz et al. 1999.)

Les analyses canadiennes ont cerné plusieurs facteurs qui témoignent des problèmes de logement des jeunes ou qui y contribuent :

- la dépendance prolongée à l'égard des parents pour le logement (Statistique Canada 1999);
- la durée des études (CCDS 1999);
- un marché du travail restructuré qui a engendré un chômage élevé, des emplois marginaux et de faibles revenus chez les jeunes (Yalnizyan 1998; CCDS 1999; Rose *et al.* 1998);
- un manque d'accès aux logements à loyer modique et la discrimination à l'égard des jeunes et des sous-groupes de jeunes en matière de logement (Rose *et al.* 1998).

Dans les grands centres urbains, les loyers ont augmenté bien davantage que les salaires au bas de l'échelle; pourtant, la migration vers les centres urbains, où le coût de la vie est élevé, se poursuit.

C'est au cours des deux dernières décennies que l'itinérance des jeunes est devenue un problème social dans de nombreux pays occidentaux (Avramov 1998; van der Ploeg et Scholte 1997). Hutson et Liddiard (1994) ont soutenu que trois grands facteurs structureaux expliquent l'apparition des jeunes à titre de catégorie importante chez les sans-abri : le chômage des jeunes, une réduction des prestations de l'État et une diminution du nombre de logements abordables accessibles aux jeunes.

Facteurs familiaux

La perturbation des relations entre les parents et les enfants, les conflits et la violence ne sont pas le lot uniquement des familles pauvres. L'exploitation sexuelle des filles et des jeunes femmes survient dans des familles de toutes les classes sociales. Cela peut expliquer pourquoi la pauvreté familiale n'est pas étroitement associée à l'itinérance chez les jeunes. Certains indices semblent cependant indiquer que la pauvreté familiale est reliée à une itinérance plus chronique et répétée chez les jeunes (Robertson et Toro 1999).

Les antécédents de désorganisation et de perturbation familiales sont caractéristiques des jeunes sans-abri. Par exemple, une comparaison entre 563 élèves du secondaire vivant chez leurs parents et 386 jeunes sans-abri à Toronto a révélé que les jeunes sans-abri provenaient plus souvent de familles dont certains membres étaient en chômage et dont les parents étaient divorcés (Hagan et McCarthy 1998). Près des deux tiers des 360 jeunes sans-abri dans une autre étude de Toronto ont déclaré que leurs parents s'étaient séparés au cours de leur enfance (Gaetz *et al.* 1999).

Kufeldt et Nimmo (1987) ont rapporté que la plupart des jeunes sans-abri ayant fait l'objet de leur étude, effectuée à Calgary, ont quitté le foyer en raison de violence et de conflits familiaux. Des facteurs tels que l'alcool et la toxicomanie, la maladie mentale et le comportement criminel, soit chez les jeunes, soit les parents, ont également été cernés, mais la relation de cause à effet avec l'itinérance n'a pas été clairement établie (Hutson et Liddiard 1994).

L'aspect peut-être le plus étudié des biographies des jeunes sans-abri est celui de la violence et des conflits familiaux. Les sources fréquentes de conflits avec les parents comprennent les frictions engendrées par les relations entre une jeune personne et un beau-parent, l'activité et l'orientation sexuelles, la grossesse, les problèmes scolaires, et la consommation d'alcool et de drogues (Robertson et Toro 1999).

Mauvais traitements

J'ai quitté la maison parce que mon père nous agressait physiquement, sexuellement et mentalement. J'ai dû endurer ça durant des années. Je blâmais ma mère parce qu'elle n'était pas là pour nous protéger. Je blâmais à peu près tout le monde même si ma mère ne le savait pas. Je l'ai blâmée à l'époque, j'étais juste une enfant. C'est pourquoi j'ai commencé à fuguer. Je n'avais que 12 ans. [Traduction] (Femme sans abri de 19 ans, citée dans Gaetz et al. 1999.)

En 1994, on a signalé 22 935 femmes disparues ou fugueuses au Canada (57 % des déclarations). La plupart de ces jeunes femmes ont quitté la maison en raison de conflits familiaux (Dalley 1996).

L'enquête effectuée en 1984 auprès de 149 pensionnaires d'un refuge pour jeunes à Toronto, âgés de 16 à 21 ans, est l'une des premières études menées au Canada sur les jeunes sans-abri (Janus et al. 1987). Près des trois quarts des jeunes femmes avaient été agressées sexuellement, soit au sein de leur famille, soit après l'avoir quittée. Dans le cas des femmes, l'agression sexuelle a commencé à un plus jeune âge. Celles-ci étaient plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les hommes et les agressions étaient plus graves. L'agresseur des femmes était habituellement une personne qui en avait la garde, tandis que dans le cas des hommes, il s'agissait tout autant d'une personne qui en avait la garde que d'autres personnes. Comme dans le cas de l'agression sexuelle, l'agression physique avait débuté à un très jeune âge dans le cas des femmes et était plus fréquente.

Les résultats d'une enquête subséquente au même refuge ont révélé que les jeunes femmes étaient plus susceptibles que les jeunes hommes d'avoir quitté le foyer pour la première fois avant l'âge de 14 ans. L'agression sexuelle des femmes était plus souvent le fait des pères ou des beaux-pères. De plus, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agressions sexuelles violentes (16 % c. 9 %) et de viol (38 % c. 13 %) (Welsh et al. 1995). Comparativement à un échantillon de jeunes élèves du secondaire, les pensionnaires des refuges manifestaient une moindre estime de soi, l'estime de soi des filles étant plus faible que celle des garçons.

Dans les études sur les jeunes de la rue et les jeunes sans-abri, on constate toujours des niveaux très élevés d'agression au cours de l'enfance. Peters et Murphy (1994) ont constaté que 71 % des 110 adolescentes sans abri à Vancouver déclaraient des antécédents d'agressions physiques et sexuelles comparativement à 13 % dans un vaste échantillon d'élèves à l'échelle de la province. Près des deux tiers (63 %) des filles interviewées dans le cadre d'une étude auprès de 479 jeunes sans-abri à Montréal avaient été agressées sexuellement (Régie régionale 1998). Près

des deux tiers des jeunes femmes interviewées dans le cadre d'une autre étude à Montréal ont qualifié leur père de menaçants (Poirier *et al.* 1999).

Les conflits au sujet de la sexualité des jeunes femmes et des tentatives des parents de contrôler le comportement sexuel de leurs filles sont fréquents. Les fugueuses interviewées par Schaffner (1999) ont exprimé de la douleur, de la colère et de la confusion face à des parents qui les traitaient de « putain », une forme d'agression dont n'ont pas fait état les garçons hétérosexuels. Dans une vaste étude américaine menée auprès de plus de 600 jeunes sans-abri âgés de 12 à 22 ans, y compris 361 jeunes femmes, Whitbeck et Hoyt (1999) ont constaté que deux fois plus de filles que de garçons (indépendamment de l'orientation sexuelle) avaient quitté le foyer ou en avaient été expulsées en raison d'un conflit avec des parents ou d'autres personnes qui en avaient la garde au sujet de leur sexualité ou de leur comportement sexuel.

Il est également fréquent que de jeunes lesbiennes sans abri aient vécu un conflit avec leurs parents ou d'autres membres de la famille. Le rejet des parents peut être aussi nocif que d'autres types d'agression. Le fait de grandir dans une famille homophobe est « de par sa nature même, un processus dysfonctionnel » qui peut déboucher sur le développement d'une « fausse identité personnelle », laquelle engendre souvent l'isolement et l'aliénation par rapport aux familles (Shernoff et Finnegan 1991 cités dans Anderson 1996).

De nombreuses jeunes femmes sont d'avis que leurs antécédents de mauvais traitements sont des facteurs importants de leur itinérance ultérieure. Chez les 360 jeunes sans-abri ayant participé à une étude à Toronto, deux fois plus de filles que de garçons ont mentionné l'agression sexuelle comme un facteur clé les ayant menées à la rue (40 % c. 19 %). Les filles étaient également plus susceptibles que les garçons de mentionner l'agression physique comme facteur (59 % c. 39 %) (Gaetz *et al.* 1999). Chez les 60 jeunes sans-abri de 18 à 35 ans qui ont été interviewés au cours d'une étude effectuée à Montréal, 92 % ont attribué leur itinérance et leur faible réseau social à l'instabilité et aux circonstances destructrices au sein de leur famille d'origine (Poirier *et al.* 1999).

Conséquences des mauvais traitements

Whitbeck et Hoyt (1999) ont confirmé l'existence de taux élevés de désorganisation familiale, de parentalité inefficace et d'agression physique ou sexuelle chez les jeunes sans-abri. Les enfants ayant des antécédents de mauvais traitements, ayant connu des événements négatifs dans leur propre vie ou dans celle de membres de leur famille, dont les parents les rejettent ou n'étaient pas présents sur le plan émotif, et qui vivaient dans des familles où les conflits étaient chose courante risquaient tous de manifester des symptômes de dépression.

Plusieurs chercheuses et chercheurs américains ont exploré les conséquences psychosociales des mauvais traitements subis par les jeunes sans-abri. Schaffner (1999) a attribué les fugues des jeunes femmes et l'expression de colère, de rébellion, de déception, de faible estime de soi et d'impuissance à une crise morale minant la confiance et à la recherche d'une figure d'autorité sûre. Les adolescentes et les adolescents qui fuguent pour échapper à l'agression sexuelle et à la brutalité physique au sein de leur famille éprouvent des besoins émotifs particuliers qui les distinguent des jeunes qui fuient des parents trop sévères ou qui fuguent pour d'autres raisons.

Ils éprouvent de plus graves problèmes de séparation, il leur reste davantage de problèmes à régler avec leurs parents et ils connaissent des difficultés dans leurs relations après avoir quitté la maison (Powers et Jacklitsch 1992). Les adolescentes et les adolescents qui avaient été agressés à la fois physiquement et sexuellement au sein de leur famille manifestaient de plus graves problèmes psychologiques et couraient le plus grand risque d'être de nouveau des victimes (Ryan *et al.* 2000).

Whitbeck et Hoyt (1999) ont constaté que les jeunes femmes sans abri ayant été agressées sexuellement par un adulte qui en avait la charge étaient deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'être de nouveau des victimes. Le schéma de relations violentes selon le sexe a tendance à se répéter. Les jeunes femmes agressées sexuellement par leur père ou une figure paternelle sont susceptibles de rejeter leur mère et les figures maternelles et de se tourner vers des hommes, particulièrement de jeunes hommes, pour de la consolation et du soutien (Jacobs 1994). Les enfants, particulièrement les garçons, qui ont été témoins de violence familiale sont plus susceptibles de recourir à des moyens violents pour régler des conflits (Jaffe *et al.* 1990; DiPaolo 1999). En l'absence d'intervention, ce schéma selon le sexe continue de façonner les relations des jeunes femmes avec les hommes.

Les effets de l'agression au sein des familles sont puissants. Les jeunes provenant des familles plus violentes ont tendance à quitter le foyer à un plus jeune âge et pour de plus longues périodes. Les jeunes qui ont été très maltraités à la maison sont attirés les uns par les autres. Ils sont plus susceptibles de recourir à des stratégies de survie déviantes, de connaître la victimisation dans la rue et de manifester des symptômes de dépression, y compris le syndrome de stress post-traumatique (Whitbeck et Hoyt 1999).

Whitbeck et Hoyt (1999) ont élaboré un modèle expérimental d'amplification du risque pour expliquer les profils psychosociaux fréquemment observés chez les jeunes sans-abri. Ils ont conclu que les effets négatifs des torts psychologiques causés à un jeune âge par des familles coercitives et violentes étaient amplifiés par leur influence sur les comportements des adolescentes et des adolescents laissés à eux-mêmes, car ils accroissaient les probabilités de revictimisation. Durant un long processus de séparation affective croissante des parents, les adolescentes et les adolescents ont de plus en plus de relations avec des pairs qui leur fournissent des renseignements et du soutien et qui aident à les socialiser en ce qui a trait aux techniques de survie dans la rue. Les réseaux sociaux déviantes et les comportements à haut risque accroissent le danger de grave victimisation. Par conséquent, ces jeunes personnes sont agressées et exploitées au sein de leurs nouveaux réseaux sociaux. Cette nouvelle victimisation ainsi que des réseaux sociaux agressifs ou coercitifs viennent renforcer ce qu'elles ont appris au sein de leur famille dysfonctionnelle. Il est très difficile de renverser ce processus, qui touche davantage les jeunes femmes que les jeunes hommes. Les tentatives de les obliger à se soumettre ne font que renforcer leur vision du monde comme un lieu agressant et coercitif. Les démêlés inévitables avec le système judiciaire font de même; ils institutionnalisent le conflit de base pour en faire une lutte de pouvoir continue concernant la qualité d'adulte des jeunes sans-abri.

Prise en charge

Les jeunes qui quittent les foyers ou les familles d'accueil n'ont pas « la série invisible de mécanismes de soutien, particulièrement le soutien affectif et matériel des réseaux familiaux » [Traduction] qui facilite le passage d'un type de logement à l'autre (Drakeford et Williamson 1998).

Plusieurs études sur les jeunes sans-abri au Canada ont montré des taux élevés (de 40 à 49 %) de rapports actuels ou antérieurs avec les organismes de protection de la jeunesse (p. ex. Clarke et Cooper 2000; Leslie et Hare 2000; Gaetz *et al.* 1999; McCarthy 1995). Les études effectuées aux États-Unis et dans certains pays d'Europe ont montré des taux tout aussi élevés chez les jeunes sans-abri (Avramov 1998).

En Ontario, les adolescentes et adolescents de 13 à 15 ans sont surreprésentés dans les admissions aux services de prise en charge par l'État et représentent 35 % du total des admissions. Un grand nombre de ces jeunes sont admis en raison de l'incapacité des parents de faire face aux comportements des adolescentes et adolescents, aux fugues ou aux conflits avec la loi (Nicoloff 1999). Il n'existe pas de données canadiennes sur le nombre de jeunes à être passés par les organismes de protection de la jeunesse avant de devenir des sans-abri, mais, dans une étude américaine, on a constaté que 12 % des jeunes vivaient dans la rue ou dans un refuge dans les 12 à 18 mois suivant leur congé de la garde de l'État (Courtney et Piliavin 1998).

Selon Raychaba (1993), qui a connu personnellement les services de prise en charge par l'État au Canada, le système engendre trop d'instabilité dans les placements physiques et les relations. Des relations stables et à long terme, empreintes de confiance, avec les intervenantes et les intervenants, donnent de meilleurs résultats pour les jeunes confiés à la garde de l'État, mais ce sont celles qui sont le moins offertes. Leslie et Hare (2000) ont déterminé que les pupilles de l'État en Ontario changeaient en moyenne une fois l'an de placement ou de travailleuse ou travailleur social. Raychaba (1993) a attribué aux compressions financières de l'État les limites des organismes de protection de la jeunesse.

Aux États-Unis, des études ont montré l'existence d'un profil intergénérationnel entre les soins publics et l'itinérance. Les adultes itinérants qui ont déjà vécu dans des familles d'accueil sont plus susceptibles de placer leurs propres enfants dans de telles familles (Roman et Woffe 1995). Près de la moitié des parents biologiques d'un vaste échantillon d'enfants accueillis avaient connu l'itinérance et les enfants de ces parents risquaient, davantage que les autres enfants pris en charge, de voir leurs frères et soeurs vivre dans des familles d'accueil et d'être eux-mêmes placés chez des personnes sans lien de parenté avec eux (Zlotnick *et al.* 1998).

Les efforts de protection des enfants peuvent avoir des effets étranges sur la situation de logement des familles. Par exemple, à Toronto, un logement insuffisant ou l'absence de logement s'est révélé être, dans 18,4 % des cas, un facteur dans la décision de placer un enfant temporairement. Dans 9 % des cas, le retour à la maison d'un enfant a été retardé en raison

d'un problème de logement (Cohen-Schlanger *et al.* 1995). Ce profil a été observé aussi aux États-Unis (Nelson 1992). Chez les familles bénéficiaires de l'aide sociale, les prestations sont réduites ou interrompues lorsqu'un enfant est placé dans une famille d'accueil, ce qui compromet l'aptitude de la famille à conserver son logement. (Si la famille habite un logement social, il se peut qu'elle doive accepter un logement plus petit). Ou encore les parents sans enfants sont déplacés et aboutissent dans des refuges, ce qui affaiblit encore davantage les liens familiaux. Lorsque les familles se préparent au retour de l'un de leurs enfants, elles risquent d'être confrontées à un dilemme : elles ne sont pas admissibles à l'aide sociale ou à un logement tant que l'enfant ne vit pas avec elles, mais elles n'ont pas les moyens de payer le logement dont elles ont besoin. À mesure que les ressources affectées aux services à l'enfance ont diminué, les organismes ont restreint les populations ciblées, accentuant le caractère résiduel de leurs services (c.-à-d. les axant sur les situations les plus graves), et réduit les interventions précoces et les services de prévention (Williams 1991).

Malgré les meilleures intentions des intervenantes et des intervenants des organismes de protection de la jeunesse, les jeunes à la charge de l'État connaissent de nombreux désavantages. Comparativement à ceux du reste de la population, les dossiers de 43 enfants à la charge de l'Ontario ont révélé de pires résultats relativement à des indicateurs de réussite scolaire et de développement affectif et comportemental, mais non en ce qui a trait aux mesures de relations sociales et familiales (Flynn et Biro 1998). Certains gestionnaires de services ont déjà utilisé les résultats de cette recherche continue¹³ pour s'attaquer au faible rendement scolaire et à la faible participation aux activités parascolaires (Flynn *et al.* 1998).

Les jeunes auparavant à la charge de l'État qui sont devenus des sans-abri n'ont pas reçu une préparation suffisante à la vie autonome. Les deux tiers des anciens pupilles de l'État habitant dans un grand refuge pour jeunes de Toronto ont affirmé qu'on ne les avait pas préparés à la vie autonome. Ils étaient moins susceptibles que les autres jeunes sans-abri d'avoir un réseau de soutien composé de proches et d'amis ou amis. Ce groupe comprenait les jeunes femmes qui avaient de nouveau des rapports avec les organismes de protection de la jeunesse à titre de parents (Leslie et Hare 2000).

Un examen de 165 dossiers de la Children's Aid Society of Metro Toronto a révélé que 60 % des jeunes à la charge de l'État cessaient de l'être à 16 ans, 14 % à 17 ans et 24 % à 18 ans (Martin 1996). Les femmes entraient dans le système à un âge plus avancé que les hommes et le quittaient plus jeunes, et moins de jeunes femmes que de jeunes hommes avaient reçu des services prolongés après 16 ans. Chez un petit échantillon de jeunes auparavant à la charge de l'État, plus de la moitié des jeunes femmes élevaient seules un enfant, comparativement à 4 % des membres de leur cohorte d'âge dans la population générale de Toronto. Les jeunes femmes avaient déménagé plus souvent que les jeunes hommes et rapportaient davantage d'épisodes d'itinérance (Martin 1996).

Leslie et Hare (2000) ont recommandé une révision de l'obligation de quitter les organismes de protection de la jeunesse et ont proposé que les anciennes et anciens pupilles de l'État puissent se prévaloir des contrats de service jusqu'à ce qu'ils aient atteint 21 ans.

Différences d'âge

Je ne peux obtenir aucun type d'aide financière parce que je passe entre les mailles du filet. Cela veut dire que tu as 16 ou 18 ans, que tu n'es pas un pupille de l'État ou à l'école : exactement ma situation. Tu ne peux obtenir d'aide sociale alors il faut que tu travailles. Sauf qu'il te faut un endroit où loger pour avoir un emploi parce que tu as besoin d'une douche et de vêtements convenables avant d'aller chercher un emploi. De toute évidence — regardez-moi — il est impossible de rester propre ou d'avoir l'air convenable en restant dans la rue. Ou il faut un logement pour recevoir une visite à domicile pour peut-être recevoir de l'aide sociale pour les enfants — qui est à peu près impossible à obtenir si on ne va pas à l'école — mais il faut un dépôt pour une promesse d'adresse pour recevoir une visite à domicile pour recevoir un premier chèque. Vous voyez le portrait? Cela revient à dire qu'il est impossible d'avoir de l'aide et de gagner le loyer du premier et du dernier mois pour louer un logement et se remettre sur pied. C'est un piège pour les 16 à 18 ans. [Traduction] (Jeune femme sans abri enceinte, âgée de 17 ans, à Ottawa, citée dans Webber 1991.)

Plusieurs chercheurs ont signalé que la pénurie de services et de programmes pour les 16 et 17 ans¹⁴ était une lacune flagrante de notre système d'aide publique et de programmes sociaux. De nombreux jeunes à la charge de l'État cessent de l'être à l'âge de 16 ans et ne peuvent obtenir d'aide pécuniaire. La situation des personnes mineures au sens de la loi est encore plus désespérée, ce qui les laisse exposées à l'exploitation. Dans son autobiographie, où elle raconte ses expériences de fugueuse de 14 ans à Vancouver, Evelyn Lau (1989) a écrit qu'elle avait dû à maintes reprises choisir entre s'adresser aux pouvoirs publics, se suicider (ce qu'elle a tenté de faire à plusieurs reprises) ou essayer de persuader quelqu'un de l'accueillir.

La proportion des femmes sans abri augmente à mesure que leur âge diminue. Et les situations des plus jeunes sans-abri diffèrent, particulièrement dans le cas des personnes mineures au sens de la loi. Chez les 1 538 jeunes desservis par des maisons d'hébergement pour jeunes au Québec en 1987-1988, 46 % des personnes mineures étaient des filles contre 17 % chez les 18 ans et plus (Bisson 1989). Les personnes mineures habitant dans ces foyers étaient beaucoup plus susceptibles que les jeunes plus âgés d'avoir vécu auparavant dans leur famille ou dans une famille d'accueil (80 % c. 15 %) et de retourner dans leur famille ou dans une famille d'accueil (48 % c. 5 %). La plupart des jeunes avaient connu des problèmes de conflits ou de violence au sein de leur famille, mais un plus grand nombre de personnes mineures ont fait état de tels problèmes. Les jeunes plus âgés ont signalé des problèmes de santé mentale, de polytoxicomanie, d'endettement, de démêlés avec la justice, de prostitution et de malnutrition (Bisson 1989).

Les jeunes adultes de 18 à 24 ans peuvent aussi passer entre les mailles du filet constitué des divers organismes d'aide parce qu'ils ne peuvent être admis dans les réseaux de services à l'enfance à un moment où les services aux adultes ne sont peut-être pas en mesure de répondre à leurs besoins de développement (Robertson et Toro 1999).

Différences entre les sexes

Le sexe est un faible prix à payer en échange d'un endroit chaud où poser sa tête. [Traduction] (Jeune femme sans abri, citée dans Webber 1991.)

Dans une petite étude canadienne de jeunes qui avaient déjà été sans abri, plus de filles que de garçons ont affirmé avoir éprouvé de graves problèmes à la maison (75 % c. 56 %) et avoir jugé ces problèmes intolérables (60 % c. 47 %) (Caputo *et al.* 1997). On n'a pas cherché à connaître les raisons de ces problèmes, mais ils sont peut-être attribuables au fait que les parents ont deux poids deux mesures dans leurs exigences. Par exemple, dans une petite étude effectuée à Montréal, de nombreuses jeunes femmes sans abri ont affirmé jouer le rôle de parent de remplacement à l'égard de leurs soeurs et frères (Poirier *et al.* 1999). Lorsque Fitzpatrick (2000) a interviewé des jeunes femmes sans abri vivant à Glasgow, en Écosse, elles ont dit qu'on s'attendait à ce qu'elles fassent beaucoup plus de travaux ménagers que les jeunes hommes, parfois jusqu'au point de l'« exploitation domestique ». Ce travail domestique ne pouvait servir à payer la pension, et il n'était pas non plus jugé plus acceptable pour les jeunes femmes d'être en chômage que pour leurs homologues masculins. Les parents étaient beaucoup plus sévères à l'égard des jeunes femmes et leur imposaient manifestement une norme de conduite plus stricte. Ces jeunes femmes estimaient qu'elles avaient beaucoup moins à gagner en demeurant au foyer familial que les jeunes hommes en raison des limites imposées à leur liberté et des responsabilités domestiques qu'on leur imposait. Par contre, dans le cas des jeunes hommes, on les servait et on ne s'attendait pas à ce qu'ils fassent quelque travail ménager que ce soit, avant leur départ de la maison ou à leur retour. Cela pourrait expliquer pourquoi les jeunes hommes étaient plus enclins à dire qu'ils voulaient retourner à la maison.

Au sein d'un échantillon d'utilisatrices et utilisateurs de refuges à Ottawa (Farrell *et al.* 2000), un plus grand nombre de jeunes femmes que de jeunes hommes ont invoqué la violence parentale comme motif de leur itinérance (25 % c. 11 %) ou ont mentionné avoir été agressées par un partenaire (31 % c. 14 %). Davantage de jeunes femmes n'avaient aucune source de revenu (44 % c. 5 %), pourtant elles étaient moins nombreuses à recevoir de l'aide pécuniaire des parents (3 % c. 23 %) ou de l'aide sociale (36 % c. 48 %). Les jeunes hommes étaient plus susceptibles d'avoir consommé de l'alcool ou des drogues illicites, ou d'avoir fait de la prison, et les jeunes femmes étaient plus susceptibles d'avoir été hospitalisées pour des problèmes de santé mentale.

Certains indices laissent supposer que les jeunes femmes sans abri comptent davantage sur leurs réseaux sociaux pour éviter l'itinérance ou y faire face (Hutson et Liddiard 1994), et pour arriver plus facilement à trouver un logement stable (Wrate et Blair 1999). Les jeunes femmes sans abri sont également plus susceptibles que les jeunes hommes de faire partie de familles de la rue, surtout en raison de leurs préoccupations au sujet de leur sécurité personnelle (Hagan et McCarthy 1998).

Wardhaugh (2000) a soutenu que malgré les réels dangers que courent tant les hommes que les femmes dans la rue, ces derniers peuvent habituellement y faire leur place plus facilement que les femmes, et leurs stratégies de survie diffèrent en conséquence. Les femmes doivent

« disparaître » afin de survivre tandis que les hommes ont le choix de trouver la sécurité dans le nombre et donc d'affirmer leur droit de « propriété » sur certains lieux publics. Les rues sont la quintessence de l'espace masculin, et les femmes entretiennent au mieux une relation ambivalente avec la rue, jamais aussi confortable que celle des hommes, même si elles en connaissent les us et coutumes.

Une étude qualitative effectuée auprès des jeunes femmes sans abri à San Francisco a décrit les relations entre les sexes dans les squats (Pfeffer 1997). Selon l'expérience de ces jeunes femmes, la plupart des squats étaient organisés par des jeunes hommes qui se chargeaient d'attribuer les chambres et les lits. Une hiérarchie sexiste, avec un mâle « dominant », colorait souvent les relations personnelles et pouvait priver une jeune femme d'un toit parce que son « vieux » utilisait « leur » lit avec quelqu'un d'autre. Les lesbiennes ne pouvaient révéler leur orientation sexuelle de crainte d'être dépréciées par les autres jeunes. Les femmes jouaient des rôles sexuels traditionnels — trouver de nouveaux squats, s'occuper des autres et les aider à passer les mauvais moments. Les jeunes femmes étaient exploitées par une culture de la rue masculine où les membres du squat pouvaient en expulser d'autres et bloquer les nouveaux arrivants, parfois violemment, y compris les compagnes « infidèles » (tandis que les hommes pouvaient coucher avec n'importe qui). Mais malgré leur nombre limité de choix, les jeunes femmes s'assuraient de ne jamais dormir seules, et de toujours coucher avec un ami ou un compagnon.

Les filles et les jeunes femmes sans abri cherchent souvent quiconque peut leur donner de l'amour et de la protection, et deviennent, d'une façon générale, sexuellement actives afin d'entretenir des relations qui, l'espèrent-elles, les empêcheront de se retrouver seules dans la rue, même si ces relations sont malsaines. Un tel comportement accroît pour elles le risque de devenir enceintes jeunes (Vissing 1992).

Grossesse et maternité

Je suis tombée enceinte pendant que je vivais dans la rue et cela a été pas mal, pas mal difficile. Je consommait beaucoup de drogue, beaucoup de produits chimiques comme de l'acide et de la colle, et je ne prenais pas vraiment soin de moi, ce qui veut dire qu'il était à peu près impossible de prendre soin d'autre chose dans la vie. Lorsque j'ai eu mon fils, personne n'est venu me voir à l'hôpital. Je l'ai donné en adoption — et je suis sortie seule. [Traduction] (Adolescente sans abri, citée dans Bernstein et al. 2000.)

Au milieu des années 1990, le service de la santé publique de Toronto a relevé une augmentation alarmante du taux de grossesse chez les jeunes femmes sans abri et du nombre de jeunes mères sans abri (Bernstein et Lee 1998). Un centre de santé communautaire pour les jeunes sans-abri et les jeunes de la rue a rapporté une augmentation de 700 % des visites de jeunes mères ayant des enfants de moins de cinq ans. Certains des bébés manifestaient des signes d'exposition prénatale à des drogues (Golden et al. 1999). On a estimé que jusqu'à 300 bébés naissaient chaque année de femmes sans abri, dont près du tiers étaient adolescentes (Bernstein et Lee 1998). Trente-quatre pour cent des nourrissons nés de femmes de la rue étaient prématurés, et 13 % d'entre eux mouraient (Briton 1998).

La mort atroce du bébé d'une adolescente sans abri a fait l'objet d'une enquête du coroner à Toronto. Lorsqu'elle a obtenu son congé de l'hôpital avec son bébé prématuré, cette mère de 19 ans s'est rendue dans un centre d'hébergement pour femmes plutôt que dans une maison maternelle. Cinq semaines après sa naissance, le bébé est mort de faim chronique. La police a commencé par accuser la jeune femme et sa travailleuse sociale de négligence criminelle, mais les preuves étaient insuffisantes pour porter l'affaire devant un tribunal (Palmer 2001). Peu de temps après cette mort, survenue en 1997, divers organismes ont modifié leurs politiques pour prévenir la répétition d'une telle tragédie. L'enquête a mis en lumière certains des besoins particuliers des jeunes femmes sans abri ainsi que les risques pour leurs enfants.

Les jeunes femmes qui ont elles-mêmes été à la charge de l'État craignent tout particulièrement que les autorités de la protection de la jeunesse leur enlèvent leur enfant, ce qui crée « peut-être l'obstacle le plus difficile à surmonter dans les interventions auprès des adolescentes sans abri. Ce dilemme illustre clairement la nature cyclique des problèmes d'exploitation des enfants, de négligence, d'itinérance et de grossesse précoce » [*Traduction*] (Findlay *et al.* 1998).

Les entrevues avec 114 jeunes mères pauvres mais occupant un logement, surtout des adolescentes vivant à Toronto, ont révélé qu'elles estimaient n'avoir aucune emprise sur leur propre corps ou sur leur avenir (Fulton et Factor 1993). Le quart d'entre elles avaient été confiées à l'État au cours de leur enfance. Leurs compagnons de vie avaient tendance à être coercitifs et 44 % des femmes avaient été violentées par leur partenaire durant la grossesse ou par la suite. D'une façon générale, les pères, dont la plupart étaient jeunes, n'avaient pas de rapports avec leurs enfants. Près de la moitié d'entre eux n'avaient eu aucun contact avec les jeunes femmes durant la grossesse ou même n'avaient jamais vu leur enfant. Certains rendaient visite à leur enfant à la maison, et une faible proportion d'entre eux vivaient avec leur enfant et s'en occupaient.

On a peu écrit au sujet de la grossesse chez les adolescentes sans abri, malgré sa forte prévalence. Dans une vaste étude américaine, Whitbeck et Hoyt (1999) ont déterminé que les taux conjugués de grossesse attribuables à des femmes et des hommes sans abri étaient trois fois plus élevés que ceux de la population générale des écoles secondaires, et que les grossesses multiples étaient courantes. Près des deux tiers des premières grossesses des jeunes femmes se sont terminées par des fausses couches. Seule une faible proportion de ces femmes ont mené à terme leur première grossesse. Chez celles qui ont donné naissance à leur bébé, 38 % l'avaient avec elles au refuge, 31 % l'avaient laissé chez des proches, tandis que les autres enfants étaient dans une famille d'accueil ou un hôpital, ou avaient été adoptés. La plupart des jeunes hommes savaient comment s'était terminée la grossesse dont ils étaient responsables et où était leur bébé, mais très peu participaient aux soins de celui-ci.

Éducation

Des antécédents de conflits à l'école et le décrochage sont fréquents chez les jeunes sans-abri. Environ 14 % des Canadiennes âgées de 20 ans sont des décrocheuses (DRHC 1997). Près de quatre décrocheuses et décrocheurs sur 10 avaient 16 ans ou moins lorsqu'ils ont quitté l'école, et le tiers avaient au plus une neuvième année. Bien que certaines caractéristiques reliées à la

situation socioéconomique et à la composition de la famille soient associées au décrochage, d'autres facteurs interviennent. Les décrocheuses et les décrocheurs expriment leur insatisfaction à l'égard des cours et du règlement de l'école. Ces élèves font l'école buissonnière et estiment qu'ils n'ont pas leur place à l'école; elles et ils ont des problèmes avec les enseignantes et enseignants, participent moins en classe et pas du tout aux activités parascolaires, ont des amies et amis qui ne fréquentent pas l'école et s'associent avec des pairs qui n'ont pas envisagé de terminer leurs études secondaires. Malgré tout, la majorité réussissent bien à l'école, quoique pas autant que les diplômés. Ils semblent connaître des désavantages cumulatifs en rapport avec les antécédents familiaux, les expériences à l'école, le rendement scolaire, les emplois à temps partiel et les comportements sociaux (DRHC 1997).

Dans un échantillon d'élèves de l'Ontario, 13 % s'étaient enfuis de la maison ou en avaient été expulsés au cours de l'année précédente (Smart *et al.* 1991). Une autre enquête auprès de 356 élèves de deux écoles secondaires de Saskatoon a révélé que 30 % s'étaient déjà enfuis de la maison et que seulement 16 % disaient connaître des organismes qui pouvaient leur offrir un refuge (Steering Committee 1999). Dans le cadre d'une enquête auprès de 90 élèves de niveau secondaire à Ottawa, Caputo *et al.* (1994) ont constaté que 22 % avaient fait une fugue au moins une fois et que 27 % disaient connaître des organismes qui offraient un refuge. Les renseignements sur la disponibilité d'un refuge peuvent exercer une forte influence. Un rapport sur les expériences de l'itinérance des jeunes femmes en Écosse laisse supposer que celles qui avaient eu une enseignante ou un enseignant, ou encore une conseillère ou un conseiller scolaire bien informé et dévoué avaient trouvé un logement convenable plus rapidement et avaient même pu éviter de coucher par terre chez d'autres personnes ou dans des lieux d'hébergement temporaires durant des mois (Dibbin 1991).

Dans une étude effectuées à Calgary, Kufeldt *et al.* (1992) ont constaté que 45 % des jeunes sans-abri avaient quitté l'école. D'autres études canadiennes ont confirmé des taux élevés de décrochage. La plupart des jeunes sans-abri ont eu des difficultés à comprendre le matériel pédagogique, des conflits avec le personnel enseignant et la direction, et des problèmes avec les autres élèves. Ces problèmes étaient habituellement reliés à des conflits à la maison, et déclenchés par ces conflits (Hagan et McCarthy 1998).

Les jeunes sans-abri qui ont décroché manquent non seulement de compétences scolaires, mais aussi de compétences dans des domaines de plus en plus essentiels, tels que les communications interpersonnelles, la technologie et la résolution de problèmes, l'organisation et la prise de décision (Fitzgerald 1999).

Un grand nombre d'auteurs et d'auteurs sont d'avis que l'école a un rôle particulier à jouer, à titre d'institution avec laquelle tous les enfants et les jeunes sans-abri ont eu certains rapports, à titre de source potentielle de contacts sociaux et de stabilité, et à titre de moyen de développement personnel et social (Caputo *et al.* 1997; Fitzgerald 1999). Mais les écoles du Canada n'ont pas vraiment reconnu ce fait. Se fondant sur des entrevues avec des prestataires de services qui interviennent auprès des jeunes sans-abri et des administrations scolaires à Halifax, Fitzgerald (1999) a laissé entendre que les efforts déployés par les écoles

pour découvrir les élèves à haut risque et intervenir au moyen de programmes de prévention du décrochage étaient trop timides et arrivaient trop tard dans la vie des jeunes sans-abri.

Fitzgerald (1999) a préconisé davantage d'initiatives, telles que des écoles alternatives mieux assorties aux besoins des élèves à risque élevé et plus aptes à mobiliser les jeunes sans-abri en leur offrant « des classes plus petites, des horaires plus souples, des expériences d'apprentissage individualisées et variées, des services de consultation et la possibilité d'acquérir des compétences personnelles et sociales, ainsi qu'en favorisant l'estime de soi, l'esprit d'entreprise, la réussite et l'engagement envers l'avenir » [*Traduction*].

Santé

On a constaté que les jeunes de la rue à Vancouver présentaient une incidence plus élevée d'une série de problèmes de santé comparativement à l'ensemble de la population d'élèves de la Colombie-Britannique (Peters et Murphy 1994). Dans un centre de santé communautaire pour les jeunes de la rue du centre-ville de Toronto, les problèmes de santé les plus fréquents étaient les infections des voies respiratoires supérieures, les maladies transmises sexuellement, les infections de la peau et les problèmes reliés à l'abus d'alcool ou d'autres drogues, au traumatisme de l'itinérance, à la santé sexuelle et à la grossesse (Gaetz *et al.* 1999). Les jeunes de la rue sont exposés à des maladies débilitantes, y compris l'hépatite B (Wang *et al.* 1991), le VIH et le sida (Read *et al.* 1993) et d'autres maladies transmises sexuellement (MacDonald *et al.* 1994). Le taux de MTS est beaucoup plus élevé chez les partenaires sexuels réceptifs (c'est-à-dire les femmes et les gais). Malgré leur connaissance des modes de transmission, bon nombre de jeunes sans-abri n'utilisent aucun moyen de protection contre l'exposition (Robertson et Toro 1999). Ils ont aussi habituellement des niveaux élevés de maladies dentaires et parodontales. Environ la moitié des 174 jeunes sans-abri de 14 à 25 ans ayant participé à l'enquête de Lee *et al.* (1994) à Toronto avaient des maux de dents et plus du tiers des autres avaient des caries dentaires. Bien qu'ils estimaient avoir besoin de soins dentaires, la plupart des jeunes n'avaient pas vu de dentiste depuis deux ans.

Une étude effectuée aux États-Unis auprès de 216 adolescentes sans abri a permis d'établir un lien entre l'exploitation sexuelle durant l'enfance, la coercition sexuelle durant l'itinérance et un nombre élevé de partenaires sexuels — une conjugaison de facteurs qui prédisait l'acquisition d'une maladie transmise sexuellement au cours des six mois suivants (Noell *et al.* 2001).

L'absence d'abri sûr et le temps passé dans la rue sont des prédictors de la faim chez les jeunes de la rue (McCarthy et Hagan 1992). Les carences alimentaires sont assez fréquentes, surtout chez les jeunes qui évitent les refuges. Antoniadis et Tarasuk (1998) ont interviewé 88 jeunes de la rue (y compris cinq femmes enceintes) dans le centre-ville de Toronto au sujet de leurs habitudes alimentaires et des questions d'alimentation. Près de la moitié ont déclaré avoir connu la faim ou la privation involontaire d'aliments (c.-à-d. ne pas manger durant 24 heures) au cours des 30 journées précédentes, particulièrement les jeunes qui vivaient dans la rue ou qui squattaient dans des immeubles désaffectés ou encore qui tiraient leur principal revenu d'activités exercées dans la rue. Le recours aux restaurants-minute et aux soupes populaires était associé à une plus grande privation alimentaire. Dans un autre sondage

auprès de jeunes sans-abri à Toronto, 43 % des répondantes et répondants n'avaient pas mangé durant au moins une journée par semaine au cours du mois précédent, et 20 % de ces personnes s'étaient privées d'aliments plusieurs jours par semaine (Gaetz *et al.* 1999).

L'itinérance peut aussi être mortelle. Une étude québécoise a permis de constater que le taux de mortalité chez 479 jeunes sans-abri était 13 fois plus élevé que chez les jeunes de la population générale (Régie régionale 1998).

Santé mentale

Hagan et McCarthy (1998) ont constaté que plus de la moitié des jeunes femmes de la rue ayant participé à leur étude à Toronto avaient tenté de se suicider et souffraient de dépression clinique. Lorsque Ayerst (1999) a comparé 50 jeunes avec et sans abri dans la région de Kitchener-Waterloo, il a constaté que les jeunes sans-abri étaient plus susceptibles de connaître des niveaux élevés de stress associés à leur sentiment de dépression; ils utilisaient aussi des stratégies plus destructrices pour y faire face. Les jeunes sans-abri commettaient plus souvent des actes d'automutilation (c.-à-d. s'érafler, se couper, se frapper la tête, se brûler et rouvrir de vieilles blessures), et consommaient des drogues ou de l'alcool. Les jeunes séjournant dans les refuges recouraient plus fréquemment à des modes de solution de problèmes productifs ainsi qu'à la divulgation ou à la discussion avec une personne de confiance.

Une étude d'une cohorte en cours à Montréal a révélé que 63 % des 517 jeunes sans-abri étudiés entretenaient des idées de suicide et que 35 % avaient fait une tentative de suicide. Vingt et un pour cent des jeunes étaient légèrement déprimés, 27 % l'étaient modérément et 9 % l'étaient gravement. La combinaison de la dépression, des idées de suicide et de la forte consommation de drogues a contribué à la mort de jeunes sans-abri par suicide et surdose. Pour ces raisons, il est très important que les travailleuses et travailleurs des services d'approche et d'intervention et les personnes qui offrent d'autres services aux jeunes sans-abri reçoivent une bonne formation pour déceler le comportement suicidaire et aider les jeunes à recourir aux services compétents (Régie régionale 1998).

Il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre les symptômes de dépression et l'itinérance. Une chercheuse américaine, Lissa Russell (1998), a constaté qu'environ la moitié des adolescentes et adolescents sans abri se souvenaient que le début de leurs symptômes (de grave dépression, d'idées de suicide et de tentatives de suicide, et d'abus d'alcool ou de dépendance à l'alcool) étaient survenus *avant* leur premier épisode d'itinérance. Cela laisse supposer que certaines dimensions d'une détresse psychologique peuvent être à la fois une cause et une conséquence de l'itinérance. En outre, les symptômes de grave dépression ont le plus souvent précédé des symptômes d'abus d'alcool ou de drogue, ou de dépendance à ces substances, ce qui semble indiquer que l'abus de substances psychoactives est un mécanisme d'adaptation pour les personnes qui éprouvent des symptômes de dépression.

O'Grady *et al.* (1998) ont soutenu que les jeunes de la rue à Toronto qui nettoyaient les pare-brise aux feux de circulation (squeegees) avaient tendance à être moins déprimés que les autres. Ce phénomène a été présenté comme un point fort chez ces jeunes (toutefois, le contraire pourrait être vrai. Plusieurs études ont montré que les jeunes sans-abri ayant une

meilleure santé psychologique étaient également plus susceptibles de connaître la dépression durant l'itinérance et de se rétablir par la suite (Whitbeck et Hoyt 1999). Il semble que les jeunes qui ont le plus de ressort pourraient être ceux qui réagissent de la manière la plus dramatique au traumatisme de l'itinérance (Goodman *et al.* 1991). Bien que de nombreux facteurs contribuent à des symptômes de dépression et à la dépression chez les jeunes sans-abri, les torts qu'ils subissent lorsqu'ils sont laissés à eux-mêmes en sont le principal facteur contributif. Les expériences dans la rue ont de profonds effets sur la santé mentale des jeunes. Le nettoyage de pare-brise (squeegeeing) et les autres adaptations innovatrices ainsi que les mécanismes de survie employés par les jeunes de la rue peuvent favoriser leur autonomie dans la rue, mais ne signifient pas nécessairement que la personne a plus de ressort ni qu'elle réussira mieux dans la vie adulte (Whitbeck et Hoyt 1999).

Bon nombre des facteurs de risque d'itinérance chez les jeunes sont aussi des facteurs de risque de problèmes de santé mentale : manque de soins parentaux, conflits avec les parents, troubles psychiatriques chez les parents, agressions physiques et sexuelles, et absence de soutien social. Selon les constatations de trois grandes études effectuées en Grande-Bretagne, les antécédents d'adversité durant l'enfance et plus de deux ans d'itinérance avaient d'importants liens avec des problèmes de santé mentale (Wrate et Blair 1999).

Consommation de drogues

La consommation de drogues au sein de la population générale d'adolescentes et d'adolescents à Toronto et en Ontario a augmenté au cours des années 1990, particulièrement en ce qui a trait au cannabis, au MDMA (méthylène-dioxy-méthamphétamine) ou à l'ecstasy, à la méthamphétamine et aux hallucinogènes tels que la mescaline et le LSD (dérivé de l'acide lysergique) (Bernstein *et al.* 2000; Picard 2000). Les demandes de traitement pour abus de substances psychoactives à Toronto ont doublé de 1994 à 1999. Le tiers des jeunes traités sont des filles, et 12 % d'entre elles ont aussi reçu un diagnostic de troubles psychiatriques (Bernstein *et al.* 2000).

Les jeunes sans-abri sont aussi plus susceptibles de consommer des drogues que les jeunes hébergés (Gaetz *et al.* 1999). Smart *et al.* (1991) ont constaté que la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes était largement prédite par une variable — le fait d'être dans la rue. D'autres variables telles que l'âge, le sexe, le soutien social et le style d'adaptation n'avaient aucune valeur prédictive significative.

Gaetz *et al.* (1999) ont attribué la consommation de drogues chez les jeunes sans-abri à l'instabilité inhérente à leur vie et à leur souci du moment immédiat, à leur comportement généralement plus à risque, surtout chez les hommes, et aux tentatives de surmonter le stress et la dépression.

L'inclusion de services de consultation en santé mentale dans un traitement pour abus de substances psychoactives présente les meilleures chances de guérison chez les personnes ayant des antécédents d'agression physique ou sexuelle, de négligence, d'abus de substances psychoactives au sein de la famille et de double trouble (c.-à-d. maladie psychiatrique et toxicomanie) (Bernstein *et al.* 2000).

Comportement criminel et criminalisation

L'itinérance est associée à certains types d'activités criminelles chez les jeunes. Deux petites études canadiennes indiquent que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de s'adonner à des activités criminelles (Gaetz *et al.* 1999) ou d'être emprisonnées (Farrell *et al.* 2000). Nous ne disposons d'aucune autre ventilation par sexe du comportement criminel et des arrestations chez les jeunes.

Dans une étude effectuée à Calgary, 71 % des jeunes sans-abri commettaient des actes de délinquance. Le taux était plus élevé chez les jeunes qui étaient dans la rue depuis plus longtemps (Kufeldt et Nimmo 1987). Dans une étude effectuée à Toronto, les trois quarts des jeunes sans-abri et des jeunes de la rue s'adonnaient à de graves activités délinquantes, telles que le vol et le cambriolage, et avaient été incarcérés. Les prédicteurs les plus fiables de l'activité criminelle et de l'incarcération étaient l'absence d'abri sûr et le temps passé dans la rue (McCarthy et Hagan 1992). Ceux dont les pairs s'adonnaient à des activités criminelles, telles que le commerce des drogues et le vol, subissaient leur influence et étaient plus susceptibles de commettre eux-mêmes de tels actes, indépendamment de leurs expériences familiales et scolaires et de leurs antécédents criminels (McCarthy 1995).

Hagan et McCarthy (1998) ont constaté que les jeunes sans-abri de Vancouver s'adonnaient bien davantage à des activités criminelles graves non violentes que les jeunes de Toronto; ils attribuaient ce phénomène aux différences entre les villes et peut-être aux types de personnes qu'elles attirent. O'Grady *et al.* (1998) ont constaté que les jeunes squeegees étaient moins susceptibles de s'adonner à des activités illégales plus risquées, telles que la prostitution, les petits vols et le commerce des drogues, que les jeunes sans-abri qui ne faisaient pas ce travail.

Il n'existe à peu près aucune étude sur la relation entre l'itinérance et le système de justice pénale du Canada (Hewitt 1994). Les données recueillies aux États-Unis semblent toutefois indiquer que les sans-abri courent un plus grand risque d'être arrêtés pour des infractions mineures. Selon les critiques formulées, les activités de survie des sans-abri sont en voie d'être criminalisées. Chez les jeunes, l'itinérance peut aussi accroître la probabilité de détention et le sentiment de résignation lorsque vient le temps de se défendre. Clarke et Cooper (2000) ont examiné les résultats de 472 comparutions de 238 jeunes à Calgary. Dans au moins 14 cas, les jeunes ont été détenus ou renvoyés en détention provisoire parce qu'ils n'avaient pas de lieu de résidence stable. Dans 25 cas, l'absence d'endroit stable où aller a joué dans la décision de plaider coupable.

Emploi

Il m'a fallu beaucoup de temps pour échapper [à la rue]. J'ai dû me démener pour trouver un emploi et un logement tout en me défendant contre la police et la Société d'aide à l'enfance. J'ai été exploitée et volée. [Traduction]
(Femme de 19 ans, citée dans Boyle 2000a).

Gaetz *et al.* (1999) ont interrogé 360 jeunes sans-abri à Toronto sur leurs moyens de gagner de l'argent et de survivre. Au cours des trois mois précédents, 36 % avaient quêté ou nettoyé des pare-brise¹⁵, 19 % avaient volé ou vendu des drogues, 18 % avaient reçu de l'aide sociale, 17 % avaient occupé un emploi rémunéré et 10 % avaient exercé le commerce du sexe (prostitution de rue, service d'escorte, effeuillage, et sexe dans Internet et par téléphone). Plus de femmes que d'hommes avaient reçu de l'aide sociale, probablement parce que près du tiers des jeunes femmes avaient un enfant à leur charge.

Environ le tiers des femmes avaient tiré parti des programmes de formation. Les femmes ont obtenu des résultats légèrement supérieurs à ceux des hommes sur diverses mesures de l'aptitude à l'emploi, mais elles étaient deux fois moins susceptibles d'obtenir un emploi (31 % des femmes c. 57 % des hommes). Même les hommes qui présentaient moins d'aptitudes à l'emploi étaient davantage en mesure d'en trouver un. En outre, les emplois des hommes étaient mieux rémunérés que ceux des femmes (main-d'oeuvre générale, peinture, soudage, messenger à bicyclette, aide-cuisinière ou aide-cuisinier c. télémarketing, garde d'enfants et vente au détail). La confiance en soi a pu jouer puisque moins de femmes se croyaient aptes à l'emploi, et celles-ci ont exprimé moins d'espoir que les hommes de trouver un meilleur emploi. Les jeunes femmes étaient également plus susceptibles de mentionner les problèmes de santé comme étant des obstacles à l'emploi.

Bien qu'il existe divers programmes et services visant à améliorer l'employabilité des jeunes, on ne sait pas vraiment à quel point ils sont efficaces dans le cas des jeunes femmes (ou des jeunes hommes) sans-abri (Gaetz *et al.* 1999). Des jeunes sans-abri, qui ont été interviewés à Montréal, ont critiqué sévèrement le type de formation à l'emploi qui leur était offert. Ils ont affirmé que les compétences professionnelles qu'on leur enseignait n'étaient pas monnayables et qu'elles ne leur permettaient pas d'obtenir des emplois bien rémunérés, mais qu'elles débouchaient plutôt sur une série d'emplois marginaux ainsi que sur le recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale (Gagné 1996).

Prévention et intervention

Après avoir passé en revue les recherches sur la prévention de l'itinérance, les chercheurs Shinn et Baumohl (1999) ont conclu qu'il était trop tôt pour déterminer ce qui fonctionnait, mais, selon les constatations des évaluations disponibles, ils ont recommandé certaines stratégies, y compris l'aide à l'emploi et l'aide de transition pour les jeunes à faible revenu emménageant seuls pour la première fois.

L'accès au marché du logement et non pas la scolarité, les antécédents professionnels ou le fait d'avoir été mère adolescente sont des prédicteurs de l'itinérance chez les jeunes (Shinn et Baumohl 1999). Dans le cas des familles, l'offre de logement subventionné, même en l'absence d'autres services, est susceptible de prévenir l'itinérance et de stabiliser des familles auparavant sans abri, indépendamment d'autres facteurs tels que la maladie mentale, l'abus de substances psychoactives, les problèmes de santé, les antécédents d'incarcération, l'instruction, les antécédents professionnels, la violence familiale, la solidité du réseau personnel, et des

caractéristiques chez les enfants comme des expériences familiales perturbatrices, la pauvreté et la grossesse chez les adolescentes (Shinn 1997).

La recherche à ce jour semble indiquer que les moyens les plus efficaces de prévenir l'itinérance sont les instruments reliés au logement et au revenu. Le logement, l'emploi, le maintien du revenu et les politiques fiscales visant à sortir les gens du dénuement, de la pauvreté et de l'itinérance sont nécessaires (Shinn et Baumohl 1999). Les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements peuvent avoir besoin de soutien supplémentaire. Kurtz *et al.* (1991b) ont soutenu qu'une protection temporaire, des interventions en cas de crise et des services de consultation ne sont pas suffisants dans le cas des jeunes qui ont été victimes de violence ou celui des « doublement sans-abri » qui se sont enfuis de la garde publique. Il faut des services plus approfondis d'évaluation, de traitement et de placement, par l'entremise d'une coordination de la gestion des cas entre les organismes; des services « souples et indulgents » relativement à l'aide offerte pour les programmes d'éducation et d'emploi; des conditions de logement qui diffèrent des familles d'accueil ou des foyers collectifs, dont bon nombre de jeunes se sont enfuis (Kurtz *et al.* 1991a).

Il existe très peu de recherches sur ce qui arrive aux jeunes sans-abri au fil du temps. Deux études européennes offrent certaines indications. Fitzpatrick (2000) a effectué une étude de suivi sur 25 jeunes sans-abri en Écosse. L'itinérance était source de déchéance pour certains jeunes, surtout ceux qui fréquentaient les refuges pour adultes et vivaient dans le centre-ville; d'autres s'en tiraient un peu mieux, notamment ceux qui fréquentaient des refuges dans leur milieu.

Van der Ploeg et Scholte (1997) ont effectué une étude de suivi sur 70 jeunes sans-abri aux Pays-Bas. Une année plus tard, le tiers des jeunes avaient réussi à trouver un logement stable, bien que certains aient dû le quitter en raison de conflits, de loyers impayés, de vols ou de comportements destructeurs. Un autre tiers avaient trouvé une place dans un centre résidentiel ou avaient été pris en charge par l'État, tandis que le dernier tiers étaient demeurés dans le circuit des refuges et dans la rue.

À partir d'entrevues avec 70 jeunes Canadiennes et Canadiens auparavant sans abri, Caputo *et al.* (1997) ont déterminé que les facteurs reliés à un retrait fructueux de la rue comprenaient un logement décent, un emploi convenable et l'accès à des services appropriés. L'accès au soutien de personnes et d'organismes était également indispensable. L'isolement social et l'aliénation qui avaient poussé les jeunes vers la rue étaient contrés par les relations sociales chez les jeunes de la rue. Le passage à la société ordinaire exigeait de l'aide pour rétablir les contacts sociaux.

Il n'existe aucune évaluation rigoureuse des interventions auprès des jeunes sans-abri (Robertson et Toro 1999; Schorr et Schorr 1988; Dryfoos 1990). Clarke et Cooper (2000) ont toutefois exprimé l'avis que quatre facteurs distinguent les programmes de logement et les services fructueux à l'intention des jeunes sans-abri :

- la participation de la cliente ou du client, qui permet une certaine prise en charge personnelle et facilite la pertinence culturelle;
- la collaboration entre les organismes pour faciliter l'adoption de protocoles plus cohérents et le partage des ressources;
- la sensibilité culturelle aux problèmes et aux besoins des jeunes autochtones, immigrantes et immigrants et lesbiennes et gais;
- un personnel de qualité bien formé, motivé et témoignant d'une volonté de travailler avec des jeunes, appuyé par de bonnes conditions de travail et une bonne rémunération.

Modèles de logement

Les rares chercheuses et chercheurs qui ont demandé aux jeunes sans-abri quelles étaient leurs préférences en matière de logement ont appris que les logements autonomes sont, et de loin, le choix le plus populaire et habituellement leur but en matière de logement (Fitzpatrick 2000). En réponse à diverses propositions en matière de logement, un groupe de jeunes sans-abri de Saskatoon ont dit préférer un programme d'appartements subventionnés (fondé sur des unités autonomes meublées et un personnel de soutien à temps partiel itinérant) à un programme subventionné de vie autonome (fondé sur des maisons partagées en fonction du sexe, avec une travailleuse ou un travailleur de soutien en résidence). Ils n'étaient pas intéressés à un programme de vie collective (fondé sur des maisons partagées, avec des réunions quotidiennes, des couvre-feu et un personnel de soutien en résidence) (Converge Consulting Group 2000).

Dans une étude effectuée à Calgary, les plus jeunes sans-abri (moins de 18 ans) étaient partagés quant à l'opportunité d'offrir aux jeunes des logements mixtes. Environ 40 % voulaient des logements pour chaque sexe. Quant aux jeunes plus âgés, ils étaient moins nombreux à vouloir des logements pour chaque sexe (Clarke et Cooper 2000). Dans le même ordre d'idées, on ne s'entendait pas, même chez les prestataires de services aux Autochtones, sur l'opportunité d'offrir des logements distincts ou d'autres modalités de programme aux jeunes Autochtones.

Les programmes d'autoconstruction sont une autre possibilité à laquelle on a bien davantage recours dans les pays en développement. Les programmes d'autoconstruction pour les jeunes de la ville et la formation aux métiers de la construction pour les jeunes femmes sont rares au Canada (Margison *et al.* 1998). Daly (1996) a souligné que les logements coopératifs et autoconstruits « devraient être exploités puisqu'ils représentent une rare congruence entre les sans-abri, les groupes libéraux de défense des droits et les gouvernements conservateurs » [Traduction].

Logement supervisé

De nombreux organismes de Toronto ont mis en place, au cours des années 1980, des logements supervisés, dont certains étaient réservés aux sans-abri. Un sondage auprès de 100 femmes habitant divers complexes de logements supervisés a révélé qu'elles étaient, d'une façon générale, très satisfaites de leur logement, mais qu'elles subissaient énormément

de harcèlement sexuel de la part de leurs colocataires masculins, particulièrement là où les installations étaient partagées. Lorsqu'elles portaient plainte, les femmes se disaient insatisfaites des réactions des gestionnaires des logements (Novac *et al.* 1996b).

Rares sont les logements supervisés réservés aux jeunes (seules 85 unités soit 1,6 % de tous les logements supervisés de Toronto sont réservés aux jeunes). La recherche semble indiquer que les jeunes ne se débrouillent pas très bien dans des logements partagés sans personnel. En outre, le fait de mêler les adultes et les jeunes dans des complexes de logements supervisés peut nuire aux efforts que déploient ces derniers pour se faire accepter et à leur aptitude à nouer de nouvelles relations (Novac et Quance 1998).

Selon Hutson et Liddiard (1994), la tendance veut, en Grande-Bretagne, qu'on offre aux jeunes sans-abri des logements supervisés plutôt que de transition, et qu'on évite les problèmes de vie communautaire. Des logements autonomes permanents assortis de services de soutien qui peuvent diminuer graduellement préviennent les déménagements inutiles.

Logement de transition et foyers

Plusieurs analystes canadiennes et canadiens ont déterminé que le logement de transition à long terme (p. ex. avec une limite de temps de trois ans) était un besoin prioritaire des jeunes sans-abri et s'inscrivait dans une gamme de possibilités de logement qui devraient être offertes aux jeunes (Clarke et Cooper 2000). Certaines et certains ont recommandé des logements de transition pour quelques sous-groupes particuliers, tels que les jeunes qui n'ont pas affaire aux organismes de protection de la jeunesse et les prostituées qui cherchent à quitter la rue (Kufeldt et Burrows 1994), les jeunes Autochtones (Golden *et al.* 1999), et les adolescentes et les jeunes femmes enceintes et mères (Golden *et al.* 1999; Kufeldt et Burrows 1994).

À la différence des logements de transition et des logements supervisés, le modèle des foyers offre un logement et de l'aide pour la recherche d'emploi, mais habituellement aucun autre service de soutien. Le modèle a été conçu pour préparer les jeunes à l'emploi. L'un des exemples canadiens est le Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, fondé en 1993, qui favorise l'intégration sociale par l'entremise de l'emploi et de l'hébergement, et qui héberge certains jeunes qui ont été sans abri (Rose *et al.* 1998). Le volet formation et emploi distingue les foyers des logements de transition et des autres modèles de logement (Quilgars et Anderson 1997). Un projet élaboré récemment à l'intention de 50 jeunes sans-abri à Toronto (Phoenix House) conjugue divers éléments du modèle des foyers en offrant des possibilités de formation et d'emploi, avec les services de soutien supplémentaires et les limites de temps qui caractérisent le modèle des logements de transition.

Selon Ward (1997), le mouvement des foyers est issu de la solide tradition des programmes d'apprentissage de l'Allemagne, où l'on offrait un hébergement de grande qualité dans des centres, assorti d'ateliers de formation et de studios d'artisans ou d'entreprises fonctionnelles, et d'un modèle français semblable qui intégrait un souci des problèmes de santé et des problèmes sociaux. Les pensionnaires recevaient une allocation mensuelle. Les Britanniques ont adopté le modèle et créé des foyers tout au long des années 1990. Le type d'hébergement

va de la chambre à coucher du type auberge à des unités autonomes en passant par des appartements partagés (Quilgars et Anderson 1997).

Une évaluation des foyers en Grande-Bretagne a révélé que le processus qui consiste à offrir du soutien et à améliorer l'estime de soi était tout aussi important que les résultats plus manifestes que sont les emplois et le logement. Une prestation de services souple, axée sur la clientèle, favorisait la réussite. La vie des jeunes gens ne suivait pas nécessairement un cheminement linéaire, c'est-à-dire trouver un emploi et ensuite déménager dans un logement autonome (Quilgars et Anderson 1997). Désormais, on insiste moins sur l'employabilité et davantage sur le développement communautaire. Ce modèle semble se révéler fructueux pour certains jeunes, mais non pas pour les jeunes sans-abri qui ne sont pas encore prêts à assumer beaucoup d'autonomie (Ward 1997).

Maisons d'hébergement

Certaines maisons d'hébergement sont gérées par les organismes de protection de la jeunesse et ne reçoivent que les enfants qui sont à leur charge; d'autres sont sciemment indépendantes de ces organismes. Kufeldt *et al.* (1992) ont déterminé qu'une maison d'hébergement autonome ouverte à Calgary à l'intention des jeunes de 12 à 17 ans rejoignait les personnes qui en avaient besoin, sauf les mineurs relevant des organismes de protection de la jeunesse, lesquels n'étaient pas admissibles et restaient sans autre solution.

En 1994, un réseau de maisons d'hébergement a été mis en place dans les banlieues d'Ottawa pour garder les fugueuses et les fugueurs dans leur milieu et leur école, et les empêcher de s'intégrer dans une sous-culture de consommation de drogues et de prostitution dans le centre-ville d'Ottawa. Les jeunes étaient hébergés dans des familles bénévoles sélectionnées pour une période pouvant aller jusqu'à sept jours, au cours de laquelle des professionnelles et professionnels leur trouvaient un logement plus permanent ou négociaient un retour à la maison familiale. La permanence du financement du programme n'était pas assurée (Pomeroy et Frojmovic 1995).

La première maison d'hébergements ouverte en Grande-Bretagne était gérée de manière autonome, mais en étroite collaboration avec les responsables des services sociaux, de la police et des services de santé (Newman 1989). Fonctionnant dans une zone grise sur le plan juridique, cette maison était exposée à des accusations d'héberger des mineurs, mais le modèle était apparemment efficace à titre de service de crise pour les fugueuses et les fugueurs. Il offrait une solution plus globale à leurs problèmes, tout en respectant leurs choix; il réagissait à la tendance des personnes mineures à éviter les autorités et les services, et prévenait un comportement à haut risque chez les fugueuses et les fugueurs ainsi que leur exploitation (Newman 1989).

Résumé

Le passage à l'âge adulte est devenu pour les jeunes femmes un processus plus long et plus complexe, assorti de moindres possibilités d'emploi. Celles qui ne bénéficient pas du soutien de leur famille durant cette période de transition risquent de se retrouver sans abri. Les jeunes

femmes à la charge de l'État sont particulièrement vulnérables puisque leur soutien disparaît à un jeune âge (habituellement à 16 ans en Ontario). Ces jeunes femmes ainsi que les femmes autochtones et les lesbiennes sont toutes surreprésentées chez les jeunes femmes sans abri.

Les rapports de recherche sur les jeunes sans-abri portent surtout sur les personnes qui sont absolument sans abri — qui utilisent les refuges ou qui couchent à la dure¹⁶. On sait très peu de choses au sujet de l'itinérance relative et dissimulée chez les jeunes femmes. Il n'existe pas de renseignements sur ce qui arrive aux jeunes femmes sans abri avec le temps ni sur les types de programmes de prévention et d'intervention qui sont efficaces dans leur cas.

Les jeunes femmes constituent entre le tiers et la moitié des jeunes sans-abri dans les grands centres urbains du Canada. La proportion des femmes augmente à mesure que l'âge diminue, de sorte que les problèmes auxquels sont confrontées les mineures au sens de la loi soulèvent des préoccupations particulières. Ces mineures (femmes de moins de 16 ans) ne sont pas admissibles aux refuges ni aux autres services qu'utilisent les jeunes sans-abri plus âgés. Il existe également d'importantes lacunes dans les programmes et les services offerts aux jeunes femmes sans abri âgées de 16 à 17 ou 18 ans, de sorte qu'elles peuvent se retrouver sans source de revenu légitime.

La violence faite aux filles et aux jeunes femmes joue un rôle considérable dans la dynamique de leur itinérance. Bien que la plupart des jeunes sans-abri aient des antécédents d'instabilité, de conflits et d'agression au sein de leurs familles, davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes y ont connu la violence sexuelle et physique. Les jeunes femmes qui ont été agressées, particulièrement sexuellement, sont plus exposées à la revictimisation. On comprendra que la sécurité personnelle est une préoccupation de premier ordre pour les jeunes femmes sans abri.

Les jeunes femmes ont davantage recours à leurs réseaux sociaux que les jeunes hommes pour éviter l'itinérance et y faire face, notamment en adhérant à des familles de la rue et en s'associant à des hommes ou des amies et amis sans abri. Les relations entre les jeunes femmes et les jeunes hommes sans abri ont tendance à être sexistes et patriarcales et à être fondées sur une culture de la rue masculine.

Un accroissement frappant de la grossesse chez les jeunes femmes sans abri a été observé au milieu des années 1990 à Toronto. Ces jeunes femmes ont tendance à être très actives sur le plan sexuel et à rechercher des relations sexuelles avec les hommes, ce qui favorise un taux de grossesse élevé. Les jeunes mères et leur bébé sont très à risque sur le plan de la santé. Celles qui essaient d'élever leurs enfants le font seules. Il arrive qu'elles évitent les pouvoirs publics de crainte qu'on leur enlève leur enfant.

Il existe des indices d'un cycle de violence familiale, de grossesse et d'itinérance chez les jeunes femmes. Il y a un autre rapport entre l'agression sexuelle dans l'enfance, la coercition sexuelle au cours de l'itinérance et un nombre élevé de partenaires sexuels, ce qui entraîne un risque accru de contracter une maladie transmise sexuellement. On observe la prévalence de toute une gamme de problèmes de santé chez les jeunes sans-abri : infections des voies

respiratoires supérieures, infections de la peau et problèmes reliés à l'abus de substances psychoactives et au traumatisme de l'itinérance.

Les jeunes femmes sans abri risquent de connaître des problèmes supplémentaires reliés aux maladies transmises sexuellement, à la santé sexuelle et à la grossesse. La faim et les carences alimentaires sont chose courante chez les jeunes de la rue, y compris les femmes enceintes. L'itinérance peut aussi être mortelle; le taux de mortalité est considérablement plus élevé chez les jeunes sans-abri que chez les jeunes logés.

Les femmes sans abri sont moins susceptibles que les hommes de s'adonner à des activités criminelles, mais plus susceptibles d'exercer le commerce du sexe. Les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes de connaître des problèmes de santé mentale et d'avoir tenté de se suicider. Des symptômes de dépression et de détresse psychologique peuvent être à la fois une cause et une conséquence de l'itinérance des jeunes femmes.

De nombreuses jeunes femmes sans abri sont des décrocheuses et n'ont pas la scolarité nécessaire pour trouver un emploi. Malgré la disponibilité de programmes de formation parrainés par l'État, les jeunes femmes sans abri ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi — plus encore que les jeunes hommes. En outre, lorsqu'elles ont un emploi, elles gagnent moins d'argent à faire le « travail traditionnel des femmes », tel que la vente au détail et la prestation de services.

L'accès au logement et aux possibilités d'emploi ouvre aux jeunes une voie vers la stabilisation. Le fait de les aider à reprendre contact avec la société est également un facteur important d'une transition fructueuse pour les jeunes qui ont connu l'itinérance.

La plupart des jeunes sans-abri veulent le même type de logement que celui dont bénéficient les adultes autonomes — des unités autonomes où la supervision des adultes ne leur est pas imposée, mais où ils peuvent avoir des relations avec des personnes et des organismes qui leur apportent un soutien. Rares sont les programmes canadiens de logement conçus pour aider les jeunes sans-abri (qu'il s'agisse de logements supervisés, de logements de transition ou de foyers). En l'absence d'évaluations de grande qualité portant sur l'efficacité de tels mécanismes, il est difficile de savoir quels projets de prévention ou d'intervention proposer pour les jeunes femmes sans abri.

Les jeunes de moins de 18 ans sont plus susceptibles que les jeunes plus âgés de vouloir un logement distinct ou réservé à un sexe. Le fait de loger des femmes et des hommes auparavant sans abri ensemble dans des logements supervisés entraîne des taux très élevés de harcèlement sexuel. Il importe que les gestionnaires et le personnel des logements reçoivent une formation pour comprendre et prévenir de manière efficace la dynamique des relations oppressives entre les sexes, qui sont chose courante chez les jeunes femmes et les jeunes hommes sans abri.

3. NOUVELLES DONNÉES SUR LES JEUNES FEMMES ET L'ITINÉRANCE

Les jeunes femmes sans abri à Montréal

Les femmes constituaient environ le tiers des 998 jeunes sans-abri âgés de 14 à 25 ans qui ont été interviewés à Montréal, à la fin des années 1990, dans le cadre d'une étude prospective des cohortes (voir la description de l'étude au chapitre 1). Un nombre égal de filles et de garçons étaient âgés de moins de 18 ans, mais l'étude comptait proportionnellement moins de femmes âgées de 18 ans ou plus.

Tableau 1 : Nombre de répondantes et de répondants, par âge et par sexe, Montréal (N=998)

	Hommes de moins de 18 ans	Hommes de 18 ans ou plus	Femmes de moins de 18 ans	Femmes de 18 ans ou plus	Total
Nombre	122	554	119	203	998
Pourcentage	12	56	12	20	100

Lieu de naissance

La plupart des répondantes et des répondants étaient nés soit à Montréal (42 %), soit ailleurs au Québec (45 %). Huit pour cent étaient nés dans une autre province et 5 % dans un pays étranger.

La très grande majorité des parents des répondantes et des répondants étaient nés au Canada (85 % des pères et 89 % des mères). Les parents d'environ 5 % d'entre eux étaient nés en Europe (pourcentage légèrement plus élevé chez les jeunes femmes). Environ 5 % des répondantes et des répondants avaient des parents autochtones.

Durée de résidence à Montréal

Quatre répondantes et répondants sur 10 habitaient à Montréal depuis moins d'une année, ce qui indique que bon nombre de ces personnes étaient récemment arrivées dans cette ville.

Tableau 2 : Durée de résidence à Montréal, par âge et par sexe

	Hommes de moins de 18 ans	Hommes de 18 ans ou plus	Femmes de moins de 18 ans	Femmes de 18 ans ou plus	Total
	%	%	%	%	%
Moins de 6 mois	38	28	32	29	30
De 6 mois à 1 an	4	10	9	12	10
De 1 à 5 ans	16	22	14	25	21
Plus de 5 ans	8	12	8	11	11
De Montréal	33	27	36	24	28
Total	100	100	100	100	100

Niveaux de scolarité

Environ la moitié des répondantes et les trois quarts des répondants de 18 à 25 ans n'avaient pas terminé leur cours secondaire. Ce qui est plus troublant, c'est que 5 % des femmes et 12 % des hommes de 14 à 17 ans n'avaient pas terminé leurs études primaires. La plupart des répondantes et des répondants (80 %) n'étaient pas inscrits à l'école au moment de l'entrevue.

Tableau 3 : Plus haut niveau de scolarité atteint, par âge et par sexe, Montréal

	Hommes de moins de 18 ans	Hommes de 18 ans ou plus	Femmes de moins de 18 ans	Femmes de 18 ans ou plus	Total
	%	%	%	%	%
Études primaires	12	9	5	4	8
Cours secondaire non terminé	83	66	83	47	66
Diplôme de secondaire	4	13	11	23	14
École de métiers	0	2	0	3	2
Études de cégep	0	3	0	10	4
Diplôme de cégep	0	4	0	7	4
Université	0	1	0	4	2
Sans objet	1	2	1	0	1
Total	100	100	100	100	100

Situation socioéconomique de la famille

Les répondantes et les répondants ont classé leur famille selon quatre niveaux socioéconomiques :

- 16 % ont dit que leur famille était « très à l'aise; nous pouvons nous acheter de nombreuses choses »;
- 42 % ont dit que leur famille était « assez à l'aise; nous avons tout ce dont nous avons besoin mais pas plus »;
- 29 % ont dit que leur famille n'était « pas très à l'aise; nous avons parfois des soucis d'argent »;
- 12 % ont dit que leur famille n'était « pas à l'aise; nous avons toujours des soucis d'argent ».

Ces réponses n'ont pas vraiment été classées par âge ou par sexe.

Aide à l'enfance

Les répondantes et les répondants, surtout les plus jeunes, avaient des rapports très étroits avec les organismes de protection de la jeunesse. Plus des trois quarts des plus jeunes femmes avaient accès aux services par l'entremise d'une travailleuse ou d'un travailleur social, et plus de la moitié avaient déjà été placées dans des établissements de soins pour enfants. Moins de

femmes plus âgées avaient déjà été placées dans ces établissements et le tiers d'entre elles n'avaient jamais vu de travailleuse ou de travailleur social.

Tableau 4 : Liens avec les organismes de protection de la jeunesse, Montréal

	Hommes de moins de 18 ans %	Hommes de 18 ans ou plus %	Femmes de moins de 18 ans %	Femmes de 18 ans ou plus %	Total %
Séjour dans un établissement résidentiel « fermé »	66	50	52	34	49
Séjour dans un centre résidentiel	44	38	39	33	38
A vu une travailleuse ou un travailleur social	82	71	79	67	73

Fugues

Dans l'ensemble, les deux tiers des répondantes et des répondants ont dit avoir fui les parents ou les tuteurs ou tutrices, et la plupart avaient fait plus d'une fugue. Les plus jeunes étaient plus nombreux à avoir fait des fugues. Chez les plus jeunes femmes, la proportion était de quatre sur cinq.

Tableau 5 : Nombre de fugues, Montréal

	Hommes de moins de 18 ans %	Hommes de 18 ans ou plus %	Femmes de moins de 18 ans %	Femmes de 18 ans ou plus %	Total %
Une fois	10	13	17	12	13
De 2 à 5 fois	25	21	35	26	24
De 6 à 10 fois	16	7	8	4	8
Plus de 10 fois	34	21	20	18	22
Sans objet	15	39	20	40	34
Total	100	100	100	100	100

Plus de la moitié des répondantes et des répondants avaient fait une fugue ou avaient été expulsés par leurs parents pour la première fois avant l'âge de 16 ans. Quatre jeunes femmes sur 10 avaient fait une fugue pour la première fois lorsqu'elles avaient entre 13 et 15 ans.

Tableau 6 : Âge lors de la première fugue, Montréal

	Hommes de moins de 18 ans %	Hommes de 18 ans ou plus %	Femmes de moins de 18 ans %	Femmes de 18 ans ou plus %	Total %
Moins de 10 ans	12	6	4	6	7
De 10 à 12 ans	34	14	22	11	17
De 13 à 15 ans	33	30	40	31	32
16 ans ou plus	6	11	12	10	10
Sans objet	16	40	22	42	35
Total	100	100	100	100	100

Situation actuelle et itinérance

L'âge des répondantes et des répondants lorsqu'ils se sont retrouvés sans abri pour la première fois coïncidait, d'une façon générale, avec les réponses concernant les fugues ou l'expulsion par les parents. Presque sans exception, les répondantes et les répondants (96 %) ont affirmé chercher un endroit où dormir au moment de leur première entrevue.

Quatre répondantes et répondants sur cinq avaient été sans abri au cours des six mois précédents. Ils avaient dû chercher un endroit où dormir, tel qu'un refuge, ou avaient dormi dans un parc, un immeuble désaffecté ou un terminus d'autobus, avaient demeuré chez des amies ou amis ou d'autres membres de la famille, parce qu'ils ne voulaient pas retourner à la maison ou n'en avaient tout simplement pas.

Tableau 7 : Âge lors du premier épisode d'itinérance, Montréal

	Hommes de moins de 18 ans	Hommes de 18 ans ou plus	Femmes de moins de 18 ans	Femmes de 18 ans ou plus	Total
	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Moins de 10 ans	4	2	3	2	2
De 10 à 12 ans	31	11	19	10	14
De 13 à 15 ans	44	28	54	35	34
16 ans ou plus	17	57	19	46	45
Sans objet	3	3	5	7	4
Total	100	100	100	100	100

Stratégies de survie

Plus de femmes que d'hommes avaient demeuré chez des amies ou amis et des connaissances (90 % c. 83 %), d'autres membres de la famille (32 % c. 25 %) et dans la famille d'amies ou d'amis (46 % c. 32 %).

Tableau 8 : Domicile durant les six mois précédents, Montréal

	Hommes de moins de 18 ans	Hommes de 18 ans ou plus	Femmes de moins de 18 ans	Femmes de 18 ans ou plus	Total
	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Amie, ami ou connaissance	89	81	91	90	85
Propre appartement	46	79	48	83	72
Refuge	77	66	66	39	62
Père, mère	83	50	86	64	61
Rue, etc.	76	56	70	48	58
Hôtel	46	43	52	36	43
Poste de police	48	44	32	19	38
Famille d'une amie ou d'un ami	47	28	56	40	36
Famille	35	23	38	28	27
Centre de détention pour jeunes	18	28	11	10	21
Famille d'accueil, etc.	44	7	31	4	14

Chez les quatre groupes répartis selon l'âge et le sexe, un moins grand nombre des femmes plus âgées avaient demeuré dans un refuge (39 %) ou étaient restées dans la rue (48 %). Plus d'hommes que de femmes étaient dans un foyer d'accueil, dans un centre de détention pour jeunes ou à un poste de police. Et davantage des jeunes répondantes et répondants demeuraient chez leurs parents, dans une famille d'accueil ou dans la rue.

Sources de revenu

Les sources de revenu durant les six mois précédents témoignent aussi de l'instabilité et de la marginalité de la vie des sans-abri. Plus de femmes que d'hommes avaient mendié (75 % c. 61 %), avaient reçu un soutien financier de leur famille (58 % c. 44 %) ou avaient eu recours à la prostitution (25 % c. 9 %). Moins de femmes que d'hommes avaient reçu de l'aide sociale (34 % c. 58 %), avaient vendu des drogues (36 % c. 49 %) ou avaient volé (27 % c. 36 %).

Les sources de revenu variaient aussi en fonction de l'âge des répondantes et des répondants, ce qui reflétait leur admissibilité aux programmes de soutien du revenu et leur aptitude à travailler. Les deux tiers des personnes de 18 ans ou plus avaient reçu de l'aide sociale, tandis que presque aucun des jeunes (3 %) n'en avaient reçu. Et un plus grand nombre de jeunes plus âgés avaient un emploi régulier (41 % c. 31 %) ou occasionnel (59 % c. 52 %). Les plus jeunes devaient s'en remettre davantage à d'autres sources de revenu. Un plus grand nombre de jeunes de moins de 18 ans avaient mendié (89 % c. 58 %), nettoyé des pare-brise (30 % c. 20 %), reçu de l'aide pécuniaire de leur famille (64 % c. 44 %), reçu de l'aide pécuniaire d'amies ou d'amis (58 % c. 41 %), et reçu des services de protection de la jeunesse (24 % c. 4 %). Une plus grande proportion des jeunes répondantes et répondants avaient exercé des activités illicites, telles que le vol et la prostitution. Plus de la moitié (56 %) avaient vendu des drogues (contre 41 % des jeunes plus âgés), une activité particulièrement répandue chez les jeunes hommes (70 %). Et près de la moitié (46 %) avaient commis un vol (contre 29 % chez les jeunes plus âgés).

Les jeunes femmes dans les refuges de Toronto

Les renseignements suivants sont tirés de la base de données sur l'utilisation des refuges de la ville de Toronto, mise à jour de façon continue depuis 1988 (voir la description au chapitre 1).

Capacité et fréquentation des refuges

Le réseau de refuges de Toronto continue de prendre de l'ampleur afin d'accueillir un nombre croissant de sans-abri. La capacité totale des refuges pour personnes seules, jeunes et adultes a augmenté de près de 600 lits de décembre 2000 à février 2001, pour atteindre 3 075 lits (auxquels il faut ajouter 169 lits et matelas offerts par l'entremise du programme Out of the Cold et 90 autres en cas de conditions atmosphériques exceptionnelles) (Toronto 2001b). Seize pour cent de ces lits sont réservés aux jeunes. Le taux de fréquentation a atteint 90 % dans les refuges pour les jeunes durant la semaine du 5 au 11 février 2001.

Dans les refuges pour les familles, la demande a augmenté d'environ 21 % de l'été 2000 au début de l'hiver 2001, en partie en raison d'une arrivée récente de familles de réfugiés. Davantage de familles sont placées dans des motels commerciaux aux termes d'un contrat

passé avec la ville, malgré un plan visant à réduire le recours à ce type d'hébergement. (Le nombre total de familles habitant dans des motels atteint 874). La plupart des familles dans les refuges sont constituées de mères seules avec des enfants à leur charge.

Nombre et proportion des jeunes dans les refuges

Le nombre total de jeunes (de 15 à 24 ans) séjournant dans les refuges à Toronto est à la hausse. En 1999, 6 310 jeunes ont eu recours aux refuges (surtout des jeunes seuls, mais aussi des jeunes conjoints et des jeunes accompagnés de leurs parents). Ce nombre représente 21 % de toutes les personnes qui ont utilisé les refuges, et est de loin supérieur à la proportion des jeunes dans la population générale de Toronto, soit 12 %. Le nombre d'admissions de jeunes (y compris les admissions répétées) est passé de 20 % du total en 1998 à 23 % en septembre 2000.

Nombre, proportion et profil d'âge des jeunes femmes dans les refuges

Environ 2 150 jeunes femmes seules ont utilisé les refuges de Toronto en 1999. (Ce nombre serait plus élevé si l'on comptait aussi les jeunes femmes accompagnées d'un conjoint ou d'un parent).

La proportion des jeunes femmes utilisant les refuges s'est accrue depuis la fin des années 1980. En 1988, 27 % de tous les ménages dirigés par des jeunes (à la fois des particuliers et des familles) l'étaient par des femmes. En 1999, 41 % de tous les jeunes ménages étaient dans cette situation. Bien qu'influencée par la croissance de la capacité d'accueillir des familles dans le réseau des refuges, l'augmentation traduit aussi la demande croissante de services d'hébergement pour les jeunes femmes et leur famille.

L'âge moyen des jeunes femmes qui fréquentent les refuges a diminué. L'âge (modal) le plus fréquent, soit 17 ans, n'a pas changé durant les 12 années écoulées de 1988 à 1999. Toutefois, la proportion d'adolescentes est passée de 46 à 53 % au cours de cette période. En 1999, 24 % des jeunes femmes qui utilisaient les refuges avaient 16 ou 17 ans; 74 % d'entre elles étaient âgées de moins de 21 ans.

Nombre de jeunes dans les refuges, par sexe et situation familiale

Le nombre total de jeunes dans les refuges a atteint un sommet en 1991 et était légèrement moindre en 1999 qu'en 1988 (voir le tableau 9 ci-dessous). Le profil des jeunes femmes diffère : le nombre total de jeunes femmes a augmenté de 1988 à 1999 et a manifestement atteint son sommet en 1997. (Puisque les données des refuges pour femmes victimes de violence manquent pour 1998 et 1999, il est probable que le nombre de jeunes femmes dans les refuges a continué d'augmenter. Remarquez la baisse du nombre total de femmes et de mères seules après 1997). Malgré les données manquantes, la proportion des femmes est passée de 27 % en 1988 à 34 % en 1999 (36 % en 1997). La proportion des jeunes hommes a connu une baisse correspondante, passant de 73 % en 1988 à 66 % en 1999 (64 % en 1997).

La composition de la famille des jeunes qui utilisent les refuges s'est également modifiée. La proportion des jeunes célibataires est tombée de 97 % en 1988 à 83 % en 1999. En d'autres termes, les jeunes hommes célibataires demeurent le groupe le plus nombreux de jeunes

sans-abri, mais on compte relativement plus de jeunes femmes seules et de jeunes femmes avec des enfants ou un conjoint, ou un partenaire, ou encore avec toutes ces personnes. Cela résulte en partie de la plus grande capacité d'accueil des familles dans les refuges. Presque toutes les familles dans les refuges comprennent une femme. Il y a également un faible nombre de jeunes à charge demeurant dans des refuges avec leurs parents sans abri; leur proportion de l'ensemble des jeunes sans-abri est passée de 2 % en 1988 à 11 % en 1999.

Tableau 9 : Jeunes âgés de 15 à 24 ans dans les refuges, par type de famille et par sexe, 1988-1999*, Toronto

Année	Tous les jeunes	Ménages dirigés par une ou un jeune	Couple	Famille biparentale	Mère seule	Père seul	Femme seule	Homme seul	Avec parents	Toutes les jeunes femmes
1988	6 596	6 374	95	43	341	4	1 405	4 555	153	1 752
1989	7 015	6 797	68	56	381	5	1 564	4 785	156	1 948
1990	7 516	7 231	84	50	361	3	1 602	5 198	218	1 967
1991	7 597	7 319	97	51	368	4	1 669	5 204	204	2 139
1992	6 399	6 045	90	52	351	7	1 592	4 024	283	1 945
1993	5 768	5 393	59	29	318	10	1 526	3 495	331	1 845
1994	5 558	5 177	63	37	319	3	1 734	3 071	331	2 058
1995	5 865	5 199	270	120	342	0	1 692	2 970	471	2 144
1996	6 139	5 385	166	84	425	0	1 709	3 126	629	2 202
1997	6 767	5 907	271	101	404	3	1 984	3 330	674	2 463
1998	6 454	5 438	433	275	119	6	1 680	3 279	662	2 031
1999	6 310	5 223	460	266	138	9	1 772	2 941	724	2 155

Remarque :

* Les données des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence manquent pour 1998 et 1999.

Tableau 10 : Lieu de résidence des jeunes femmes sans abri, une année avant l'admission en 1999, Toronto

	Jeunes femmes seules		Jeunes femmes avec enfants		Jeunes femmes avec enfants et conjoint		Jeunes femmes avec conjoint	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Toronto	2 897	72,1	162	79,0	188	75,2	17	44,7
Ailleurs en Ontario	519	12,9	17	8,3	16	6,4	1	2,6
Autre province	305	7,6	9	4,4	19	7,6	4	10,5
Autre pays	295	7,3	17	8,3	27	10,8	16	42,1
Total	4 016	100	205	100	250	100	38	100

Lieu de résidence antérieur

La majorité des jeunes femmes qui ont utilisé les refuges de Toronto en 1999 vivaient dans cette ville au cours de l'année précédente. Chez les jeunes femmes seules, 72 % vivaient à Toronto, 13 % ailleurs en Ontario, 7 % dans une autre province et 7 % dans un autre pays. Les jeunes femmes avec des enfants étaient moins susceptibles d'avoir vécu à l'extérieur de Toronto.

Raisons du recours à un refuge

Les raisons invoquées pour le recours à un refuge témoignent des circonstances qui font perdre leur logement aux personnes et en font des sans-abri. Chez les jeunes femmes seules admises à un refuge de 1988 à 1999, 28 % attribuaient le recours à un refuge à des facteurs familiaux, tels que la perturbation ou la violence. Environ le quart ont simplement dit qu'elles étaient de passage, ce qui est difficile à interpréter mais laisse supposer qu'elles étaient déjà sans abri. Environ 16 % étaient des réfugiées ou avaient perdu le soutien de leurs parrains d'immigration. Les expulsions ont incité 6 % des jeunes femmes seules à recourir à des refuges.

Tableau 11 : Raisons invoquées par les jeunes femmes pour recourir aux refuges, selon la situation familiale, 1988 à 1999, Toronto

	Jeunes femmes seules		Jeunes femmes avec enfants		Jeunes femmes avec enfants et conjoint		Jeunes femmes avec conjoint	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Violence conjugale	2 535	5,8	2 151	40,7	107	6,9	7	1,0
Violence parentale	1 303	3,0	302	5,7	145	9,3	35	5,1
Éclatement de la famille	8 341	19,0	186	3,5	86	5,5	17	2,5
Expulsion	2 637	6,0	442	8,4	280	18,0	99	14,3
De passage	11 289	25,8	454	8,6	74	4,8	45	6,5
Nouvellement arrivée	2 821	6,4	327	6,2	129	8,3	68	9,9
Perte de parrainage	1 762	4,0	318	6,0	65	4,2	16	2,3
Réfugiée	5 374	12,3	329	6,2	186	12,0	206	29,9
Congé de l'hôpital	2 133	4,9	206	3,9	162	10,4	56	8,1
Sortie d'un centre correctionnel	1 706	3,9	38	0,7	8	0,5	7	1,0
Incendie ou locaux non sécuritaires	321	0,7	46	0,9	7	0,4	3	0,4
Autre	1 198	2,7	154	2,9	85	5,5	34	4,9
Inconnue	2 407	5,5	322	6,3	222	14,2	96	13,9
Total	43 832	100	5,279	100	1,556	100	690	100

Quatre jeunes mères seules sur dix ont dit que la violence conjugale les avait poussées à utiliser un refuge. (Ce nombre serait probablement plus élevé si nous disposions de données sur les refuges pour femmes victimes de violence pour 1998 et 1999). Les jeunes femmes accompagnées d'un conjoint sont beaucoup plus susceptibles d'avoir été expulsées (14 % de celles avec un conjoint, 18 % de celles avec un conjoint et des enfants) que les femmes seules (6 %). Un petit nombre de jeunes femmes seules sont passées d'un hôpital (5 %) ou d'un centre correctionnel (4 %) à un refuge. Les femmes ayant des familles étaient plus susceptibles d'être arrivées de l'hôpital que d'un centre correctionnel.

En 1999, la répartition des raisons était généralement semblable à celle des 11 années précédentes, à deux exceptions près. Beaucoup plus de jeunes femmes seules ont mentionné l'éclatement de la famille comme raison de recourir aux services (39 %), et beaucoup plus de jeunes mères ont dit qu'elles avaient eu recours à un refuge parce qu'elles avaient été expulsées (23 % des mères seules et 33 % des mères avec conjoint).

Après le refuge

Quant à savoir où allaient les jeunes femmes lorsqu'elles quittaient un refuge, on manque de données tout simplement parce que la plupart d'entre elles ignoraient où elles iraient. Une forte proportion d'entre elles se sont simplement rendues à un autre refuge ou sont déménagées chez des amies ou amis ou des proches (63 % des femmes seules, 35 % des jeunes mères, 20 % des mères avec conjoint et 45 % des couples). Beaucoup de jeunes mères avec conjoint ont obtenu un logement subventionné, mais celles sans conjoint étaient les plus susceptibles de déménager dans un logement locatif non subventionné. Environ 9 % des femmes seules sont retournées chez leurs parents.

Tableau 12 : Après le refuge, jeunes femmes, 1999, Toronto

	Femmes seules		Mères seules		Avec enfants et conjoint		Avec conjoint ou partenaire	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Logement subventionné	45	4,7	6	11,1	110	69,2	15	16,5
Logement sur le marché	147	15,4	25	46,3	3	1,9	16	17,6
Ancienne adresse	40	4,2	2	3,7	0	0,0	0	0,0
Retour chez le partenaire	7	0,7	1	1,9	14	8,8	19	20,9
Retour chez les parents	85	8,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Emménagement chez des amies ou amis ou des proches	182	19,1	7	13,0	15	9,4	20	22,0
Autre refuge	420	44,0	12	22,2	17	10,7	21	23,1
Admission à l'hôpital ou à un traitement	29	3,0	1	1,9	0	0,0	0	0,0
Total	955	100	54	100	159	100	91	100

Résumé

Divers profils qui se dégagent des données de l'étude de Montréal s'apparentent aux constatations d'études antérieures.

- Davantage de femmes que d'hommes demeuraient dans la famille d'une amie ou d'un ami, avec un membre de leur propre famille, ou chez des amies ou amis ou des connaissances; moins de femmes utilisaient un refuge ou restaient dans la rue. Les jeunes femmes étaient plus susceptibles d'utiliser leurs réseaux personnels pour faire face à l'itinérance et éviter l'itinérance visible.
- Plus de femmes que d'hommes se prostituaient, mais une moindre proportion exerçaient des activités criminelles telles que le vol ou la vente de drogues.
- Un plus grand nombre de jeunes femmes avaient fait une fugue pour la première fois entre 13 et 15 ans.

- La plupart des jeunes femmes avaient eu affaire aux organismes de protection de la jeunesse.
- Le décrochage était fréquent. Environ la moitié des femmes de 18 à 25 ans n'avaient pas terminé leur cours secondaire. Quatre répondantes et répondants sur cinq n'étaient pas inscrits à l'école au moment de l'entrevue.
- La pauvreté familiale n'est que modérément associée à l'itinérance des jeunes. Environ trois répondantes et répondants sur cinq dans l'étude de Montréal ont affirmé que leur famille n'avait pas de soucis d'argent.
- Les jeunes Autochtones étaient surreprésentés dans l'échantillon.
- Étant donné qu'ils avaient peu de sources légitimes de revenu, un plus grand nombre des jeunes de moins de 18 ans exerçaient des activités illicites.

À Toronto, plus de jeunes femmes utilisent le réseau des refuges, et leur moyenne d'âge diminue. En 1999, 25 % des jeunes femmes séjournant dans les refuges étaient âgées de 16 ou 17 ans. Bien que la majorité des jeunes femmes utilisant les refuges soient célibataires, davantage de jeunes mères et de jeunes femmes accompagnées de leur mère ou de leur père utilisent aussi les refuges.

Au cours de la période de 1988 à 1999, plus du quart des jeunes femmes ont affirmé qu'elles avaient eu recours à un refuge en raison de l'éclatement de la famille ou de la violence. Chez les jeunes mères seules, 40 % ont affirmé que la raison en était la violence conjugale.

La forte proportion des jeunes personnes réfugiées ou récemment immigrées utilisant les refuges témoigne de l'absence de soutien à l'établissement des jeunes de la part du gouvernement fédéral. En 1999, 16 % des jeunes femmes séjournant dans un refuge étaient des réfugiées ou avaient perdu le soutien de leurs parrains d'immigration.

Les refuges ne sont pas une solution à l'itinérance des jeunes femmes. En quittant le refuge, 63 % des femmes seules et 35 % des jeunes femmes ayant des enfants à leur charge se sont simplement rendues dans un autre refuge ou ont emménagé chez une amie ou un ami, ou une ou un de ses proches. Rares sont les femmes qui se sont trouvé un logement sur le marché et encore plus rares sont celles qui ont obtenu un logement subventionné.

4. RAPPORTS DES ÉTUDES DE CAS DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE

Les jeunes femmes sans abri à Toronto

C'est dans le centre-ville de Toronto¹⁷, où sont situés la plupart des services non résidentiels aux jeunes sans-abri, que l'itinérance des jeunes est la plus flagrante. Un seul refuge pour jeunes est situé dans le centre-ville; les autres sont dispersés dans la ville. Le choix des banlieues fait partie d'une stratégie pour garder les jeunes en relations plus étroites avec leur collectivité d'origine, à l'écart du noyau urbain des jeunes de la rue et des adultes sans abri.

La plupart des refuges pour jeunes sont mixtes; entre le tiers et la moitié des pensionnaires sont de sexe féminin. On y offre habituellement des chambres privées ou à plusieurs lits, les femmes et les hommes ayant accès à des installations sanitaires et à des pièces distinctes pour dormir. La durée du séjour est généralement limitée à trois mois, mais elle peut être prolongée. Le séjour est habituellement conditionnel à une participation à une forme ou une autre de prise en charge ou de plan d'action. Il existe des règles de conduite, y compris un couvre-feu et un régime de sanctions négatives pour le non-respect, dont l'ultime est l'expulsion. Les jeunes femmes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se conformer à ces attentes et à ces règles doivent chercher d'autres endroits où dormir — immeubles désaffectés, recoins d'édifices, parcs et refuges pour adultes. La plupart des refuges refusent d'accueillir les toxicomanes graves, ou encore les personnes accompagnées d'un chien qui les protège ou leur tient compagnie. Les jeunes travailleuses du sexe ont besoin de dormir le jour puisqu'elles travaillent la nuit; les refuges ne sont pas adaptés à ce rythme de sommeil.

Certaines jeunes mères sans abri sont placées de façon temporaire dans des motels de banlieue — le déversoir d'un très grand refuge familial, tenu par les autorités municipales, où elles peuvent habiter durant une période pouvant aller jusqu'à un an. Dans les familles sans abri, la plupart des enfants ont moins de cinq ans. Toutefois, il y a des adolescentes et des adolescents à charge dans les refuges familiaux et il se peut que les filles soient plus nombreuses puisque les garçons de cet âge sont moins portés à y demeurer avec leur famille (entre autres parce que certains refuges ont des règlements plus sévères en ce qui concerne l'âge maximal des garçons).

Certaines jeunes femmes passent des refuges pour jeunes aux refuges pour femmes victimes de violence. On rapporte que la proportion des jeunes femmes qui utilisent les refuges pour femmes victimes de violence augmente. Un petit nombre de jeunes femmes sans abri préfèrent avoir recours aux quelques refuges mixtes dont les règlements sont moins sévères, même s'ils n'offrent que des lits de camp dans de grandes pièces, ou des matelas à même le plancher en période de pointe. Ces refuges n'imposent pas de limites quant à la durée du séjour, et les femmes dorment dans un espace séparé de celui des hommes. La plupart des jeunes femmes entretiennent des relations avec des hommes plus âgés qui demeurent dans ces refuges.

Parmi les personnes qui dorment dans des immeubles désaffectés ou dans des abris improvisés, la proportion des filles par rapport aux garçons est moins élevée que dans les refuges. Un nombre réduit et inconnu de jeunes habitent dans des squats — des immeubles désaffectés,

temporairement occupés par des groupes pouvant aller jusqu'à 50 personnes. Lorsque les autorités les découvrent, les édifices sont vidés mais d'autres squats apparaissent. Les travailleuses et les travailleurs des services d'approche estiment que moins du dixième des personnes qui habitent dans les parcs et les ravins sont des jeunes, et que peu de ces personnes sont des filles. De toute évidence, les risques d'agression sexuelle sont élevés et d'autres dangers menacent. Par exemple, une femme de Vancouver âgée de 20 ans est morte dans un ravin de Toronto lorsqu'un incendie a balayé son abri improvisé.

Certains jeunes sans-abri évitent d'avoir recours aux refuges mais peuvent faire appel à des services non résidentiels tels que des haltes-accueils pour jeunes, qui offrent des repas, des douches, une buanderie et l'accès au téléphone, et où ils peuvent se faire aider par le personnel pour obtenir des cartes d'identité, des cartes d'assurance-santé ainsi que des prestations d'aide sociale. On peut aussi y trouver des services de consultation, de l'aide juridique, des soins de santé et des services aux enfants. Environ le tiers des jeunes qui utilisent ces services sont de sexe féminin. Au centre de soins communautaires pour les jeunes de la rue, environ la moitié des usagers sont de sexe féminin.

On ignore combien il y a de jeunes parmi les sans-abri non recensés ou les personnes qui habitent des logements marginaux. De nombreux pensionnaires des refuges pour jeunes ont aussi habité par intermittence avec des amies ou amis ou des membres de leur famille élargie. Parfois, les jeunes mettent leur argent en commun pour louer un appartement, vivant dans des conditions de misère ou de surpopulation, jusqu'à ce qu'on les expulse pour arriérés non payés ou pour d'autres raisons. Certaines jeunes femmes offrent des services sexuels à des hommes, y compris des locateurs qui, en échange, peuvent leur offrir un endroit où habiter. Elles dépendent de « petits amis » qu'il peut se révéler difficile de distinguer des proxénètes. Les jeunes femmes qui ont des enfants reçoivent davantage d'aide sociale et sont susceptibles de louer plus facilement un appartement, même s'il est de piètre qualité. Elles ont aussi tendance à partager leur habitation avec leur petit ami, qui parfois les exploite financièrement ou en abuse autrement. Les expulsions en raison d'arriérés de loyer et de violence familiale sont fréquentes chez de tels couples.

L'itinérance éloigne souvent les personnes de leur collectivité et les jeunes sont encore plus mobiles que les adultes. La majorité des jeunes dans les refuges des banlieues sont de la localité et sont nés à Toronto. Cependant, dans le centre-ville, beaucoup des jeunes de la rue qui fréquentent les haltes-accueils sont très nomades. Ils se déplacent de ville en ville et d'un côté à l'autre de la frontière canado-américaine. Autant les jeunes femmes que les jeunes hommes empruntent les trains de marchandise, surtout durant l'été. Les jeunes femmes voyagent habituellement avec un partenaire masculin même si elles n'ont pas nécessairement choisi de voyager. Des jeunes arrivent à Toronto en provenance d'autres parties du Canada, surtout des Maritimes, s'attendant à trouver du travail. Certains n'y parviennent pas et deviennent des sans-abri. Les allées et venues entre Toronto et les collectivités des réserves sont très fréquentes chez les jeunes Autochtones.

Les prestataires de services ignorent en général comment les jeunes femmes s'en tirent à long terme. Des services de suivi sont rarement offerts. Quelques jeunes femmes gardent ou

rétablissent le contact avec des prestataires de services durant des années et jusqu'à l'âge adulte. Dans certains cas, leur vie s'est améliorée. La grossesse constitue parfois une motivation et une incitation à recourir à une aide publique et privée pouvant mener à un logement stable. D'autres jeunes femmes sont des sans-abri chroniques, prises dans le cercle vicieux des emprisonnements, des grossesses, et des hospitalisations pour toxicomanie et détérioration de la santé mentale. La plupart du temps, cependant, personne ne sait ce qu'il advient des jeunes femmes sans abri au fil du temps.

Caractéristiques générales

On s'entend en général pour dire que la majorité des jeunes qui deviennent des sans-abri ont connu l'instabilité, les conflits et la violence au sein de leur famille. Divers facteurs peuvent être en cause, tels que la mort ou l'incapacité de l'un des parents, ou encore la toxicomanie chez les parents ou chez la jeune personne. Certains jeunes ont des problèmes de santé mentale non diagnostiqués, de légers retards du développement, un trouble déficitaire de l'attention ou des difficultés d'apprentissage que leurs parents ne sont pas en mesure de comprendre ou auxquelles ils ne savent pas comment réagir, ce qui alimente les conflits et peut mener à la violence contre ces enfants.

Si l'éclat du centre-ville de Toronto attire les jeunes qui cherchent à échapper à l'autorité parentale, la dure réalité impose rapidement ses limites à cette phase. Le refus de retourner chez leurs parents fait habituellement ressortir d'autres motifs de leur départ de la maison. Un scénario typique : un fils voit sa mère se faire battre par son conjoint, riposte en frappant le conjoint puis se fait mettre à la porte de la maison. Les filles sont plus susceptibles d'être maltraitées sur le plan affectif ou sexuel par le conjoint de leur mère et de quitter le domicile pour cette raison. On constate chez les jeunes filles des taux particulièrement élevés de violence sexuelle subie dans leur enfance, et un grand nombre d'entre elles continuent d'avoir avec les hommes des relations marquées par l'exploitation et la violence.

La plupart des jeunes sans-abri proviennent de familles de la classe ouvrière et de familles pauvres, mais ce n'est pas toujours le cas. Il arrive que des jeunes femmes vêtues de l'uniforme d'une école privée se présentent à un refuge. D'autres facteurs, comme la migration en provenance d'autres pays et d'autres régions du Canada, contribuent à façonner le profil des jeunes sans-abri.

Bon nombre de groupes de jeunes des minorités visibles semblent surreprésentés parmi la population des sans-abri et des usagers de services :

- les jeunes qui ont affaire ou qui ont eu affaire aux organismes de protection de la jeunesse;
- les jeunes Autochtones;
- les jeunes personnes réfugiées;
- les jeunes lesbiennes ou gais.

Les jeunes pris en charge

Outre la pauvreté, les jeunes sans-abri ont souvent connu, dans leur enfance, l'instabilité familiale et les mauvais traitements, et il n'est pas étonnant qu'une très grande proportion (peut-être de 30 à 40 %) des jeunes dans les refuges aient eu affaire aux organismes de protection de la jeunesse. Un bon nombre étaient à la charge de l'État et ont quitté leur foyer collectif ou leur famille d'accueil, ou encore sont devenus trop « âgés » pour dépendre des organismes de protection de la jeunesse. Il est fort probable qu'ils ont été déplacés à maintes reprises pendant qu'ils étaient à la charge de l'État, et qu'ils se sont habitués à la dépendance et au détachement affectif. Étant donné que la participation aux corvées domestiques n'est pas obligatoire dans les foyers collectifs, ils n'ont pas beaucoup d'aptitudes dans ce domaine, quel que soit leur sexe. Ils ont aussi tendance à n'avoir que de faibles aptitudes sociales et habiletés d'adaptation, quoique les jeunes filles aient plus de facilité que les jeunes garçons à exprimer leurs émotions, à parler de leurs expériences traumatisantes et à créer des liens avec les autres.

Les jeunes femmes autochtones

Les jeunes Autochtones sont surreprésentés dans les refuges pour jeunes et chez les jeunes de la rue. Les jeunes femmes autochtones en provenance des réserves ont été témoins de beaucoup de violence et de comportements antisociaux en raison de l'alcoolisme et des répercussions du régime des pensionnats sur la génération de leurs parents. Les taux de violence physique ou sexuelle faite aux jeunes femmes autochtones sont extrêmement élevés. Les jeunes Autochtones qui ont grandi dans des familles ou d'autres milieux non autochtones ont tendance à les quitter lorsqu'ils ont entre 13 et 15 ans, désorientés quant à leur identité culturelle. Bien que certains jeunes Autochtones aient recours à des services non autochtones et évitent d'affirmer leur identité autochtone, d'autres préfèrent manifestement utiliser l'éventail des services qui sont offerts aux Autochtones. Il existe un refuge pour femmes autochtones qui accueille les jeunes femmes, avec ou sans enfants, mais aucun refuge pour les jeunes Autochtones.

Les jeunes des minorités raciales

Bien que la plupart des jeunes femmes et jeunes hommes sans-abri à Toronto soient des Blancs, le nombre des jeunes des minorités raciales, en particulier ceux qui sont d'origine antillaise ou africaine, est disproportionnellement élevé dans les refuges pour jeunes. Cependant, parmi les jeunes qui couchent à la dure ou habitent dans des squats, on ne trouve presque pas de jeunes des minorités raciales, non plus que parmi les squeegees ou les mendiants en quête d'argent. Les jeunes Asiatiques sont sous-représentés à la fois dans les refuges pour jeunes et chez les jeunes de la rue. Les jeunes femmes noires sont surreprésentées parmi les usagers des refuges et les personnes prises en charge par les organismes de protection de la jeunesse, et on rapporte qu'elles sont moins susceptibles de souffrir de problèmes de toxicomanie que les femmes blanches ou autochtones. Un grand nombre d'informatrices et d'informateurs ont remarqué que les jeunes femmes noires sont particulièrement débrouillardes quant à l'utilisation des services.

Les jeunes immigrantes et immigrants

Environ la moitié des personnes réfugiées et le tiers des personnes immigrantes au Canada arrivent et restent à Toronto. Certaines personnes deviennent des sans-abri après la rupture de l'engagement de parrainage, surtout celles qui ont rejoint leurs parents au Canada après de

nombreuses années de séparation. Certaines arrivent au Canada avec des membres de leur famille, qui s'attendent à ce qu'elles deviennent rapidement autonomes. Certaines arrivent sans qu'aucun membre de leur famille ne les accompagne ni ne les attende.

Il y a eu des vagues notoires de jeunes personnes réfugiées et immigrantes dans les refuges pour jeunes. L'arrivée de jeunes de la Yougoslavie, de la Russie et de la Pologne a précédé la venue récente de jeunes en provenance de l'Angola, de la Sierra Leone, de l'Iraq et de l'Iran. Certaines jeunes personnes sont arrivées au Canada seules, fuyant la guerre et les troubles sociaux qui faisaient rage dans leur pays d'origine. Une plus grande proportion des arrivantes ont subi des traumatismes reliés à la guerre, car les hommes sont restés dans leur pays pour se battre ou pour prendre soin de leur famille. Les jeunes personnes qui ont été traumatisées par la guerre refusent habituellement de parler de leurs expériences, même avec d'autres personnes réfugiées du même pays d'origine, peut-être parce qu'elles craignent des représailles politiques contre d'autres membres de leur famille. Certaines personnes réfugiées ne parlent pas l'anglais à leur arrivée et de nombreux organismes ont du personnel multilingue et multiculturel.

Le trafic international des femmes en vue du commerce du sexe amène aussi des jeunes femmes à Toronto. Un jour, un groupe de jeunes femmes asiatiques est soudainement arrivé dans les refuges après que les policiers eurent effectué une descente dans les établissements de commerce du sexe où elles travaillaient. On croit que le crime organisé est impliqué dans ce trafic; ces femmes ne sont donc pas restées longtemps dans les refuges et elles n'ont pas non plus parlé de leur situation.

Les jeunes personnes immigrantes et réfugiées sont réputées être débrouillardes et très motivées à apprendre l'anglais et à acquérir d'autres compétences, à trouver du travail et à s'établir. Si on les compare aux jeunes personnes sans-abri nés au Canada, elles sont susceptibles d'avoir bénéficié d'une meilleure « base » familiale et scolaire.

Un refuge est ouvert aux personnes réfugiées de tous les âges, mais la plupart des jeunes personnes immigrantes et réfugiées utilisent les refuges pour jeunes. Un petit nombre de jeunes immigrantes viennent dans les refuges pour fuir un mariage arrangé et un contrôle sévère de leurs relations sociales à l'extérieur de la famille. Rejetées par leur famille et leur communauté, elles subissent un profond isolement social et culturel, qui s'ajoute aux pressions exercées pour qu'elles retournent à la famille et s'y soumettent.

Les jeunes lesbiennes et gais

Certaines jeunes personnes ayant divulgué leur orientation sexuelle ont été rejetées ou mises à la porte par leurs parents. Certains conflits dus à l'homophobie, à l'école et dans la collectivité, peuvent aussi contribuer aux tensions familiales et pousser la jeune personne à quitter la maison. On estime que jusqu'au tiers des jeunes de la rue sont gais, lesbiennes, bisexuels ou transgenreistes. En raison de l'homophobie et de l'adhésion de la plupart des jeunes sans-abri, surtout les jeunes de la rue, aux rôles sexuels traditionnels, il est difficile pour ces minorités de divulguer leur orientation sexuelle, de révéler la violence de leur partenaire ou de faire face aux questions relatives à leur identité. Il n'est donc pas étonnant que les jeunes lesbiennes soient plus

enclines à utiliser le refuge pour jeunes femmes seulement ou un refuge mixte fréquenté par les homosexuels et par les jeunes transgenderistes.

Les changements dans les services et dans leur utilisation

Au cours de la dernière décennie, on a constaté de nombreux changements chez les utilisatrices et les utilisateurs de services et dans les services offerts aux jeunes femmes et aux filles et garçons sans abri.

- Il y a davantage de jeunes sans-abri et davantage d'itinérance chronique chez les jeunes. On reconnaît maintenant les jeunes comme un sous-groupe croissant parmi la population des sans-abri.
- L'âge moyen des jeunes sans-abri est à la baisse. Par exemple, plus de la moitié des 90 pensionnaires d'un refuge pour jeunes n'ont pas encore 18 ans, et près du quart ont moins de 17 ans. Des enfants qui n'ont pas plus de 12 ans sont sans-abri et laissés à eux-mêmes.
- La proportion des jeunes femmes qui utilisent les services est à la hausse.
- Le nombre des jeunes mères sans abri s'est accru.
- Davantage de jeunes personnes réfugiées et immigrantes utilisent les refuges.
- Au début des années 1990, les jeunes personnes sans-abri sont devenues de plus en plus visibles dans les rues et les endroits publics. Puis on les a moins vues parce que la ville de Toronto a mis en oeuvre de nouveaux services et de nouveaux programmes d'emploi destinés à aider les jeunes sans-abri et les jeunes de la rue. Un nouveau programme policier chasse les jeunes sans-abri des rues et des parcs du centre-ville, et les empêche d'obtenir de l'argent en mendiant ou en nettoyant les pare-brise au coin des rues.
- L'usage croissant de la cocaïne sous sa forme bon marché, appelée « crack », a encouragé divers comportements à risque — des comportements plus agressifs et criminels ainsi que des pratiques sexuelles à haut risque.
- Davantage de jeunes sans-abri se définissent ouvertement comme lesbiennes, gais, bissexuelles et bissexuels ou transgenderistes.

Les services se sont élargis et répondent aux besoins particuliers des jeunes femmes et des filles et garçons sans abri. Au début des années 1990, lorsqu'on construisait encore des logements sociaux en Ontario, on accordait aussi des fonds à de nouveaux refuges pour jeunes et pour l'expansion des maisons maternelles. Cependant, les restrictions budgétaires et l'élimination du programme provincial de logement social, en 1995, ont obligé les organismes à en faire davantage avec moins. Des fonds sont disponibles pour la formation professionnelle destinée aux jeunes sans-abri et pour l'intervention immédiate, mais pas pour la prévention ni pour des solutions permanentes. La réduction du financement accordé par les deux principaux paliers

d'administration a eu des répercussions importantes sur les organismes de services — la proportion du financement de base a baissé pendant que le financement par projet a augmenté, ce qui a engendré une incertitude constante dans l'élaboration des programmes de services. Le financement est plus souvent à court terme et en fonction des projets, et les exigences concernant l'admissibilité aux services et les rapports administratifs sont plus rigoureuses. Les petits organismes sont forcés d'affecter une plus grande part du temps de leurs employés à la recherche de sources de financement multiples auprès des secteurs public et privé. La planification des programmes et la prestation des services sont souvent limitées par le manque de fonds d'immobilisation et de fonds de fonctionnement pour les services courants et à long terme. Ces organismes doivent adapter leurs programmes afin qu'ils correspondent aux divers critères de financement, qui changent fréquemment. Un certain organisme fonctionne avec 26 « enveloppes » de financement, ce qui crée un cauchemar administratif. Les dépenses relatives à l'administration ont beaucoup diminué chez la plupart des organismes tandis que l'élaboration des services et la capacité ont largement augmenté. Les organismes communautaires qui s'adressent aux jeunes ont dû comprimer considérablement leurs services. En 1996, une enquête auprès de 387 organismes a montré que les réductions du financement accordé par les gouvernements avaient engendré des pertes d'emplois rémunérés dans 40 % des programmes destinés aux jeunes (CSPC 1999).

Les refuges pour jeunes ont élargi leur éventail de services et ont mis sur pied des carrefours de services dans les collectivités de banlieue où très peu de services sont offerts aux jeunes. Mais il y a des limites à ce qu'ils peuvent faire. Par exemple, les refuges et les haltes-accueils sont confrontés à davantage de problèmes de maladie mentale grave chez les jeunes même si leur personnel est moins nombreux et moins bien formé.

On a élaboré de nouveaux services d'approche pour aider les sans-abri, et on offre davantage de services de santé dans les refuges, dans les haltes-accueils et dans la rue. Ces services comportent un programme itinérant, qui offre des services pour réduire les préjudices (échange de seringues, condoms, aiguillage et soutien), des consultations individuelles et des groupes pour les jeunes et les femmes.

Les répercussions des limites d'âge sur l'admissibilité aux services

La plage d'âge pour l'admissibilité aux services de la plupart des organismes qui servent les jeunes s'étend de 16 à 25 ans. On voit parfois des filles plus jeunes dans les organismes du centre-ville où sont offerts des services de porte ouverte et où il est possible de prendre une douche, de faire la lessive, de manger et de recevoir des soins médicaux ainsi que d'établir des liens avec d'autres jeunes sans-abri. Mais les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas admissibles à la plupart des services, y compris le plus fondamental — un abri.

Certaines filles sont sans-abri durant des années avant d'atteindre l'âge de 16 ans et elles attendent le jour où elles pourront entrer dans un refuge pour jeunes; parfois, elles célèbrent leur 16^e anniversaire en y entrant. Entre-temps, elles peuvent avoir habité avec des amies ou amis ou dans des squats, s'être déplacées d'un endroit à un autre, ou avoir été logées par des proxénètes et avoir travaillé dans le commerce du sexe. Les refuges pour jeunes demandent que les adolescentes et les adolescents prouvent leur âge à l'aide de cartes d'identité;

certaines jeunes personnes se procurent donc de fausses cartes. Des personnes qui avaient déjà séjourné dans des refuges ont reconnu avoir utilisé de fausses cartes d'identité parce qu'elles n'avaient pas l'âge requis, certaines n'ayant que 13 ans.

La grossesse et les jeunes mères

Une augmentation du nombre de jeunes femmes enceintes dans les refuges au début des années 1990 a attiré l'attention du service de santé publique. Cela a eu pour résultat de faire accroître de 50 le nombre de lits réservés aux femmes enceintes. La plupart des refuges pour jeunes reçoivent au moins quelques femmes enceintes chaque année. Par définition, la grossesse chez les jeunes femmes sans abri comporte des risques élevés, pour les bébés comme pour les mères. Dans la plupart des cas, les jeunes femmes enceintes bénéficient de peu de soins de santé ou n'en reçoivent aucun, et les fausses couches sont fréquentes. Les jeunes femmes enceintes qui résident dans des refuges pour jeunes doivent les quitter avant la date prévue de la naissance. Au moment où les jeunes femmes ont peur et ont besoin de stabilité et de soutien, on les met à la porte. Nombreuses sont celles qui se rendent à l'une des quatre maisons maternelles de Toronto¹⁸. Bon nombre des jeunes femmes qui résident dans les maisons maternelles ont vécu un certain temps dans la rue. Pour elles, la grossesse fait probablement suite à l'itinérance. Pour d'autres, la grossesse est un pas vers l'itinérance puisque certaines familles, surtout chez les immigrantes et immigrants, rejettent leurs filles enceintes.

Secteurs d'intérêt

Les rapports entre les sexes

Il règne un climat de promiscuité dans la plupart des refuges pour jeunes en raison des rapports sexuels de rencontre, mais on voit rarement s'établir des relations de soutien mutuel entre un jeune homme et une jeune femme. La culture sociale des jeunes est sexiste.

Il n'y a pas de place dans le système des refuges pour la voix des femmes, encore moins pour une voix féministe. [Traduction]

Les membres du personnel des refuges ont pu observer des réseaux complexes de relations fondées sur le sexe et une certaine forme de concubinage où un homme a plusieurs partenaires féminines qui ont moins de prestige que sa « préférée ».

Bien que des renseignements sur la sexualité sans risques et des condoms soient disponibles dans les haltes-accueils et dans la plupart des refuges pour jeunes, il semble que la majorité des jeunes femmes n'ont pas recours à des pratiques sexuelles sans risques ni à des moyens de contraception. Certaines jeunes femmes font preuve d'une grande ignorance de leur corps et de leur sexualité bien qu'elles soient actives sur le plan sexuel. Même si elles sont au courant des dangers que cela représente, certaines jeunes femmes se laissent convaincre par leur petit ami de ne pas utiliser de condom et de prendre ainsi des risques. En outre, comme beaucoup de jeunes, elles se croient invincibles et n'ont pas vraiment l'impression d'avoir prise sur leur avenir.

Même si beaucoup de jeunes se plaignent de ne pas avoir le droit de partager les chambres dans les refuges pour jeunes, les jeunes femmes sont plus en sécurité grâce à cette règle. Les maisons maternelles ont aussi des règles qui interdisent aux partenaires masculins de rester pour la nuit. De jeunes mères résidant dans les logements autonomes d'une maison maternelle ont eu de la difficulté à maîtriser leurs relations avec les hommes; elles se fient au personnel pour les aider à se défendre contre des partenaires violents.

Au cours d'une discussion en groupe dans un refuge pour jeunes, les pensionnaires, autant les hommes que les femmes, ont reconnu éprouver une profonde nostalgie à l'égard du père absent de leur propre enfance. Les jeunes femmes ont dit qu'elles se contenteraient de n'importe quoi, même de violence, pour que le père (biologique ou social) s'intéresse à la vie de ses enfants.

On connaît peu de choses sur les relations entre les personnes qui vivent dans des squats, mais on sait que des jeunes femmes y sont maltraitées. Dans quelques cas, on a rapporté que les squats étaient dirigés par un homme plus âgé qu'eux, toutes les jeunes personnes lui étant plus ou moins soumises. On demandait aux femmes de travailler comme prostituées et on les contraignait par les menaces et la violence physique. Les squats n'ont pas tous un régime aussi draconiens, mais il n'en reste pas moins que les jeunes femmes de la rue cherchent habituellement la protection de partenaires masculins, d'amies ou amis et de petits groupes. Selon l'une de nos sources :

Dans la culture de la rue, les femmes échangent des services sexuels contre de la protection. [Traduction]

Les jeunes femmes qui se disent lesbiennes sont quand même susceptibles d'avoir des relations sexuelles avec des hommes, que ce soit pour gagner de l'argent ou pour être protégées dans la rue. Les jeunes femmes nouvellement sans-abri ont tendance à devenir les partenaires d'hommes plus âgés qui peuvent leur offrir une chambre où habiter. Les jeunes femmes de la rue qui sont plus avisées sont plus enclines à ne compter que sur elles-mêmes et n'ont pas peur de se battre l'une contre l'autre, parfois pour un homme. Bien que les jeunes femmes aient parfois des relations avec des hommes qui ne sont « pas bons pour elles », certaines et certains prestataires de services reconnaissent qu'elles

ont besoin de se trouver au sein d'une relation pour des raisons de sécurité, même si les hommes sont susceptibles de les faire travailler dans le commerce du sexe. [Traduction]

La violence faite aux femmes

Les taux de violence de tous genres faite aux jeunes personnes sans abri et entre elles sont élevés, surtout chez les jeunes de la rue. Toutefois, davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes ont subi la violence et les agressions sexuelles dans leur enfance, et les femmes sont plus exposées à la violence sexuelle lorsqu'elles sont sans abri. C'est pourquoi elles sont rarement seules. Elles s'adonnent à des activités sexuelles qu'il peut être difficile de distinguer des agressions sexuelles. Elles dépendent de partenariats avec des hommes, au sein

desquels le sexe est le prix à payer pour un abri ou pour la protection contre d'autres hommes. Elles évitent de coucher à la dure et privilégient les refuges, et certaines gardent un chien pour qu'il leur tienne compagnie et les protège.

Les jeunes femmes sans abri se plaignent rarement aux autorités des agressions sexuelles ou de l'exploitation, quoiqu'elles en discutent apparemment entre elles. Même de très graves agressions, commises devant des témoins, n'ont pas été rapportées par certaines jeunes femmes qui réagissent comme des épouses victimes de violence.

Dans ce contexte de violence sexuelle, le harcèlement sexuel et homophobe est chose courante. Les prestataires de services essaient de prévenir, de limiter et d'empêcher ce genre de comportement, mais ces personnes ont appris que les interdictions formelles ne constituent peut-être pas une approche efficace.

Même si on reconnaît davantage la corrélation entre les agressions et l'itinérance dans la vie des jeunes femmes, on tient rarement en compte des différences entre les sexes et des questions qui s'y rattachent lorsqu'on conçoit et gère les services. Par exemple, certains hommes employés dans des refuges sont plutôt confus lorsqu'il s'agit de venir en aide aux jeunes femmes qui ont subi des agressions sexuelles.

Le commerce du sexe et la prostitution

Divers facteurs entraînent les jeunes femmes sans abri dans la prostitution. Il ne s'agit pas nécessairement d'une conséquence du sexe pour la survie, qu'elles peuvent échanger contre de la nourriture, de la drogue, ou encore un endroit où habiter ou passer la nuit. Dans quelques cas, les jeunes femmes ont été entraînées à travailler comme prostituées par leur parents. Quelle que soit la manière dont elles ont été amenées à se prostituer, les jeunes femmes qui n'abandonnent pas dans les trois ou quatre premières semaines sont fort susceptibles d'« être en affaires » durant les trois ou quatre années suivantes.

Le visage de la prostitution de rue est à prédominance blanche, mais les jeunes des minorités raciales sont aussi impliquées dans le commerce du sexe, surtout les femmes autochtones. Les jeunes femmes ont en commun le sentiment d'être exploitées et il arrive souvent qu'elles éprouvent du dégoût pour elles-mêmes. La consommation de drogues est très répandue. Souvent, les jeunes femmes travaillent pour soutenir leur toxicomanie et celle de leur proxénète. Les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes d'avoir un proxénète, surtout les plus jeunes, qu'on garde cachées dans des « salles de jeu d'enfants ». En conséquence, elles n'ont que très peu accès à des adultes non exploités et il se peut qu'on les empêche de faire appel aux services d'aide. Les jeunes femmes sont également plus susceptibles que les hommes de travailler dans des services d'escorte ou des services d'appel, dans la danse érotique et dans la pornographie.

Étant donné que les jeunes femmes qui exercent le commerce du sexe travaillent la nuit, elles ne résident habituellement pas dans les refuges, où il y a un couvre-feu. D'une façon générale, elles peuvent gagner assez d'argent pour louer un appartement, du moins à court terme. Mais

la toxicomanie et les comportements qui s'y rattachent engendrent la plupart du temps l'expulsion et le retour à l'itinérance.

La santé

L'itinérance est un état à haut risque qui exacerbe tout un éventail de problèmes de santé. Les problèmes aux pieds, les maladies respiratoires, la malnutrition et la faim sont particulièrement répandus. De simples coupures, brûlures ou piqûres d'insectes s'infectent. Les maladies transmises sexuellement, y compris le VIH et l'hépatite C, figurent parmi les cinq diagnostics les plus souvent établis dans un centre de santé communautaire du centre-ville pour jeunes sans-abri.

L'accès aux soins de santé est un problème pour les jeunes sans-abri. Il faut posséder une carte santé, qui permet d'être couvert par le régime provincial d'assurance-maladie. Et pour obtenir une carte santé, il faut fournir des pièces d'identité. Il est facile de perdre ou de se faire voler ces documents dans les refuges ou dans la rue. Dans certains cas, la famille a refusé de remettre à la jeune personne ses pièces d'identité. Pour contourner ces obstacles, de nombreux organismes aident gratuitement les jeunes à en obtenir des copies et à demander la carte santé, sans frais. Les services de santé non assurés, tels que les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires, demeurent inaccessibles en raison de leur coût.

Les jeunes sans-abri ont tendance à se fier aux services hospitaliers d'urgence, y compris les jeunes mères qui sont logées dans des motels de banlieue sans grand accès aux autres services de santé. Certains refuges pour jeunes et services de porte ouverte ont des installations médicales sur place ou s'organisent pour que des professionnelles et professionnels de la santé offrent des services sur place une ou deux fois par semaine. Ce type de prestation de services est essentiel puisque les ressources en santé communautaire sont souvent inaccessibles. Par exemple, un refuge pour jeunes a reçu un avis écrit lui demandant de ne pas envoyer ses pensionnaires au centre local de santé communautaire.

Un centre de santé communautaire pour jeunes de la rue et jeunes sans-abri du centre-ville offre sur place un éventail complet de services médicaux, dentaires et psychiatriques ainsi que des soins prénatals et postnatals. L'atmosphère est à la détente et à la tolérance, et la carte santé n'est pas exigée.

La santé mentale

Les taux de maladie mentale sont élevés chez les jeunes sans-abri. Nos informatrices et informateurs ont rapporté en grand nombre que la dépression est le problème de santé le plus menaçant pour les jeunes femmes sans abri. La plupart de ces femmes ont très peu d'estime de soi et elles se sentent dévalorisées. Certaines jeunes femmes se sont suicidées et on a pu constater que certaines pratiquent l'automutilation. Les comportements autodestructeurs (tels que les entailles aux poignets ou les brûlures de cigarette sur la peau) datent en général d'avant l'itinérance et s'intensifient par la suite.

Les refuges et les haltes-accueils sont habituellement mal équipés pour recevoir des jeunes qui souffrent de schizophrénie ou de graves troubles de l'humeur. Les jeunes en crise sont

envoyés dans les hôpitaux, mais on les libère rapidement après leur avoir donné des médicaments. Les listes d'attente pour la thérapie sont longues, et on rapporte que les psychiatres sensibles à la situation et aux problèmes des jeunes sans-abri sont rares.

La toxicomanie

La consommation de drogues et la toxicomanie sont plus fréquents chez les jeunes sans-abri, chez les jeunes lesbiennes et gais, ainsi que chez les jeunes à la charge des organismes de protection de la jeunesse. Les jeunes de la rue sont particulièrement susceptibles de se droguer, et c'est probablement la principale raison pour laquelle ces personnes évitent les refuges pour jeunes. Tous les refuges pour jeunes sauf un ont plus ou moins des politiques de tolérance zéro concernant la consommation de drogues et d'alcool.

[Ils] ne sont pas en mesure de s'occuper des jeunes toxicomanes.

[Traduction]

Chez les jeunes sans-abri, l'usage de cocaïne sous forme de crack et, à un degré moindre, d'héroïne atteint des niveaux troublants. L'usage des drogues synthétiques de confection, telles que l'ecstasy et la méthamphétamine, gagne du terrain. La consommation excessive d'alcool, de cannabis et de tabac est très répandue.

La drogue peut rendre les jeunes femmes dépendantes des hommes, et ce, de diverses façons. La plupart des personnes qui revendent des drogues étant des hommes, les femmes ont souvent peur d'établir des relations directes avec eux et de les rencontrer. Certaines femmes s'en remettent à leur partenaire ou leur petit ami pour acheter de la drogue. Celui-ci est également susceptible de leur injecter la drogue parce qu'elles-mêmes ne savent pas comment faire, ne trouvent pas le bon endroit (les veines des femmes sont plus petites et moins visibles) ou ont peur de le faire.

Le nombre des bébés exposés à la drogue qui naissent à Toronto a sextuplé entre 1986 et 1999, mais les chiffres sont néanmoins très faibles; ils ont atteint un sommet de 99 en 1996. La grossesse peut motiver les jeunes femmes à renoncer à la drogue. Les maisons maternelles demeurent des lieux sans drogue pour des raisons de santé, mais aussi parce que la consommation de drogue est associée à des comportements nuisibles et dangereux. Le traitement de la toxicomanie est obligatoire pour les jeunes femmes enceintes et, dans au moins une maison maternelle, du personnel infirmier et des conseillères et conseillers de profession sont disponibles et collaborent avec les cliniques et les centres de traitement. En conséquence, très peu de bébés naissent à la maison maternelle en souffrant des effets secondaires négatifs reliés à l'usage des drogues.

Il existe des programmes innovateurs à Toronto, notamment un programme d'échange de seringues, le premier tribunal de traitement de la toxicomanie du Canada et Breaking the Cycle, un programme d'approche pour les mères sans abri aux prises avec un problème de toxicomanie. Mais peu de programmes de traitement sont considérés comme étant adaptés aux jeunes sans-abri, et ces personnes doivent attendre en moyenne de quatre à cinq mois pour être traitées (Bernstein *et al.* 2000). On accepte rarement les jeunes femmes enceintes

ou celles qui ont un bébé à moins qu'elles ne résident dans une maison maternelle. Dans les programmes de traitement locaux, il n'y a qu'une seule personne autochtone préposée aux consultations en matière de toxicomanie qui a reçu une formation à la fois aux méthodes autochtones traditionnelles et aux méthodes officielles. Et le taux de réussite est faible chez les jeunes sans-abri qui participent à un programme de traitement de la toxicomanie. Certains attribuent cela à l'isolement relié aux programmes et au fait qu'on retourne les jeunes personnes dans les mêmes milieux, là où elles se droguaient.

La grossesse et les jeunes mères

Peu de jeunes femmes sans abri décident de mettre fin à leur grossesse et rares sont celles qui donneront leur bébé en adoption. La grande majorité des jeunes femmes sans abri choisissent de garder leur bébé, même celles dont un précédent bébé a été enlevé par les responsables de la protection de la jeunesse ou laissé à des proches. Elles ressentent un puissant désir de reproduire des relations familiales idylliques — un fantasme familial. De plus, les jeunes mères peuvent gagner le respect et la protection des hommes de la rue grâce au caractère « sacré » du statut maternel. Les jeunes personnes ont tendance à exagérer l'augmentation des prestations d'aide sociale que reçoivent les mères. Leur vision irréaliste de ce qu'il en coûte pour entretenir un ménage et élever un enfant disparaît rapidement lorsqu'elles découvrent qu'il n'y a pas assez d'argent pour payer le premier et le dernier mois de loyer d'un appartement.

La grossesse rend les jeunes femmes plus dépendantes de leur petit ami. Certaines jeunes mères emménagent avec lui. D'autres aboutissent dans des refuges pour les familles et risquent de perdre leur enfant aux mains des responsables de la protection de la jeunesse. Les jeunes pères ne sont habituellement pas intéressés à la vie du bébé ou de la mère, quoique certains se vantent de leur nouveau statut de « vrai mâle ». Il arrive parfois que la paternité encourage les hommes à se trouver un emploi. En outre, certaines jeunes femmes arrivent à changer les choses lorsqu'elles ont un bébé, surtout celles qui reçoivent de l'aide et du soutien supplémentaires de leur réseau personnel.

Les responsables de la protection de la jeunesse retirent la majorité des bébés aux jeunes mères sans abri après une année ou deux. Dans les cas où la nouvelle mère est gravement toxicomane, on lui enlève le bébé à l'hôpital. On enlève aussi les bébés rapidement aux jeunes mères qui souffrent de maladie mentale grave. Les jeunes femmes qui ont elles-mêmes été à la charge des organismes de protection de la jeunesse voient la boucle se boucler lorsqu'on leur retire leur bébé pour le remettre à la garde de l'État.

Innovations en matière de services

Formation pour les jeunes de la rue

Un programme de déjudiciarisation de 12 semaines destiné aux jeunes continuellement sans abri et aux jeunes de la rue est offert pour une deuxième année. Le programme, financé par la ville, aide les jeunes à obtenir leurs documents d'identité, à améliorer leurs conditions de logement (ce qui peut consister à emménager dans un refuge) et leurs aptitudes à la vie quotidienne, à ouvrir un compte à la banque et une boîte vocale, et à entreprendre un traitement contre la toxicomanie. Le programme comprend des modules de formation sur la

conception de pages Web, la réparation de bicyclettes et le travail du bois, et les personnes qui y participent sont rémunérées durant la formation. Environ le tiers de ces personnes sont des jeunes femmes. Celles-ci ont tendance à être davantage sensibilisées et réceptives à l'aide et à réussir mieux que les jeunes hommes, qui adoptent souvent une version exagérée, inspirée par la rue, de la masculinité traditionnelle — « ils savent déjà tout cela ». Le programme est considéré comme une réussite et on lui a accordé des fonds de fonctionnement supplémentaires.

Maisons de transition pour les jeunes mères

La Beatrice House, un projet de maison de transition pour les mères sans abri financé par le secteur privé, a ouvert ses portes en mai 1999. Au début, elle n'a pas réussi à attirer les femmes en provenance du système florissant des refuges, peut-être en raison des exigences du programme et de son environnement structuré. L'heure précoce du couvre-feu, les exigences obligatoires en matière de stages scolaires et en milieu d'emploi, ainsi que des évaluations périodiques des élèves sont imposées comme conditions de résidence (Turner 1999). Quelques diplômées du programme de deux ans ont déjà trouvé un emploi bien rémunéré et ont fondé un ménage stable. Un immeuble à bureaux actuellement en rénovation permettra de loger davantage d'élèves — jusqu'à 30 mères seules et leurs enfants. Les programmes d'intervention précoce auprès des enfants constituent un élément clé du programme, et l'acquisition de compétences parentales se fait par l'entremise d'une pouponnière et garderie que les enfants du voisinage pourront fréquenter. On prend des dispositions pour que des chercheuses et chercheurs de l'Université McMaster surveillent les programmes et la réussite scolaire. Un cours d'anglais langue seconde s'est ajouté au programme. La plupart des femmes inscrites à celui-ci sont des mères adolescentes qui ne pouvaient pas bénéficier de services de garde pour leur permettre de terminer leurs études secondaires (Housing Again 2000).

Programme de formation au rôle de parent pour les jeunes pères

Plusieurs organismes pour les jeunes ont tenté d'amener les jeunes pères à participer à des programmes de formation au rôle de parent, mais peu de jeunes hommes ont répondu. Le Jessie's Centre for Teenagers a récemment mis sur pied un programme de groupe pilote pour les pères, lequel semble remporter du succès en mettant l'accent uniquement sur les questions concernant les jeunes pères au lieu d'essayer de les intégrer dans des programmes de formation au rôle de parent où dominent les jeunes mères.

Réduction des préjudices

Les programmes et les services de réduction des préjudices attirent de plus en plus l'attention. L'approche de réduction des préjudices consiste à réduire au minimum les risques liés à l'usage de l'alcool et des drogues, et à offrir des solutions pratiques. La maison Eva's Satellite a ouvert ses portes en 1997, à titre de refuge de dépannage à court terme pour les jeunes durant l'hiver, et s'est transformée en refuge de nuit permanent pouvant loger 40 jeunes qui évitent les refuges traditionnels et sont aux prises avec des problèmes d'alcool et de drogue. Les jeunes toxicomanes de la rue ont tendance à refuser les traitements médicaux, mais leur toxicomanie semble diminuer considérablement lorsqu'ils s'engagent dans des activités qui les intéressent.

La ville de Toronto a cerné un besoin de programmes de réduction des préjudices destinés aux jeunes sans-abri (Golden *et al.* 1999). De concert avec le Centre for Addictions and Mental Health, la maison Eva's Satellite élaborera et pilotera le premier programme de ce genre en Ontario. Au moins un autre refuge pour jeunes se dit intéressé à élaborer un programme de réduction des préjudices.

Logement de transition

La maison Eva's Phoenix a ouvert ses portes en juin 2000, à titre de maison de transition et de projet de formation pour les jeunes. L'an dernier, 49 jeunes femmes et hommes sans abri âgés de 19 à 29 ans ont entrepris de se former au métier de la construction et d'acquérir des connaissances pratiques. En travaillant aux côtés d'entrepreneuses et d'entrepreneurs en construction de profession, ces personnes ont aidé à monter la charpente et à finir 10 « maisons » à l'intérieur des murs d'un entrepôt transformé. Ces jeunes personnes étaient enregistrées comme apprenties et apprentis durant les 15 semaines qu'a duré le programme de formation, lequel était parrainé par le secteur privé et par des partenaires du milieu du travail. Parmi les jeunes qui ont reçu leur diplôme, 88 % ont trouvé un emploi à plein temps, et 98 % ont obtenu leur propre logement. L'installation achevée fournit un logement de transition à 50 jeunes de 16 à 24 ans pour une période pouvant aller jusqu'à un an. Les jeunes ont des chambres privées et habitent en groupes de cinq dans les 10 maisons. Certaines maisons sont réservées à des jeunes du même sexe. On est en train de concevoir de nouveaux programmes de formation liés à l'industrie du film et de la vidéo, aux arts culinaires et à l'industrie des réseaux par câble.

Les jeunes femmes sans abri à Vancouver

Vancouver¹⁹ possède un large éventail de services et d'établissements destinés aux sans-abri; un inventaire de ces services et établissements révèle cependant que le type de services qui s'adressent aux jeunes sans-abri est plutôt limité (Woodward *et al.* 2000), surtout dans le cas des jeunes de moins de 19 ans, l'âge de la majorité en Colombie-Britannique. Les jeunes sans-abri ont peu de possibilités en ce qui concerne l'hébergement d'urgence ou l'hébergement à court ou long terme. On ne tient à peu près pas compte des jeunes femmes au sein du réseau de services actuel. Par exemple, seulement sept lits sont consacrés au traitement de la toxicomanie chez les jeunes femmes de la région. Il semble que ce sont les agentes et agents de police et les haltes-accueils qui offrent les interventions de première ligne aux jeunes qui vivent dans la rue.

Il est difficile de trouver un endroit où passer la nuit pour les jeunes femmes de 16 à 18 ans (inclusivement) qui reçoivent des soins, mais refusent de demeurer dans un foyer collectif ou à la maison. Les maisons d'hébergement pour jeunes constituent une possibilité; cependant, certaines d'entre elles exigent des références et la plupart sont pleines.

Les jeunes de plus de 18 ans ont davantage de choix; il existe entre autres un refuge d'urgence pour les jeunes âgés de 19 ans (de 16 ans depuis novembre 2000) à 23 ans. Les refuges pour adultes peuvent accueillir des jeunes adultes de 19 ans ou plus, mais certains refuges ne les

accueillent pas volontiers. Les jeunes femmes de plus de 18 ans peuvent loger dans l'un des nombreux refuges pour femmes et enfants.

Bon nombre de femmes choisissent d'autres formes d'hébergement. Il existe un certain nombre de haltes-accueils pour les jeunes, dont certaines offrent manifestement un matelas pour la nuit et certaines autres permettent aux jeunes filles de dormir sur un matelas durant la journée. Dormir le jour est chose courante, surtout chez les femmes qui travaillent dans le commerce du sexe. Les jeunes de plus de 18 ans (de 16 ans depuis novembre 2000) peuvent demeurer à la Covenant House, un refuge mixte pour les jeunes, quoique aucun lit ne soit réservé aux jeunes femmes. La Covenant House n'offre pas le logement aux jeunes toxicomanes et exige que les clientes et les clients participent à un programme après un séjour initial de trois jours.

Les jeunes femmes logent aussi dans des maisons de chambres individuelles de l'est du centre-ville, qui sont réputées être dangereuses et offrir peu de protection, ou ailleurs dans la vallée du bas Fraser. Elles peuvent rester à titre de locataires ou d'invitées, après avoir payé au directeur un tarif d'invité pour avoir le droit de rester avec une amie ou un ami. Elles peuvent aussi demeurer dans la rue, dans les ruelles, sous les ponts et dans les parcs. Les jeunes utilisent également des endroits cachés, vont tantôt chez l'une ou l'un, tantôt chez l'autre, ou habitent dans des squats.

L'échange de services sexuels contre un abri pour la nuit, de la nourriture, de la protection ou de l'argent, qu'on appelle sexe pour la survie, est fréquent chez les jeunes femmes. Pour certaines, il s'agit d'un mode de vie, utilisé principalement pour soutenir la toxicomanie. D'autres femmes sont susceptibles de travailler dans le commerce du sexe de façon sporadique, par exemple lorsque les prestations d'aide sociale sont épuisées, ou encore à Noël, pour acheter des cadeaux à leurs proches.

Certains organismes sont d'abord au service des femmes qui ont des enfants, des femmes qui exercent le commerce du sexe, des femmes seules et âgées ainsi que des adolescentes qui sont enceintes ou qui ont des enfants. Il existe aussi de nombreux services et établissements mixtes. Peu de jeunes femmes fréquentent les services mixtes ou y restent longtemps, entre autres par peur de l'intimidation et de la violence de la part des usagers du sexe masculin. Il est intéressant de constater que les femmes plus jeunes ne sont pas plus enclines à utiliser les services destinés aux femmes, puisque leurs besoins diffèrent de ceux des clientes plus âgées. Les femmes qui exercent le commerce du sexe ne se sentent pas bienvenues dans certains établissements et elles ont tendance à utiliser des services davantage axés sur leurs besoins. En somme, peu de services sont destinés aux jeunes femmes ou répondent à leurs besoins.

Nos informatrices et informateurs ont parlé d'une géographie de la vie dans la rue, surtout la vie dans le commerce du sexe. Les jeunes femmes de la rue qui sont gravement toxicomanes fréquentent l'est du centre-ville. Les jeunes rebelles ont tendance à se rassembler dans le sud du centre-ville. Le quartier de l'est du centre-ville est reconnu comme stable et abrite la plupart des services, alors que le sud du centre-ville constitue davantage un « passage ». On peut constater que les travailleuses et les travailleurs du sexe suivent différentes « filières »,

dont l'une est expressément destinée aux garçons. Ces filières sont situées dans des zones géographiques distinctes. Certaines sources croient que lorsque les jeunes femmes se fixent dans l'est du centre-ville, il devient difficile pour elles de changer d'endroit.

Il existe des îlots de jeunes sans-abri à l'extérieur de Vancouver, dans les municipalités de banlieue telles que New Westminster, Surrey et Burnaby. On constate aussi des allées et venues entre ces centres en raison des menaces policières, car les proxénètes déplacent les travailleuses du sexe pour éviter des confrontations avec la justice et aussi selon la disponibilité de places dans les refuges et les maisons d'hébergement.

Certaines jeunes femmes sans abri se déplacent. Certaines travailleuses du commerce du sexe voyagent sur un circuit englobant les grandes villes du Canada et des États-Unis; il n'est pas clair cependant s'il s'agit seulement des prostituées de « haut niveau » ou de l'ensemble des travailleuses du sexe. Certains groupes de jeunes se déplacent dans la vallée du bas Fraser, dans la province et dans le pays. Vancouver attire les jeunes des plus petites localités de la Colombie-Britannique, surtout les Autochtones des réserves, et d'ailleurs au Canada. Environ 30 % des jeunes clientes et clients des refuges proviennent du Québec.

Caractéristiques générales

D'une façon générale, on s'entend pour dire que la cause principale de l'itinérance chez les jeunes femmes est l'éclatement de la famille sous toutes ses formes. Cela va de la violence physique et sexuelle faite aux enfants jusqu'aux familles dysfonctionnelles, puis aux conflits entre parents et adolescentes et adolescents. Parfois, cela prend la forme de l'exploitation sexuelle à la maison ou de la violence intergénérationnelle au sein des familles.

Les jeunes femmes sans abri sont considérées par certaines et certains prestataires de services comme étant plus vulnérables que les jeunes hommes et c'est pourquoi elles sont plus susceptibles de se voir offrir des services ou d'en recevoir. Davantage de femmes sont aiguillées vers certains services sociaux « contrôlés²⁰ », mais le partage, selon le sexe, des clientes et clients qui arrivent sans recommandation est plus équilibré. La police arrête davantage de personnes du sexe féminin, peut-être parce que les agentes et agents voient à l'oeuvre dans la rue un plus grand nombre de jeunes travailleuses du sexe.

Aucune de nos sources n'a pu donner d'estimation du nombre de jeunes femmes sans abri à Vancouver, quoique plusieurs ont observé que les jeunes femmes constituent généralement la moitié des jeunes sans-abri. Un important organisme de services polyvalent, qui possède une base de données intégrée, a répondu à 649 jeunes personnes en deux mois en 1999, chiffre qui comprend à la fois les sans-abri et les jeunes à risque. La plupart des clients venaient du sud du centre-ville et la majorité étaient des femmes blanches. À partir du nombre de cas reçus et d'une estimation du nombre des personnes qui ne font pas appel à ses services, un organisme a estimé au jugé que, dans les rues de Vancouver, près de 1 000 jeunes, femmes et hommes, sont sans abri ou à risque d'itinérance.

La proportion des femmes parmi la clientèle varie d'un organisme à l'autre. Dans les organismes axés sur les jeunes, les estimations allaient de 25 à 75 % des jeunes desservis. La

moyenne d'âge des bénéficiaires allait de 15 à 17 ans, 13 ans étant le plus jeune âge. De nombreux organismes pour les jeunes fournissent des services à des jeunes de 13 à 24 ans. La plupart des organismes au service des jeunes travaillent auprès de personnes qui ont jusqu'à 24 ans. De nombreux organismes ont abaissé l'âge des jeunes qu'ils desservent afin de pouvoir travailler auprès des personnes les plus jeunes et des jeunes les plus vulnérables. Par exemple, un organisme a porté de 24 à 21 ans l'âge maximal de sa clientèle et intervient dorénavant seulement auprès de personnes âgées de 15 à 21 ans.

De nombreux sous-groupes sont surreprésentés au sein de la population des jeunes sans-abri à Vancouver.

Les jeunes personnes prises en charge

De nombreuses jeunes femmes sans abri et leurs enfants sont actuellement pris en charge par les organismes de protection de la jeunesse ou l'ont été dans le passé. Nos informatrices et informateurs ont estimé qu'entre 35 et 70 % des jeunes femmes qu'ils desservent ont été pris en charge à un moment ou un autre de leur croissance. Dans bien des cas, ces jeunes tentent activement d'éviter d'avoir davantage de relations avec les responsables de la protection de la jeunesse. Les jeunes filles de 16 à 18 ans qui croient être assez vieilles pour vivre de façon autonome ne sont pas bien servies par les organismes existants.

Les prestataires de services éprouvent de l'incertitude quant aux politiques et pratiques actuelles en matière de protection de la jeunesse pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il semble que le ministère des Enfants et de la Famille (MEF) hésite à placer des jeunes de 16 à 18 ans dans un service résidentiel, comme un foyer collectif ou une famille d'accueil. À 19 ans, les jeunes, femmes et hommes, ne relèvent plus des organismes de protection de la jeunesse, même s'ils sont mal préparés à vivre de façon autonome. Un pourcentage élevé des jeunes qui ont été pris en charge lorsqu'ils étaient mineurs passent ensuite à l'aide sociale.

De nombreuses jeunes femmes sans abri ont déjà des enfants à la charge de l'État. La crainte des services de protection de la jeunesse domine la vie de nombreuses jeunes mères qui évitent d'avoir recours à ces services de façon à garder leur enfant. Lorsqu'une jeune mère est sans abri ou qu'elle habite dans un logement inapproprié et qu'on a des raisons de s'inquiéter des enfants, il se peut qu'on enlève ceux-ci à leur mère. À ce moment-là, les prestations d'aide sociale accordées à la mère pour le logement sont réduites considérablement; celle-ci est donc moins en mesure de payer son logement et il est possible qu'elle devienne itinérante. Nos sources ont relevé des cas où deux générations ou plus d'une même famille ont été prises en charge.

Les jeunes Autochtones

La proportion des jeunes femmes sans abri d'origine autochtone est très élevée — de 40 à 70 %, selon les estimations de divers organismes. Les jeunes Autochtones, femmes et hommes, constituent de 40 à 50 % de la clientèle des refuges.

De nombreux éléments contribuent au mode de vie précaire des jeunes femmes autochtones sans abri ou l'exacerbent. Leur passé est souvent marqué par une extrême pauvreté, l'abus d'alcool, la violence, les agressions, l'instabilité durant l'enfance, le manque d'éducation et

les pensionnats. Les jeunes Autochtones constituent la population la plus prise en charge, et il n'y a pas assez de bonnes familles d'accueil autochtones. Le syndrome d'intoxication foetale à l'alcool est un problème important chez les Autochtones de la rue à Vancouver.

Peu de services s'adressent expressément aux Autochtones de la rue et à leurs besoins particuliers, et peu sont gérés par des Autochtones. Les jeunes femmes autochtones sans abri doivent affronter le racisme; on les rejette, on présume qu'elles sont alcooliques et se prostituent, elles sont coupées de leur famille et de leurs amies et amis, elles ont tendance à être davantage accrochées à la rue et qu'il est moins probable qu'elles quittent le secteur que les femmes blanches. Elles sont maltraitées par des agentes et agents de police et par des prestataires de services. Néanmoins, les membres de la collectivité autochtone manifestent une grande volonté de survie, le désir de s'occuper eux-mêmes de leurs gens. Il existe de bons programmes. Nos sources ont fait des commentaires prudents, selon lesquels les Autochtones ont une culture de toxicomanie et à propos du dilemme que présente l'isolement social des personnes qui s'en sont sorties.

Les jeunes immigrantes

Il y a très peu d'immigrantes parmi les jeunes femmes sans abri à Vancouver. Le racisme et les obstacles linguistiques peuvent empêcher certaines jeunes immigrantes d'avoir recours aux services offerts. Les jeunes femmes rebelles qui s'opposent aux normes et aux règles dictées par la culture de leurs parents et quittent leur famille ne cherchent pas d'aide auprès de leurs groupes ou organismes culturels, peut-être parce qu'elles craignent les représailles.

Les jeunes lesbiennes et gais

Les jeunes lesbiennes et gais sont confrontés à leur problème d'identité en plus des problèmes habituels des adolescentes et adolescents. Ils risquent davantage de devenir des sans-abri et de souffrir d'ostracisme ou d'autres types d'exclusion sociale. En outre, ils sont plus susceptibles de se suicider. Certaines informatrices et certains informateurs estimaient que les jeunes lesbiennes sont surreprésentées parmi les gens de la rue alors que d'autres pensent le contraire. Une fois dans la rue, les jeunes lesbiennes sont moins susceptibles d'avoir recours aux établissements de santé et elles courent un risque extrême d'être victimes de violence, de viol et d'homophobie. Certaines et certains prestataires de services travaillent activement à répondre aux besoins de la clientèle lesbienne et gaie, et cherchent des moyens de desservir les femmes transgenreistes.

Les changements dans les services et dans leur utilisation

Depuis 10 ans, nos sources observent de nombreux changements dans leur clientèle et chez les jeunes sans-abri visibles ainsi que dans les services qui leur sont destinés.

- D'une façon générale, il y a plus de jeunes dans la rue et les intervenantes et intervenants en rencontrent davantage aujourd'hui, dans le cadre de leur travail, qu'il y a cinq ou 10 ans.
- L'âge moyen des femmes de la rue a baissé.

- Plus de jeunes femmes exercent le commerce du sexe. On attribue cette augmentation à la consommation accrue de drogues ainsi qu'à un recrutement plus intense. Il semble que des prédatrices et prédateurs s'affairent à recruter dans la rue les jeunes femmes qui viennent d'y arriver. En outre, la proportion des jeunes Blanches dans le commerce du sexe par rapport aux jeunes femmes autochtones a augmenté.
- Les jeunes clientes sont en général en moins bonne santé. Un plus grand nombre de jeunes femmes souffrent du VIH, de l'hépatite C, du syndrome d'intoxication foetale à l'alcool, de difficultés d'apprentissage et de maladie mentale.
- Un organisme a dit recevoir davantage de jeunes femmes seules et moins de femmes avec des enfants, peut-être parce que les enfants risquent d'être enlevés aux mères sans abri. Cependant, le nombre des adolescentes enceintes a augmenté chez les sans-abri.

De nombreuses sources estimaient que le réseau des services offerts aux jeunes sans-abri et aux jeunes à risque en était au point de rupture en raison des réductions incessantes du financement, surtout dans les services sociaux. Ces dernières années, la disponibilité globale des services sociaux a diminué, particulièrement dans les programmes de prévention tels que les services aux enfants, les services de consultation offerts aux femmes et aux jeunes ainsi que les services d'aide familiale offerts aux familles à risque. On semble croire qu'il y a moins de travailleuses et travailleurs sociaux au MEF et que ceux qui restent doivent s'occuper de beaucoup plus de cas et disposent de moins de ressources pour répondre aux besoins de leur clientèle. Il est difficile pour les femmes à risque d'itinérance qui ont des enfants d'avoir accès aux services préventifs, à moins qu'un dossier ne soit déjà ouvert pour leur famille aux services de protection de la jeunesse. Les organismes reçoivent moins de soutien financier de la part du MEF et, par conséquent, doivent faire le travail avec un personnel réduit.

La perte de lits affectés à la désintoxication, résultant de la fermeture du Pender Detoxification Unit, est particulièrement préoccupante. Cette fermeture est survenue au moment où se faisait déjà sentir le manque de places réservées au sevrage des jeunes et de tous les groupes de sans-abri, ainsi que d'un nombre croissant de personnes démunies. Selon l'une de nos sources, pour chaque jeune, fille ou garçon, admis par les programmes résidentiels de désintoxication, 40 autres sont refusés.

Les femmes ont perdu du terrain en ce qui a trait aux programmes qui leur sont réservés. Il y avait auparavant davantage de programmes et d'établissements pour les femmes. Ils ont été remplacés par des services mixtes. Une personne prestataire de services a fait le commentaire suivant :

Les femmes sont traitées comme les hommes. [Traduction]

En fait, les femmes ont besoin des programmes spécialisés, sécuritaires, axés sur leurs besoins.

Par ailleurs, on a vu s'accroître en nombre certains types de services d'urgence et d'établissements destinés aux jeunes. Il y a quelques années, il n'existait presque pas de

services ou d'établissements pour les jeunes à Vancouver. Aujourd'hui, il y en a plusieurs nouveaux, dont la Covenant House, le Youth Activities Centre, Dusk to Dawn ainsi qu'un programme de soutien aux jeunes lesbiennes et gais. On considère que ces services constituent un grand pas en avant, même s'il manque encore des places pour les jeunes. Le nombre de services de santé destinés aux sans-abri ou aux personnes à risque s'est aussi accru ces dernières années (p. ex. On a vu arriver les « caravanes de la santé », les infirmières et infirmiers de la rue et les programmes d'échange de seringues).

Les répercussions des limites d'âge sur l'admissibilité aux services

L'âge est un critère important en ce qui concerne bien des questions relatives aux jeunes de la rue, femmes et hommes : certains sont trop jeunes, d'autres trop âgés pour être admissibles à divers services. Il existe un tissu complexe de règlements et d'exigences d'admissibilité qui est difficile à comprendre et peut empêcher les jeunes d'avoir accès aux services et aux établissements dont ils ont besoin. On a employé le terme « vide virtuel » pour décrire les services et les programmes de logement destinés aux jeunes de 16 à 18 ans. Les politiques actuelles ne reconnaissent pas que certains enfants de moins de 16 ans vivent dans la rue ou sont à risque. Il semble y avoir deux poids deux mesures : les jeunes sont traités comme des personnes mineures dans certains cas et comme des adultes dans d'autres.

L'âge de la majorité (19 ans en Colombie-Britannique) représente une étape et un obstacle importants pour les jeunes sans-abri. Ces dernières années, on a pu observer une baisse « tacite » de l'âge de la majorité en Colombie-Britannique, qui est passé de 19 à 16 ans; cette baisse faisait suite à l'hésitation des fonctionnaires du MEF face à la prise en charge de jeunes de 16 à 18 ans. Cette situation a d'importantes répercussions sur les jeunes puisque de nombreux prestataires de services n'ont pas le droit d'offrir leurs services aux jeunes de moins de 19 ans. Même l'unique refuge de Vancouver pour les jeunes n'a pu que récemment répondre aux besoins des jeunes de 16 à 18 ans, son ancien permis lui accordant le droit de recevoir seulement des jeunes de 19 ans ou plus. Les jeunes femmes de moins de 19 ans ont le droit de fréquenter les refuges pour femmes. Dans certains cas, le MEF permettra à des jeunes de 16 à 18 ans de demeurer dans des établissements conçus pour les jeunes, mais dont le permis n'est accordé que pour les adultes, à la condition qu'il n'y ait pas d'autres possibilités et que le séjour ne dépasse pas trois jours. En conséquence, les jeunes de moins de 19 ans ont peu de choix de résidence, ce qui peut expliquer en partie la baisse de l'âge moyen des jeunes sans-abri. Les maisons d'hébergement reconnues par le ministère peuvent accueillir des jeunes de moins de 19 ans et certains services ne sont fournis qu'à des filles et des garçons pris en charge, qui, par définition, ont moins de 19 ans.

L'âge de la majorité et les exigences relatives au consentement des parents limitent aussi l'utilisation par les jeunes des services non résidentiels. Une halte-accueil a rapporté que d'une façon générale, les jeunes de moins de 19 ans qui vivent dans la rue ne sont pas en mesure de participer à ses activités sur le terrain puisque celles-ci exigent l'autorisation parentale. Les prestataires de services ont l'obligation de rapporter au MEF les problèmes qui relèvent des services de protection de la jeunesse, y compris les cas des jeunes sans-abri. Les jeunes qui ne veulent pas qu'on les signale évitent de demander de l'aide aux organismes.

La grossesse et les jeunes mères

Il y a de nombreuses grossesses chez les jeunes femmes de la rue, même chez celles qui n'ont que 12 ou 13 ans. Malheureusement, le mauvais état de santé et la malnutrition s'ensuivent souvent, et les fausses couches sont fréquentes. Les taux d'avortement sont élevés car s'en sert comme d'un moyen de contraception. De nombreuses jeunes femmes choisissent aussi de garder leur bébé, mais la plupart des bébés sont tôt ou tard enlevés à leur mère.

Certaines femmes sans abri ont plusieurs enfants pris en charge par l'État, particulièrement celles qui travaillent dans le commerce du sexe. En raison du niveau élevé d'abus d'alcool et d'autres drogues chez les jeunes femmes de la rue, il se peut que leurs bébés naissent drogués et souffrant du syndrome d'intoxication foetale à l'alcool. Dans ces cas, la politique des services de protection de la jeunesse est d'enlever l'enfant à sa mère.

Les jeunes mères sans abri craignent constamment de se faire enlever leurs enfants et c'est l'une des raisons pour lesquelles elles ont rarement recours aux soins médicaux lorsqu'elles sont enceintes. Par contre, la grossesse les motive parfois à cesser de consommer de la drogue.

Secteurs problèmes

Les relations entre les sexes

D'une façon générale, les relations qu'ont les jeunes femmes avec les hommes, jeunes ou vieux, sont marquées par l'exploitation, la violence et la prédation. Certaines de nos sources ont comparé les relations qu'ont les jeunes femmes avec des jeunes hommes à celles qu'elles auraient avec un proxénète ou un petit ami, tandis que les relations avec des hommes plus âgés relèveraient presque uniquement du commerce du sexe. Même lorsque la relation n'est pas essentiellement celle d'une prostituée avec un client, les jeunes femmes accordent habituellement des « rendez-vous » à des hommes plus âgés en échange d'un endroit où demeurer, de nourriture et de protection. Les familles et les groupes de lesbiennes et de gais de la rue offrent aussi de la protection.

La violence faite aux femmes

La violence sexuelle est un élément important dans la vie des jeunes femmes sans abri. Elle englobe les expériences du passé au sein de la famille et les manifestations actuelles de violence dans la rue. Un pourcentage élevé de jeunes femmes de la rue ont subi des agressions physiques ou sexuelles dans leur enfance.

C'est la cause de leur itinérance et de leur façon de survivre. [Traduction]

La violence est omniprésente dans l'est du centre-ville, engendrée par la pauvreté et la colère. Le commerce du sexe expose à la violence de nombreuses jeunes femmes, lorsqu'elles ont des « mauvais rendez-vous ». Une employée d'une halte-accueil pour travailleuses du sexe a affirmé qu'elle n'avait pas entendu parler d'une seule cliente qui n'ait pas été victime d'un viol ou d'une agression.

Le commerce du sexe et la prostitution

De nombreuses jeunes femmes sans abri sont attirées par la prostitution. On peut les voir exercer leur métier dans les rues de Vancouver. La cause de cette situation n'est pas claire. Toutefois, on sait que la modification des profils de consommation de drogues et les pratiques intensifiées de recrutement y sont pour quelque chose. La plupart des femmes essaient d'éviter le commerce du sexe lorsqu'elles arrivent dans la rue, mais elles y sont souvent contraintes par le manque d'argent. Le nombre de jeunes femmes qui exercent ce commerce a augmenté depuis un an ou deux. L'une de nos sources estimait que 90 % des prostituées de « bas niveau » clientes de son organisme étaient des sans-abri. La plupart sont des femmes autochtones, quoique le nombre de Blanches augmente.

La santé

Les jeunes femmes sans abri souffrent d'un éventail de problèmes de santé : l'hépatite A, B ou C, les infections, l'automutilation, les troubles de l'alimentation, les maladies transmises sexuellement, le VIH et le sida, la toxicomanie, les troubles de la personnalité, la gale, les poux, les menstruations irrégulières, les maux de tête, la dépression, l'anxiété, les phobies, les surdoses, les crises d'identité sexuelle, la tuberculose, la jaunisse, le diabète, la malnutrition, les veines collabées ou éclatées, les abcès, les problèmes dentaires, le suicide, la maladie mentale, les diagnostics mixtes (p. ex. la maladie mentale et la toxicomanie), la psychose causées par les drogues et les effets du syndrome d'intoxication foetale à l'alcool. Souvent, les jeunes femmes tardent à recourir aux soins médicaux nécessaires et lorsqu'elles arrivent à la clinique, leur système immunitaire est déjà atteint. L'on croit que toutes les jeunes femmes de la rue souffrent d'un manque d'estime de soi. Pour certaines, l'issue sera la mort par suicide ou par surdose.

Certaines personnes sans-abri font fréquemment des allers-retours à l'hôpital, mais, néanmoins, on semble croire, d'une façon générale, que malgré l'éventail de cliniques et de services de santé grand public offerts aux jeunes femmes sans abri, les travailleuses du sexe ont tendance à éviter les hôpitaux et les services de santé ordinaires en raison de la discrimination et de l'attitude négative du personnel.

Selon nos sources, le manque de services de traitement de la toxicomanie pour les jeunes femmes constitue le principal problème de santé. L'accès au traitement immédiat est impossible en raison d'un manque de programmes résidentiels continus de désintoxication avec services de consultation, de la mauvaise qualité des centres de convalescence (qui sont désagréables, mal tenus et à but lucratif), et d'un nombre insuffisant de lits de désintoxication.

La santé mentale

Les jeunes femmes qui souffrent de maladie mentale sont extrêmement vulnérables dans la rue; elles sont les plus marginalisées et constituent des proies faciles pour les proxénètes et les revendeuses et revendeurs de drogue. Elles sont moins en mesure d'aller à des rendez-vous, d'organiser leur vie (p. ex. de remplir le formulaire d'« intention de louer » pour obtenir de l'aide au revenu) et de tenir un logement. La maladie mentale est sous-diagnostiquée. La peur et l'ignorance engendrent de l'isolement et de la violence à l'égard des jeunes qui souffrent de maladie mentale et sont susceptibles d'utiliser des médicaments pour se soigner eux-mêmes (p. ex. pour supporter la douleur), ce qui mène souvent à l'abus de substances psychoactives.

Les services destinés aux jeunes sans-abri souffrant de maladie mentale sont peu nombreux, surtout les services de logement.

La toxicomanie

La toxicomanie au sein de leur famille d'origine et la consommation de drogues par les jeunes contribuent à leur itinérance. La consommation de drogues est très répandue chez les jeunes femmes connues de nos informatrices et informateurs — chez de 90 à 95 % d'entre elles.

L'héroïne, la cocaïne, le crack, la méthamphétamine, la marijuana et l'ecstasy sont les drogues utilisées le plus souvent. La cocaïne sous forme de crack est la drogue de choix pour beaucoup de toxicomanes, car elle est relativement peu coûteuse. Les raisons de la toxicomanie sont aussi variées que les raisons de se trouver dans la rue tout d'abord, mais le désir d'échapper à une vie de famille traumatisante constitue un facteur important.

En outre, l'utilisation de drogues est inextricablement liée au commerce du sexe. Les drogues sont l'un des moyens préférés pour attirer les jeunes femmes dans le commerce du sexe, et, une fois qu'elles sont devenues toxicomanes, la prostitution est pour elles le seul moyen de financer leur habitude. Une personne prestataire de services a estimé qu'au moins 85 % des travailleuses et travailleurs du sexe ont recours aux drogues comme mécanisme d'adaptation.

La violence accrue dans la rue est associée à la prédominance de la cocaïne sous forme de crack. Une de nos sources a comparé la rue à un champ de bataille. Les femmes sont maintenant plus susceptibles de recourir à la violence, et un grand nombre des normes qui régissaient autrefois la vie dans la rue ont été abandonnées. Les jeunes femmes qui se droguent éprouvent des difficultés à jouer le rôle de mère et on enlève souvent leurs enfants aux mères qui utilisent des drogues. Dans certains cas, la menace de perdre leur enfant a incité des femmes à cesser de consommer; cependant, il n'y a pas assez de programmes de traitement de la toxicomanie à Vancouver, et il y a très peu de services de traitement de la toxicomanie conçus expressément pour les femmes ou les jeunes.

Les jeunes femmes sans abri à Montréal

Parmi les jeunes qui utilisent les refuges et autres services connexes à Montréal, les jeunes femmes sont en minorité²¹. L'organisme de services polyvalent Dans La Rue offre des services d'approche (une roulotte qui s'arrête à divers endroits dans le centre-ville chaque nuit, offrant aux jeunes nourriture et chaleur), un refuge pour les personnes mineures âgées de 12 à 19 ans et un centre de jour. Environ le tiers de sa clientèle est constituée de femmes. Un autre organisme appelé En marge rejoint une proportion égale de femmes et d'hommes grâce au travail de rue, mais environ le tiers seulement des personnes clientes de son refuge sont des femmes. La clientèle de l'Antre-temps, situé dans une banlieue de la rive sud, est constituée à 20 % de femmes.

Même si des jeunes sans-abri dorment dans des immeubles désaffectés, près des sorties de ventilation du métro et dans des parcs, les jeunes femmes sont moins susceptibles de coucher à la dure. Certaines jeunes femmes, quoique vivant dans des conditions d'instabilité et

d'extrême marginalité, ne se considèrent pas comme des sans-abri et n'utilisent pas les refuges et autres services. Selon l'une de nos sources :

Le problème, dans le cas des jeunes femmes de la rue, c'est qu'elles ne se voient pas comme des sans-abri. Elles vivent dans des squats ou des parcs, et n'acceptent pas davantage d'aide. Dans certains cas, il leur est tout simplement trop difficile, trop pénible d'accepter de l'aide. [Traduction]

À certains égards, la situation et les problèmes des femmes sont particuliers à leur sexe, y compris leurs modes de survie, leurs problèmes de santé et le rôle de la violence dans leur vie. Les informatrices et informateurs qui travaillent auprès des jeunes ont insisté sur le fait que les causes de l'itinérance et leurs répercussions sur les jeunes ne sont pas différentes lorsqu'il s'agit de jeunes hommes. On s'entend pour dire que les causes de l'itinérance des jeunes reviennent à la famille. Les autres institutions servent mal les jeunes, femmes et hommes, qui deviennent des sans-abri. Un grand nombre de ces jeunes sont pris en charge par des organismes de protection de la jeunesse, qui interviennent en leur nom mais n'offrent pas une aide suffisante. Ces jeunes ont aussi des difficultés au sein du système d'éducation, les écoles étant trop rigides pour traiter avec des élèves qui « n'entrent pas dans le moule ».

Montréal semble attirer les jeunes des petites villes et des régions rurales de la province. Certaines jeunes femmes déménagent pour échapper à des situations familiales difficiles, ne trouvant dans leur collectivité d'origine ni la sécurité ni les services dont elles ont besoin. Quelques jeunes femmes ont choisi de voyager pour connaître la liberté et l'aventure, et elles se déplacent d'une ville à l'autre, surtout vers Vancouver.

Caractéristiques

Souvent, la vie familiale des jeunes femmes sans abri a été marquée par la violence, les agressions, la négligence, l'inceste, l'alcoolisme et la toxicomanie des parents. Certains parents sont tout simplement incapables de s'occuper de leurs enfants et il arrive que les liens familiaux soient rompus définitivement. Certains jeunes sans-abri

n'ont pas l'impression qu'on s'ennuie d'eux. Leur famille ne les recherche pas. [Traduction]

Les difficultés familiales ne sont pas nécessairement attribuables au revenu, tous les niveaux de revenus étant représentés parmi les jeunes sans-abri. Cependant, en situation de pauvreté, les jeunes femmes sont moins capables de réagir aux agressions et plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

On a souvent mentionné le manque d'estime de soi comme une caractéristique des jeunes femmes sans abri. Nombreuses sont celles qui ont été « écrasées » par leur passé. Les situations auxquelles elles sont confrontées dans la rue ne sont guère meilleures.

Elles se retrouvent dans la rue et sentent qu'elles ne sont rien, et elles croient que c'est ce qu'elles méritent. [Traduction]

Beaucoup de jeunes femmes sans abri sont blessées sur le plan affectif, sans structure de soutien stable et très méfiantes.

Elles éprouvent des difficultés à s'attacher qui remontent à la naissance. Il importe qu'on s'occupe d'une personne dès le tout début. [Traduction]

Des parents négligents et brutaux ont rendu ces jeunes femmes incapables de développer une intimité affective et de résoudre des problèmes. Souvent, le contact avec la famille est perdu,

mais ce n'est pas toujours une mauvaise chose, quand on pense au terrible passé qu'elles nous révèlent. [Traduction]

Beaucoup de nos sources ont utilisé le terme « personnalité limite » pour décrire les jeunes femmes sans abri. Toutefois, une personne employée dans un refuge pour femmes a observé que les problèmes de santé mentale sont plus fréquents chez les femmes plus âgées, tandis que les femmes de 18 à 30 ans sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de drogue.

Les jeunes des minorités raciales

Seulement quelques-unes de nos sources avaient des clientes et des clients appartenant à des minorités ethniques et raciales. Un organisme a rapporté une augmentation du nombre de jeunes femmes qui sont des Canadiennes de deuxième génération et qui s'opposent aux valeurs culturelles de leurs parents.

Les jeunes personnes prises en charge

Plusieurs de nos sources ont mentionné le lien qui existe entre le placement familial et l'itinérance. Soixante-dix pour cent des clientes et des clients d'un refuge pour jeunes sont passés par les services de protection de la jeunesse. Lorsque les jeunes, femmes ou hommes, atteignent l'âge de 18 ans et ne relèvent plus de ces services, ils sont confrontés au manque de services de soutien. Au bout de quelques semaines à partir du moment où elles ne relèvent plus des services de protection de la jeunesse, de nombreuses jeunes femmes se retrouvent sans abri, car elles sont mal préparées à vivre de façon autonome.

Les changements dans les services et dans leur utilisation

Les organismes qui desservent les femmes sans abri ont rapporté une augmentation de la demande ces dernières années. L'Auberge Madeleine, qui offre l'abri à court terme, refuse trois fois plus de femmes qu'il y a 10 ans. Un autre refuge, la Maison Marguerite, a vu s'accroître de façon constante depuis 10 ans le nombre des femmes qu'elle accueille. Son taux de fréquentation est passé de 83 % en 1998 à 95 % en 2001 et elle a dû refuser 1 400 femmes l'an dernier.

L'échelle d'âge des jeunes sans-abri qui cherchent à obtenir des services s'abaisse. Un organisme avait l'habitude de recevoir des jeunes âgés de 18 à 25 ans; les âges vont maintenant de 16 à 22 ans. En outre, certains sous-groupes sont plus nombreux parmi les usagers des services : les jeunes femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que les femmes qui souffrent de boulimie et d'anorexie.

Malgré l'augmentation de la demande de services, le financement a diminué et certains services ont été réduits.

Nos services ont diminué. Nous avons enlevé des lits. Cela ne veut pas dire que les besoins sont moindres. [Traduction]

Il y a davantage de jeunes sans-abri qui souffrent de problèmes de santé mentale et de problèmes multiples et l'usage des drogues a augmenté. En ce qui concerne la complexité croissante des problèmes auxquels sont confrontées les jeunes personnes sans-abri, quelques informatrices et informateurs ont utilisé le terme « alourdissement » du fardeau des clientes et des clients.

Leur vie est beaucoup plus pénible, plus gâchée, plus difficile. [Traduction]

À ce qu'il semble, il y a davantage de jeunes femmes agressives impliquées dans des crimes graves, semblables à ceux que commettent les jeunes hommes.

On a pu constater une augmentation du recours à la violence, de l'usage des drogues et de la prostitution. L'une de nos sources attribuait cela, en partie, à l'effondrement de la culture punk.

Il n'y a plus de gangs ou de milieux punks. Cela veut dire que les jeunes sont moins protégés et plus exposés à l'exploitation par des criminels, particulièrement à la prostitution. [Traduction]

Les répercussions des limites d'âge sur l'admissibilité aux services

La réduction des services a touché tous les jeunes sans-abri, mais particulièrement ceux qui ont 16 ou 17 ans, parce qu'il existe un vide dans les services offerts, durant la période de transition, entre les services de protection de la jeunesse et les services aux adultes. Les changements survenus dans les programmes d'aide sociale ont fait en sorte qu'il est plus difficile pour les jeunes de recevoir de l'aide. Les prestations mensuelles ont été réduites à 150 \$ pour les jeunes qu'on considère aptes à l'emploi.

Secteurs problèmes

Les relations entre les sexes

Les relations qu'elles entretiennent avec les hommes sont la clé de la survie des jeunes femmes. Les hommes sont des sources de logement et de protection, surtout les hommes plus âgés.

C'est le jeu de la séduction pour obtenir de l'affection et de l'aide pécuniaire. [Traduction]

Dans certains cas, les hommes plus âgés recherchent aussi des soins et de l'aide physiques, par exemple pour prendre leur bain et aller à des rendez-vous chez le médecin.

Les amies et les amis, les gangs de la rue et les familles de la rue jouent tous un rôle important dans la protection des jeunes femmes sans abri. On partage des appartements avec des amies ou amis ou un petit ami, mais ces situations sont souvent précaires.

Elles habitent avec des amies ou amis, mais pour elles, ces personnes peuvent facilement n'être que des connaissances. [Traduction]

La violence faite aux femmes

Un grand nombre d'informatrices et informateurs ont affirmé que la violence était le problème le plus important auquel sont confrontées les femmes sans abri, davantage que les problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. L'itinérance des femmes fait souvent suite à un départ pour fuir des relations violentes, mais, néanmoins la violence n'est pas nécessairement réduite ni la situation beaucoup améliorée une fois que ces femmes ont quitté leur domicile.

Le commerce du sexe et la prostitution

Les activités illégales, particulièrement la prostitution, semblent être une source importante de revenu pour les jeunes femmes sans abri. Certaines de nos sources croient que la plupart des jeunes femmes se sont prostituées à un certain moment.

On peut faire de l'argent rapidement et c'est payant. [Traduction]

La danse nue et le travail d'escorte sont aussi très répandus. La prostitution est de plus en plus acceptée parmi les jeunes sans-abri, ainsi que les activités criminelles comme le vol à l'étalage et la vente de drogues. Certaines jeunes femmes s'impliquent dans ces activités pour aider leur petit ami.

La santé

Les problèmes de santé sont fréquents chez les sans-abri. Les problèmes physiques vont du sida, des maladies transmises sexuellement, de l'hépatite et de la tuberculose à l'anémie, aux rhumes et gripes chroniques, et même au scorbut. La malnutrition et l'usage des drogues contribuent aux problèmes de santé, et de nombreuses jeunes femmes n'utilisent aucune protection lorsqu'elles ont des relations sexuelles, surtout si leur partenaire ne veut pas utiliser de condom.

Il existe peu de services de santé pour les jeunes de la rue et les jeunes sans-abri à Montréal. Il n'y a pas de programmes pour les jeunes qui veulent cesser de se droguer sans chercher de l'emploi ou retourner à l'école.

La santé mentale

L'éventail des problèmes psychologiques chez les jeunes sans-abri comprend la dépression, les comportements suicidaires et la maladie affective bipolaire (c.-à-d. la psychose maniaque dépressive), habituellement non diagnostiquée. L'anorexie et la boulimie sont de plus en plus fréquentes, et on a vu des cas d'automutilation. Il semble que les ressources en psychiatrie pédiatrique sont très limitées au Québec.

Les drogues

Tout comme la violence, les drogues semblent être continuellement présentes dans la vie des jeunes femmes sans abri. Les drogues douces sont plus répandues, mais les jeunes sans-abri

font aussi usage de la mescaline, de la cocaïne, de la méthadone et de l'héroïne. On qualifie de cercle vicieux le lien qui existe entre l'usage des drogues et la prostitution.

Elles prennent de la drogue pour être capables de se prostituer, elles dépensent leur argent pour acheter de la drogue et elles doivent donc se prostituer de nouveau pour obtenir encore de la drogue. [Traduction]

La grossesse et les jeunes mères

Il semble que la plupart des jeunes femmes sans abri qui sont enceintes à Montréal se font avorter. Les proxénètes et les petits amis les dissuadent souvent de mener leur grossesse à terme. Le mauvais état de santé explique le taux élevé de fausses couches et de cycles menstruels irréguliers. Les jeunes femmes ignorent parfois qu'elles sont enceintes jusqu'à un stade avancé de la grossesse. Celle-ci peut se révéler une catastrophe, ou encore une motivation pour effectuer des changements importants dans leur vie. À moins que des services de logement et de soutien ne leur soient offerts durant la grossesse, les jeunes femmes sont habituellement incapables de jouer leur rôle de mère convenablement, de sorte que, souvent, on leur enlève leur bébé. Les pères sont rarement présents.

Résumé des constatations des études de cas

Nos informatrices et informateurs des huit villes du pays étaient tous du même avis quant aux causes et caractéristiques de l'itinérance des jeunes femmes²². Le manque de logements abordables et l'incapacité des jeunes femmes de trouver à se loger à un prix modique ont fait l'objet de remarques répétées. Un ensemble de facteurs structurels — des taux élevés de chômage chez les jeunes femmes, la discrimination au sein du marché du travail et les faibles salaires, associés aux coûts élevés du logement, à un manque de logements sociaux, à la discrimination en matière de logement, et aux réductions des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale et de l'admissibilité - conjugués à une scolarité incomplète, à un faible niveau de compétences et, souvent, à l'immaturité les placent dans une situation très désavantageuse sur les marchés du logement et du travail. On a le plus souvent cité l'éclatement de la famille et les conflits familiaux (attribuables à la pauvreté, au divorce, à la violence, à l'alcoolisme ou à la toxicomanie, à la sexualité des jeunes femmes, etc.) comme causes du début de l'itinérance chez les jeunes femmes. Les rapports de ces dernières avec les services de protection de la jeunesse sont le signe de violences graves dans les familles. En raison de l'inaptitude des secteurs public et privé à s'acquitter du rôle de parent et de soutien, certaines jeunes femmes sont abandonnées à elles-mêmes avant d'être prêtes à subvenir à leurs propres besoins ou d'être capables de le faire, au sein d'une économie qui leur est défavorable.

Les refuges pour jeunes n'existent que dans les grandes villes et la plupart d'entre eux sont mixtes. Il n'y a qu'un seul refuge qui soit réservé exclusivement aux jeunes femmes et il est situé à Toronto. Les jeunes femmes dont l'âge dépasse 16, 18 ou 19 ans, selon la localité, peuvent aussi être admises dans des refuges pour victimes de violence familiale ou dans des refuges pour adultes. Très peu de jeunes femmes couchent à la dure, mais des formes cachées d'itinérance, comme les séjours chez des amies ou amis ou l'échange de services sexuels contre un endroit où dormir, sont très répandues.

Des services non résidentiels, comme les haltes-accueils et les programmes d'approche, sont disponibles dans la plupart des villes étudiées. Ils jouent un rôle important pour répondre aux besoins particuliers des jeunes personnes et leur offrir des endroits où elles sont séparées des sans-abri adultes plus âgés.

Sous-groupes surreprésentés

Certains sous-groupes sont particulièrement vulnérables et semblent être surreprésentés parmi les jeunes femmes sans abri visibles :

- celles qui sont prises en charge par les services de protection de la jeunesse ou qui l'ont déjà été;
- celles qui sont lesbiennes, bisexuelles ou transgenderistes;
- celles qui sont autochtones;
- celles qui sont des réfugiées ou qui ont immigré récemment.

Les jeunes femmes sans abri qui sont ou ont déjà été prises en charge par les services de protection de la jeunesse sont habituellement mal préparées à vivre de façon autonome. Malgré certaines différences entre les organismes provinciaux et territoriaux de protection de la jeunesse, par exemple, en ce qui concerne l'âge de l'admissibilité, il est manifeste qu'il y a des lacunes généralisées.

La proportion des jeunes femmes autochtones sans abri est plus élevée dans les villes de l'Ouest et du Nord, comme Winnipeg et Yellowknife, mais leur nombre demeure disproportionné aussi dans les autres villes. À Toronto, la plupart des refuges et des autres services pour les jeunes sans-abri ne sont pas adaptés à leurs besoins particuliers sur les plans de la pertinence culturelle, de l'autodétermination et des méthodes traditionnelles de guérison (NCFST 1999; Beavis *et al.* 1997). C'est moins le cas dans les villes de l'Ouest et du Nord, où des services adaptés aux jeunes femmes autochtones sont offerts.

La proportion des jeunes femmes réfugiées et immigrantes sans abri à Toronto est élevée. En tant que demandeuses du statut de réfugiées, leur accès aux services et à l'emploi est limité, et les services d'établissement et de soutien sont insuffisants.

Secteurs problèmes

Les relations entre les sexes

La sécurité personnelle est une préoccupation primordiale chez les jeunes femmes sans abri. Néanmoins, celles-ci échangent souvent des services sexuels contre un abri et de la protection. Les hommes dominant dans la rue et dans les refuges et les rôles traditionnels sont de mise.

Distinctions entre les groupes d'âge

Nos sources à Toronto, Vancouver et Montréal ont remarqué que l'âge moyen des jeunes femmes sans abri est à la baisse. Comme semble le confirmer la documentation, les personnes mineures sans-abri évitent habituellement les organismes de protection de la jeunesse. Cependant elles ne sont pas admises dans les refuges et ne peuvent pas recevoir le soutien du

revenu ni d'autres services. Il s'agit là d'un problème fondamental. On sait peu de choses sur les jeunes, femmes et hommes, de ce groupe, mais leur situation désespérée fait qu'ils sont très exposés à l'exploitation. Comme le montrent les données relatives à Montréal, les jeunes de ce groupe sont forcés de dépendre davantage de moyens de subsistance illégaux.

Un autre écart manifeste, entre les services et programmes d'aide qui s'adressent soit aux enfants soit aux adultes, touche les jeunes de 16 et 17 ans (et 18 ans en Colombie-Britannique) et les empêche de bénéficier de toute aide appropriée, pécuniaire ou autre.

Éducation

Nos sources ont confirmé que les difficultés scolaires et le décrochage sont fréquents chez les jeunes femmes sans abri, comme l'ont montré des études antérieures. Nos sources de partout au pays estimaient que le système d'éducation n'est pas adapté aux difficultés des jeunes à haut risque. On sait très peu de choses sur l'itinérance chez les élèves et on n'en connaît pas l'étendue. Des écoles alternatives sont disponibles dans les plus grandes villes et elles offrent des programmes plus souples, qui conviennent mieux aux jeunes sans-abri, mais on ne sait pas vraiment à quel point elles sont adaptées aux élèves sans domicile fixe ni dans quelle mesure leur enseignement à ces élèves est efficace.

Santé

Certains obstacles se dressent entre les jeunes sans-abri et les services de santé, et le taux de maladies physiques et mentales est élevé chez ces jeunes. Les taux de maladies transmises sexuellement sont particulièrement élevés chez les jeunes femmes. Les grossesses précoces sont fréquentes, et les valeurs culturelles des Autochtones et de certaines immigrantes semblent les pousser à tenter d'élever elles-mêmes leurs enfants malgré l'itinérance. La consommation de drogues et la toxicomanie sont également fréquentes, surtout chez celles qui travaillent dans le commerce du sexe. Cependant, les établissements de traitement sont, d'une façon générale insuffisants et peu adaptés aux jeunes femmes sans abri, qu'elles aient ou non des enfants. Dans plusieurs villes, des organismes conçoivent des plans et des initiatives pour une approche intégrée de réduction des préjudices afin de réagir à l'alcoolisme et à la toxicomanie ainsi qu'aux comportements à haut risque.

Mobilité

Que ce soit pour chercher de l'emploi ou pour fuir les conflits dans la famille et la collectivité, les jeunes, femmes et hommes, sont généralement attirés par les grandes villes, où ils peuvent trouver de meilleures possibilités d'emploi, l'anonymat et des services plus nombreux, ainsi que d'autres jeunes dans la même situation qu'eux. On a pu voir se déplacer d'une ville à l'autre des vagues de jeunes sans-abri, repoussés par des mesures législatives contre la mendicité et la pratique du squeegee. Le déplacement de jeunes Autochtones entre les réserves et les villes est fréquent.

Différences régionales

L'âge auquel les adolescentes et les adolescents peuvent cesser d'être des pupilles de l'État et avoir le droit de signer un bail varie, allant de 16 ans en Ontario à 18 ans au Québec et à 19 ans

en Colombie-Britannique. L'étendue des services de protection et de soutien à la vie autonome varie également.

D'une façon générale, les taux de grossesse chez les jeunes femmes sans abri sont élevés. Il semble qu'à Toronto, davantage de jeunes femmes choisissent de garder leur enfant et de tenter de l'élever, malgré tous les risques. Cette tendance est moins manifeste à Montréal, et peut-être aussi à Vancouver.

Le recrutement de jeunes femmes sans abri pour le commerce du sexe est fréquent dans les plus grandes villes, mais il semble plus répandu, plus organisé et plus violent à Vancouver.

Des mesures législatives visant à sauver les enfants de la prostitution ont été adoptées en Colombie-Britannique, mais n'ont pas encore été mises en vigueur. D'autres provinces, comme l'Ontario, songent à adopter les mesures législatives controversées prises à cet égard par l'Alberta. Cette approche pourrait canaliser les services offerts vers certaines et certains jeunes et élargir la portée des stratégies de contrôle social qui en poussent un certain nombre dans la clandestinité. De telles mesures législatives sont susceptibles de toucher davantage les jeunes femmes que les jeunes hommes.

Différences entre les sexes

Au moment où s'abaisse l'âge moyen des jeunes sans-abri, il semble que celui des jeunes femmes sans-abri baisse encore davantage. Ces dernières sont plus susceptibles d'avoir été victimes d'agressions sexuelles dans leur famille, et elles souffrent davantage de dépression et du manque d'estime de soi. Le taux de violence sexuelle est élevé avant et après le début de l'itinérance. Cependant, les services de santé mentale destinés aux jeunes femmes qui ont survécu à des mauvais traitements, mais qui sont incapables de payer une thérapie dans le secteur privé, semblent généralement insuffisants.

Dans toutes les grandes villes du sud du pays, des jeunes couchent à la dure et habitent dans des squats, mais les jeunes femmes sont beaucoup moins susceptibles d'agir ainsi que les jeunes hommes. Les données sur Montréal montrent qu'il est plus probable qu'elles ont plus de chances que les jeunes hommes de dépendre de membres de leur famille ou d'amies ou amis et d'habiter temporairement chez eux. Elles sont moins susceptibles d'être impliquées dans la vente de drogues, mais plus susceptibles de travailler dans le commerce du sexe. En outre, elles sont beaucoup moins susceptibles de recevoir de l'aide sociale, peut-être en raison de l'inadmissibilité fondée sur l'âge.

Les services pour jeunes femmes sans abri

On a parlé de Toronto comme étant la capitale canadienne des sans-abri et c'est là qu'on trouve le plus grand nombre de refuges et d'autres services destinés aux jeunes sans-abri. Cependant, tout comme à Vancouver et à Montréal, très peu de services s'adressent aux jeunes femmes en particulier. Celles-ci préfèrent habituellement s'associer à des jeunes hommes plutôt qu'à des femmes adultes en raison d'une forte identification aux pairs et d'une méfiance envers les adultes. Pourtant, les relations hommes-femmes dans les refuges pour jeunes, dans les haltes-accueils et dans la rue sont traditionnelles et oppressives à l'égard des jeunes femmes,

et la violence sexuelle y est fréquente. La plupart des organismes qui desservent les jeunes font preuve de sensibilité et de réceptivité en ce qui a trait aux jeunes lesbiennes et à leurs problèmes, mais certains signes laissent supposer que les personnes qui travaillent dans les refuges (surtout les hommes) ont besoin de formation aux questions touchant les relations entre les femmes et les hommes.

Les organismes de services partout au pays sont aux prises avec les réductions du financement et le manque de souplesse. Malgré tout, des innovations en matière de services sont mises en oeuvre pour répondre aux divers besoins des jeunes sans-abri. Parmi ces initiatives, la maison Eva's Phoenix a beaucoup attiré l'attention ces derniers temps. Même si on la qualifie de logement de transition, elle présente également les caractéristiques d'un foyer puisqu'elle offre de la formation sur place et des possibilités d'emploi. Cette initiative a été prise grâce à un partenariat multilatéral entre des bailleurs de fonds des secteurs public et privé. Les principaux paliers d'administration encouragent fortement ces partenariats. Cependant, ces derniers peuvent se révéler très exigeants pour les petits organismes de services pour les jeunes, qui doivent chercher à établir des relations avec les divers partenaires.

Une comparaison entre les refuges et les services de logement ainsi que des renseignements concernant les villes de la première catégorie (annexe B) montrent que très peu de services sont conçus expressément pour les jeunes femmes. Les lits réservés au traitement de la toxicomanie chez les jeunes sont très peu nombreux à Toronto et à Vancouver. Il n'y a aucun lit en maison d'hébergement à Montréal et il y en a très peu à Toronto.

Les prestations d'aide sociale accordées aux femmes seules et aux mères seules sont, de toute évidence, insuffisantes pour payer les dépenses moyennes de logement, surtout à Toronto, où la moyenne des loyers a beaucoup augmenté. Même les jeunes qui travaillent à plein temps au salaire minimum ont de la difficulté à payer un loyer, encore une fois particulièrement à Toronto, où le prix des logements est le plus élevé et le salaire minimum le plus bas.

Les taux d'inoccupation dans ces villes sont très faibles, ce qui ajoute aux difficultés qu'éprouvent les jeunes femmes sur le marché du logement. En outre, dans chaque ville, les listes d'attente sont longues pour l'obtention des logements sociaux.

Les informatrices et les informateurs des huit villes ont souligné le besoin de logements de transition ou de logements supervisés pour les jeunes. Il existe très peu de complexes de ce genre au Canada.

5. EXAMEN DES SERVICES, DES PROGRAMMES ET DES POLITIQUES

Le contexte de Toronto

Protection de la jeunesse

En réaction, entre autres, à la mort de huit enfants pris en charge par l'État, survenue au cours d'une période de 18 mois, les services de protection de la jeunesse en Ontario ont fait l'objet d'une réforme et ont mis davantage l'accent sur les services de protection plutôt que sur les services de prévention. L'accroissement des tâches de documentation et des tâches administratives, ainsi que les cas plus nombreux et la multiplication par trois des tâches relatives au tribunal, ont peut-être engendré une diminution des heures accordées au service direct (quoiqu'on ne puisse fonder une telle affirmation sur les données disponibles).

Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario et les organismes de protection de la jeunesse ont élaboré de vastes programmes de préparation à l'autonomie afin d'aider les jeunes à se préparer aussi rapidement que possible à la vie autonome et à être en mesure de ne plus être à la charge de l'État au plus tard à leur 21^e anniversaire de naissance. En fait, la plupart des jeunes, femmes et hommes, pris en charge renoncent à l'être bien avant l'âge de 21 ans²³.

Les jeunes qui perdent leur statut de pupille de l'État en Ontario le font d'une façon plus dépersonnalisée et plus irréversible que la plupart des jeunes qui quittent la maison familiale. On considère que la fin de la prise en charge est arbitraire et insensible aux besoins d'un grand nombre de jeunes (Leslie et Hare 2000). Seulement à Toronto, environ 3 000 enfants, filles et garçons, sont pris en charge. Chaque année, environ 600 jeunes de plus de 16 ans cessent d'être des pupilles de l'État. Aucun suivi n'est effectué auprès de ces jeunes; à toutes fins utiles, on ne sait donc pas où ils se trouvent et comment ils se débrouillent.

On a largement critiqué les services de protection de la jeunesse en raison de l'âge trop précoce des jeunes lorsqu'ils cessent d'être à la charge de l'État ainsi que de l'insuffisance de leur préparation à la transition. Certains jeunes sont impatients d'échapper aux organismes de protection de la jeunesse, ce qu'ils peuvent faire dès l'âge de 16 ans. Dès l'âge de 15 ans, ces jeunes doivent être prêts à quitter les organismes à un moment où la plupart ne sont pas assez mûrs pour le faire. Après des années de dépendance, la libération ou la fin de la prise en charge est aussi trop brusque. En outre, il n'y a pas de liens institutionnels entre les organismes de protection de la jeunesse et ceux qui tiennent les refuges pour jeunes. Ces organismes, dont les bases de financement et de responsabilité diffèrent, n'ont pas de méthodes pour échanger des renseignements sur les jeunes (p. ex. sur les problèmes de santé) ni pour planifier des services.

Justice pénale et maintien de l'ordre

Les jeunes personnes sans-abri, particulièrement celles qui exercent le commerce du sexe et de la drogue, risquent fort d'avoir affaire à la police et au système de justice pénale. Celles qui sont dans la rue, qui mendient ou se tiennent en groupes dans les parcs du centre-ville sont aussi plus susceptibles d'être confrontées aux services policiers. Les jeunes qui ont subi

une autorité agressive de la part de leurs parents répondront probablement avec colère aux policières et policiers qui leur demanderont de « circuler ». On a pu observer une escalade dans les méthodes qu'emploient la police avec les jeunes de la rue : d'avertissements verbaux, elles passent au dépôt d'accusations et à des interactions plus agressives. Certains jeunes, femmes et hommes, se sont plaints, affirmant que des policiers les auraient emmenés dans des endroits isolés pour les brutaliser.

Les porte-paroles des sans-abri ont soutenu qu'on a recours aux lois de façon sélective pour contrôler les sans-abri et leur utilisation des lieux publics. La critique s'adresse autant à l'application de lois archaïques qu'aux nouvelles lois rédigées sur mesure. En Ontario, on a été étonné de constater avec quelle rapidité le gouvernement Harris a voulu régler la question des activités des jeunes squeegees sans abri ou sans emploi (Glasser et Bridgman 1999). Pour régler le problème, le gouvernement provincial a adopté en 1999 la *Loi sur la sécurité dans les rues*. Cette loi interdit expressément aux sans-abri toute forme de sollicitation ou d'activité de squeegee. L'application a été ferme. Les amendes peuvent aller de 100 \$ à 500 \$ et les peines peuvent comprendre six mois de prison pour des infractions répétées. Certains organismes de services tentent d'aider les sans-abri en contestant les amendes ou en les payant afin d'empêcher l'incarcération des personnes qui sont incapables de payer.

On a adopté la *Loi sur la sécurité dans les rues* afin d'atténuer les craintes légitimes liées à la sollicitation agressive et au harcèlement. Cependant, selon les critiques formulées, les lois criminelles fédérales contre le harcèlement et la violence, conjuguées au *Code de la route*, qui protège les automobilistes contre les arrêts provoqués dans des circonstances peu sûres, sont suffisantes. Au nom de 13 jeunes personnes accusées, en vertu de la *Loi sur la sécurité dans les rues*, d'avoir pratiqué le squeegee, des avocats ont plaidé que les contraventions émises violaient la *Charte canadienne des droits et libertés* en empêchant les squeegees de travailler (Gombu 2001).

Dans d'autres provinces, des mesures législatives semblables ont aussi suscité une résistance organisée. En septembre 2000, une poursuite en justice engagée par l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) a convaincu le conseil municipal de Winnipeg d'abroger le règlement anti-mendicité de la ville. L'ONAP est l'un des trois groupes qui contestent le règlement municipal de Vancouver contre la mendicité.

Schafer (1998) a soutenu que les règlements anti-mendicité des villes du Canada constituaient une mauvaise solution à ce qui n'est que le symptôme d'un problème social profond, lequel nécessite une démarche fondée sur une redistribution progressive du revenu ainsi que sur la prestation de services de logement et de services sociaux. Il a signalé diverses raisons éthiques pour permettre la mendicité aux personnes démunies afin qu'elles puissent faire part de leurs souffrances, obtenir un revenu essentiellement nécessaire et faire preuve d'esprit d'entreprise. O'Grady *et al.* (1998) ont constaté que les jeunes qui nettoient les pare-brise sont moins susceptibles d'être impliqués dans des activités criminelles, mais que la criminalisation de cette pratique pourrait marginaliser ces jeunes encore davantage et entraîner une augmentation des crimes commis dans la rue.

De nombreux jeunes sans-abri, femmes et hommes, sont aussi accusés de vagabondage²⁴, de possession de drogue, d'introduction par effraction et de voies de fait simples. Ils sont souvent libérés sous caution ou sont mis en probation. Cependant, leur accès aux refuges est limité par ce statut. Étant donné que de nombreux refuges de banlieue pour jeunes ont été confrontés, au cours de leur implantation, à une forte opposition de la part des propriétaires environnants, on a dû faire des concessions pour atténuer les préoccupations des voisins et voisins concernant les risques éventuels de comportements criminels et la perte de valeur des propriétés. Deux refuges ont accepté d'abaisser à 21 ans la limite supérieure d'âge et de filtrer les jeunes en instance d'accusation et libérés sous caution²⁵. Un autre refuge a exclu tous les jeunes faisant l'objet de toute accusation criminelle ou ayant un quelconque casier judiciaire. Les relations avec les voisins et voisines se sont améliorées lorsqu'il est devenu manifeste que les jeunes du refuge ne leur causaient aucun problème, mais les conditions sont demeurées en vigueur.

Sauvetage de jeunes qui se prostituent

En décembre 2000, le procureur général de l'Ontario a présenté un projet de loi visant à protéger les enfants maltraités et forcés de se prostituer. Si elle est adoptée, la loi permettra à la police et aux travailleurs de la Société d'aide à l'enfance de retirer une ou un enfant de moins de 18 ans de la rue et de le placer dans une maison d'hébergement durant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours, selon la décision du juge. Durant son séjour à la maison d'hébergement, l'enfant recevrait tout un éventail de services tels que des soins médicaux, des services de consultation en matière de drogue et d'alcool, des services de santé mentale et des services juridiques spécialisés (Ontario 2000).

Le fait de considérer les personnes mineures qui exercent le commerce du sexe comme des victimes peut se révéler une amélioration par rapport aux anciennes tendances à criminaliser leur comportement, mais les deux positions situent les problèmes hors contexte en mettant l'accent sur l'éclatement des familles particulières au lieu de le mettre sur le pouvoir de l'homme dans la famille, sur le pouvoir des hommes qui achètent des services sexuels ainsi que sur des analyses structurelles des possibilités limitées des jeunes femmes en matière d'emploi et de logement (Lowman 1987).

Loi sur la protection contre la violence familiale

Les féministes ont été très déçues par la *Loi sur la protection contre la violence familiale* proposée par le gouvernement de l'Ontario, laquelle ferait du non-respect des nouvelles ordonnances d'intervention de la province un acte criminel. Les ordonnances de non-communication seraient remplacées par des mesures plus rigoureuses, plus exécutoires contre les contrevenantes et contrevenants présumés et s'appliqueraient non plus seulement aux conjoints, mais aussi aux personnes qui se fréquentent. Selon les critiques formulées, le gouvernement fait preuve de paternalisme et cause un préjudice aux femmes en réduisant de 5 % le budget des refuges et des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Étant donné que les trois quarts des femmes victimes de violence ne font pas appel au système judiciaire, on considère que la loi n'a qu'une utilité restreinte (Boyle 2000b).

Éducation

Le décrochage est fréquent chez les jeunes femmes sans abri. Certains jeunes de la rue n'ont qu'une septième ou une huitième année. Les difficultés d'apprentissage, les retards du développement, le manque d'assiduité, les conflits à l'école, le racisme et l'aliénation culturelle ainsi que les mauvais traitements infligés aux lesbiennes et aux gais sont au nombre des difficultés qu'ils ont pu éprouver à l'école. Plus que les garçons, les jeunes filles continuent de fréquenter l'école et réussissent dans leurs études, y compris les jeunes immigrantes qui suivent des cours d'anglais langue seconde et des cours de recyclage au secondaire. Mais la plupart des jeunes sans-abri abandonnent leurs études. Ceux qui tentent un retour à l'école ordinaire trouvent l'expérience très difficile. Ils perdent la chance de se développer autant sur le plan scolaire que par le biais d'activités sportives et récréatives.

Les écoles secondaires alternatives sont mieux adaptées aux jeunes sans-abri puisqu'elles offrent aux élèves, filles et garçons, davantage de possibilités de se prendre eux-mêmes en main, et qu'elles sont plus interactives et souples que les écoles ordinaires. Certains jeunes sans-abri s'organisent pour fréquenter de telles écoles, mais les exigences d'assiduité quotidienne demeurent un obstacle important. Les élèves devenus sans abri sont incapables de se concentrer sur le travail scolaire, leur assiduité diminue et ils ont souvent le ventre creux.

Un centre d'apprentissage du centre-ville pour jeunes de la rue offre un environnement d'apprentissage ouvert comportant un laboratoire informatique, du tutorat et des classes d'équivalence pour les cours du secondaire, mais les usagers sont surtout des hommes. Les quelques jeunes femmes qui y viennent ont tendance à venir en groupe et elles sont attirées par les cours plus structurés, dont certains sont maintenant conçus expressément pour elles. Elles sont aussi très attirées par les programmes d'expression artistique conçus pour les jeunes sans-abri et les jeunes de la rue²⁶.

Le harcèlement homophobe et les conflits dans les écoles constituent un problème pour les jeunes qui ne s'identifient pas à l'hétérosexualité. Triangle, qui fait partie d'un système scolaire alternatif au secondaire, est la seule classe pour jeunes lesbiennes, gais, transgenderistes et victimes de l'homophobie. La majorité des élèves sont sans abri ou habitent dans des logements marginaux. Ils vivent dans des logements surpeuplés, des refuges, des foyers collectifs, ou avec des amies ou amis ou des membres de leur famille. La plupart ont quitté le domicile des parents en raison des conflits ou de la violence qu'ils y subissaient. Le programme de l'école a été adapté à la vie instable des élèves. Par exemple, les cours sont séparés en unités trimestrielles afin d'optimiser les apprentissages malgré les interruptions dues à l'itinérance et aux problèmes de santé. Le groupe se voit affecter une travailleuse sociale ou un travailleur social, qui offre des services de consultation, et une travailleuse ou un travailleur de la rue, qui offre du soutien pour trouver et garder un logement ainsi que d'autres services d'aide.

Les jeunes femmes enceintes et les jeunes mères ont aussi beaucoup de difficulté à poursuivre leurs études dans les écoles ordinaires. Celles qui demeurent dans des maisons maternelles sont en mesure d'assister aux cours qui se donnent sur place et de terminer l'équivalent du secondaire. Des services de garde d'enfants sont offerts sur place et le personnel prend soin des enfants qui sont malades pour permettre aux jeunes mères d'assister aux cours. Cette

forme d'aide semble très efficace puisque, après un an, la majorité des anciennes résidentes continuent d'assister aux cours. Les jeunes mères autochtones peuvent aussi bénéficier d'une telle souplesse puisqu'on leur permet d'amener leurs enfants à l'école équivalente au cours secondaire et dans les autres classes qui sont offertes par les Native Child and Family Services.

Bon nombre de nos informatrices et informateurs croient que le système scolaire ne répond pas adéquatement aux problèmes de pauvreté, d'itinérance, de racisme, de sexisme ou d'homophobie. Néanmoins, on s'entend pour dire que le personnel enseignant et les écoles sont bien placés pour découvrir les élèves qui ont des problèmes et qui risquent de devenir des sans-abri. Les enseignantes et les enseignants sont en mesure de déceler les signes précurseurs tels que le manque d'assiduité, les retards, une baisse des résultats et un mauvais choix d'amies et d'amis. Ils peuvent aiguiller les élèves à risque vers des conseillères et des conseillers en orientation ainsi que vers des directrices et des directeurs qui sont eux-mêmes en mesure de les orienter vers les services ou les organismes communautaires appropriés. Cependant, en raison des réductions actuelles des budgets de l'éducation de la province, les écoles sont forcées d'axer leurs efforts sur les fonctions essentielles de l'enseignement. En outre, la disparition de programmes parascolaires est conjuguée aux compressions dans les programmes des centres communautaires et les programmes de loisirs.

Quatre organismes pour les jeunes ont mis en oeuvre l'Ambassador Program, au début des années 1990, afin de prévenir le décrochage chez les jeunes. Des élèves choisis dans les écoles alternatives s'adressent à des classes du primaire et du secondaire pour les renseigner au sujet des programmes d'aide et des répercussions des « mauvais choix de vie ».

Il est nécessaire que s'établisse un partenariat entre les écoles et les organismes de santé et de services sociaux afin d'améliorer les interventions auprès des jeunes qui risquent de devenir des sans-abri. La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage du ministère de l'Éducation de l'Ontario reconnaît que les coûts associés à l'éducation des élèves à risque sont plus élevés et elle offre un financement supplémentaire aux écoles où l'on trouve un grand nombre d'élèves à risque. Cependant, on estime que les sommes accordées à Toronto sont insuffisantes (Golden *et al.* 1999). L'ancien Conseil scolaire de Toronto offrait des services de soutien et était en train d'accroître les ressources pour les jeunes sans-abri ou susceptibles de le devenir. Par exemple, six travailleuses et travailleurs de la rue sont associés aux écoles du centre-ville. Les pressions exercées par le gouvernement provincial pour réduire les coûts font en sorte que certains de ces services disparaissent.

Aide sociale

À la fin de 1995, le gouvernement de l'Ontario a réduit de 21,6 % les taux des prestations d'aide sociale. Compte tenu de l'inflation, les taux sont en fait inférieurs de 32 % en 2000 à ce qu'ils étaient en 1994. Les portions de l'allocation de logement, qui constituent une forme importante d'aide au logement, ont été touchées par ces réductions. Dans le mois qui a suivi les réductions de prestations, le nombre de lits occupés dans les refuges de Toronto était supérieur de 23 % à ce qu'il était l'année précédente (Patyckuk *et al.* 1996, cité dans Glasser et Bridgman 1999).

Deux programmes de soutien du revenu sont offerts à certains jeunes sans-abri — Ontario au travail (OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Selon l'analyste politique Sherri Torjman (1997), Ontario au travail rend obligatoires la recherche intensive d'emploi et le travail non rémunéré (c.-à-d. le travail obligatoire) sans vraiment offrir de services de soutien, de services de garde d'enfants, de formation ou de possibilités d'emploi. Dans d'autres provinces, on a jugé que de tels programmes n'ont pas porté de fruits.

Depuis 1995, les jeunes de 16 et 17 ans ne peuvent recevoir l'aide d'OT en leur propre nom, mais seulement au nom d'une ou d'un fiduciaire, ou d'une tutrice ou d'un tuteur (Workfare Watch 1999). Ils n'y sont pas admissibles s'ils ne peuvent pas prouver qu'ils fréquentent quotidiennement l'école ou qu'ils participent à un programme de formation approuvé. Cette mesure s'adresse aussi aux jeunes mères seules. Les élèves qui s'absentent de l'école plusieurs jours perdent leurs prestations. Les jeunes qui quittent leur emploi deviennent inadmissibles durant un certain temps. Les jeunes qui sont considérés comme inadmissibles ou qui se retirent parce qu'ils ne vont plus à l'école ne peuvent se réinscrire que lorsqu'ils ont atteint l'âge de 18 ans. Les absences injustifiées de l'école entraînent le retrait des prestations et il se peut ces dernières deviennent conditionnelles à des services de consultation familiale (Golden *et al.* 1999).

Avec le POSPH, on a vu se resserrer la définition du mot « incapacité ». On exige une déclaration écrite d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé, attestant que la candidate ou le candidat souffre d'une déficience physique ou mentale « importante » et indiquant sa durée probable. Une deuxième vérification, effectuée par une autre professionnelle ou un autre professionnel de la santé, sert à évaluer la capacité de la personne à conserver son emploi ou à prendre soin d'elle-même.

On est en train d'envisager la participation obligatoire à des programmes de guérison dans les cas d'abus d'alcool et d'autres drogues chez les bénéficiaires d'aide sociale. Le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) a annoncé des programmes de sélection des bénéficiaires d'aide sociale visant à découvrir les personnes toxicomanes. Ces dernières seraient ensuite obligées de suivre un traitement sans quoi elles perdraient leurs prestations. Les expertes et experts médicaux ont condamné ce programme, le qualifiant de malavisé et punitif. Cette façon de faire pourrait exclure des personnes de l'aide sociale et les rendre itinérantes; elle pourrait aussi empêcher des toxicomanes d'échapper à l'itinérance en leur refusant les prestations d'aide sociale (Simmie 2000).

Depuis janvier 2000, le MSSC a mis en oeuvre son programme intitulé Expérience, poursuite et reprise des études pour les jeunes parents (EXPRESS) afin d'encourager ces derniers à terminer leurs études secondaires, à acquérir des habiletés parentales et à devenir autonomes financièrement en trouvant un emploi. Le programme est obligatoire pour les jeunes parents de 16 et 17 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Les mères doivent retourner à l'école lorsque leur enfant atteint l'âge de 18 semaines (tandis que les prestations parentales de l'assurance-emploi sont en voie d'être portées de 25 à 35 semaines). En outre, on a réduit le financement de l'éducation des adultes et des programmes d'aide scolaire, aucun financement supplémentaire n'a été accordé aux garderies en milieu scolaire, et les parents

qui poursuivent des études postsecondaires ne sont pas admissibles à l'aide sociale. Les parents seuls et les couples âgés de 18 à 21 ans peuvent participer au programme sur une base volontaire s'ils n'ont pas terminé leurs études secondaires. Une aide pécuniaire leur est offerte pour le transport et les fournitures scolaires. Leurs études secondaires terminées, les participantes et les participants sont admissibles à une bourse de 500 \$ pour leur propre formation postsecondaire ou pour celle de leurs enfants. L'efficacité du programme pour jeunes mères suscite des opinions divergentes et provisoires.

Emploi et formation

À plusieurs endroits, les jeunes sans-abri ont accès à des programmes de formation préalable à l'emploi, dans lesquels on les aide à rédiger un curriculum vitae, à répondre à des offres d'emploi et à acquérir des habiletés pour les entrevues. Mais les personnes qui ont un lourd passé de mauvais traitements, ou qui ont des retards du développement, des difficultés d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale, ne sont pas préparées à chercher un emploi. Des employeuses et employeurs éventuels ont rapporté que ces jeunes, filles et garçons, ne peuvent pas « les regarder dans les yeux » et qu'ils sont incapables de demeurer concentrés durant l'entrevue. Ils ont peu de possibilités légitimes d'obtenir de l'argent.

La pratique du squeegee a disparu et très peu de jeunes continuent de mendier depuis que la police applique des mesures de répression. La plupart des jeunes sans-abri ont une éthique du travail très rigoureuse, peut-être en réaction à des parents accusateurs qui leur prédisaient l'échec, ou à la dépendance des parents à l'égard de l'aide sociale. Certains jeunes sans-abri parviennent à travailler, quoique de façon irrégulière. D'une façon générale, les jeunes femmes ne parviennent à trouver que des emplois au salaire minimum, dans le secteur tertiaire.

Les bailleurs de fonds ont mis l'accent sur les possibilités de formation et d'emploi, et les refuges pour jeunes ont tenté d'ajouter ces éléments à leurs services. Par exemple, un refuge a élaboré un programme de formation de six semaines en restauration, grâce auquel certains de ses participantes et participants ont réussi à se tailler une place sur le marché du travail. Quelques organismes de services non résidentiels offrent aux jeunes sans-abri des expériences à titre d'apprenties et d'apprentis, qui mènent parfois à leur embauche.

Refuges pour jeunes

Une politique de la ville voulant que les nouveaux refuges pour jeunes soient installés dans les banlieues de la région de Toronto a eu pour résultat de disperser les refuges pour jeunes sur le plan géographique. L'idée des refuges dans les banlieues visait à garder les jeunes près de leur école et de leurs relations dans la collectivité, et de les empêcher de migrer vers le centre de la ville, sa culture de la rue et ses niveaux élevés de violence et de toxicomanie. Néanmoins, de nombreux jeunes sont attirés par le centre-ville et s'y rendent quotidiennement, en partie parce que c'est là que se trouvent la grande majorité des services non résidentiels pour jeunes sans-abri.

Les refuges pour jeunes offrent divers services outre l'abri et la nourriture. Parmi ceux-ci, mentionnons les services d'approche, les services de consultation, les haltes-accueils, le don de vêtements, les services de santé, la préparation à la vie quotidienne (p. ex. la nutrition, le

budget, la résolution de conflits), la formation à l'emploi, les activités récréatives, le tutorat, des « foires de colocataires » et de l'aide pour la recherche d'un logement, ainsi que le soutien après la réintégration dans la collectivité. Un refuge bien financé offre aussi un programme de prévention des fugues dans les écoles secondaires. Dans les secteurs où il n'y a pas ou presque pas d'autres services pour les jeunes sans-abri, les refuges de banlieue pour jeunes sont devenus des centres de services. Les maisons maternelles fournissent aussi aux jeunes femmes un large éventail de services, dont des salles de classe sur place et de la garde d'enfants. Comme les refuges pour victimes de violence familiale, les refuges pour jeunes et les maisons maternelles ont des mesures de sécurité plus sévères que les refuges ordinaires. Parfois, des parents furieux se présentent, demandant à voir leur enfant, dans la crainte que des secrets de famille ne soient dévoilés. Des revendeuses et revendeurs de drogues, des proxénètes et des petits amis violents tentent aussi d'avoir accès aux jeunes femmes.

Logement de transition

De plus en plus de jeunes sont pris au piège des centres pour itinérants. Après quelques mois de résidence, ou une fois écoulée la période maximale de séjour, ils ne quittent un refuge que pour entrer dans un autre, se déplacer « d'un divan à l'autre » dans des conditions de surpopulation ou coucher à la dure. Les jeunes femmes sans abri subissent ainsi encore plus de pressions pour accepter des partenariats incertains ou risqués, ou échanger des services sexuels contre un abri. Un grand nombre d'informatrices et d'informateurs ont dit qu'il fallait des logements de transition afin d'offrir plus de stabilité aux jeunes femmes et de les préparer à l'autonomie.

Seuls quelques organismes de services pour les jeunes offrent du logement de transition. La Covenant House possède une maison de transition de six lits et elle a aussi acheté un immeuble adjacent au refuge dans le but de le transformer en 30 unités de logement de transition pour les jeunes qui ont un emploi ou qui fréquentent l'école. Le Massey Centre, la plus grande maison maternelle, possède 17 unités autonomes de logement de transition pour les jeunes mères, lesquelles peuvent y rester jusqu'à six mois. Les Native Child and Family Services viennent d'acheter une maison afin d'offrir du logement de transition pour une période pouvant aller jusqu'à 18 mois. La maison pourra plus tard offrir une chambre privée à 8 ou 10 jeunes femmes et jeunes hommes et une conseillère ou un conseiller adulte habitera sur place. On offrira des programmes de formation et d'emploi. Le plus récent projet de logement de transition est la maison Eva's Phoenix, décrite ci-dessous.

Logement supervisé

Il existe très peu de logements supervisés destinés aux jeunes. Les Street Outreach Services, qui s'adressent aux jeunes sans-abri exerçant le commerce du sexe, possèdent une maison pour quatre personnes où demeure aussi une conseillère ou un conseiller. Le Pape Adolescent Resource Centre (PARC) possède 52 lits de logement supervisé dans quatre maisons partagées du Singles Housing Opportunity Program (SHOP), de la Metropolitan Toronto Housing Company (MTHC), et quelques appartements destinés à des pupilles actuels ou anciens des services de protection de la jeunesse. Le PARC a tenté de convaincre des locatrices et locateurs du secteur privé et des promotrices et promoteurs immobiliers soit

d'adapter des immeubles existants ou de construire des logements à prix modique pour les jeunes. Ses efforts sont demeurés vains jusqu'à présent.

Le refuge pour jeunes Second Base et la MTHC ont élaboré le Home Base Program, lequel offre des logements subventionnés aux jeunes qui quittent les refuges. Le personnel des refuges offre des services de soutien durant la transition pour aider les jeunes à s'installer dans leur propre appartement. À sa deuxième année de fonctionnement, le nombre de logements de la MTHC est passé de cinq à dix. Étant donné que l'isolement social caractéristique des habitations dispersées est un problème important pour les jeunes, on conserve un lien étroit avec le refuge. Les jeunes, femmes et hommes, ont aussi tendance à dépenser une trop grande partie de leur revenu pour acheter des biens de consommation et c'est pourquoi ils n'ont plus d'argent pour payer le loyer. Le personnel des refuges les a aidés en leur accordant des prêts à court terme, et la plupart des jeunes qui ont été placés ont réussi à faire la transition.

Politiques et programmes de la province d'Ontario en matière de logement

Entre 1989 et 1995, on a construit 67 000 unités de logements sociaux, un boom sans précédent en Ontario. En 1995, le nouveau gouvernement conservateur a mis fin au programme de logements sociaux et a annulé 395 projets de construction à but non lucratif²⁷ à divers stades d'élaboration (CSPC 1999). On a annoncé en 1995 un nouveau programme de subventions pour les refuges, mais rien n'a été fait jusqu'à ce jour.

On s'attendait à ce que le secteur privé construise des logements locatifs à la suite de modifications législatives, comme l'abolition du contrôle des loyers. Cependant, la construction par le secteur privé d'habitations à loyer modique pour les personnes à faible revenu n'est pas viable financièrement ni suffisamment rentable sans une certaine forme de subvention. En 2000, on a construit 30 unités locatives à Toronto (Toronto 2001a). Le ministère des Affaires municipales et du Logement et la ville de Toronto a tenté de concevoir un modèle de logement composé de chambres individuelles sans avoir recours aux fonds publics. Même en envisageant des chambres aussi petites que 120 pieds carrés et en limitant les espaces communs et les places de stationnement, il a été impossible de projeter un coût de location mensuel inférieur à 425 \$ par mois par chambre, montant qui dépasse de 100 \$ l'allocation de logement.

Les programmes provinciaux visant à fournir des logements abordables comportent un montant de 50 millions de dollars pour les nouveaux suppléments de loyer. En 1999, on a instauré un Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale (programme de remise) afin d'encourager les constructrices et constructeurs de logements locatifs. Malheureusement, le récent budget provincial n'a prévu aucun nouveau montant pour poursuivre ce programme. L'Initiative d'aide aux sans-abri souffrant de troubles mentaux a attribué 44 millions de dollars à de nouveaux logements supervisés, dans toute la province, pour des personnes qui souffrent de déficience psychique. L'Initiative, qui est administrée par l'entremise du ministère de la Santé, a pour objet d'offrir 1 110 unités de logement à Toronto.

Loi sur la protection des locataires

La *Loi de 1997 sur la protection des locataires*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1998, a remplacé les anciennes mesures législatives concernant les locataires. Pour la première fois

depuis 1975, le contrôle du loyer est levé lorsqu'un locataire quitte un appartement, et la locatrice ou le locateur peut alors demander le prix qu'elle ou il veut. Les prix de location grimpent constamment depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le loyer moyen d'une garçonnière a augmenté de près de 10 % entre 1999 et 2000.

La *Loi* rend aussi l'expulsion des locataires par les locatrices et locateurs plus facile et plus rapide. Les demandes d'expulsion adressées au Tribunal du logement de l'Ontario ont augmenté de 12 % au cours de la période allant de 1989 à 1999, et de 5 % en 1999-2000 (Toronto 2001a).

Après le succès de la contestation, au nom des droits de la personne, de l'utilisation par les locatrices et locateurs du critère du revenu minimal (qui a été jugé discriminatoire), on a modifié le *Code des droits de la personne* de façon à leur permettre d'imposer des critères de revenu pour autant qu'il ne s'agisse pas du seul critère de sélection des locataires. Selon les critiques formulées, cette échappatoire permet une discrimination généralisée contre les locataires à faible revenu, et elle rend caduque l'interdiction de discrimination contre les bénéficiaires d'aide sociale.

Stratégie provinciale en matière d'itinérance

À la fin de 2000, le gouvernement de l'Ontario annonçait qu'il dépenserait 26 millions de dollars pour s'attaquer au problème de l'itinérance. La majeure partie de cet argent sera affectée à des allocations journalières pour les refuges d'urgence, les foyers et les programmes de soins en établissement de santé pour les personnes souffrant de troubles mentaux. Selon les critiques formulées, cette mesure ne rétablira pas vraiment la part de 80 % exigée du gouvernement provincial en vertu de la loi, qui n'a pas été respectée jusqu'à maintenant; en huit ans, il n'y a eu aucune augmentation des paiements. Ces fonds couvrent aussi l'Allocation pour besoins personnels. Le personnel des refuges remet aux pensionnaires qui ne sont pas admissibles à l'aide sociale ou qui ne l'ont pas demandée (ils sont admissibles au montant de base, mais pas à la composante « refuge ») un montant hebdomadaire ou quotidien (3,75 \$ par jour).

L'indemnité maximale en vertu du programme de Prestations de démarrage communautaire est passée de 799 \$ à 1 500 \$ en mai 1999. Ce montant, offert aux familles admissibles qui ont des enfants à leur charge vise à les aider à emménager dans une résidence permanente (les coûts admissibles sont le loyer du dernier mois, les acomptes demandés par les services publics, les frais de déménagement et l'ameublement).

Une petite partie des 26 millions de dollars sera utilisée pour approcher les personnes qui couchent à la dure et les amener dans les refuges. Il a été prévu que le Fonds « Troquer la rue contre un abri » débiterait en janvier 2001; la majeure partie de l'argent devait aller à Toronto. La province a aussi fait don d'un ancien hôpital pour en faire un refuge ainsi que d'une parcelle de terrain (dont le sol nécessitera un coûteux assainissement) afin d'y construire des logements abordables.

Près de 10,4 millions de dollars sont affectés annuellement au Fonds d'initiatives provinciales pour les sans-abri; cet argent est administré par les municipalités.

Politiques et programmes de la ville de Toronto en matière de refuges et de logement

La ville gère le plus important réseau de refuges d'urgence au Canada et elle s'efforce de répondre à la demande. Le financement est partagé entre la province et la ville, dans une proportion de 80-20 respectivement.

En ayant recours à diverses sources, par exemple en réaffectant les fonds destinés aux foyers, la ville a accru le financement d'un certain nombre de programmes de prévention. La ville exploite une banque pour les loyers, qui consent des prêts sans intérêts aux familles ayant des enfants afin qu'elles puissent payer les arriérés de loyer. En outre, les services sociaux de Toronto ont mis sur pied le Shelter Fund pour aider les familles qui ont des enfants et qui reçoivent de l'aide sociale à trouver et à conserver un logement, et pour les aider à payer les coûts reliés au logement. La ville a aussi mis sur pied le Rental Housing Office afin de soutenir un réseau, réparti dans toute la ville, de cliniques d'aide juridique, de centres d'aide au logement, et d'autres organismes qui offrent des renseignements et des services consultatifs aux locataires et aux locatrices et locateurs. Le Tenant Defence Fund, lequel s'élève à 300 000 \$, a été conçu pour aider les locataires à contester les demandes d'augmentation de loyer qui dépassent les lignes directrices provinciales (Toronto 2001a).

Le personnel de la ville a commencé à rencontrer les organismes communautaires de services aux jeunes afin de discuter de l'accroissement manifeste des problèmes de santé mentale chez les jeunes sans-abri, d'évaluer les besoins et de trouver des solutions.

La stratégie de la ville pour offrir des logements abordables comporte plusieurs composantes : la politique de priorité au logement, qui destine en priorité des terrains de la ville à la construction d'habitations; le Capital Revolving Fund for Affordable Housing; et le programme Let's Build, qui offre une aide financière pour aider les promotrices et promoteurs de logements abordables à construire des logements locatifs permanents, pour les familles et les personnes seules. En vertu de sa politique de priorité au logement, la ville de Toronto donne cinq terrains excédentaires désignés pour la construction d'habitations, les libérant des impôts et des droits d'aménagement et accordant une aide financière initiale par l'entremise de son Capital Revolving Fund. Une des cinq propositions d'ensembles résidentiels acceptées jusqu'à maintenant réservera quelques appartements à des jeunes de 16 à 29 ans. Parmi les autres initiatives, on compte des exemptions des droits d'aménagement pour les ensembles de logements locatifs à but non lucratif ainsi qu'un impôt foncier spécial qui permet aux nouveaux logements locatifs multi-résidentiels d'être taxés au même taux que les immeubles résidentiels.

Dans une tentative d'élaborer des stratégies pour protéger les logements locatifs, la ville de Toronto a adopté une modification au règlement administratif concernant son plan officiel afin d'empêcher la démolition de logements locatifs ou leur conversion en condominiums si le taux d'occupation tombait sous la barre des 2,5 %. En 1999, la ville a aussi adopté une deuxième série de règlements administratifs afin de permettre l'ajout d'unités de logement abordables dans toute la ville.

En décembre 2000, après que le gouvernement fédéral eût remis le contrôle du logement social aux provinces, le gouvernement de l'Ontario a transféré l'administration du logement social (et d'autres responsabilités) à 47 administrations municipales. Les municipalités à court d'argent, dont Toronto, seront incapables de fournir des fonds suffisants (qu'il s'agisse de fonds d'immobilisation ou de fonctionnement) pour subventionner de nouveaux logements à partir de l'assiette de l'impôt foncier.

Par l'entremise du programme fédéral intitulé Initiative de partenariats en action communautaire, la ville déboursera 53 millions de dollars sur une période de trois ans; on consacrerait 40 % de ce montant à la construction de logements de transition.

Le contexte de Vancouver

Protection de la jeunesse

Les services de protection de la jeunesse de la Colombie-Britannique sont davantage axés sur la protection et l'aide à l'enfance que sur les services de prévention. Les compressions financières ont entraîné une diminution du nombre de travailleuses et travailleurs sociaux, un accroissement des charges de travail et une plus grande concentration sur les placements. La plupart des familles d'accueil n'ont pas reçu une formation adéquate en ce qui a trait à la toxicomanie et à l'alcoolisme ainsi qu'à d'autres problèmes comportementaux. Certains enfants demeurent dans le réseau beaucoup trop longtemps, déménageant d'une famille à l'autre sans aucune stabilité.

Bien que les enfants qui ne peuvent rester à la maison demeurent officiellement admissibles au placement en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 19 ans, ce qui est le cas de certains, les services de protection de la jeunesse de la Colombie-Britannique s'intéressent davantage aux enfants de moins de 16 ans. Les jeunes de 16 à 18 ans qui ne peuvent plus rester à la maison, mais qui ne veulent pas être pris en charge présentent une difficulté de taille pour les services de protection de la jeunesse, car ils ont acquis un certain degré d'autonomie et leurs besoins sont différents.

Deux possibilités s'offrent aux jeunes de 16 à 18 ans : l'entente jeunesse (pour celles et ceux qui ne sont pas pris en charge) et la vie autonome (pour celles et ceux qui sont pris en charge). Les ententes jeunesse offrent de la formation, des services de consultation et jusqu'à 200 \$ de plus par mois pour le logement, ce qui peut permettre de louer une garçonnière ou un appartement de sous-sol. Cependant, les conditions d'admissibilité et la longueur du processus de demande sont astreignantes, et seulement 14 ententes sont en vigueur à Vancouver²⁸.

Les jeunes qui, à l'âge de 19 ans, ne sont plus à la charge des services de protection sont généralement mal préparés à la vie autonome. Certaines sources sont d'avis que l'âge de 19 ans est prématuré, et qu'il faut davantage de services de soutien et de services de logement pour que la transition vers la vie autonome se fasse plus facilement.

Lorsque les jeunes ne sont plus pris en charge, ils ont droit à un certain soutien pour des services d'éducation et de réadaptation, s'ils le désirent, mais la prestation de ce soutien est

inégal. Le ministère des Enfants et de la Famille est en train de revoir et de rationaliser l'ensemble de ses politiques, services et pratiques visant à faciliter le passage des jeunes à l'autonomie, à la vie adulte, au travail et à la famille.

La grossesse et le rôle parental sont les seuls domaines où les services de protection diffèrent d'un sexe à l'autre. La politique du ministère à l'égard des jeunes femmes sans abri qui ont un enfant consiste à tenter de venir en aide à la jeune femme dans une famille d'accueil ou dans la vie autonome. On ne prend pas le bébé en charge automatiquement. Cela ne se produit que lorsqu'on s'inquiète pour la sécurité de l'enfant.

La police est autorisée à arrêter les jeunes à risque en vertu de la *Child, Family and Community Services Act*, qui permet à une agente ou un agent de police de prendre un enfant en charge si sa santé ou sa sécurité est menacée. La politique des services de police est d'arrêter tous les jeunes de moins de 19 ans qui vivent dans la rue et de les amener aux Adolescent Youth Services du ministère; toutefois, dans chaque cas, la décision revient aux agentes et agents.

Une nouvelle loi, plutôt controversée, vise à prévenir les risques courus par les personnes mineures impliquées dans des activités à haut risque, comme le commerce du sexe ou la toxicomanie. La *Secure Care Act* (juillet 2000), adoptée mais pas encore en vigueur, permet la détention de jeunes qui répondent à des définitions particulières comme étant « à risque extrême de préjudices ou de mort » en raison de leur propre comportement ou de celui d'autres personnes. Le Secure Care Board, un conseil indépendant, décidera si une jeune femme ou un jeune homme satisfait à ces critères. Le conseil pourra délivrer un certificat autorisant la détention durant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours afin de permettre l'évaluation et la planification de mesures de sécurité. Exceptionnellement, le conseil pourra prolonger cette période en délivrant jusqu'à deux nouveaux certificats. L'entrée en vigueur de la loi était prévue pour la fin de l'automne 2001.

Selon les critiques formulées, la prise en charge surveillée viole les droits des jeunes. En outre, il est impossible de soigner quelqu'un par la force. D'autres estiment que les jeunes femmes seront surreprésentées parmi les personnes visées par cette loi. On ne comprend pas vraiment pourquoi des services de traitement seraient offerts en quantité suffisante pour les jeunes en milieu surveillé, mais pas pour les jeunes qui en font volontairement la demande.

Justice pénale et maintien de l'ordre

La plupart des jeunes femmes sans abri, surtout celles qui exercent le commerce du sexe, ont des démêlés avec la justice ou en ont eu, principalement en raison de délits mineurs tels que le vol, le vol à l'étalage, le vagabondage, la prostitution et le défaut de comparution. Si on les emprisonne, les jeunes mères courent en plus le risque qu'on leur enlève leur enfant.

Les jeunes femmes sans abri se méfient des policiers. Un grand nombre d'entre elles ont déjà été victimes de mauvais traitements et les policiers reconnaissent être mal sensibilisés, surtout en ce qui concerne les problèmes des travailleuses du sexe et des jeunes Autochtones. La situation devrait s'améliorer et il y a maintenant des femmes qui sont agentes de police.

La politique des services de police est d'arrêter tous les jeunes de la rue de moins de 19 ans et de les remettre aux soins des services de protection de la jeunesse. De récentes statistiques policières montrent une multiplication par quatre du nombre des arrestations (certains jeunes sont arrêtés à répétition), lequel est passé de 50 par mois, il y a trois ans, à 200 par mois à l'heure actuelle; les trois quarts des jeunes arrêtés étaient de sexe féminin (VPD 2000). Cela ne reflète pas nécessairement les proportions qu'on trouve parmi les personnes qui vivent dans la rue, mais c'est plutôt le résultat des décisions des agentes et agents de police concernant la vulnérabilité des jeunes de la rue et les risques qu'ils courent.

Éducation

Les mauvaises expériences scolaires sont chose courante chez beaucoup de jeunes sans-abri. On considère que les méthodes d'enseignement de rechange, comme celles utilisées dans les centres communautaires du centre-ville, sont plus efficaces auprès des jeunes qui n'ont pas réussi dans leurs études par le passé. Des programmes d'éducation antidrogue réalistes en milieu scolaire ont été désignés comme stratégies de prévention, ainsi que l'intervention précoce auprès des jeunes à haut risque.

De nombreux programmes préalables à l'emploi et d'autres programmes de formation pour les jeunes sont offerts avec les programmes d'aide au revenu. Cependant, l'accent mis sur la participation au marché du travail a peu d'effets sur les jeunes dont les besoins de subsistance ne sont pas pris en considération.

Aide sociale

Les jeunes ont de la difficulté à obtenir de l'aide au revenu en Colombie-Britannique, en partie en raison des modifications, apportées en 1996, qui touchent l'admissibilité, mettent l'accent sur la participation au marché du travail et réduisent les prestations. Les jeunes, filles et garçons, de moins de 16 ans qui n'habitent pas à la maison ne sont pas admissibles à l'aide au revenu. Ils doivent choisir entre vivre chez leurs parents ou s'en remettre aux services de protection de la jeunesse. Souvent, les deux possibilités leur sont inacceptables. Les jeunes de 16 à 19 ans sont admissibles à l'aide au revenu (B.C. Benefits) à certaines conditions — d'abord et avant tout si les parents informent les autorités de la protection de la jeunesse qu'ils ne veulent pas de leur enfant à la maison, ou encore si la sécurité de l'enfant est menacée. Une fois remplie cette condition, les exigences d'admissibilité sont les mêmes que pour les adultes. Les jeunes âgés de 19 à 24 ans sont admissibles au programme Youth Works, qui met davantage l'accent sur la participation au marché du travail que les B.C. Benefits.

Le versement des prestations, qui auparavant dépendait du besoin, est maintenant fondé sur l'admissibilité, et celle-ci est liée à la participation à une formation à l'emploi ou à la recherche d'un emploi. Les jeunes qui souffrent de retards du développement ou de problèmes de santé, comme une maladie mentale ou la toxicomanie, ou qui ont subi des mauvais traitements, ont souvent de la difficulté à suivre une formation à l'emploi ou à chercher activement un emploi. En conséquence, ils sont inadmissibles aux programmes d'aide.

Les jeunes admissibles à l'aide au revenu ont le choix entre deux différentes voies, selon leur âge. Les jeunes âgés de 17 et 18 ans, qui n'habitent pas chez leurs parents, peuvent être

admissibles au programme B.C. Benefits pour les personnes mineures. Le ministère du Développement social et de la Sécurité économique tentera d'entrer en contact avec les parents, la tutrice ou le tuteur afin de vérifier si l'adolescente ou l'adolescent serait bienvenu à la maison (p. ex. s'il n'y sera pas en danger). Si les parents affirment que la jeune personne est bienvenue, celle-ci est inadmissible à l'aide au revenu. Les jeunes qui sont admissibles doivent suivre les mêmes procédures de demande que les autres demandeuses et demandeurs aptes à l'emploi et participer à des programmes de formation et de recherche d'emploi. Dans le cas où la sécurité d'une jeune personne de moins de 19 ans est menacée, ou si celle-ci a moins de 17 ans, on l'aiguillera vers une travailleuse ou un travailleur social (ministère des Enfants et de la Famille).

Les jeunes âgés de 19 à 24 ans sont admissibles au programme Youth Works, qui est encore plus axé sur la participation au marché du travail que le programme B.C. Benefits. On estime que moins de un pour cent de toutes les garçonnères de Vancouver pourraient être louées au taux accordé pour le logement, soit 325 \$ par mois (Woodward *et al.* 2000). Les sans-abri admissibles à l'aide au revenu qui sont sans domicile fixe ont droit seulement à la partie des B.C. Benefits accordée pour le soutien (c.-à-d. 175 \$ par mois).

Refuges d'urgence

Il existe trois types d'hébergement d'urgence de base à l'intention des jeunes, selon l'âge et la situation par rapport aux services de protection de la jeunesse. La plupart des refuges accueillent les personnes de 19 ans ou plus pour la nuit, quoique plusieurs prestataires de services hésitent à réunir de jeunes adultes, surtout les jeunes femmes, avec des sans-abri chroniques plus âgés, surtout dans les établissements mixtes. Les refuges pour jeunes à Vancouver accueillent les jeunes âgés de 19 (maintenant 16) à 23 ans des deux sexes. Les maisons d'hébergement reçoivent les jeunes de moins de 19 ans (certaines sont réservées aux jeunes pris en charge par l'État et d'autres, aux jeunes qui ne le sont pas), et des haltes-accueils (ouvertes le jour, le soir ou 24 heures sur 24) destinées aux jeunes offrent des matelas pour dormir.

Presque toutes nos sources ont souligné le besoin de places réservées aux femmes dans les refuges d'urgence. Les refuges pour femmes existants déjà sont toujours pleins et de nombreuses jeunes femmes, surtout les travailleuses du sexe, ont recours aux haltes-accueils qui offrent des matelas. Les jeunes toxicomanes sont mal servis par les modèles actuels de logement d'urgence. Les refuges pour jeunes n'acceptent pas les jeunes qui sont drogués ou en état d'ébriété. Parmi les préoccupations des maisons d'hébergement, mentionnons le manque de places, les limites à la durée du séjour et les problèmes associés au fait de réunir ensemble des jeunes qui sont nouvellement sans-abri et des jeunes de la rue.

Étant donné que la politique de la Colombie-Britannique en matière d'itinérance a été, jusqu'à récemment, axée sur la prévention, on a construit peu de nouveaux refuges d'urgence. On a plutôt mis l'accent sur la construction de nouveaux logements sociaux et sur l'accroissement temporaires de la capacité des refuges d'urgence au cours des mois d'hiver, en ajoutant des lits par temps froid ou humide. La Cold/Wet Weather Strategy est un réseau régional de partenaires communautaires des basses terres du Fraser qui travaillent à mettre en place un ensemble de

services de logement très accessibles afin de répondre aux besoins locaux lorsque le temps est inclément. Les refuges très accessibles n'exigent pas que leurs clientes ou leurs clients soient admissibles à l'aide au revenu. Récemment, de nombreux nouveaux refuges d'urgence ont été ouverts dans le cadre de projets multi-services, financés par B.C. Housing et, en partie, par l'Initiative de partenariats en action communautaire du gouvernement fédéral.

Le logement multi-services est une récente innovation apportée par la province en réponse à l'itinérance. Il consiste à combiner le logement de courte durée (refuge d'urgence), le logement de deuxième étape et une expansion de la capacité d'accueil afin de fournir davantage d'abris pour la nuit durant les périodes de temps rigoureux. Le mélange de l'accueil à court terme et à plus long terme vise à faciliter la transition aux personnes qui quittent la rue ou le réseau des refuges pour s'installer dans un logement stable. On prévoit aussi que ces mesures comprendront des lits d'accueil temporaire par temps très froid ou humide. B.C. Housing met en oeuvre plusieurs projets pilotes de logement multi-services en vertu du programme HOMES B.C.

Les refuges d'urgence pour adultes de la Colombie-Britannique sont tenus par des organismes communautaires et financés par le ministère du Développement social et de la Sécurité économique, parfois avec l'aide financière d'autres ministères ou d'administrations régionales en matière de santé. En règle générale, seules les personnes qui sont admissibles à l'aide au revenu peuvent séjourner dans les refuges d'urgence de la Colombie-Britannique, quoique des fonds privés peuvent servir à payer les frais des personnes ne bénéficiant pas de financement gouvernemental. Les jeunes de moins de 19 ans qui ne sont pas accompagnés d'une personne adulte ne sont généralement pas admis dans les refuges pour adultes, à moins qu'aucune autre possibilité ne soit offerte. De nombreux refuges offrent à leurs clientes et clients un certain nombre de services de soutien, dans le but de les aider à stabiliser leur situation.

Il existe peu de refuges pour jeunes et de refuges pour femmes dans la vallée du bas Fraser, et il n'y a pas de refuges ni de lits dans les refuges qui soient réservés aux jeunes femmes²⁹. Seule une partie des lits dans les refuges pour jeunes est destinée aux jeunes qui sont admissibles à l'aide au revenu. La ou le prestataire de services doit faire preuve de diligence raisonnable dans le cas des jeunes qui n'ont pas l'âge de la majorité en communiquant avec les parents, la tutrice ou le tuteur.

Les maisons d'hébergement fournissent un abri temporaire aux jeunes âgés de 13 à 18 ans qui ont besoin d'échapper à la rue et au commerce du sexe ou de la drogue, et de trouver un environnement sûr où passer la nuit. La durée du séjour varie d'un organisme à l'autre dans la province, pouvant aller de quelques jours à six mois. Ces établissements sont financés par le ministère des Enfants et de la Famille (MEF) et tenus par des organismes communautaires. Certains lits dans les maisons d'hébergement sont réservés aux jeunes à la charge de l'État; les autres sont gérés sur une base d'accès direct. Le MEF est en train d'élaborer des normes pour les maisons d'hébergement et procède à une consultation auprès des groupes de jeunes, des parents et des prestataires de services afin de cerner les questions qui touchent les maisons d'hébergement.

Logement supervisé

En raison d'un manque de services de soutien, de nombreux projets existants de logement pour les jeunes ne peuvent pas recevoir les personnes dont les besoins sont les plus criants. Une gestion du logement qui serait plus tolérante envers les erreurs et qui permettrait aux jeunes de se tromper et de prendre de la drogue, pour autant qu'ils ne nuisent pas aux autres, répondrait mieux aux besoins actuels.

Politiques et programmes de la province de la Colombie-Britannique

Logement

La Colombie-Britannique est l'une des deux seules provinces du Canada qui continuent de construire des logements sociaux de leur propre chef. Les jeunes femmes et les filles et garçons y sont considérés comme des groupes ayant des besoins particuliers en vertu du programme Housing Homeless/At Risk Housing (HARH), instauré par le gouvernement de la Colombie-Britannique en 1992 pour répondre aux besoins des personnes qui passent à travers les mailles du filet du programme fédéral de logement social. Depuis, on a intégré cette initiative dans HOMES B.C., le programme provincial de logement social lancé en 1994.

Les ensembles immobiliers du HARH répondent aux besoins des personnes à faible revenu qui ont été sans abri ou qui risquent de le devenir, et qui ont besoin d'un programme d'aide pour conserver leur autonomie. On peut les qualifier de logements de deuxième étape puisqu'ils constituent une étape intermédiaire d'habitation entre le logement à court terme et le logement totalement autonome. Ces projets peuvent aussi fournir des logements permanents aux personnes capables de vivre de façon autonome pour autant qu'elles aient accès à des programmes de soutien. Parmi la clientèle admissible, on trouve les femmes et leurs enfants qui ont abandonné une relation marquée par la violence, et qui ont besoin de services de consultation et d'aide pour se remettre sur pied, ainsi que les jeunes qui ont décidé de quitter la rue, et ont besoin d'aide et de soutien pour faire la transition. De nombreux projets de deuxième étape pour les jeunes ont été mis en oeuvre en vertu de ce programme; toutefois, en pratique, il y a peu d'argent disponible pour le soutien.

Un certain nombre d'initiatives provinciales de logement pour les jeunes sont en voie d'élaboration, dont une stratégie de logement pour les jeunes qui reconnaît les graves lacunes en matière de possibilités de logement à court ou long terme pour les jeunes. Le ministère des Enfants et de la Famille examine la possibilité d'un supplément de loyer pour les jeunes.

Il existe un projet pilote de supplément de loyer pour les jeunes souffrant de maladie mentale, auquel collabore le ministère de la Santé, dans le cadre du Supported Independent Living Program, lequel permet aux jeunes de vivre de façon autonome avec l'aide de services de soutien. Les clientes et les clients sont logés dans des unités de logement privées et ils reçoivent un supplément de loyer leur permettant de payer le loyer, au prix du marché demandé par la locatrice ou le locateur, jusqu'aux maximums déterminés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. L'avantage de ce modèle est qu'une fois que la jeune personne atteint l'âge adulte, elle n'est pas obligée de quitter un logement « pour les jeunes ». Si elle a besoin davantage de services de soutien, elle peut passer sans heurts au

programme pour adultes (sous l'autorité du ministère de la Santé) tout en conservant les services de la travailleuse ou du travailleur de soutien et un appartement.

L'approche de réduction des préjudices demeure une question extrêmement controversée à Vancouver. La ville a élaboré un projet de stratégie antidrogue comprenant la réduction des préjudices lequel, par définition, vise à réduire les répercussions négatives de l'usage des drogues sur les collectivités et les personnes (Vancouver 2000). Il reste à trouver des appuis pour mettre en oeuvre les recommandations du projet, lesquelles prévoient des centres de jour à haut niveau de tolérance, des salles où les toxicomanes peuvent se piquer sans risque et sous supervision, et des refuges ou des logements à court terme. Dans certains de ces endroits, l'abus de substances psychoactives est toléré et n'est pas considéré comme une raison de refuser ou de renvoyer une personne, tandis que dans d'autres, on tolère l'usage des drogues à l'extérieur et on offre des services de soutien pour aider les personnes à faire la transition vers l'abstinence. Entre-temps, certaines et certains prestataires de services adoptent une approche de réduction des préjudices dans leurs activités, mais préfèrent demeurer discrets afin d'éviter une éventuelle controverse.

La province a aussi pour priorité de conserver le stock actuel de logements abordables, surtout le grand nombre de chambres d'hôtel à un lit dans les grands centres de la province. Par exemple, le gouvernement provincial a participé récemment à l'achat de plusieurs hôtels, dont le Sunrise et le Washington, à Vancouver, grâce à un partenariat avec la ville de Vancouver, le Vancouver-Richmond Health Board et le gouvernement fédéral (fonds du Programme d'aide à la remise en état des logements). Il a aussi fait en sorte que la loi permette à la ville de Vancouver de réglementer la démolition ou la transformation de ces hôtels.

Services sociaux

Le ministère des Enfants et de la Famille (MEF), créé en 1996 par la fusion de programmes de divers ministères (services sociaux, santé, éducation, égalité des femmes et procureur général), gère la plupart des politiques et programmes provinciaux destinés aux jeunes. L'objectif était de centraliser les programmes pour les enfants, les jeunes et les familles afin de réduire les possibilités que les enfants et les jeunes passent à travers les mailles du filet de la sécurité sociale. Le MEF offre un certain nombre de programmes et de services visant les enfants et les jeunes ainsi que certaines activités destinées aux adultes qui sont toxicomanes ou qui ont des troubles du développement.

Le MEF a élaboré son cadre stratégique concernant la jeunesse, lequel présente la justification et les principes qui sous-tendent l'élaboration de la politique et des programmes pour les jeunes dans tous ses programmes et services (Colombie-Britannique 2000). La politique accorde la priorité aux jeunes qui n'ont qu'une capacité minimale de réussir le passage à l'âge adulte. Elle considère que les services efficaces pour les jeunes, filles et garçons, sont ceux qui sont axés sur eux, qui sont fondés sur les relations dans la famille et avec les adultes, qui exigent une planification et une prestation des services intégrées, qui sont respectueux des cultures et des croyances, et qui font participer les jeunes à la création d'environnements sûrs.

Deux comités interministériels provinciaux évaluent les questions relatives à l'itinérance chez les jeunes : l'Assistant Deputy Minister's Committee on Special Needs Housing et l'Assistant Deputy Minister's Committee on Prostitution and Sexually Exploited Youth.

Ville de Vancouver

Les municipalités de la Colombie-Britannique ont peu de compétences dans les domaines particuliers du logement, de l'aide au revenu ou des services sociaux pour les jeunes femmes ou pour tout autre groupe. De nombreuses municipalités jouent un rôle de facilitation en ce qui a trait au logement abordable, quoique certaines soient plus actives que d'autres. La ville de Vancouver soutient le logement social et le logement abordable par l'entremise d'un certain nombre de mesures comprenant la location de terrains, l'octroi de primes à la densité et l'apport de capitaux. En outre, la ville construit et gère des logements sociaux par l'entremise d'un organisme municipal à but non lucratif.

La ville de Vancouver remplit aussi une mission sociale par l'entremise de son service de planification sociale. Plusieurs employées et employés en planification sociale sont chargés des questions relatives à la jeunesse, au logement et aux Autochtones. En outre, une travailleuse ou un travailleur de la ville en réinstallation de la main-d'oeuvre joue un rôle d'approche auprès des sans-abri. La ville fournit aussi certains services clés aux personnes sans abri, par exemple le Carnegie Centre et Gathering Place, deux centres communautaires qui sont au service des personnes vivant dans les rues du centre-ville et qui sont axés sur les besoins locaux.

Les municipalités de la région métropolitaine de Vancouver (et d'autres intervenantes et intervenants des secteurs privé et public ainsi que des organismes à but non lucratif) sont en train d'élaborer un plan régional pour les sans-abri, qui trace les grandes lignes de politiques et de stratégies en matière d'itinérance, selon un continuum qui va du logement aux services de soutien offerts. On prévoit que le plan sera achevé et adopté au printemps 2001.

La ville de Vancouver a adopté un règlement contre la mendicité dans le but d'en réduire la pratique dans les zones commerciales; il semble toutefois que ce règlement est appliqué de façon limitée. On est en train de revoir le règlement en raison de problèmes de conformité avec la Charte des droits de la personne et il se pourrait qu'on le remplace par des modifications au règlement sur la circulation.

Le contexte de Montréal

Protection de la jeunesse

Les jeunes pris en charge par l'État sont généralement mal préparés à la vie autonome et ils reçoivent peu d'aide. Nos sources estimaient qu'il existe des problèmes fondamentaux dans l'approche de la protection de la jeunesse.

Les mineurs sont protégés alors qu'ils veulent être libres. On leur montre qu'ils sont fragiles au lieu de les respecter. [Traduction]

[La protection fondée sur le contrôle est] ce qu'ils fuient. [Traduction]

La *Loi sur la protection de la jeunesse* a pour principe fondamental que la responsabilité première des soins, de l'entretien, de l'éducation et de la surveillance d'une ou d'un enfant incombe aux parents. La loi est perçue comme mettant l'accent sur l'enfant sans soutenir les familles ni aider les parents à acquérir des compétences parentales. On retire rapidement la responsabilité aux parents; il n'est donc pas étonnant que ceux-ci se sentent incapables de faire mieux et que les liens affectifs entre les parents et les enfants soient affaiblis (Wallot 1992).

En outre, le manque de ressources rend difficile la poursuite de ce but. Alors que les fonds sont disponibles pour prendre en charge une ou un enfant, ils ne le sont pas pour qu'une personne-ressource (p. ex. une travailleuse ou un travailleur auxiliaire) aide la famille durant un certain temps afin d'éviter que l'enfant ne soit placé. S'il y a eu un signalement pour mauvais traitements ou négligence sans que la situation ne justifie une intervention, aucun service n'est offert à la jeune personne ou à la famille. Le système attend plutôt que le cas lui soit soumis de nouveau pour des raisons plus graves (Ménard 1992). Ainsi, la prévention est presque inexistante, surtout dans le contexte où l'on réduit les services. Par exemple, le Batshaw Youth and Family Centre, qui offre des services aux jeunes anglophones de l'île de Montréal, a été confronté à des réductions de 2,5 millions de dollars en 1999-2000. Depuis le milieu des années 1990, il a perdu plus de 10 % de ses ressources financières et humaines en raison de compressions budgétaires directes et indirectes³⁰. Cette situation a entraîné une réduction des services offerts aux jeunes, une réorganisation forcée de l'organisme, une diminution du soutien de la gestion et un découragement du personnel (Batshaw 2000).

Ces derniers temps, on a beaucoup critiqué la garde en établissements sous l'autorité des services de protection de la jeunesse. Une enquête effectuée dans des centres d'hébergement pour jeunes de la Montérégie, au Québec, a révélé que ceux-ci contrevenaient aux droits des enfants à la liberté, à la dignité et à la sécurité (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse 2000a). La Commission a constaté d'autres problèmes : le recours excessif et prolongé à l'isolement comme mesure disciplinaire, la restriction illégale des communications confidentielles, les attitudes méprisantes de la part des employées et employés, l'abus de pouvoir, le manque de supervision des éducatrices et éducateurs et les trop longues périodes de temps passées avec des travailleuses et des travailleurs non spécialisés, dont des agentes et des agents de sécurité (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse 2000b). Des conditions semblables avaient déjà été constatées auparavant, de même que des mesures disciplinaires excessives et le recours régulier à l'isolement (Bureau de Consultation Jeunesse 1988).

Les prestataires de services communautaires travaillant auprès des jeunes qui ne sont plus pris en charge soulignent que le recours à l'isolement, les mesures disciplinaires arbitraires, le manque d'autonomie et les faibles niveaux de scolarité sont des facteurs qui contribuent au

manque de préparation des jeunes à la vie autonome. Les programmes actuels destinés à préparer les jeunes à cette transition complexe et difficile sont insuffisants. « Les étapes vers l'indépendance ravivent les souvenirs des premières expériences de placement et réveillent la rage et la confusion. Les problèmes à forte charge émotive irrésolus entravent l'apprentissage des connaissances élémentaires nécessaires... ce qui rend la recherche d'un appartement et la recherche d'un emploi extrêmement déconcertantes en raison des douloureux problèmes de séparation qu'elles représentent (Mann-Feder et White 1999) » [*Traduction*].

On a critiqué les politiques mises en oeuvre et les méthodes utilisées pour mettre fin à la prise en charge à l'âge de 18 ans, les qualifiant d'insensibles et brusques. Le rapport d'un coroner, à la suite du suicide d'un jeune de 18 ans placé dans une famille et dont la lettre d'adieu exprimait la détresse devant la fin du soutien financier et des autres mesures d'aide (*La Presse* 2000), en a récemment illustré les répercussions.

Justice pénale et maintien de l'ordre

Les démêlés avec la justice semblent être très fréquents chez les jeunes sans-abri. Les agentes et agents de police montréalais sont très vigilants avec les jeunes, surtout avec les squeegees. Les infractions peuvent être mineures, mais les amendes s'accumulent et certains jeunes doivent des milliers de dollars; on peut les obliger à exécuter des travaux communautaires, tâche très difficile pour des jeunes qui souffrent de troubles mentaux. Nos sources ont souligné que la criminalisation de la prostitution et de la toxicomanie constitue un problème. Ils ont décrit le nettoyage des pare-brise aux coins des rues comme un effort entrepreneurial.

La visibilité des jeunes de la rue dans les lieux publics a causé certains conflits avec des résidants et des gens d'affaires. De plus en plus, on a recours à des interventions judiciaires contre les jeunes de la rue. Le conflit a été exacerbé par de nombreuses actions : le recours accru aux services de police communautaires, la transformation du centre-ville et la réforme des services d'aide juridique en 1995, laquelle a retiré le droit à l'aide juridique pour des infractions aux règlements municipaux. Dans l'année qui a suivi les modifications à l'admissibilité à l'aide juridique, les travailleuses et les travailleurs communautaires ont remarqué que près de 200 jeunes avaient reçu des amendes pour des comportements tels que le fait d'occuper plus d'une place sur un banc public ou de marcher sur la pelouse.

La revitalisation du centre-ville de Montréal a donné lieu à l'émergence d'organismes qui favorisent la croissance économique et une meilleure qualité de vie pour les résidants, et le mouvement en faveur des services de police communautaires a resserré la collaboration entre ces organismes et la police. Les jeunes de la rue et les travailleuses du sexe sont souvent ciblés. La revitalisation du centre-ville comprenait la transformation d'un grand espace public (maintenant appelé le parc Émilie-Gamelin) ainsi que le « nettoyage » du secteur. Au cours d'une période de quatre mois, environ 150 jeunes ont reçu des contraventions pour des infractions telles que s'asseoir sur la pelouse ou cracher. En transformant la carré en parc, on en interdisait l'accès au public entre minuit et six heures du matin (Charest et Gagné 1997).

Les policiers ont aussi chassé des jeunes qui nettoyaient les pare-brise afin d'empêcher que Montréal devienne la capitale du squeegee au Canada. Entre les mois de mai et octobre 1998,

on a dressé 306 contraventions pour pratique du squeegee dans l'île de Montréal, surtout dans le centre-ville (Foisy 1999). L'amende est de 27 \$ pour une première infraction, mais les frais pour non-comparution à une audience et les autres frais connexes, comme les frais d'huissier, s'ajoutent à ce montant. Puisque la plupart des jeunes n'ont pas les moyens de payer, ils se retrouvent souvent en prison. La pratique actuelle semble être une journée de prison pour chaque tranche de 25 \$ d'amende (Foisy 1999). Les groupes communautaires continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement pour que cessent ces pratiques, soulignant la contradiction qui existe entre l'approche du réseau de la santé et des affaires sociales, qui favorise la tolérance, et celle de la police, soit la tolérance zéro.

Éducation

Nos sources ont mentionné à maintes reprises l'incapacité du système d'éducation à répondre aux besoins des jeunes. On insiste trop sur les résultats « scolaire » et sur l'« élite ». Selon les critiques formulées, les écoles ne répondent pas suffisamment aux besoins des jeunes sans-abri et les programmes d'éducation des adultes ont été réduits.

La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans; cependant, il arrive souvent que les jeunes sans-abri éprouvent des problèmes, tels qu'une crise familiale, une grossesse ou la toxicomanie, qui les empêchent de terminer leurs études secondaires. Selon les travailleuses et travailleurs communautaires, il peut se produire deux choses lorsqu'une jeune personne de 16 ans n'a pas encore terminé son secondaire. Il se peut que le personnel enseignant fasse preuve d'impatience à son égard, ce qui aura pour effet de la décourager et de lui faire abandonner les études, ou encore réagisse dès le premier signe de problèmes de discipline et la fasse renvoyer de l'école.

Le problème des taux de décrochage s'est aggravé ces dernières années au Québec. En 1996, 58 % des jeunes bénéficiaires d'aide sociale n'avaient pas terminé leurs études secondaires; en 1999, la proportion avait atteint 71 % (Québec 1999). On a mis en oeuvre deux projets pour jeunes sans-abri à Montréal. L'autre côté de la rue, mis en oeuvre par un certain nombre d'organismes reliés aux jeunes sans-abri (y compris les jeunes prostituées), cherche à les préparer à l'emploi. À l'oeuvre depuis 1997, l'École du Bon Dieu dans la Rue est une école alternative mise sur pied grâce à un projet d'action sociale (qui comprend maintenant un refuge et un centre de jour). Deux personnes enseignantes de la commission scolaire francophone (expertes en problèmes de comportement tout autant que dans les matières scolaires) ont été affectées à l'école et aux 30 élèves qui suivent les cours. L'école est adaptée aux besoins des jeunes qui sont fragiles (p. ex. la journée débute à midi par un repas d'une demi-heure avec les personnes enseignantes et se termine à 17 h), et l'objectif principal est d'aider les jeunes suffisamment pour qu'ils puissent poursuivre leurs études dans les services ordinaires d'éducation des adultes. Cette année, pour la première fois, il y a une liste d'attente.

Programmes d'emploi et de formation

Les programmes d'emploi sont également considérés comme étant trop rigides pour de nombreux jeunes sans-abri. La formation destinée aux jeunes femmes est souvent fondée sur les emplois traditionnellement réservés aux femmes, leur offrant juste un peu plus qu'une vie de pauvreté à un faible salaire. On a remis en question les objectifs des programmes de formation.

[Les jeunes sans-abri] ont besoin de se sentir en sécurité, ils ont besoin d'être valorisés... pas seulement employés. [Traduction]

Politiques et programmes de la province de Québec

Logement

Au Québec, on a adopté une nouvelle approche du logement social à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. En 1997, on a créé un Fonds québécois d'habitation communautaire, dont le conseil d'administration est formé de représentantes et représentants de collectivités et de municipalités aussi bien que du secteur financier et de la Société d'habitation du Québec. Le gouvernement s'est engagé à contribuer 43 millions de dollars sur cinq ans, tandis que le mandat du Fonds est de solliciter et d'administrer les dons, cadeaux et contributions de tous les secteurs. On s'attendait à ce que le Fonds soit financièrement indépendant du gouvernement après une période de cinq ans, mais les tentatives de recueillir de l'argent d'autres sources n'ont pas été fructueuses. Le programme de logement social AccèsLogis consiste à offrir un logement permanent aux familles à revenu faible ou modeste (870 unités par année) ainsi qu'aux personnes âgées en perte d'autonomie (365 unités par année), et un logement permanent ou de transition à des groupes spéciaux (dont le nombre est passé de 90 à 190 unités).

Le programme consiste à accorder des subventions de capital et des suppléments de loyer durant une période de cinq ans. Les subventions n'ont pas à être remboursées si les organismes remplissent certaines conditions, dont l'obtention d'une contribution des municipalités, d'organismes de bienfaisance ou du secteur privé, ou l'organisation d'une campagne de financement menée par l'organisme. Il peut aussi s'agir d'une participation non financière, comme des terrains ou des immeubles, des prêts sans intérêts ou des réductions de taxes.

Le logement des sans-abri relèvera probablement du troisième volet du programme. Étant donné que ce type de logement comporte des services de soutien, un des problèmes auxquels a été confrontée la ville de Montréal est le manque de précision quant au partage des compétences en matière de logement et de service social. La ville n'a pas participé à ce volet du programme pour cette raison et aussi parce qu'elle craignait que la province ne se décharge de ses responsabilités aux dépens des municipalités. La ville a demandé au gouvernement provincial d'assurer une meilleure coordination entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec. Les fusions municipales, qui ont été promulguées en décembre 2000, créeront une seule ville à l'échelle de l'île et modifieront la prestation des services de logement social. La ville de Montréal est en train de réexaminer sa position concernant le troisième volet d'AccèsLogis et y participera probablement à l'avenir.

Autres programmes de construction d'habitations

Des subventions sont accordées pour la rénovation des maisons de chambres, mais les programmes de rénovation ciblent maintenant certains quartiers, qui ont besoin d'être revitalisés (en fonction de facteurs physiques et économiques). Parmi les autres programmes de logement financés par le gouvernement provincial, mentionnons un supplément de loyer,

offert aux ménages qui sont sur des listes d'attente pour obtenir un logement social. Les unités peuvent appartenir au secteur privé, à des coopératives ou à des organismes à but non lucratif qui acceptent de loger des ménages admissibles.

Allocation-logement

La portion des prestations d'aide sociale accordée pour le logement a subi des modifications et regroupe maintenant un certain nombre de programmes. Elle est offerte aux personnes seules de plus de 55 ans, aux couples dont l'un des conjoints a plus de 55 ans et aux familles à faible revenu (dont les parents seuls) qui ont au moins un enfant à leur charge. Elle est offerte à la fois aux propriétaires et aux locataires, y compris les locataires de maisons de chambres. Jusqu'à 80 \$ par mois peuvent être accordés, selon le loyer, le revenu et la taille du ménage.

Programmes de sécurité sociale

Depuis l'adoption du projet de loi 37, en 1989, et du projet de loi 186, en 1998, les programmes d'aide sociale ont subi des modifications importantes au Québec. D'une façon générale, les programmes d'aide sociale ont été axés, au cours de la dernière décennie, sur le retour ou l'intégration des personnes dans la population active. En 1997, on créait le ministère de la Solidarité sociale, réunissant la sécurité du revenu, l'assurance-emploi et les services de placement. L'approche actuelle de l'aide sociale reflète ce changement.

Dans les réformes, on s'est particulièrement intéressé à la jeunesse. En 1999, une personne âgée de 18 à 24 ans sur 12 recevait de l'aide sociale. De ces personnes, 87 % étaient capables de travailler. Les modifications à l'assurance-emploi ont rendu les jeunes plus dépendantes ou dépendants de l'aide sociale. Les faibles niveaux de scolarité, le manque d'expérience de travail et la nature intergénérationnelle de la dépendance de l'aide sociale ont fait en sorte qu'on mette fortement l'accent sur l'intégration dans la population active, surtout dans le cas des jeunes (Québec 1999).

Programme APPORT et programme d'assistance-emploi

Le programme APPORT (Aide aux parents pour leurs revenus de travail) cible les familles à faible revenu d'emploi qui ont des enfants à leur charge et dont les revenus de travail sont inférieurs à 22 000 \$ (famille biparentale) ou 16 000 \$ (famille monoparentale). Le soutien prend la forme de prestations mensuelles et de réductions des frais de garde d'enfants.

Les jeunes de plus de 17 ans (ou moins âgés s'ils ont un enfant à leur charge) sont admissibles au programme Assistance-emploi. Les bénéficiaires célibataires et aptes à l'emploi doivent participer à un programme d'amélioration des compétences. Le programme Assistance-emploi est associé au programme Destination emploi. Les personnes considérées comme aptes au travail doivent rencontrer une agente ou un agent d'aide à l'emploi afin d'établir un plan d'action personnalisé, ou chercher du travail tout en participant à une activité d'aide à la recherche d'emploi organisée par Emploi Québec. La participation est obligatoire. Chaque refus de participer entraîne une réduction de l'allocation mensuelle.

Les changements apportés aux programmes d'aide sociale au Québec ont été critiqués parce qu'ils se sont éloignés du droit universel au soutien économique, en faveur d'un système de travail obligatoire à l'américaine. Bien qu'on reconnaisse et qu'on appuie l'idéal de l'intégration par le travail, on trouve inacceptable, et à la limite inefficace, une approche fondée sur des mesures punitives et coercitives³¹.

Le Regroupement des Organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) représente des organismes communautaires qui oeuvrent auprès des jeunes. Dans son mémoire de 1997 sur les réformes, l'organisme a critiqué la nature coercitive des mesures et les a qualifiées d'inefficaces (ROCAJQ 1997). Le mémoire remettait en question le ciblage des jeunes, puisque les données indiquaient que le niveau de participation des jeunes de 18 à 24 ans était de 22 % alors que celui des adultes n'était que de 16,7 %. On estimait que les faibles niveaux d'aide sociale plaçaient les jeunes dans des situations extrêmement précaires, pouvant facilement aboutir à l'itinérance. Le ROCAJQ et un bon nombre d'autres organismes ont particulièrement critiqué la pénalité aux personnes seules qui partagent un logement. Les prestations mensuelles sont réduites de 50 \$ lorsque la personne bénéficiaire partage un logement. En 1997, cette pénalité a touché près de 107 000 des 350 000 ménages d'assistés sociaux aptes au travail au Québec (CNB 1997). Les parents seuls sont exemptés de cette pénalité depuis juin 1998.

Contribution parentale

Les modifications apportées en 1989 et 1990 comportaient une contribution parentale pour les jeunes qui ne sont pas considérés comme autonomes. Les jeunes personnes autonomes sont celles qui ont travaillé à plein temps durant au moins deux années, sont mariées ou conjointes de fait, ont un enfant à leur charge, ont un baccalauréat, ou ont vécu séparées de leurs parents (pour des raisons autres que des études à plein temps) et ont subvenu à leurs propres besoins. Dans tous les autres cas, le montant de la contribution parentale est calculé en fonction du revenu des parents, de leur état matrimonial et du nombre d'enfants qu'ils ont à leur charge. En octobre 1996, quelque 6 300 bénéficiaires ont reçu des chèques réduits en application de la règle de la contribution parentale (CNB 1997). La réduction est particulièrement pénible dans le cas des jeunes qui ont été sans-abri et de ceux dont les liens avec les parents sont fragiles, inexistantes ou dangereux (Wallot 1992).

Solidarité Jeunesse

Ce programme, annoncé récemment, vise à remédier aux faibles niveaux d'instruction et de formation chez de nombreux jeunes qui demandent de l'aide sociale. L'initiative vise l'insertion sociale, et elle regroupe les centres d'emploi pour jeunes et les organismes communautaires afin d'aider les jeunes à obtenir de la formation et de l'emploi. La ou le bénéficiaire recevra le même montant qu'en vertu de l'assistance-emploi.

Des groupes communautaires critiquent cette mesure, la qualifiant de programme de travail forcé déguisé, et dénoncent la pression qu'on exerce pour que les bénéficiaires acquièrent des compétences et non une meilleure scolarité. Un organisme membre du ROCAJQ, qui offre des services aux jeunes mères seules, a aussi soulevé cette préoccupation dans le mémoire.

L'accès à un niveau d'instruction supérieur est plus susceptible de mettre fin au cycle de la pauvreté (ROCAJQ 1997).

Santé et services sociaux

Il existe une grande concentration de jeunes sans-abri dans le secteur du centre-ville, notamment dans trois quartiers (Centre-Sud, Village gai et Plateau Mont-Royal) surnommés le triangle du centre-ville par les travailleuses et travailleurs communautaires. Trois CLSC (centres locaux de services communautaires) du triangle du centre-ville ont dû adapter leurs services aux jeunes sans-abri et aux jeunes marginalisés. Ces derniers mois, les CLSC et des organismes communautaires ont remarqué que certains jeunes sans-abri quittaient le triangle du centre-ville en raison de problèmes avec les policiers, pour fuir le crime organisé ou par épuisement dû au mode de vie. Ils semblent émigrer vers des quartiers périphériques comme Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Henri où, conséquemment, les services locaux devront s'adapter à ces nouveaux besoins.

En 1999, Jeunes en détresse, une initiative du ministère de la Santé et des Services sociaux, a permis de consolider les services existants offerts à la fois par la collectivité et les organismes institutionnels dans le triangle du centre-ville. Un montant de 975 000 \$ a été affecté à cette initiative sur une période de trois ans. Au début de 2000, on a mis sur pied un comité pour les jeunes de la rue afin d'améliorer l'accès aux services. Jeunes en détresse a permis d'instaurer au CLSC du centre-ville un nouveau service (Les Faubourgs), comportant des services infirmiers et des services psychosociaux. On a aussi accordé du financement à l'organisme Médecins du monde afin d'améliorer le soutien médical (infirmières, infirmiers et médecins) aux groupes communautaires.

Politiques et programmes du gouvernement fédéral

Le rôle du gouvernement fédéral a changé considérablement au cours des années 1990, l'accent étant mis sur l'austérité et sur le transfert des responsabilités aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans des secteurs d'activité importants tels que le logement, la santé et l'éducation. Le retrait du financement de nouveaux logements sociaux a été la politique fédérale la plus cinglante. Le nouveau programme de logements abordables, actuellement en cours d'élaboration, pourrait imprimer une nouvelle direction.

Politiques et programmes fédéraux en matière de logement

Pendant près de 50 ans, du milieu des années 1940 au début des années 1990, le gouvernement fédéral a joué un rôle de premier plan grâce à la mise en oeuvre de divers programmes destinés à répondre aux besoins en matière de logement des Canadiennes et des Canadiens. Ces programmes ont permis la construction d'habitations à loyer modique partout au pays. À l'heure actuelle, le Canada est le seul grand pays occidental qui ne possède pas de programme national de construction de logements sociaux³². Certains analystes affirment que les gouvernements fédéraux successifs du Canada ont adhéré, encore plus que leurs homologues des États-Unis, aux principes du marché libre (Harris 1998; Bacher 1993). À la fin des années 1980 et au début des années 1990, d'autres pays anglophones (États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande) ont aussi réduit le financement accordé à leurs programmes de logement,

mais le Canada est le seul pays à avoir complètement éliminé son programme de logement social (Bula 1999)³³.

Le gouvernement fédéral continue de dépenser 1,9 milliard de dollars chaque année en suppléments de loyer pour les ménages qui sont incapables de payer le prix du marché pour leur loyer, dans les secteurs des logements à but lucratif ou non lucratif. Il s'agit d'une aide indispensable pour de nombreux ménages qui, sans elle, risqueraient de se retrouver sans abri. À mesure que les ententes actuelles de subvention viendront à échéance, au cours des quelques prochaines décennies, le niveau de ces dépenses s'abaissera.

En 1996, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces et aux territoires l'administration des logements sociaux. En 1998, seuls deux gouvernements provinciaux, ceux de la Colombie-Britannique et du Québec, continuaient d'investir dans la construction de nouveaux logements sociaux (c.-à-d. des logements à but non lucratif et des coopératives de logement).

Plusieurs programmes du gouvernement fédéral répondent aux divers besoins en matière de logement. Le Programme d'aide à la remise en état des logements a été élargi de façon à permettre la conversion de locaux non résidentiels en logements abordables, ainsi que la rénovation des habitations de ménages à faible revenu, de locataires et de pensionnaires de maisons de chambres. Le Programme d'amélioration des refuges accorde des subventions pour réparer et améliorer les refuges pour victimes de violence familiale. En décembre 1999, le gouvernement fédéral annonçait un financement supplémentaire de 43 millions de dollars sur trois ans pour ce programme, dans tout le pays. En 2000-2001, on a accordé un million de dollars à six refuges pour femmes déjà existants à Toronto. Il se pourrait aussi que des fonds soient débloqués pour un nouveau refuge pour jeunes et un autre pour femmes (Toronto 2001a).

En décembre 1999, le gouvernement fédéral annonçait des fonds supplémentaires de 59 millions de dollars sur trois ans, à l'échelle du pays, pour la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain — itinérance.

Au cours de la campagne électorale de 2000, le gouvernement fédéral a promis de mettre en oeuvre un programme d'aide au logement locatif (Toronto 2001a). Il a récemment offert 680 millions de dollars sur quatre ans, montant que devaient égaler les provinces, sous forme de subventions aux promotrices et promoteurs, chaque unité donnant droit à un montant de 25 000 \$. Étant donné que le programme n'a pas reçu un accueil très favorable de la part des provinces, on discutera d'un programme révisé à l'automne 2001 (Lawton 2001; Dunfield 2001). La Fédération canadienne des municipalités demande au gouvernement de doubler le montant accordé par unité, estimant qu'un montant de 50 000 \$ rendrait chaque unité réellement abordable. Il importe que ce programme réponde aux besoins des ménages à très faible revenu — ceux qui risquent de devenir des sans-abri.

Mesures contre l'itinérance

À la fin des années 1990, le gouvernement fédéral reconnaissait l'existence du problème croissant de l'itinérance. En décembre 1999, l'honorable Claudette Bradshaw, coordonnatrice fédérale pour les sans-abri, annonçait l'engagement de son gouvernement à verser 753 millions de dollars sur trois ans afin d'aider à atténuer et à prévenir le problème de l'itinérance partout au pays. Près de la moitié de ce montant, soit 305 millions de dollars, sera accordé aux collectivités par l'entremise de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) afin de les aider à mettre en oeuvre des initiatives locales. Quatre-vingt pour cent du financement de l'IPAC ciblent 10 villes ayant un problème important et documenté d'itinérance : Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax. Les autres 20 % seront attribués à de plus petites collectivités où le problème se fait sentir.

Autres programmes fédéraux

- En tout, 59 millions de dollars ont été réservés à des programmes sous l'égide du Programme canadien d'emploi jeunesse, lequel offre aux jeunes sans-abri la possibilité d'acquérir de l'expérience de travail et des aptitudes à la vie quotidienne.
- En Ontario, le programme Point d'entrée a été conçu à titre de programme permanent pour les personnes qui demandent le statut de réfugié. Les personnes réfugiées reçoivent un accusé de réception de leur lettre de demande, qui accélère l'accès aux services de santé, aux programmes d'aide sociale et aux programmes scolaires.
- La Prestation nationale pour enfants a été augmentée.

6. RECOMMANDATIONS

Recommandations concernant les services

Toutes nos sources ont insisté sur le besoin fondamental de logements plus abordables accessibles aux jeunes femmes. Une très forte proportion des jeunes sans-abri que voient ces personnes, y compris les jeunes éprouvant de graves problèmes multiples et ceux qui sont sans abri depuis longtemps, ont besoin de logements de transition et de logements supervisés. Certains besoins de services de base étaient généralisés — des refuges pour jeunes dans les villes où il n’y en avait pas ainsi que des logements de transition et des logements supervisés pour les jeunes femmes et les jeunes dans les grandes villes.

La très grande majorité des services offerts aux jeunes sans-abri et aux jeunes à risque sont offerts aux deux sexes, et quelques-uns seulement semblent tenir compte des besoins particuliers des jeunes femmes ou être en mesure d’y répondre. La vie des filles et des jeunes femmes sans abri est fortement sexualisée. Le sexe n’est pas seulement le fondement de leur survie au sens matériel, mais il est aussi leur principal moyen de tenter d’obtenir de l’affection et de l’amour, de se sentir valorisées et d’avoir des rapports sociaux. Le lien étroit entre l’agression sexuelle dans l’enfance, l’itinérance et la grossesse relève de cette dynamique. Il met en relief l’éventail complet des facteurs sociaux et économiques qui façonnent l’oppression des femmes dans cette culture.

En règle générale, il faut des interventions à plus long terme (deux ou trois années), qui conjuguent le logement et les services de santé, y compris de santé mentale, et d’éducation pour permettre à de nombreuses jeunes femmes sans abri de réussir leur passage à la vie adulte.

Certaines propositions concernant les services et programmes, élaborées à partir des renseignements obtenus de nos sources d’information, portaient sur des besoins locaux (p. ex. des services de traitement de la toxicomanie pour les jeunes à Winnipeg, un refuge pour jeunes à Halifax) (voir les rapports sur les études de cas de la seconde catégorie, à l’annexe A, pour de plus amples renseignements). Voici les propositions concernant les villes de la première catégorie.

Services à Toronto

Maisons d’hébergement

Il faut combler les lacunes dans les services offerts aux jeunes femmes sans abri âgées de moins de 16 ans, bien que cela sera difficile et pourra exiger des modifications législatives. La plupart des sans-abri de 12 à 15 ans ont fui les services de protection de la jeunesse ou ne veulent pas avoir affaire à eux, et les organismes de services aux jeunes sont tenus d’aviser les autorités de la protection de la jeunesse lorsqu’une personne mineure s’adresse à eux. Cette situation pousse certains de ces enfants vers la clandestinité. Une des solutions proposées est la création de maisons d’hébergement qui ne seraient pas gérées par les services de protection de la jeunesse.

Nouveau refuge pour les jeunes femmes

Il faut un nouveau refuge pour les jeunes femmes, qui puisse les aider à régler leurs problèmes d'estime de soi, de sexualité et de relations et à composer avec les mauvais traitements du passé. On devrait mettre moins l'accent sur la formation et l'emploi et davantage sur les services thérapeutiques de consultation pour renforcer les rapports sociaux de ces femmes.

Formation du personnel des refuges

Il faut veiller à ce que les programmes locaux de formation du personnel des refuges, particulièrement les hommes, comprennent une sensibilisation aux différences entre les sexes. Le personnel devrait reconnaître la différenciation des traumatismes selon les sexes dans la vie de nombreuses jeunes femmes et adapter les services en conséquence.

Interventions à long terme

La récente augmentation du financement des services d'approche³⁴ a engendré un véritable « encombrement » de travailleuses et de travailleurs. Il faut des interventions à plus long terme et une approche holistique des besoins des jeunes femmes sans abri. On pourrait y arriver au moyen de programmes de logements de transition d'une durée de deux à trois ans qui comprendraient un large éventail de mécanismes de soutien du développement individuel.

Services à Vancouver

Programmes tenant compte des différences entre les sexes

Pour mieux répondre aux besoins des jeunes femmes en matière de sécurité, on devrait installer des verrous sur les portes des refuges. Il faut déployer des efforts pour prévenir la violence et offrir des services de consultation pour aider ces femmes à faire face au traumatisme qu'engendrent la violence, le viol et l'exploitation sexuelle. Des programmes réservés aux femmes devraient permettre de régler en partie ces problèmes. Une bonne attitude du personnel et une orientation axée sur le service et respectant la culture des jeunes sont des éléments indispensables. Parmi les autres éléments qui permettraient aux services de mieux répondre aux besoins des jeunes femmes et des filles et garçons, mentionnons l'entraide, l'accès direct, un personnel jeune, des services de nuit sept jours sur sept, la confidentialité, des programmes axés sur la clientèle, dans lesquels il n'est pas porté de jugements, et un personnel souple. Des horaires adaptés à ceux des femmes et un personnel féminin plus nombreux favoriseraient un recours accru aux services en place par les jeunes femmes. Certaines informatrices et certains informateurs ont exprimé l'avis que, si l'on aidait les jeunes femmes à s'éloigner de l'est du centre-ville en offrant plus de services et d'établissements ailleurs que dans le cœur du centre-ville, cela améliorerait leurs chances de survie.

Traitement de la toxicomanie et réduction des préjudices

Certaines personnes échappent à leur dépendance en vieillissant. Les politiques et les programmes doivent chercher avant tout à sauver la vie des toxicomanes en adoptant une approche qui soit axée sur la réduction des préjudices et qui leur offre un logement, des soins de santé, des aliments et d'autres éléments essentiels à la vie de tous les jours.

Il faut davantage de services de traitement de la toxicomanie ainsi que l'instauration d'une approche axée sur la réduction des préjudices. À cet égard, les priorités sont les suivantes :

- accès immédiat aux établissements de désintoxication;
- traitement à long terme de la toxicomanie;
- éducation au sujet de la toxicomanie et sensibilisation dans les écoles (parler aux jeunes franchement de l'alcool et des drogues, leur présenter des conséquences réalistes);
- services de consultation de concert avec le traitement de la toxicomanie pour les aider à faire face au traumatisme de l'itinérance, lequel favorise l'abus de substances psychoactives.

Services de santé pour les jeunes femmes qui exercent le commerce du sexe

Les jeunes femmes qui exercent le commerce du sexe ne font manifestement pas appel aux services de santé autant qu'elles le pourraient, car elles craignent la discrimination. Il faut des services d'approche en matière de santé pour ces jeunes femmes et une clinique qui réponde à leurs besoins particuliers.

Interventions à long terme

Il faut davantage d'interventions à long terme pour régler le problème de l'itinérance chez les jeunes femmes. Un éventail complet de programmes et de services répondant aux besoins de ces jeunes femmes en matière de sûreté et de sécurité serait l'idéal. Ces programmes et services comprennent l'éducation, la consultation, l'approche, des centres d'accueil ouverts 24 heures sur 24, la formation professionnelle, des services de garde d'enfants, des refuges d'urgence, des logements de transition, des logements supervisés à long terme, la désintoxication sur demande pour tous les groupes d'âge et un traitement à long terme de la toxicomanie. On devrait envisager pour les jeunes femmes autochtones le recours aux modèles de guérison traditionnels ainsi qu'à d'autres modèles.

Services à Montréal

Logement

En raison de leur vulnérabilité et de leur victimisation, il est indispensable d'offrir aux jeunes femmes sans abri un hébergement sûr et protégé. Par exemple, les maisons de chambres mixtes gérées par un gros organisme à but non lucratif se sont révélées mal adaptées aux femmes, qui s'y sentent harcelées et finissent souvent par s'en aller et retourner dans les refuges. On devrait disposer de refuges et de logements réservés aux femmes.

Il faut des refuges et des logements de transition pour les « plus jeunes ». Les besoins de services des jeunes de 17 ans peuvent être fort différents de ceux des jeunes de 23 ans. On devrait élaborer des modèles de logement collectif pour les jeunes.

Amélioration du financement des services

Les ratios entre les prestataires de services et les clientes et clients ainsi que le roulement du personnel sont trop élevés dans les services actuels. Les organismes ont besoin de financement de base stable pour répondre aux besoins complexes et être en mesure d'établir des réseaux et

de planifier des améliorations aux programmes et aux services en fonction des besoins des jeunes.

Centres de services

Il faut mettre sur pied des centres de services qui offrent un certain nombre de services, tels que des soins médicaux de base et des services de consultation pour servir les jeunes femmes qui évitent les services plus traditionnels destinés aux jeunes et aux sans-abri.

Prévention primaire

En effectuant davantage de prévention auprès des familles et des jeunes à risque, on pourrait mettre en place de manière plus efficace les éléments fondamentaux d'une solution à l'itinérance des jeunes.

Renforcer les services communautaires existants. Investir dans les écoles et offrir un soutien aux familles en difficulté. [Traduction]

Recommandations en matière de programmes et de politiques

Pour prévenir l'itinérance, il est nécessaire d'adopter des politiques qui portent sur les fondements structurels de la pauvreté. Toutefois, il existe un certain niveau d'itinérance même dans les pays qui mettent en place des programmes exhaustifs d'aide sociale. Outre l'offre de logements abordables en quantité suffisante, qui est le premier impératif, il faut d'autres stratégies pour s'attaquer au caractère complexe et hétérogène de l'itinérance. Il faut aller au-delà des sphères de politique traditionnelles pour élaborer des politiques qui offriront à la fois des logements et du soutien financier et social (Avramov 1999b).

Tout programme général de prévention primaire de nature à atténuer la pauvreté et à améliorer l'abordabilité du logement, l'admissibilité à l'assurance-emploi, les possibilités d'emploi pour les jeunes, les programmes de lutte contre la violence et les services de soutien aux victimes, ainsi que le soutien au développement des jeunes et des familles ayant des enfants, est hautement désirable. Des programmes de ce genre réduiraient sans aucun doute le nombre de jeunes femmes à risque d'itinérance et aideraient celles qui deviennent des sans-abri. Bien que de tels programmes coûtent cher, l'économie va beaucoup mieux qu'au début des années 1990, lorsque les administrations de niveau supérieur avaient multiplié les compressions budgétaires.

Le gouvernement fédéral consacre 1,9 milliard de dollars par année aux suppléments de loyer pour les ménages habitant dans des logements à but lucratif ou à but non lucratif qui ne peuvent pas payer les prix du marché. Pour de nombreuses personnes, il s'agit là d'un tampon indispensable contre l'itinérance. Des groupes de défense des droits ont demandé qu'on double le montant de ces dépenses afin d'offrir de nouveaux logements sociaux pour répondre à la crise croissante du logement. (On parle alors de la solution du 1 % puisqu'elle représente 1 % du total du budget). Dans le même ordre d'idées, l'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral qu'avait proposée le Centre canadien de politiques alternatives prévoyait 1,6 milliard de dollars de plus pour le logement social. Le centre demandait au gouvernement fédéral de jouer de nouveau un rôle de chef de file en facilitant la création de logements

abordables à but non lucratif en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux (CCPA 2000).

Gouvernement du Canada

- Financer une initiative multisectorielle gérée par les administrations municipales pour créer des logements de transition et des logements supervisés pour les jeunes, avec des sources de financement de contrepartie ou de financement intégré pour les immobilisations et les frais de fonctionnement, et un financement permanent pour les services de soutien, l'administration et l'évaluation des programmes. Élaborer une série d'options en matière de logement de transition et de logement supervisé pour les jeunes sans-abri, y compris des complexes réservés aux femmes, offrant divers niveaux et divers types de services de soutien. Ces initiatives devraient encourager la création de tels complexes ainsi que des programmes d'autoconstruction pour les jeunes.
- Lancer un projet exprès de prévention de l'itinérance chez les jeunes. Certains pays déploient des efforts particuliers pour prévenir et limiter les préjudices causés aux jeunes par l'itinérance. Par exemple, plusieurs initiatives australiennes sont conçues à l'intention des jeunes sans-abri³⁵. Les jeunes femmes devraient avoir des possibilités réelles de participer à la planification et à la prise de décisions.
- Offrir des subventions par unité suffisamment généreuses dans le cadre du nouveau programme de logements locatifs assistés de manière à ce que les jeunes femmes à faible revenu et les mères seules puissent en profiter.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

- Refondre les programmes d'aide sociale pour accorder l'admissibilité aux 16 à 18 ans sans leur imposer des exigences rigoureuses en matière de fréquentation scolaire ou d'emploi, et en les assortissant d'un volet pertinent de promotion des compétences qui permette aux jeunes femmes d'améliorer leurs aptitudes à être parents au lieu (ou en plus) de poursuivre leurs intérêts en matière d'emploi. L'excellent programme de services de garde d'enfants du gouvernement du Québec devrait être imité de sorte que les jeunes mères puissent choisir de manière réaliste de fréquenter l'école ou de travailler.
- Remanier les services de protection de la jeunesse pour assurer la cohérence des politiques et des services partout au pays, réduire la fréquence des changements de logement des jeunes à la charge de l'État et leur permettre de mener une vie plus stable, étendre les services aux jeunes plus âgés et envisager des partenariats avec d'autres organismes de services aux jeunes afin d'offrir des services du genre maisons d'hébergement adaptés de façon à remédier aux restrictions auxquelles sont confrontées actuellement les personnes mineures. Accroître la surveillance des enfants et des jeunes dans les établissements publics et institutionnels tout en assurant un suivi.
- Accroître les prestations d'aide sociale et améliorer les autres mécanismes de soutien pour permettre aux particuliers et aux familles de combler leurs besoins fondamentaux avec dignité et de jouer de manière efficace leur rôle de parent.

- Offrir aux jeunes femmes davantage de possibilités d'emplois non traditionnels et de mécanismes de soutien de l'emploi.
- Évaluer les programmes et les politiques dans le but d'améliorer l'accès aux services de soins de santé mentale et au traitement de l'abus de substances psychoactives chez les jeunes femmes et leur famille.
- On protégerait mieux les jeunes prostituées en accordant un financement général plus généreux aux services dont elles ont besoin plutôt qu'en créant, par voie législative, des mécanismes pour les sauver.

Gouvernement de l'Ontario

- Augmenter le salaire minimum.
- Élaborer de nouveaux programmes, services et stratégies dans les écoles et le système d'éducation, de concert avec les organismes de services sociaux et les services de santé, pour déceler et aider les filles et les jeunes femmes à risque avant qu'elles ne décrochent et pour améliorer l'accès à l'éducation des jeunes femmes sans abri.
- Affecter des fonds supplémentaires à l'accroissement du nombre de refuges pour victimes de violence familiale.
- Revoir les dispositions exécutoires des services de protection de la jeunesse de l'Ontario relatives à la limite d'âge et prévoir des services sous contrat pour les pupilles de l'État jusqu'à l'âge de 21 ans.
- On devrait étendre l'admissibilité à l'aide sociale aux personnes de 16 et 17 ans, accroître l'allocation pour l'hébergement afin de tenir compte du coût des logements et rétablir les prestations d'aide sociale pour le loyer du premier et du dernier mois.
- Accorder un financement supplémentaires et donner une nouvelle orientation aux organismes de protection de la jeunesse afin qu'ils soient plus proactifs, qu'ils interviennent plus tôt et qu'ils offrent plus de ressources aux familles. Il faut retrouver un certain équilibre entre la prévention et la protection. Il faudrait aussi en arriver à une coordination avec les services de refuge pour les jeunes. En outre, on devrait porter à 21 ans l'âge de l'admissibilité pour les jeunes filles et garçons pris en charge par l'État.

Cette étude a soulevé une panoplie de questions sur les services et les politiques concernant les jeunes femmes et l'itinérance. Bon nombre de ces questions demeurent sans réponse et exigent qu'on les approfondisse.

- Quelles sont les expériences de l'itinérance des jeunes femmes?
- Quelle est la probabilité que les jeunes femmes sans abri vivent de nouveau une situation d'itinérance en tant qu'adultes?

- Quels services et interventions sont les plus efficaces pour aider les jeunes femmes sans abri à trouver un logement et à y demeurer?

Plusieurs questions se posent quant aux rapports entre les services de protection de la jeunesse et l'itinérance des jeunes femmes.

- Pourquoi tant d'adolescentes s'éloignent-elles des services de protection de la jeunesse à la première occasion?
- Combien d'entre elles deviennent par la suite des sans-abri?
- Quels changements devrait-on apporter aux programmes pour mieux empêcher les adolescentes d'être laissées à elles-mêmes trop jeunes, sans préparation pour assumer les responsabilités de la vie adulte?
- Faut-il offrir des services de logement connexes pour les jeunes qui cessent d'être à la charge de l'État.

ANNEXE A : RAPPORT DES ÉTUDES DE CAS DE LA SECONDE CATÉGORIE

Les jeunes femmes sans abri à Edmonton

À Edmonton, environ 10 % des sans-abri sont des jeunes de 15 à 18 ans (Edmonton Joint Planning 2000). Bien que les Autochtones ne constituent que 4 % de la population de la ville d'Edmonton (Recensement de 1996), ils représentent environ 40 % du total des sans-abri recensés, et ils sont moins susceptibles d'utiliser les refuges (Edmonton Homelessness 2000). En outre, 7 % des sans-abri appartiennent à une minorité visible.

On rapporte qu'il est très difficile pour les jeunes sans-abri de trouver un logement en raison de la discrimination contre les jeunes et du racisme. Une de nos sources a accompagné un jeune couple autochtone qui s'est vu refuser plus d'une vingtaine d'appartements, bien qu'il ait eu en main l'acompte nécessaire et de bonnes références.

Chez les jeunes Autochtones, l'itinérance consiste souvent à demeurer à tour de rôle dans le logement d'une amie ou d'un ami ou de proches et, à l'occasion, à louer un logement de piètre qualité ou à demeurer dans un centre d'hébergement. Les jeunes femmes ont tendance à avoir des relations en série et à ne rester que quelques jours au même endroit, au gré des relations de passage avec des hommes, bref, à vivre une existence nomade

sans dignité, sans possessions et sans intimité.

De nombreuses jeunes femmes qui ont recours au réseau des refuges trouvent les règlements trop rigides. Une fois qu'elles ont achevé le séjour permis, elles retournent généralement dans la rue. La plupart des sans-abri cherchent un abri d'une forme ou d'une autre, particulièrement durant l'hiver. Selon quelques rapports non confirmés, certains jeunes occupent des immeubles désaffectés. On ne reconnaît pas les besoins et les problèmes des jeunes lesbiennes sans abri et il n'existe aucun service aux Autochtones conçu pour les lesbiennes. Les transgenderistes se heurtent à des problèmes particuliers ainsi qu'à de la discrimination lorsqu'ils cherchent un refuge d'urgence ou un hébergement à long terme.

Certaines jeunes femmes ayant des enfants craignent de se les voir enlever par les responsables de la protection de la jeunesse si elles fréquentent un refuge. Puisqu'il n'y a pas de refuges pour les familles, certaines mères font croire qu'elles viennent d'être violentées pour être admises dans les refuges pour femmes victimes de violence familiale. Les familles sont habituellement séparées : le conjoint se rend dans un refuge pour hommes tandis que la femme et ses enfants sont envoyés dans un refuge pour femmes. Il se peut aussi que les enfants soient confiés à une famille d'accueil. Les familles sont parfois placées dans des motels où on ne leur offre que peu de soutien, si on leur en offre. Le taux de grossesse chez les adolescentes est de 6 % au centre-ville contre 2,6 % dans la région. Les mères ou les parents adolescents risquent fort de devenir itinérants.

Secteurs problèmes

Consommation de drogue

Le crack, la cocaïne, l'ecstasy et la pilule du viol sont bien connus dans la rue. Quelques jeunes inhalent des solvants. On mélange souvent drogue et alcool, ce qui peut se révéler mortel. Les listes d'attente des programmes de traitement de la toxicomanie sont souvent longues, et rares sont les services qui adoptent une approche de réduction des préjudices. Souvent, les jeunes n'achèvent pas le séjour dans les établissements de traitement et peuvent y revenir un certain nombre de fois ou recourir à diverses possibilités de traitement. Il faut des programmes de traitement qui s'adressent expressément aux jeunes femmes s'adonnant à la prostitution, mais de tels programmes n'existent pas.

Prostitution

Les jeunes femmes qui se prostituent consomment généralement des drogues et ont des antécédents d'agression sexuelle. Bien que certaines jeunes femmes travaillent pour un proxénète, beaucoup sont indépendantes. Les femmes de plus de 18 ans sont plus susceptibles de passer par l'entremise d'une agence d'escorte. Une de nos sources a décrit un scénario typique dans lequel une jeune femme fuit la maison ou le foyer d'accueil et aboutit chez des amies qui s'adonnent à la prostitution. Elle se désensibilise graduellement au commerce du sexe, se sent coupable de ne pas verser d'argent au ménage et finit par travailler avec ses amies. Elle se déplace et peut rencontrer des adultes prédateurs qui accueillent les jeunes de la rue. Des exigences de nature sexuelle ou financière l'incitent à continuer de se déplacer. Il arrive que certaines jeunes femmes emménagent avec leur souteneur durant un certain temps. Certains rapports non corroborés font état de jeunes filles séquestrées dans des maisons de prostitution par des gangs. Les proxénètes leur font suivre un circuit allant de Vancouver à Penticton, à Kelowna, à Calgary et à Edmonton pour réduire au minimum leurs contacts avec la police ou quiconque pourrait les aider à quitter le métier. Les jeunes femmes de 14 et 15 ans qui sont arrêtées sont placées dans un foyer d'accueil ou une maison d'hébergement administrée par les services de protection de la jeunesse. Les jeunes femmes de 16 et 17 ans ont plus de choix en matière de logement, bien qu'il soit peu probable qu'une personne souffrant de graves problèmes de toxicomanie puisse trouver un hébergement stable.

Problèmes de santé

Outre le VIH et le sida, l'hépatite C est un problème qui prend rapidement de l'ampleur. Au centre-ville, on diagnostique cette maladie chez de 800 à 900 personnes par année. La plupart ne reviennent jamais pour recevoir des soins de suivi; en outre, elles connaissent mal la maladie. Les sans-abri sont également accablés par une foule d'autres problèmes médicaux tels que des infections non traitées, des problèmes de respiration et de circulation et la grippe.

Les jeunes femmes sont particulièrement à risque de maladies transmises sexuellement et de grossesses précoces. La communauté autochtone accorde une grande valeur au fait d'avoir des enfants, mais de nombreuses jeunes mères n'ont pas le soutien nécessaire et les mères sans abri et leurs bébés sont confrontés à de graves problèmes de santé, tels qu'une alimentation insuffisante.

Santé mentale

Certains prestataires de services ne reconnaissent pas que les drogues ou l'alcool peuvent servir à faire face à la maladie mentale, une stratégie qui peut masquer des problèmes psychiatriques, lesquels apparaissent habituellement au cours de l'adolescence et au début de la vie adulte. La maladie mentale, conjuguée à la toxicomanie, est très difficile à traiter, et peu de services sont offerts à cet égard. Les adultes autochtones qui souffrent de maladies mentales aboutissent souvent en prison. Outre quelques travailleuses et travailleurs autochtones en santé mentale, seuls les services de santé mentale qui s'adressent à l'ensemble de la population sont offerts.

Les taux de dépression et de suicide sont très élevés chez les jeunes sans-abri. Les jeunes Autochtones ont souvent recours à des méthodes telles que la pendaison ou les armes à feu, qui maximisent les morts. Le syndrome d'intoxication foetale à l'alcool est relativement répandu chez les jeunes adultes sans abri, mais peu de services s'adressent à cette population.

Ressources et services

Aide sociale

L'aide sociale (Supports for Independence) n'est pas offerte aux personnes de moins de 18 ans. On invite souvent les jeunes à rentrer dans leur famille à moins qu'il ne s'agisse d'une situation d'agression sexuelle qui appelle des services de protection. Au début des années 1990, un programme exprès aidait les jeunes de 16 à 17 ans à vivre de manière autonome tout en poursuivant leurs études ou en travaillant à temps partiel. Dans le cadre de cette initiative, on payait la chambre et la pension pour aider les jeunes à habiter ailleurs que dans des foyers collectifs ou des familles d'accueil. Le programme a pris fin en 1993, lorsque le gouvernement Klein est arrivé au pouvoir. Certains des jeunes qui se sont vus privés de cette aide seraient passés dans la clandestinité — vivant dans des garages, habitant chez des amies ou amis ou survivant dans la rue. Un grand nombre ont quitté l'école.

Les jeunes de 18 à 24 ans doivent franchir d'importants obstacles pour obtenir de l'aide sociale à moins qu'ils ne souffrent d'un problème médical. Les jeunes seuls sont incités à trouver un emploi peu importe leur situation. Par conséquent, un bon nombre de sans-abri n'ont aucun revenu et sont forcés de vivre en nomades séjournent tantôt chez une amie ou un ami, tantôt chez des proches, tantôt dans un refuge. Les jeunes mères peuvent rester au foyer avec un nouveau-né durant six mois et recevoir de l'aide sociale, après quoi le gouvernement exerce des pressions pour qu'elles retournent au travail ou fréquentent l'école.

Éducation

Deux écoles alternatives du centre-ville répondent aux besoins des jeunes sans-abri. Les élèves des deux sexes bénéficient d'un programme sur mesure et peuvent suivre aussi peu qu'un seul cours. Certains réintègrent le réseau public ordinaire tandis que d'autres demeurent dans le système alternatif jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ces écoles offrent de la stabilité dans un contexte familial et social par ailleurs changeant et déstabilisant. La participation au programme scolaire améliore l'estime de soi. Les élèves de 16 à 18 ans n'ont pas accès au programme de soutien du revenu à moins que leur tuteur ou tuteuse signe un affidavit attestant son incapacité de subvenir aux besoins de sa ou son pupille, et que les responsables de la protection de la jeunesse acceptent de fournir un soutien financier.

Refuge et logement d'urgence

On dénombre 68 lits d'urgence pour les jeunes de 12 à 24 ans et 56 lits de transition. Tous les refuges d'urgence, y compris ceux qui s'adressent aux femmes et aux jeunes, sont habituellement pleins. Il faudrait au moins 25 autres lits pour les jeunes dans les refuges, et 15 lits pour les jeunes travailleuses et travailleurs du sexe et les jeunes transgenreistes. Il faudrait aussi 50 unités supplémentaires de logement de transition — 15 réservées aux jeunes Autochtones et 10 aux jeunes femmes enceintes (Edmonton Joint Planning 2000).

L'Inner City Youth Housing Program gère six maisons qui accueillent un total de 27 jeunes de 12 à 18 ans. Trois des maisons n'offrent que de courts séjours. Deux lits sont réservés aux jeunes qui s'adonnent à la prostitution. Une autre maison, Tessa's Place, a des règles de base (pas de sexe, de drogue ni d'alcool dans la maison, et les pensionnaires doivent téléphoner s'ils ne rentrent pas), que les jeunes de la rue trouvent plus accueillantes. De nombreux prestataires de services ont insisté sur le besoin d'un plus grand nombre de maisons comme Tessa's.

Edmonton connaît actuellement un boom économique. Les gens affluent vers la ville et l'on démolit les maisons de chambres. Le taux d'inoccupation est passé de 10 % en 1995 à 1,9 % en 1998 et, si l'on en croit les prévisions, il demeurera faible. Certaines demandeuses et certains demandeurs doivent parfois verser un acompte de 50 \$ ainsi que le loyer des premier et dernier mois (ou encore un dépôt de garantie); cependant, les services sociaux ne versent pas d'argent pour ces dépôts. Les prestations d'aide sociale ne suffisent pas à payer les loyers exigés sur le marché, y compris ceux des maisons de chambres. Il arrive que des familles nombreuses attendent de une à trois années pour obtenir un logement subventionné (Edmonton Joint Planning 2000).

Les collectivités autochtones ont souvent recours aux modèles de comportement ou au mentorat pour aider les jeunes familles. L'expression « aidante ou aidant naturel » désigne une personne de la collectivité qui accepte de fournir un repas, un divan pour la nuit ou un hébergement à plus long terme. Cependant, si les aidantes et les aidants naturels reçoivent de l'aide sociale, ils peuvent se voir retirer leurs prestations pour avoir hébergé quelqu'un d'autre. Une de nos sources a dit qu'elle recevait parfois de jeunes couples afin de leur servir de modèle de comportement.

C'est comme ça que vit une famille autochtone saine. [Traduction]

Malgré la violation des « limites » telles que comprises par le travail social traditionnel, cette personne estime que les services sociaux devraient offrir plus d'appui aux collectivités autochtones pour favoriser les relations avec des aidantes et des aidants naturels.

Services de soutien

Plusieurs organismes du centre-ville offrent un certain nombre de services de soutien aux sans-abri. Bon nombre de ces services, y compris des programmes de santé mentale, des échanges de seringues, des services d'approche, des haltes-accueils et des services d'alimentation sont organisés en fonction de la collectivité autochtone.

Stratégies de réduction des préjudices

Bien que plusieurs de nos sources d'information croyaient que les services devraient être axés davantage sur la réduction des préjudices, d'autres différaient d'opinion et exigeaient que leurs clientes et clients soient « rétablis ». La rigueur des règlements dans certains refuges a incité certaines personnes à retourner dans la rue, où elles risquent de retomber dans l'abus de substances psychoactives et dans la prostitution. Bien que le gouvernement de l'Alberta soutienne jusqu'à un certain point l'approche de réduction des préjudices, certaines de nos sources d'information souhaitaient que cette approche soit officiellement adoptée.

Les personnes incarcérées ne peuvent pas présenter de demande d'aide sociale avant leur libération, après laquelle il y a habituellement un délai de deux à six semaines avant qu'elles reçoivent la première prestation. Souvent, les femmes vont directement de la prison à un foyer, où elles risquent de recommencer à consommer de la drogue.

Un organisme (Streetworks) offre un programme d'échange de seringues et des soins médicaux gratuits aux personnes qui vivent dans la rue, ainsi qu'un programme d'éducation et d'amélioration de la santé des consommatrices et consommateurs de drogues intraveineuses. Certaines jeunes femmes qui croient consommer de la drogue en toute sécurité connaissent très mal leur corps. Par exemple, elles peuvent avoir certaines connaissances relatives à la transmission du sida, mais peu de renseignements sur les autres maladies transmises sexuellement. Ou encore elles utilisent des condoms avec les clients, mais non avec leur souteneur.

Lacunes cernées dans les services

Il existe un manque criant de logements de transition et de logements à long terme pour les jeunes sans-abri. Une récente évaluation a permis de constater que la ville a besoin de 5 000 unités supplémentaires de logement abordable, ainsi que d'un éventail de logements d'urgence, de transition et à long terme supervisés et de services de soutien adaptés aux diverses cultures (Edmonton Joint Planning 2000). Il importe de s'attaquer aux problèmes de logement, d'itinérance et de santé de manière intégrée et d'adopter, dans l'élaboration des solutions, une vision holistique du « chez soi » adaptée aux différences culturelles (Native Counselling 2000).

Il faut des modèles de traitement fondés sur la réduction des préjudices, pour les jeunes toxicomanes, ainsi qu'un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs des services d'approche en santé mentale.

Services innovateurs

Le Bissell Centre offre plusieurs services auxquels font appel les jeunes mères sans abri ou à risque : des séances sur l'art d'être parent et sur la guérison, lesquelles sont fondées sur les pratiques autochtones traditionnelles; des services de garde d'urgence sans frais pour les jeunes mères ayant des enfants de moins de six ans (pour jusqu'à six jours ou plus par mois), et un programme de prévention du syndrome d'intoxication foetale à l'alcool, mis en oeuvre par des travailleuses et travailleurs s'occupant de la défense des droits des familles.

Une femme dont l'enfant souffre du syndrome d'intoxication foetale à l'alcool est fort susceptible de transmettre ce syndrome à ses futurs enfants; la plupart de ces enfants se retrouvent alors à la charge des services de protection de la jeunesse. Le programme aide les femmes à s'abstenir de consommer ou à restreindre leur consommation durant la grossesse ou encore à prévenir la grossesse pendant qu'elles boivent. La plupart des femmes qui font appel à ce service sont âgées de moins de 24 ans et d'ascendance autochtone. Les travailleuses et travailleurs s'occupant de la défense des droits des familles offrent des cours de cuisine et des repas nourrissants aux femmes, et sont en mesure de leur dispenser des services individuels 24 heures sur 24. Les jeunes femmes participant à ce programme ont donné naissance à des enfants qui n'étaient pas atteints du syndrome et ont réussi à les élever.

Protection of Children Involved in Prostitution Act

La loi intitulée *Protection of Children Involved in Prostitution Act* (PCIPA) est entrée en vigueur au début de 1999; il s'agit de la première loi du genre au monde. La loi régit les services des maisons d'hébergement ayant pour but de sauver les jeunes de moins de 18 ans qui se prostituent. Elle prévoit des services spécialisés pour ces enfants et la poursuite des clients et des souteneurs qui en abusent. Les personnes mineures sont présumées être des victimes d'agression sexuelle qui ont besoin de protection. Le fait de percevoir les jeunes femmes qui exercent le commerce du sexe comme des victimes plutôt que comme des criminelles marque un changement considérable par rapport à l'approche antérieure du ministère des Services à l'enfance.

La loi permet à une policière ou à un policier d'arrêter une personne mineure et de l'amener à une maison d'hébergement où on la confinera pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures. L'enfant recevra de la nourriture et un abri et subira une évaluation. On lui offrira des services de consultation et de suivi. Les services sont offerts aux jeunes filles et garçons (et à leur famille) qui choisissent volontairement de mettre un terme à leurs activités de prostitution ainsi qu'à ceux qui ne le veulent pas et qui refusent de faire appel aux programmes de soutien communautaire, et demeurent donc à risque.

Bien que de nombreux prestataires de services sociaux appuient l'initiative de la PCIPA, certains jugent que cette loi viole les droits de la personne. À l'origine, les jeunes qui étaient arrêtés pouvaient être envoyés dans une maison d'hébergement où ils étaient confinés durant 72 heures sans comparaître devant un juge ni être accusés. Un juge d'un tribunal de la famille de Calgary a cerné des problèmes dans la loi, ce qui a engendré un examen par la Cour du Banc de la Reine. Le gouvernement de l'Alberta a déposé une modification à la loi, qui permettra à tous les jeunes d'avoir une audience concernant leur confinement dans les 24 heures suivant leur arrestation. Les jeunes doivent être informés de leur droit de consulter un avocat, mais il leur incombe de demander une révision. La période de temps durant laquelle on pourra garder les jeunes passera de 72 heures à cinq jours, bien qu'une audience du tribunal aura lieu après 72 heures.

Certains prestataires de services croient que cette loi pousse les femmes dans la clandestinité et que le confinement forcé des jeunes ne saurait être justifié. Étant donné que les travailleuses et les travailleurs des services sociaux et des soins de santé sont tenus de

signaler aux autorités toute femme de moins de 18 ans qui s'adonne à la prostitution, les jeunes femmes sont, à juste titre, peu enclines à divulguer ce type d'activité ou tout problème connexe qu'elle peuvent avoir, comme des problèmes avec des souteneurs ou des menaces de membres de gangs. Les proxénètes peuvent refuser de permettre aux jeunes femmes de se prévaloir de certains services ou de consulter des organismes de santé de crainte qu'on dénonce ces dernières aux autorités. Il pourrait s'ensuivre des maladies transmises sexuellement non traitées et des grossesses non désirées. L'obligation de déclarer pourrait compromettre la relation entre les travailleuses et les travailleurs, d'une part, et leur clientèle, d'autre part.

De 1986 à 1999, une maison d'hébergement offrait des services à Edmonton à titre d'établissement bénévole. À l'origine, elle offrait un refuge aux femmes qui témoignaient contre des souteneurs. Depuis l'adoption de la loi, 135 jeunes femmes ont utilisé cette maison, y compris quatre enfants de 12 ans. L'âge moyen des clientes de la maison est de 15 ans et demi, et environ la moitié des adolescentes sont des Autochtones. Certaines jeunes femmes ont demandé à retourner à l'établissement, car il leur offre un abri sûr où se reposer, bien s'alimenter, bâtir tranquillement des relations avec le personnel et envisager des solutions de rechange à la prostitution. Des services de suivi sont offerts, mais seulement pour les filles de moins de 18 ans.

Certaines policières et certains policiers croient que le programme existant a très bien réussi à mettre en rapport des jeunes femmes difficiles à joindre avec des ressources et des programmes, et à les aider graduellement à quitter la rue. Les travailleuses et les travailleurs des services de protection de la jeunesse commencent aussi à cerner plus tôt les problèmes et ont pu empêcher certaines jeunes femmes de se retrouver dans la rue. Les juges qui disaient auparavant que la prostitution était un choix de mode de vie doivent maintenant considérer la prostitution des femmes de moins de 18 ans comme de l'exploitation des enfants. Avant l'adoption de la nouvelle loi, selon une de nos sources, on voyait tous les soirs une ou deux femmes de moins de 18 ans « faire la rue ». Maintenant, il arrive qu'on n'en voie aucune durant une semaine.

Certaines sources ont mentionné le besoin d'un établissement résidentiel qui ferait le pont entre un environnement supervisé ou sûr et un placement communautaire. Cet établissement mettrait l'accent sur les besoins et les problèmes des jeunes femmes qui ont exercé le commerce du sexe, tels que la toxicomanie, la violence des souteneurs et les agressions sexuelles antérieures.

Les jeunes femmes sans abri à Winnipeg

À la différence des autres grandes villes canadiennes, Winnipeg ne souffre pas d'une grave pénurie de logements et il y est plus facile de trouver à se loger bien que les logements soient souvent de qualité médiocre. Une bonne partie du parc de logements existant est en piteux état, et l'on trouve des immeubles désaffectés et aux ouvertures condamnées dans certains quartiers du centre-ville.

L'itinérance des jeunes est caractérisée par de courts séjours chez des proches et des amies ou amis, et le recours aux refuges. Dans certains cas, ce profil comporte des séjours dans des foyers collectifs ou en prison. Les jeunes Blancs sont plus susceptibles d'utiliser les refuges que les jeunes Autochtones. Quelques-uns dorment dans les parcs durant l'été (« camping urbain ») et vont passer l'hiver en Colombie-Britannique. Certaines jeunes lesbiennes se retrouvent dans la rue après avoir affirmé leur identité sexuelle et avoir été rejetées par leur famille.

Bien que certains jeunes de l'Asie et des Antilles soient sans abri, ainsi que des jeunes d'autres groupes minoritaires, la plupart des jeunes sans-abri sont autochtones ou blancs. Un nombre disproportionné sont des femmes autochtones³⁶. Bon nombre des jeunes femmes sans abri ont des enfants en bas âge. Si elles souffrent de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, on leur enlève leur bébé. Certaines jeunes femmes enceintes et jeunes mères demeurent avec leurs parents ou séjournent à tour de rôle chez divers membres de la famille en raison d'un manque de possibilités de logement.

Certaines jeunes femmes déménagent à Winnipeg pour fuir les mauvais traitements dans les réserves. Il leur arrive d'éprouver des problèmes particuliers d'adaptation à la vie citadine et elles sont facilement exploitées par des gangs ou des proxénètes, en partie en raison de leur manque de connaissances des ressources et des services qui leur sont offerts. Étant donné que le financement des réserves est fonction du nombre de personnes qui y habitent, les chefs et les conseils autochtones mettent souvent des bâtons dans les roues des jeunes femmes qui ont quitté un conjoint ou un époux violent et qui veulent amener leurs enfants hors de la réserve. Il faut souvent revendiquer pour aider les femmes à recouvrer la garde de leurs enfants et à se réinstaller dans un milieu urbain.

Il arrive assez souvent que les jeunes femmes sans abri soient dans une relation violente ou en ait connu une, ou qu'elles aient des antécédents de violence subie dans leur enfance. Une source a décrit la dégradation des conditions de vie comme une « consolidation du désespoir » en raison de l'accroissement de la pauvreté, de l'aggravation de la toxicomanie, de l'augmentation du nombre de grossesses, de l'accroissement de la prostitution, des cas plus fréquents d'agression physique, et de la détérioration générale de la santé et du mode de vie. Ces dernières années, un accroissement considérable des activités des gangs a exacerbé cette situation.

Secteurs problèmes

Consommation de drogue

Le crack, la marijuana et l'ecstasy sont les drogues les plus souvent utilisées. Certaines jeunes femmes consomment aussi des médicaments d'ordonnance ou des « cocktails » de divers types, et utilisent parfois un mélange de drogues et d'alcool. Il n'est pas inhabituel, lorsque les jeunes reviennent dans leur collectivité après avoir terminé un programme de traitement, qu'ils renouent avec leurs pairs toxicomanes et qu'ils recommencent à consommer. Il n'existe pas de centres de traitement pour les quelques jeunes qui abusent des solvants.

Prostitution

Plusieurs organismes interviennent auprès des jeunes femmes qui exercent le commerce du sexe. On rapporte que ce travail est devenu plus clandestin, particulièrement dans le cas des très jeunes femmes. Des gangs très bien organisés exercent leurs activités à partir des hôtels, à l'aide de téléphones cellulaires et de téléavertisseurs, pour mettre en rapport les travailleuses ou les travailleurs du sexe et la clientèle. Les travailleuses et les travailleurs des services d'approche ont de plus en plus de difficulté à rejoindre les très jeunes femmes qui exercent le commerce du sexe, en partie parce que ces femmes craignent des représailles, contre elles ou leur famille, si elles tentent de rompre leurs liens avec les gangs.

Problèmes de santé

On a observé un accroissement de l'hépatite C et de l'hépatite D ainsi que du sida chez les sans-abri. Chez les jeunes femmes, l'automutilation et les troubles de l'alimentation sont fréquents. Il est difficile pour les jeunes sans-abri de s'alimenter d'une façon convenable. Ils ont tendance à éviter les soupes populaires où les adultes, y compris ceux qui ont des problèmes de santé mentale, sont parfois perturbés par l'apparition et le comportement des jeunes (et vice-versa).

Santé mentale

Les problèmes de santé mentale et de toxicomanie sont très répandus et semblent augmenter. Les taux de dépression, de faible estime de soi et de suicide sont anormalement élevés chez les jeunes femmes autochtones, particulièrement celles qui vivent des relations de violence dans les réserves, sans soutien ni aide. Les intervenantes et les intervenants en santé mentale traitent un grand nombre de cas, et il faut davantage de services.

Ressources et services

Aide sociale

Le Manitoba offre un soutien du revenu aux jeunes de 16 à 18 ans uniquement lorsqu'une tutrice ou un tuteur refuse d'héberger la jeune personne et de subvenir à ses besoins. Les Child and Family Services doivent approuver les conditions de logement de rechange. Lorsque le personnel de l'organisme intervient au nom des enfants, il parvient habituellement à obtenir de l'aide sociale.

Éducation

Quelques écoles tentent d'intégrer les jeunes sans-abri dans le système scolaire ordinaire et de leur apporter un soutien. À l'Argyle Alternative School, les élèves progressent à leur propre rythme et la fréquentation n'est pas obligatoire. Bon nombre des élèves des deux sexes consomment de la drogue (ou en ont consommé) ou se prostituent (ou se sont prostitués); ils se sont souvent enfuis de familles d'accueil ou de foyers collectifs. Certains souffrent aussi de troubles mentaux. On offre des petits déjeuners gratuits et des repas du midi subventionnés ainsi que des subventions au transport en commun pour encourager les jeunes pauvres et sans abri à fréquenter l'école. Environ le cinquième des élèves sont sans abri.

Le projet Youth Builders a permis aux jeunes de la rue de participer à la rénovation d'une grande maison qui servira à héberger les jeunes sans-abri fréquentant le Gordon Bell High

School. Les jeunes qui ne fréquentent pas l'école et qui sont sans emploi depuis plus d'une année, ou qui sont sans abri ou risquent de le devenir, sont admissibles au programme, lequel accorde 10 heures de formation scolaire par semaine ainsi qu'une formation sur place aux métiers de la construction. Trois diplômés de la première année du programme agiront comme chefs d'équipe pour le deuxième groupe de jeunes qui participeront à la rénovation de trois autres maisons.

Refuges d'urgence et logement

Environ la moitié des pensionnaires d'Ikwe-widdjiitiwin, qui offre un refuge d'urgence aux femmes vivant des situations de violence, ont moins de 25 ans. Beaucoup viennent des réserves et ont besoin d'orientation pour vivre en ville. Des logements de transition sont offerts par l'entremise du Native Women's Transition Centre, mais la liste d'attente est longue. Les femmes qui déménagent dans un logement de transition peuvent souvent être réunies avec leurs enfants. Toutefois, plus les enfants demeurent longtemps à la charge de l'État, plus il est difficile pour les mères d'en recouvrer la garde. La plupart des organismes de services entretiennent des relations de travail positives avec les Child and Family Services, l'organisme provincial chargé de la protection de la jeunesse, qui accepte en général leurs recommandations.

Bien que la pénurie de logements à Winnipeg ne soit pas aussi grave que dans d'autres grandes villes, les bénéficiaires de l'aide sociale sont forcés d'occuper les logements les plus insalubres, inadéquats et vieux, parfois situés dans des zones dangereuses. Exception faite des personnes handicapées, les personnes seules n'ont pas droit aux logements subventionnés. Il est très difficile pour les jeunes femmes qui ont une famille nombreuse de trouver un logement, que ce soit dans le secteur privé ou social.

Services de soutien

Il existe un certain nombre de services de porte ouverte, de consultation et d'approche pour les jeunes. Certaines églises administrent des haltes-accueils et des banques d'alimentation. Les McDonald Youth Services tiennent un refuge et mettent en oeuvre des programmes non résidentiels à l'intention d'environ 1 400 jeunes par année. Le North End Women's Resource Centre offre des programmes sur la gestion de la colère, le rôle parental et le deuil, ainsi qu'un programme de survie pour les femmes qui mettent fin à des relations de violence. Certains services s'adressent expressément aux jeunes Autochtones. Les organismes qui s'adressent à l'ensemble de la population sont plus susceptibles de voir des jeunes Autochtones qui ont rompu les liens avec leur culture.

La Rossbrook House offre aux jeunes une halte-accueil unique, qui est ouverte toute la nuit, y compris les fins de semaine et les jours fériés. On y offre des cours de niveaux élémentaire et secondaire aux jeunes de la rue, ainsi qu'un programme après les heures de classe et à l'heure du repas du soir. Dans la soirée, on reconduit les plus jeunes enfants à la maison pour s'assurer qu'ils rentrent en toute sécurité et qu'il y a quelqu'un pour s'occuper d'eux. On encourage le mentorat entre les jeunes, et des personnes qui ont déjà utilisé les services sont embauchées pour travailler au centre.

Stratégies de réduction des préjudices

De nombreux services ont adopté une approche de réduction des préjudices, particulièrement les services qui s'adressent aux jeunes Autochtones. Toutefois, certains programmes de lutte contre la toxicomanie appliquent encore le modèle de l'abstinence. Peu de programmes de traitement sont efficaces auprès des personnes qui souffrent à la fois de problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Un programme de prévention du syndrome d'intoxication foetale à l'alcool (semblable à celui mis en place à Edmonton) est offert à partir du Mt. Carmel Hospital. Il n'y a toutefois pas de programmes qui s'adressent exclusivement aux femmes toxicomanes enceintes. Certains organismes du centre-ville collaborent avec la police à l'élaboration d'approches de réduction des préjudices pour les personnes de la rue.

Lacunes cernées dans les services

- Refuges pour les jeunes ouverts 24 heures sur 24;
- Logements de transition et services pour les jeunes femmes autochtones nouvellement arrivées dans la ville;
- Traitement de la toxicomanie adapté à la culture et mettant l'accent sur la réduction des préjudices;
- Traitement de la dépendance aux solvants;
- Établissements de désintoxication réservés aux jeunes;
- Davantage de services de santé mentale.

Services innovateurs

Transitional Education and Resources for Females (TERF) est un programme qui s'adresse aux jeunes femmes (de 14 ans et plus) qui ont été exploitées sexuellement par l'entremise de la prostitution et qui opèrent une transition de la vie dans la rue à la vie dans la collectivité. TERF tient compte des expériences de vie des femmes, telles que la violence physique et sexuelle (à la fois dans la famille et dans la rue), la consommation de drogues et les problèmes de santé. On adopte une approche holistique pour tirer parti des points forts existants en combinant le travail scolaire, les études culturelles et le développement des aptitudes à la communication. Le programme permet aux jeunes femmes d'obtenir leur diplôme de 12^e année. On prévoit offrir des services de garde d'enfants mais, entre-temps le personnel continue d'aider les femmes à trouver des places en garderie pour leurs enfants. En plus de poursuivre leurs études, les utilisatrices du programme ont pu améliorer leurs compétences parentales. Le programme a récemment commencé à accueillir les transgenreistes.

Les McDonald Youth Services, qui administrent un service de consultation directe, un programme d'approche dans la rue et un refuge, sont en train de produire un dépliant sur l'automutilation. Certaines jeunes femmes se taillent les poignets, se brûlent avec des cigarettes ou pratiquent d'autres formes d'automutilation, une pratique reliée aux agressions physiques ou sexuelles subies dans l'enfance. Bien que des ressources aient été mises en place pour lutter contre les troubles de l'alimentation, rares sont les endroits où les femmes peuvent recevoir des renseignements au sujet d'autres formes d'automutilation et élaborer des stratégies pour les éviter.

Loi sur la mendicité

Les avis étaient partagés chez les prestataires de services lorsque le Manitoba a adopté une loi interdisant les squeegees, il y a quelques années. Ces jeunes sont alors partis pour Calgary ou d'autres villes ou se sont dispersés. Dans le cas des quelques rares squeegees qui restent, l'application de la loi par la police est quelque peu arbitraire ou varie selon le quartier. La plupart des squeegees sont blancs et ont tendance à exercer leurs activités dans Osborne Village ou dans les quartiers les plus chics de la ville. Un nouveau groupe appelé « *flaggers* » — des personnes qui demandent de l'argent lorsque les véhicules sont arrêtés aux intersections — a vu le jour.

Les jeunes femmes sans abri à Halifax

Les jeunes femmes sans abri à Halifax ont tendance à demeurer dans des centres d'hébergement ou à dormir chez des amies ou amis à tour de rôle et couchent rarement à la dure. Environ la moitié des pensionnaires de l'Adsum House, un refuge pour les femmes et les enfants sans abri, sont des jeunes. On estime que chaque nuit, de 200 à 300 personnes sont sans abri à Halifax, mais on ne connaît pas leur âge. Comme dans les autres grandes villes, il y a quelques squats où les jeunes se réfugient durant un certain temps. D'autres trouvent refuge dans les beigneries ouvertes toute la nuit ou dans des fumeries de crack, et certaines jeunes femmes échangent des faveurs sexuelles contre un endroit où dormir. Les prestataires de services ont remarqué un accroissement du nombre de jeunes sans-abri ces dernières années.

Certaines personnes sans abri viennent des régions rurales et d'autres arrivent de Montréal, de Toronto ou de Vancouver en quête d'une plus petite collectivité. Bien qu'Halifax ait interdit les squeegees, il existe un groupe migrant de ces jeunes qui fréquentent les milieux des punks ou des grunges et qui font la navette entre Toronto et Halifax.

On estime que 95 % des jeunes sans-abri à Halifax sont blancs (ce qui reflète la composition ethn raciale de la ville), bien que quelques jeunes femmes d'ascendance africaine, immigrantes ou autochtones, utilisent les refuges d'urgence pour femmes³⁷. Comme dans les autres villes, les jeunes Autochtones ont tendance à demeurer chez des amies ou amis ou des proches plutôt que d'utiliser le réseau de refuges.

Certaines jeunes lesbiennes et bisexuelles, particulièrement celles des milieux ruraux, déménagent à Halifax pour échapper à la censure de leur collectivité ou pour avoir accès aux services qui s'adressent aux lesbiennes, aux gais et aux jeunes. Des milieux scolaires intolérants incitent certaines lesbiennes à décrocher.

Secteurs problèmes

Toxicomanie

On dit que le crack est un problème de plus en plus aigu à Halifax. On consomme aussi de la marijuana, de l'acide, de l'ecstasy, de l'héroïne et des médicaments d'ordonnance. Aucun programme de traitement résidentiel ne s'adresse expressément aux femmes, et celles qui recherchent un tel programme doivent se rendre au Cap-Breton, où l'on trouve un établissement, ou encore dans une autre province. La seule clinique de traitement de la

toxicomanie pour les jeunes de 19 ans ou moins se trouve sur le terrain d'un hôpital psychiatrique à Dartmouth, mais sa distance et la honte attachée à un établissement psychiatrique réduisent son accessibilité.

Prostitution

La prostitution et le commerce des drogues vont souvent de pair, mais les activités se sont déplacées à mesure que de plus en plus de prostituées transféraient leurs activités à l'intérieur et utilisaient des téléavertisseurs et des téléphones cellulaires. Halifax a un programme de déjudiciarisation pour les prostituées et les clients. Les femmes peuvent opter pour ce programme et éviter d'être accusées si elles assistent à une séance d'une journée à laquelle participent des personnes-ressources qui viennent des cliniques de santé, des programmes de lutte contre la toxicomanie et des programmes d'éducation alternative, et qui aident les femmes à s'adresser à ces services. Stepping Stone offre une halte-accueil, des services d'aiguillage, de consultation et de défense des droits, ainsi qu'une banque d'alimentation aux jeunes et aux femmes qui s'adonnent à la prostitution. Sa clientèle est constituée, pour environ 15 %, de femmes de moins de 24 ans. On a observé, entre autres, un changement, ces dernières années, à savoir qu'il y a plus de jeunes femmes dans la rue et plus de consommatrices de drogues injectables. La plupart de ces jeunes femmes ont une dépendance (70 % à la cocaïne) et ont fui des familles perturbées ou un foyer d'accueil, attirées tout d'abord par ce qu'elles croyaient être l'éclat et l'argent associés au commerce du sexe.

Problèmes de santé

Comme dans les autres villes enquêtées, l'hépatite C et l'infection au VIH augmentent, tout comme la chlamydia. La malnutrition et la gale sont également fréquentes chez les jeunes de la rue. Certaines jeunes sans-abri pratiquent certaines formes d'automutilation, allant de la taillade aux troubles de l'alimentation.

Problèmes de santé mentale

Bon nombre de jeunes femmes qui fréquentent Adsum House, un refuge pour femmes, souffrent de troubles mentaux et ont besoin d'un logement supervisé (pour lequel la liste d'attente est longue). Certains programmes de logement exigent que leurs pensionnaires fréquentent l'école ou exercent une activité de rechange acceptable; or, de nombreuses jeunes femmes sont incapables de satisfaire à de telles conditions. La très grande majorité des jeunes femmes qui fréquentent les refuges ont été traumatisées par les agressions. Le stress post-traumatique créé par des agressions antérieures est chose courante, mais les thérapies à long terme pour régler ces problèmes sont souvent inaccessibles en raison de la longueur des listes d'attente ou des prix. De 1996 à 1998, 11 femmes qui avaient fréquenté le refuge et qui essayaient de se rétablir dans la collectivité se sont suicidées ou ont été assassinées.

Ressources et services

Aide sociale

Les jeunes, filles et garçons, ne sont pas admissibles à l'aide sociale avant l'âge de 19 ans. Certains d'entre eux essaient de trouver du travail et de s'associer à une personne plus âgée pour obtenir un logement. Les prestations de logement pour une personne seule sont de 217 \$, mais on ne peut rien trouver sur le marché privé pour un tel montant. Les chambres se louent

habituellement 400 \$. En conséquence, les jeunes qui reçoivent de l'aide sociale doivent partager leur logement, habiter des logements insalubres ou habiter dans des quartiers où se pratique activement le commerce des drogues.

Éducation

La plupart des jeunes sans-abri ont quitté le réseau scolaire, mais certains programmes les encouragent à y retourner. La Phoenix House a un centre d'apprentissage et d'emploi qui offre une préparation à la vie quotidienne, une formation à l'informatique, une préparation à l'emploi, ainsi qu'une certaine formation scolaire. Le nouveau Shelter for Learning offre un programme aux jeunes Autochtones de 19 à 30 ans.

Refuges d'urgence et logement

Il n'y a pas de refuges pour jeunes à Halifax, mais les jeunes femmes peuvent s'adresser à la Adsum House ou à la YWCA. Adsum a 15 unités de logement de transition où les femmes peuvent habiter au plus une année tandis que la Phoenix House offre un hébergement collectif ainsi que des appartements supervisés. Shelter for Learning, qui fonctionne de concert avec le Micmac Friendship Centre, a sept lits d'urgence et de transition que les personnes peuvent utiliser durant au plus neuf mois. Il y a de longues listes d'attente pour le logement supervisé à l'intention des femmes souffrant de problèmes de santé mentale, même si l'une des conditions d'admissibilité est la fréquentation de l'école ou une solution de rechange acceptable.

Les loyers ont augmenté considérablement ces dernières années à mesure qu'ont baissé les taux d'inoccupation (de 7,8 % en 1995 à 3,6 % en 1999) en raison de la croissance de la région. Les taux d'inoccupation au centre-ville sont aussi bas que 0,9 % (Community Action 2000). Une bonne partie du parc de chambres est située au cœur du centre-ville et est en très mauvais état.

Des règlements plus rigoureux sur l'exploitation des maisons de chambres et des inspections fréquentes sont nécessaires (PGF-GTA Consultants 2000). Une source s'est dite d'avis que le transport subventionné pour les personnes à faible revenu pourrait rendre le logement plus accessible dans des quartiers plus sûrs de la ville.

Services de soutien

Arc Outreach tente de rejoindre les personnes qui passent entre les mailles du filet, de la sécurité sociale, surtout celles qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. On y reçoit de 30 à 50 jeunes femmes par semaine, dont au moins 85 % ont été agressées physiquement ou sexuellement dans leur enfance. Arc est en train de créer une nouvelle halte-accueil qui ouvrira ses portes à 16 h 30, au moment où les autres services ferment pour la journée.

Stratégies de réduction des préjudices

Il existe plusieurs programmes de jour pour les femmes toxicomanes, mais l'absence de services de garde d'enfants est un obstacle pour certaines d'entre elles. Exodus, un centre pour femmes qui s'occupe des problèmes de toxicomanie et d'agression, prévoit ajouter à son programme de jour un programme résidentiel à plus long terme pour les femmes. Il espère aussi offrir des services de garde aux enfants des pensionnaires. Un autre organisme, Matrix, offre aussi des

programmes de jour aux femmes ayant des problèmes de drogue, d'alcool ou de jeu. Go Girls est un programme de soutien pour les femmes qui quittent la rue.

Lacunes cernées dans les services

- Refuge pour jeunes;
- Services de consultation pour les victimes d'agression sexuelle dans l'enfance;
- Services pour les jeunes souffrant de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie;
- Centre résidentiel pour les femmes toxicomanes;
- Services de garde pour les enfants des jeunes femmes qui fréquentent l'école;
- Programmes de médiation familiale accessibles pour les jeunes qui sont encore à la maison;
- Services d'approche pour les jeunes d'ascendance africaine et les jeunes des communautés d'immigrantes et d'immigrants.

Services innovateurs

La Phoenix House offre un certain nombre de services aux jeunes qui sont sans abri ou risquent de le devenir, y compris une halte-accueil, un foyer collectif de 10 lits, des appartements supervisés, et un centre d'apprentissage et d'emploi. Son programme de suivi offre des services de soutien aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans (les autres programmes interrompent leurs services à 18 ou à 21 ans). L'organisme adopte une approche holistique des besoins des jeunes, qui comprend des services de consultation, des services d'éducation, et des services d'emploi et de logement, offrant ainsi un continuum de services de soutien aux jeunes.

Les jeunes femmes sans abri à St. John's

La population des sans-abri visibles à St. John's est faible mais elle semble être à la hausse. Quelques personnes dorment dans les parcs ou dans leur voiture durant l'été. Il n'y a dans toute la province que quelques refuges et un seul centre de traitement de la toxicomanie (lequel ne s'adresse pas exclusivement aux jeunes). Une source a émis l'hypothèse qu'un centre de traitement pour les jeunes pourrait s'ouvrir à Davis Inlet, au Labrador, en raison du besoin urgent de régler les problèmes de toxicomanie chez les jeunes. Un plus grand nombre de jeunes sont arrivés des régions rurales et du Labrador.

Secteurs problèmes

Consommation de drogue

La consommation de drogues augmente; toutefois, il est très difficile pour les jeunes de recevoir un traitement en résidence sans quitter la province.

Prostitution

Il semble y avoir une augmentation du nombre de jeunes femmes exerçant le commerce du sexe. Après avoir fait la tournée des amies ou amis, certaines jeunes femmes finissent par faire la rue pour subvenir à leurs besoins.

Problèmes de santé

Les jeunes femmes sans abri sont habituellement en mauvaise santé et ont perdu le contact avec leur médecin de famille. Une source a signalé une augmentation de l'incidence d'asthme, peut-être parce que les sans-abri sont plus sujets aux troubles respiratoires en raison de leur exposition aux éléments et du mauvais chauffage des refuges.

Problèmes de santé mentale

De nombreuses femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale ont eu des démêlés avec le système de justice, et certaines se sentent plus en sécurité en prison que dans un hôpital psychiatrique. Il existe des pensions pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, mais elles ne sont pas réglementées et ne conviennent pas aux jeunes.

Ressources et services

Aide sociale

Deux taux de prestation sont offerts aux personnes seules — chambre et pension dans des chambres partagées à 385 \$ par mois et garçonnière (pour une personne) à 635 \$ par mois. On offre habituellement la chambre et pension aux jeunes qui ont de 16 à 19 ans ou qui vivent avec une ou un de leurs proches. Si les organismes interviennent en leur nom, il est possible d'obtenir un taux plus élevé pour les jeunes de 16 ans. Une récente modification à la loi permet aux personnes de 16 à 18 ans de recevoir un soutien du revenu une fois que les autorités de la protection de la jeunesse ont approuvé leur admissibilité.

Éducation

Il y a une longue liste d'attente pour la seule école secondaire alternative. Il en va de même pour les programmes préparatoires à l'emploi.

Refuges d'urgence et logement

Les jeunes femmes de la rue peuvent trouver refuge à l'Armée du salut ou au Naomi Centre. Ce dernier offre un refuge temporaire à huit femmes de 16 à 30 ans.

Il y a une attente de trois à quatre mois pour le logement subventionné par l'entremise de City of St. John's Housing et de Newfoundland and Labrador Housing. L'Emmanuel House loue des immeubles du service de logement municipal et les sous-loue à sa clientèle, à laquelle elle offre des services de soutien à domicile. Les garçonnières sont le type de logement le moins cher offert par le secteur privé, mais elles ne sont pas réglementées et bon nombre sont insalubres. Certaines femmes finissent par retourner dans les refuges, en raison des problèmes de sécurité dans les garçonnières.

Services de soutien

Choices for Youth offre des services de soutien aux jeunes de 16 à 20 ans qui sont des d'anciens pupilles sous tutelle judiciaire. Ce programme a vu le jour il y a 10 ans pour placer les jeunes de la Mt. Cashel School, lors de sa fermeture. Bon nombre des jeunes sont autonomes et reçoivent des services de consultation, d'aiguillage et de préparation à la vie quotidienne. On organise des soupers communautaires une fois ou deux par semaine.

Stratégies de réduction des préjudices

La Naomi House, un refuge pour jeunes femmes de 16 à 30 ans, et l'Emmanuel House (voir ci-dessous) ont adopté une approche de réduction des préjudices. Exception faite du centre de désintoxication, il n'y a aucun centre de traitement de la toxicomanie ou de l'alcoolisme à St. John's. Les femmes de plus de 19 ans sont renvoyées au Humberwood Centre, situé de l'autre côté de l'île, à Cornerbrook. Il n'y a pas d'établissements pour les femmes de moins de 19 ans.

Lacunes cernées dans les services

- Logements pour les jeunes souffrant de troubles mentaux;
- Traitement de la toxicomanie en établissement pour les jeunes de St. John's;
- Services de soutien en matière de logement pour les jeunes de 19 à 21 ans.

Services innovateurs

L'Emmanuel House offre à 14 personnes un programme résidentiel portant sur les problèmes reliés à l'exploitation des enfants, à la toxicomanie, à la santé mentale et aux relations violentes. Ce programme est unique, car il comporte un soutien en résidence et une préparation à la vie quotidienne pour les personnes ayant ce large éventail de problèmes et est adapté à chaque personne. Les personnes souffrant de toxicomanie active sont souvent renvoyées au Humberwood Centre, à Cornerbrook, ou au centre de désintoxication, et ensuite à la Naomi House (le refuge pour femmes) jusqu'à ce que leur état se soit stabilisé et qu'elles puissent revenir au programme.

Les jeunes femmes sans abri à Yellowknife

Les jeunes sans-abri de Yellowknife couchent souvent chez l'un et chez l'autre, restent éveillés toute la nuit dans des cafés, ou dorment sur des grilles à air chaud, dans des cages d'escalier ou dans des entrées de guichets automatiques. Les jeunes femmes échangent aussi des faveurs sexuelles contre de l'hébergement. La consommation de drogue et la grossesse chez les adolescentes sont fréquentes.

En matière de logement, la situation semble pire à Yellowknife que dans la plupart des villes du sud du Canada, et les conditions atmosphériques y sont incontestablement plus rigoureuses. Nos sources nous ont parlé de maisons sans eau courante ni chauffage, de maisons d'une seule pièce où vivent de grandes familles élargies, de parcs de caravanes et de baraques aux limites de la ville, ainsi que de loyers très élevés. Yellowknife connaît actuellement un boom économique en raison de l'expansion de l'extraction des diamants. Par conséquent, on s'attend à ce que les loyers augmentent encore davantage à mesure que le boom continuera. Les jeunes femmes sans abri partagent habituellement un logement avec des amies ou amis ou des membres de leur famille, ou trouvent des hommes qui les hébergeront en échange d'une relation sexuelle.

La très grande majorité des jeunes et des adultes sans abri à Yellowknife sont autochtones³⁸. Nos sources ont fait état d'une série de problèmes qui accroissent l'itinérance chez les

jeunes Autochtones. Les séquelles du régime des pensionnats comprennent une faible estime de soi, la difficulté d'être parent, le manque d'autonomie, le manque d'aptitude à entretenir des relations et l'éloignement de la culture traditionnelle. La collectivité autochtone est aux prises avec des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, de jeu compulsif, de violence familiale et d'exploitation sexuelle des enfants. La plupart des prestataires de services et des parents des familles d'accueil sont blancs, tandis que la clientèle et les enfants pris en charge sont surtout autochtones. Les taux de placement des enfants, filles et garçons, sont très élevés et beaucoup d'entre eux se sauvent de leur famille d'accueil. Le taux d'admission aux soins est exceptionnellement élevé. Soixante-deux pour cent des enfants relevant des services de protection de la jeunesse sont pris en charge dans les Territoires du Nord-Ouest. Le taux est de 6 % en Ontario (Ligue pour le bien-être de l'enfance). Il n'est pas étonnant que la relation entre les services de protection de la jeunesse et la collectivité autochtone se résume souvent à de l'opposition.

Malgré les nombreuses politiques d'action positive, il existe encore une forte discrimination envers les Autochtones. En outre, lorsqu'on adopte des politiques reliées à l'autonomie gouvernementale des Autochtones, elles ont tendance à ne pas tenir compte des différences entre les sexes. Par conséquent, les femmes ne peuvent pas toujours obtenir de l'aide des structures traditionnelles en cas de violence familiale et bon nombre d'entre elles quittent leur collectivité d'origine pour profiter des services de la ville. Bien que la population de Yellowknife ne soit que de 17 000 personnes, cette ville dessert des personnes de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest; ces dernières années, on a assisté à un accroissement de la migration en provenance des petites collectivités. Certaines personnes viennent de collectivités sans alcool, mais finissent par abuser de l'alcool ou des drogues, une fois arrivées dans cette ville. Les personnes qui ne sont pas habituées à un milieu urbain ne sont pas au courant des services disponibles ni des « règles ». (Par exemple, lorsque des personnes des régions périphériques demeurent dans l'appartement d'une ou d'un de leurs proches, ou d'une ou d'un ami en ville, cette personne peut être expulsée pour surpeuplement). Certaines personnes se retrouvent donc dans la rue.

Secteurs problèmes

Consommation de drogue

Bien que l'abus d'alcool soit le problème le plus fréquent chez les jeunes femmes sans abri, celles-ci consomment aussi de la cocaïne, de la marijuana et du haschich. Les gangs importent maintenant les drogues et une source a affirmé que le taux de consommation de cocaïne dans les Territoires du Nord-Ouest est le plus élevé au pays et que le taux de crimes violents y est huit fois plus élevé que la moyenne nationale. Les jeunes, femmes ou hommes, qui fréquentent les centres de traitement de la toxicomanie éprouvent beaucoup de difficultés lorsqu'ils réintègrent la collectivité, et recommencent alors à fréquenter leurs anciennes amies et leurs anciens amis, et leurs lieux de rencontre habituels. Pour certaines personnes, le seul moyen de ne pas retomber dans la toxicomanie est de quitter la collectivité.

Prostitution

Bien qu'il y ait de la prostitution à Yellowknife, les femmes sans abri sont plus susceptibles d'échanger des faveurs sexuelles contre un endroit où habiter.

La violence faite aux femmes et les problèmes de santé

De nombreuses adolescentes sont aux prises avec de la violence au foyer et dans leurs relations. Le taux de grossesse chez les adolescentes des Territoires du Nord-Ouest est de 16 %, soit quatre fois la moyenne nationale (T.N.-O. [s.d.]). De nombreuses jeunes femmes veulent devenir enceintes et leurs pairs les y encouragent. Le taux de maladies transmises sexuellement est également très élevé et le syndrome d'intoxication foetale à l'alcool est fréquent. Il est souvent difficile pour une jeune personne atteinte de ce syndrome d'obtenir des prestations d'aide sociale pour personnes handicapées à moins que la mère reconnaisse avoir trop consommé d'alcool durant sa grossesse.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, on fait état d'un taux d'agression sexuelle huit fois plus élevé que la moyenne nationale. Dans la majorité des cas d'agression sexuelle déclarés, les plaintes ont été portées par des filles âgées de 7 à 18 ans et 29 % des agressions ont été commises par des membres de la famille de la victime (T.N.-O. [s.d.]).

Problèmes de santé mentale

De nombreuses jeunes femmes qui souffrent de troubles mentaux sont également toxicomanes ou alcooliques. L'unique organisme de santé mentale ne reçoit que les personnes qui ont obtenu un diagnostic médical, de sorte que les personnes qui ne veulent pas avoir de rapports avec les services de santé mentale en place ont peu de choix. Il y a très peu de thérapies abordables pour aider les jeunes à faire face aux problèmes d'agression physique ou sexuelle subie dans l'enfance, bien que certains cercles de guérison aient été mis sur pied au sein de la collectivité autochtone.

Ressources et services

Aide sociale

Les personnes de 16 et 17 ans ne sont pas admissibles à l'aide sociale. L'allocation de logement pour les personnes seules est de 450 \$, mais la plupart des chambres se louent de 500 à 600 \$. Il y a un écart du même ordre en ce qui a trait au montant versé aux familles.

Éducation

De nombreux jeunes sans-abri ont quitté l'école ou ne la fréquentent que sporadiquement. Certaines écoles offrent des programmes alternatifs et certaines jeunes femmes trouvent les cours du soir un peu moins officiels et mieux adaptés à leurs besoins.

Refuges et logement

Trois refuges desservent les jeunes femmes, bien que le refuge pour femmes ne compte que sept lits dans un espace très restreint. On dit que les jeunes lesbiennes ne se sentent pas en sécurité ni acceptées lorsqu'elles ont recours aux services pour les femmes qui ont été agressées par des conjoints, bien que la violence dans les relations lesbiennes est un problème dont il faut s'occuper.

L'attente pour obtenir un des logements municipaux non subventionnés est d'environ quatre mois. L'attente pour un logement subventionné est de quelques années. Les locatrices et locateurs du secteur privé ne veulent pas louer aux jeunes de moins de 18 ans, qui n'ont pas

le pouvoir légal de signer un bail. Bien que 65 % de la population des Territoires du Nord-Ouest soit composée de jeunes, le gouvernement n'a pas eu pour priorité d'offrir du logement à ce groupe.

Services de soutien

The Side Door, un service de porte ouverte pour les jeunes, offre l'accès à des ordinateurs, un téléviseur, une table de billard, de la musique et du café. En 2001, la halte-accueil déménagera dans un immeuble où elle pourra rester ouverte toute la nuit. Les jeunes pourront dormir sur place, mais non y habiter. Des conseillères et des conseillers seront disponibles pour parler aux jeunes et les aider à trouver des solutions à leurs problèmes de logement, et à élaborer des plans de réduction des préjudices ou de traitement de la toxicomanie. Le centre s'inscrit dans une stratégie concertée des organismes de services sociaux pour tenir les jeunes à l'écart de la population plus âgée, laquelle connaît un problème d'itinérance chronique.

Le Yellowknife Women's Centre est ouvert 24 heures sur 24; il offre des services de consultation et de défense des droits, des services de soutien, de la nourriture, des douches, une buanderie ainsi qu'un refuge pour sept femmes seules. Le centre offre aux jeunes femmes la possibilité de sortir d'une situation peu sûre à tout moment ou de recevoir des services de soutien, des aliments et un abri sans nécessairement quitter leur foyer. Cela peut être une étape importante dans le règlement des problèmes de violence subie dans les fréquentations ou de la part d'un conjoint ou des parents.

Stratégies de réduction des préjudices

On utilise diverses approches pour régler les problèmes de toxicomanie. Certaines et certains prestataires de services exigent une abstinence totale, qu'il s'agisse de drogue ou d'alcool. D'autres tentent d'offrir une approche de réduction des préjudices plus accueillante. Il existe des services de traitement de la toxicomanie dans la province, mais aucun ne s'adresse expressément aux jeunes.

Lacunes cernées dans les services

- Logements de transition et à long terme pour les jeunes;
- Asile de nuit pour les femmes ayant de graves problèmes de toxicomanie;
- Consultation et thérapie pour les femmes;
- Aide particulière aux femmes qui passent d'un milieu rural à un milieu urbain;
- Normes compatissantes pour les refuges d'urgence.

ANNEXE B : DONNÉES SUR LE LOGEMENT ET LES SERVICES, PAR VILLE

Tableau B1 : Refuges et services de logement pour les jeunes femmes, par ville

Caractéristiques	Toronto n ^{bre}	Vancouver n ^{bre}	Montréal n ^{bre}
Lits dans les refuges, réservés aux jeunes femmes	27	0	0
Lits dans les refuges, pour les jeunes	485	18	67
	3 074	84	209
Lits dans les refuges ³⁹ , pour les femmes (avec ou sans enfants ou conjoint)			
Lits dans les maisons d'hébergement, pour les jeunes ⁴⁰	5	24*	0
Lits de transition pour les jeunes	56	24	83
Unités de logement supervisé réservées aux jeunes	156	17**	0
Unités de transition ou supervisées pour les mères adolescentes	43	0	31
Lits [#] pour le traitement de la toxicomanie chez les jeunes femmes (et les jeunes)	9 (30)	7 (30)	0 (146)

Remarques :

* Dans la région métropolitaine de Vancouver.

** Supported Independent Living Program for Youth, pour les jeunes souffrant de maladie mentale.

Programme de suppléments de loyer.

Le traitement de la toxicomanie intervient après la désintoxication et avant les étapes de la guérison. Les programmes de traitement peuvent être aussi courts que trois semaines, en Ontario, ou aussi longs qu'une année, en Colombie-Britannique.

Tableau B2 : Caractéristiques du marché du logement, par ville

Caractéristiques	Toronto n ^{bre}	Vancouver n ^{bre}	Montréal n ^{bre}
Loyer moyen pour un appartement d'une chambre à coucher en 2000*	830 \$	695 \$	477 \$
Loyer moyen dans une maison de chambres	450 \$	339 \$**	375 \$
Taux d'inoccupation	0,6 %	1,3 %	1,6 % [#]
Nombre de ménages sur la liste d'attente pour un logement social	56 000	8 632 ^{##}	7 948

Remarques :

* Chiffres provenant de la SCHL 1995b, 2000.

** Chiffre provenant de Main and Hastings 2000.

Île de Montréal seulement.

Dans la région métropolitaine de Vancouver (Vallée du bas Fraser).

Tableau B3 : Âge de la majorité, salaire minimum et taux des prestations par province

Caractéristiques	Ontario	Colombie-Britannique	Québec
Âge de la majorité	18*	19	18
Âge pour prévenir les parents ou la tutrice ou le tuteurs	<16	<19	<18
Salaire minimum	6,85 \$	7,60 \$	7,00 \$
Taux de base de l'aide sociale pour une personne seule apte à l'emploi (portion de l'allocation de logement)	520 \$/ 325 \$	510 \$/ 325 \$	502 \$
Taux de base de l'aide sociale pour une mère seule avec un enfant <12 ans (portion de l'allocation de logement)	957 \$/ 511 \$	896 \$/ 520 \$	901 \$**

Remarques :

* Seize ans à des fins de location (droit de signer un contrat).

** Le Québec a un programme distinct d'allocation-logement pour les familles, qui fournit des fonds supplémentaires selon un calcul complexe tenant compte du coût réel du logement, de la taille de la famille, etc.

ANNEXE C : LISTE DES INFORMATRICES ET DES INFORMATEURS, PAR VILLE

Toronto

Karen Arthurton, travailleuse auprès des jeunes, *Youthlink Inner City*
Joyce Bernstein, épidémiologiste, *Department of Public Health*
Sue Bigurdson, directrice exécutive, *Humewood House*
Will Coukell, directeur exécutif, *Horizons for Youth*
Maria Crawford, directrice exécutive, *Eva's Place*
Ruth DaCosta, directrice exécutive, *Covenant House*
Bob Duff, administrateur, *60 Richmond St. Shelter*
Eleanor Edwards, superviseure du centre de ressources, *Evergreen (Yonge Street Mission)*
Irwin Elman, administrateur, *Pape Adolescent Resource Centre (PARC)*
Carlos Francis, coordonnateur, *SWYM Program*
Kim Fraser, directrice, *Stop 86*, et administratrice, *Jessie's Non-Profit Homes*
Kiaras Gharabaghi, directrice des programmes et services, *Eva's Place*
Clayton Greaves, coordonnateur de l'accueil, *Evergreen (Yonge Street Mission)*
Barrie Hannah, directeur exécutif intérimaire, *Second Base Youth Shelter*
Gerri Laford, intervenante en matière de logement, *Native Women's Resource Centre of Toronto*
Darlene Leaver, surintendante des écoles, *Toronto District School Board*
Bruce Leslie, chercheur, *Children's Aid Society of Metropolitan Toronto*
Dennis Metcalfe, agent des programmes et services, *Développement des ressources humaines Canada*
Susan Miner, directrice exécutive, *Street Outreach Services (SOS)*
Nancy Peters, directrice exécutive, *Centre for Women/Massey House*
Sheryl Pollock, Shelter and Housing Services, *Ville de Toronto*
Margarita Quintana, travailleuse des services à l'enfance, *Catholic Children's Aid Society*
Vanessa Russell, enseignante, programme Triangle, *OASIS Alternative High School*
Vicki Sanders, travailleuse d'approche, *Central Neighbourhood House*
Lucy Scanlon, éducatrice, *Beat the Street*
Jamie Toguri, administratrice du programme jeunesse, *Native Child and Family Services*
Anna Travers, directrice de programme, *Shout Clinic*

Vancouver

Jesse Abel, membre du conseil, *Downtown Eastside Women's Centre*
Jerry Adams, directeur exécutif, *Urban Native Youth Association*
Anonyme, *Willingdon Juvenile Detention Centre*
Ann Aram, coordonnatrice, Youth Action Centre, *Downtown Eastside Youth Activity Society*
Rebecca Bateman, membre du conseil, *Bridge Housing Society*
Sandy Cooke, directrice exécutive, *Covenant House*
Lou Desmerais, directrice exécutive, *Vancouver Native Health Society*
Dave Dixon, *Vancouver Police*
Irene Elhaimer, gestionnaire de programme, *Margaret Dixon House (Burnaby)*

Alison Emond, *Nisha Family and Children's Services Society*
 R.J. Evans, travailleuse sociale, Adolescent Street Unit, *ministère des Enfants et des Familles*
 Cynthia Farnsworth, intervenante en liaison, *Peak House Bridging Project*
 Horace Fox, travailleur de maison d'hébergement, *Urban Native Youth Association*
 Cori Kleisinger, intervenante auprès des jeunes, *Urban Native Youth Association*
 Gil Lerat, travailleuse de maison d'hébergement, *Urban Native Youth Association*
 Marilyn Michaud, Career Resource Centre, *Family Services of Greater Vancouver*
 Cheryl Mixon, coordonnatrice, *Family Services of Greater Vancouver*
 Alistair Moes, Street Youth Services, *Family Services of Greater Vancouver*
 Chris Morissy, directrice exécutive, *Powell Place for Women*
 Andrea Myland, travailleuse d'approche auprès des femmes, *Union Gospel Mission Shelter*
 Karen O'Shannacery, directrice exécutive, *Lookout Emergency Shelter*
 Rose Perreault, administratrice, *Scottsdale House (Delta)*
 Raven, coordonnatrice, *Prostitution Alternative Counselling and Education Society*
 Joanna Russell, coordonnatrice du centre, *Women Helping Women in the Downtown Eastside*
 Steve Smith, travailleur d'approche, *Family Services of Greater Vancouver*
 Kathy Stringer, administratrice, *Van City Place for Youth*
 Pat Townsley, coordonnatrice, *Downtown Eastside Youth Activity Society*
 Catherine White, conseillère communautaire, *Downtown South Community Health Centre*

Montréal

Céline Bellot, candidate au doctorat, *Université de Montréal*
 Mark Boutin, *Maison l'Éclaircie*
 Micheline Cyr, *Auberge Madeleine*
 Chantale Demers, *Maison Marguerite*
 Annie Dion, *En Marge*
 Claude Filiatrault, *Antre-temps (Longueuil)*
 Diane Fortin, *Maison de l'Ancre*
 Felicia Katsouros, *Patricia Mackenzie House*
 Maffie Lafleur, *L'Escalier*
 Claudine Laurin, *Bureau de Consultation Jeunesse*
 Phillippe Legault, *Les Centres jeunesse de Montréal*
 Micheline Perrault, *L'Arrêt-Source*
 Ghislain Prud'homme, *Ressources jeunesse Ville Saint-Laurent*
 Sylvie Simard, *Centre le Diapason (Mascouche)*
 Aki Tchitacov, *Le Bon Dieu dans la rue*
 Trish White, *Batshaw Youth Centre*

Edmonton

Tracy Bridges, travailleuse du soutien à la famille, *Boyle Street Community Services Co-op*
 Karen Bruno, travailleuse d'approche auprès des jeunes adultes, *Boyle Street Community Services Co-op*
 Gaye Catherall, agente de programme, Protective Safe House, *Catholic Social Services*
 Michele Deis, chef d'équipe, Protective Safe House, *Catholic Social Services*
 Marilyn Fleger, gestionnaire de programme, *Boyle Street Community Services Co-op*

Gary Gordon, administrateur, *Community Development Branch*
 Jim Gurnett, gestionnaire des services communautaires, *Bissell Centre*
 Kevin Hood, coordonnateur du ministère, *Protection of Children Involved in Prostitution Program, gouvernement de l'Alberta*
 Hope Hunter, directrice exécutive, *Boyle Street Community Services Co-op*
 Sandy Johnson, travailleuse d'approche, *Streetworks*
 Irene Kerr Fitzsimmons, directrice exécutive, *Inner City Youth Housing Project*
 Shirley Maynard, directrice, *Boyle St. Charter School*
 Brian Robertson, escouade mondaine, *Edmonton Police*
 Rosemary Sakyi, agente de programme, *Catholic Social Services*
 Jennifer Serniak, coordonnatrice en santé mentale, *Boyle Street Community Services Co-op*
 Marliss Taylor, gestionnaire de programme, *Streetworks*

Winnipeg

Barbara Andrews, ministre, *West Broadway Community Services*
 Chari Arsenault, *Youth Resource Centre*
 Jocelyn Greenwood, Ikwe-widdjiitiwin, *Aboriginal Women's Centre*
 Hazel Henry, *Ndinawemaganag Endaawaad*
 Marilyn McGillivray, *Native Women's Transition Centre*
 Allen McIntosh, gestionnaire de programme, *Youth Builders*
 Sister Bernadette O'Reilly, *Rosburn House*
 Irene Rainey, *St. Matthews Community Ministry*
 Jane Runner, *New Directions for Children & Youth, Training & Employment for Females*
 Marjorie Szezpanski, *North End Women's Resource Centre*
 Olga Szumik, conseillère, *Argyle Alternative School*
 Janice Walker, *Salvation Army*

Halifax

Carolyn Bennett, *Stepping Stone*
 Marilyn Berry, directrice exécutive, *Adsum House*
 Donna Hannaford, *Shelter for Learning/Native Youth Education*
 Chris Jarvis, *Arc Outreach*
 Linda Johnson, thérapeute clinicienne, *Matrix*
 Alison Little, *Phoenix House*
 Lyn McDonald, *Phoenix House*
 Mary Morris, agente de programme, *Exodus House*
 Dorothy Patterson, *Arc Outreach*
 Patricia Richards, coordonnatrice, *Community Action on Homelessness*

Yellowknife

Diana Beck, *Native Women's Youth Association*
 Jim Bentley, *Yellowknife Health and Social Services*
 Rosemary Cairns, directrice exécutive, *Status of Women Council (Yellowknife)*
 Arlene Hache, *Yellowknife Women's Centre*

Karen Hoeft, *Salvation Army*
Kevin LaFramboise, *Side-Door Ministries*

St. John's

Carolyn Bruss, *Emmanuel House*
Wanda Crocker, *Choices for Youth*
Violet Malloy, *adjointe administrative, Naomi Centre*

ANNEXE D : QUESTIONS INDICATRICES POUR LES ENTREVUES

A. Profil des services et de leur utilisation

1. Décrivez vos services ainsi que la classe d'âge et le ratio femmes-hommes de la clientèle.
 2. Quel segment de l'ensemble de la population de jeunes femmes sans abri êtes-vous le plus susceptible de voir et de ne pas voir dans le cadre de votre travail?
 - a) Quelles sont les implications de leur âge? Desservez-vous les personnes qui n'ont pas atteint la majorité? Moins de 16 ans? Moins de 12 ans? Sinon, pourquoi?
 3. Quels changements, s'il en est, avez-vous remarqués au cours des 5 à 10 dernières années.
 - a) dans le nombre et le profil des clientes?
 - b) dans les services disponibles?
 - c) dans les difficultés auxquelles sont confrontées les jeunes femmes?
 - d) autres?
 4. Quelle proportion de filles et de jeunes femmes sans abri évitent d'utiliser vos services?
 - a) Quels changements, s'il en est, accroîtraient l'utilisation de vos services?
-

B. Dynamique de l'itinérance chez les filles et les jeunes femmes

5. Quelles sont les causes de l'itinérance chez les filles et les jeunes femmes?
6. Quelles sont les caractéristiques des jeunes femmes
 - a) qui risquent de devenir des sans-abri?
 - b) qui deviennent des sans-abri?
7. Comment les jeunes femmes sans abri survivent-elles?
[Approfondissez : Où dorment-elles? Où trouvent-elles de l'argent? Où mangent-elles? Où obtiennent-elles de la nourriture?]
8. Dans quelle mesure se déplacent-elles d'une région ou d'une collectivité à une autre? Pourquoi? Et de quelle ville à quelle ville? Pourquoi?
9. Quel type de relations ont-elles avec des hommes plus jeunes ou plus vieux?
10. Quel rôle la violence sexuelle ou la violence faite aux femmes joue-t-elle dans leur vie, y compris l'exploitation sexuelle et le commerce du sexe?
11. Dans quelle mesure la consommation de drogues est-elle un problème? Quelles sont les drogues les plus utilisées?
12. Qu'arrive-il lorsqu'elles deviennent enceintes?

13. De quel type de problèmes de santé physique et mentale souffrent-elles?

[Approfondissez : automutilation, troubles de l'alimentation, maladies transmises sexuellement et VIH et sida.]

14. Dans quelle mesure ont-elles eu affaire aux services de protection de la jeunesse? Quel rôle ces services jouent-ils par rapport à l'itinérance chez les jeunes femmes?

15. Dans quelle mesure les jeunes femmes sans abri ont-elles des démêlés avec la loi? Et à quels types de difficultés se heurtent-elles?

16. Connaissez-vous des problèmes particuliers auxquels sont confrontées les jeunes femmes sans abri qui sont

a) des femmes de couleur?

b) des lesbiennes?

c) perturbées affectivement ou souffrant de maladie mentale?

d) autres?

C. Évaluation des politiques et des programmes existants

17. Comment les politiques et les programmes gouvernementaux aident-ils expressément les filles et les jeunes femmes qui sont sans abri ou risquent de le devenir, ou leur nuisent-ils (par secteur d'activité) : [distinguez par groupe d'âge : moins de 16 ans, de 16 ans à la majorité, après la majorité]

b) emploi et soutien du revenu

c) système d'éducation

d) système de justice pénale

e) services de protection de la jeunesse

f) système de santé

g) autres.

D. Suggestions de changements aux services

18. Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer les services aux filles et aux jeunes femmes qui sont sans abri ou risquent de le devenir?

19. Si vous aviez la responsabilité de concevoir un service pour les jeunes filles et les femmes qui sont sans abri ou risquent de le devenir (p. ex. maison d'hébergement, programme pour les adolescentes enceintes ou les jeunes mères, programme d'éducation, programme de réduction des préjudices, services de consultation), quelle en serait la nature?

BIBLIOGRAPHIE

- Adams, G.A., T. Gulotta et M.A. Clancy. 1985. « Homeless adolescents: a descriptive study of similarities and differences between runaways and throwaways ». *Adolescence*. 20(79) : 715-723.
- Anderson, Sandra. 1996. « Substance abuse and dependency in gay men and lesbians ». *Health care for lesbians and gay men: confronting homophobia and heterosexism*, sous la dir. de K. Jean Peterson. New York : Harrington Park Press.
- Anstett, Daniel. 1997. « The experiences of homeless families in Metropolitan Toronto in 1997 ». Université York. Thèse de maîtrise inédite.
- Antoniades, Margarita et Valerie Tarasuk. 1998. « A survey of food problems experienced by Toronto street youth ». *Revue canadienne de santé publique*. 89(6) : 371-375.
- Avramov, Dragana (sous la dir. de). 1998. *Youth homelessness in the European Union*. Bruxelles : FEANTSA.
- — —. 1999a. « Introduction: The state-of-the-art research of homelessness and provision of services in Europe ». *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*. Aldershot, Angleterre : Ashgate Publishing.
- — —. 1999b. « Reflections on needs for future research ». *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*. Aldershot, Angleterre : Ashgate Publishing.
- Ayerst, Sandra L. 1999. « Depression and stress in street youth ». *Adolescence*. 34(135) : 567-575.
- Bacher, John. 1993. *Keeping to the marketplace: The evolution of Canadian housing policy*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Batshaw Youth and Family Centres. 2000. *Annual report 1999-2000, Report of the President and Executive Director*. Montréal.
- Beavis, Mary Ann, Nancy Klos, Tom Carter et Christian Couchant. 1997. *Étude documentaire, les Autochtones sans abri*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Bernstein, Joyce, Ed Adlaf et Angela Paglia. 2000. *Drug use in Toronto*. Toronto : Research Drug Group on Drug Use.
- Bernstein, Joyce et Jack Lee. 1998. *Young parents: No fixed address*. Toronto : Public Health Department. Rapport au conseil municipal.

- Bisson, Louise. 1989. *Les Maisons d'hébergement pour jeunes : État de la situation*. Québec : Conseil permanent de la jeunesse, Gouvernement du Québec.
- Boyd, Monica et Doug Norris. 1999. « Continuer de vivre chez ses parents ». *Tendances sociales canadiennes*. 52.
- Boyle, Theresa. 2000a. « Weston's road for street kids ». *The Toronto Star*. Le 15 février. A1, p. 14.
- — —. 2000b. « Tories to get tough on domestic violence ». *The Toronto Star*. Le 28 septembre.
- Brannigan, Augustine et Tullio Caputo. 1993. *Études sur les fumeurs et les jeunes de la rue au Canada : problèmes conceptuels et méthodologiques*. Ottawa : Solliciteur général Canada, Division de la politique et de la recherche en matière de police.
- Briton, J. 1998. « Homeless women need health care ». *Off Our Backs*. 28(6) : 5-8.
- Bula, Francis. 1999. « No place like home: A special series on housing and homelessness ». *The Toronto Star*. Le 24 octobre.
- Bureau de consultation jeunesse. 1988. *Les droits des jeunes en centres d'accueil*. Montréal.
- Calgary, City of. 2000. *Count of homeless persons in downtown Calgary*. City of Calgary Community and Social Development Department, Social Research Unit.
- Canada, DRHC (Développement des ressources humaines Canada). 1997. *Le secondaire, est-ce suffisant? : une analyse des résultats de l'Enquête de suivi auprès des sortants, 1995*. Points saillants. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada.
- Canada, Statistique Canada. 1999. « Le point sur la population active : les jeunes et le marché du travail, 1998-1999 ». *Le Quotidien*. Le 23 décembre.
- Caputo, Tullio, Richard Weiler et Jim Anderson. 1997. *Étude sur le style de vie de la rue*. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Caputo, Tullio, Richard Weiler et K. Kelly. 1994. *Projet de recherche sur les fumeurs et les jeunes de la rue – Phase II : introduction générale et aperçu*. Ottawa : Solliciteur général Canada, Secrétariat du Ministère.
- Carter, Tom. 1997. « Current practices for procuring affordable housing: The Canadian context ». *Housing Policy Debate*. 8(3) : 593-631.
- — —. 2000. *Canadian housing policy: Is the glass half empty or half full?* Ottawa : Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.

- CCDS (Conseil canadien de développement social). 1999. *Les adolescents dans la main-d'oeuvre au Canada : un rapport de recherche*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- CCPA (Centre canadien de politiques alternatives). 2000. *Healthy families: First things first, Alternative federal budget 2000*. Le Centre.
- Charest, René et Jean Gagné. 1997. « Le nettoyage du Parc Berri ». *Relations*. Janvier-février.
- Charette, Catherine. 1991. *Research initiatives on homelessness: International Year of Shelter for the Homeless*. Document hors série n° 27. Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg.
- Clarke, Michelle et Merrill Cooper. 2000. *Homeless youth: Falling between the cracks: An investigation of youth homelessness in Calgary*. Youth Alternative Housing Committee.
- CNB (Conseil national du bien-être social). 1997. *Un autre regard sur la réforme du bien-être social*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- — —. 2000. *La justice et les pauvres*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- Colombie-Britannique, ministère des Enfants et de la Famille. 2000. *Youth policy framework*.
- Cohen-Schlanger, Ann Fitzpatrick, J. David Hulchanski et Dennis Raphael. 1995. « Housing as a factor in admissions of children to temporary care: A survey ». *Child Welfare*. 74(3) : 547-562.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2000a. *Rapport et conclusion d'enquête Pavillon Bois-Joly*. Montréal.
- — —. 2000b. *Requête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse contre Les Centres jeunesse de la Montérégie et Directeur de la protection pour les Centres jeunesse de la Montérégie*. Cour Supérieure, province de Québec, district de Longueuil. Montréal.
- Community Action on Homelessness. Septembre 2000. *Halifax Community Action Plan*. Halifax : Community Action on Homelessness Steering Committee.
- Converge Consulting Group. 2000. *Yack back 2000: Listening to youth about housing and learning*. Calgary : Street Youth Task Force and Youth Alternative Housing Committee Conference report.

- Courtney, Mark et Irving Piliavin. 1998. *Foster youth transition to adulthood: Outcomes 12 to 18 months after leaving out-of-home care*. School of Social Work and Institute for Research on Poverty. Université du Wisconsin-Madison.
- CSPC (Community Social Planning Council) of Toronto. 1999. *Soundbites: A collection of CSPC Soundbite series from amalgamation to April 1999*. Toronto : Community Social Planning Council of Toronto.
- Dalley, Marlene. 1996. *Runaways: A picture of the situation in Canada*.
<<http://www.childcybersearch.org/rcmp/rcmp5.htm>>. Consulté le 24 mars 2001.
- Daly, Gerald. 1996. *Homeless: Policies, strategies, and lives on the street*. Londres : Routledge.
- Daly, Mary. 1999. « Regimes of social policy in Europe and the patterning of homelessness ». *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, sous la dir. de Dragana Avramov. Aldershot, Angleterre : Ashgate Publishing.
- Dibbin, Jane. 1991. *Wherever I lay my hat: Young women and homelessness*. Londres : Shelter.
- DiPaolo, Michael. 1999. *The impact of multiple childhood trauma on homeless runaway adolescents*. New York : Garland Publishing.
- Downing-Orr, Kristina. 1996. *Alienation and social support: A social psychological study of homeless young people in London and in Sydney*. Aldership: Avebury.
- Drakeford, Mark et Howard Williamson. 1998. « From benign neglect to malign indifference? » *Social care and housing*, sous la dir. de Ian Shaw, Sue Lambert et David Clapham. Londres : Jessica Kinsley Publishers.
- Dryfoos, Joy. 1990. *Adolescents at risk: Prevalence and prevention*. New York : Oxford University Press.
- Dunfield, Allison. 2001. « Ottawa, provinces commit to housing program ». *The Globe and Mail*. Le 16 août.
- Edmonton Homelessness Count Committee. 2000. *A count of homeless persons in Edmonton*.
- Edmonton Joint Planning Committee on Housing. 2000. *Edmonton community plan on homelessness 2000-2003*. Novembre.
- Farrell, Susan, Tim Aubrey, Fran Klodawsky et Donna Pettey. 2000. *Describing the homeless population of Ottawa-Carleton*. Fiches de renseignements de constatations choisies.
<<http://www.uottawa.ca/academic/socsci/crcs/homeless/>>. Consulté le 14 janvier 2001.

- Findlay, Sheri, Karen Leslie, Reuven Jhirad et Derek Stephens. 1998. « Pregnancy in Toronto's street youth ». Document présenté à la réunion de la Paediatric Academic Society. Nouvelle-Orléans.
- Fitzgerald, Michael D. 1999. *To live and to learn: Homeless youth, literacy, education, and career*. Halifax : Phoenix Youth Programs.
- Fitzpatrick, Suzanne. 2000. *Young homeless people*. Londres : Macmillan Press.
- Flynn, Robert et Chantal Biro. 1998. « Comparing developmental outcomes for children in care with those for other children in Canada ». *Children and Society*. 12(3) : 228-233.
- Flynn, Robert, Raymond Lemay et Chantal Biro. 1998. *ECWO Newsletter # 3* (automne). <<http://cwr.utoronto.ca/pdf/ecwoe.pdf>>. Consulté le 5 janvier 2001.
- Foisey, Collette. 1999. « Le squeegeing au centre-ville de Montréal, perceptions et réalités ». Montréal : Le Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal et Spectre de Rue.
- Fraser, Kim. 2000. *Stop 86 – 1999 Annual Report*.
- Fulton, Robert et David Factor. 1993. *A study of young mothers in Metro Toronto*. Toronto : Young Mothers' Resource Group.
- Gaetz, Stephen, Bill O'Grady et Bryan Vaillancourt. 1999. *Making money: The Shout Clinic report on homeless youth and unemployment*. Toronto : Central Toronto Community Health Centres.
- Gagné, Jean. 1996. « Jeunes en difficulté : de l'exclusion vers l'itinérance ». *Les Cahiers de recherche sociologique*. 27.
- Glasser, Irene et Rae Bridgman. 1999. *Braving the street: The anthropology of homelessness*. New York : Berghahn Books.
- Golden, Anne, William Currie, Elizabeth Greaves et John Latimer. 1999. *Taking responsibility for homelessness: An action plan for Toronto*. Toronto : Mayor's Homelessness Action Task Force.
- Gombu, Phinjo. 2001. « Squeegee law hinders 'free speech': Safe Street Act violates Charter, lawyer argues in court ». *The Toronto Star*. Le 20 février.
- Goodman, Lisa, Leonard Saxe et Mary Harvey. 1991. « Homelessness as a psychological trauma ». *American Psychologist*. 65(4) : 1219-1225.

- Hagan, John et Bill McCarthy. 1998. *Mean streets: Youth crime and homelessness*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Harris, Richard. 1998. « Is Canadian housing policy more progressive than that of the US? » *Housing Studies*. 13(5) : 727-729.
- Hewitt, Ann. 1994. *Homelessness and the criminal justice system in Canada: A literature review*. Ottawa : Ministère de la Justice.
- Housing Again. 2000. « A future for Beatrice House ». *Housing Again Bulletin*. #20. Le 4 octobre.
- Hulchanski, J.D. 1999a. Housing policy history: 1984, 1985, 1986. <http://resources.web.net/show_resource.cfm?id=346&APP=housing>. Consulté le 5 avril 2000.
- — —. 1999b. *Housing policy history: 1992*. <http://resources.web.net/show_resource.cfm?id=345&APP=housing>. Consulté le 5 avril 2000.
- Hutson, Susan and Mark Liddiard. 1994. *Youth homelessness: The construction of a social issue*. Londres : Macmillan.
- Jacobs, Janet Liebman. 1994. *Victimized daughters: Incest and the development of the female self*. New York : Routledge.
- Jaffe, P.G., D. J. Hurley et D. Wolfe. 1990. « Children's observations of violence: I. Critical issues in child development and intervention planning ». *Revue canadienne de psychiatrie*. 35.
- Janus, Mark-David, Arlene McCormack, Ann Wolbert Burgess et Carol Hartman. 1987. *Adolescent runaways: Causes and consequences*. Lexington, Mass. : D.C. Heath and Company.
- Kufeldt, Kathleen et B. Burrows. 1994. *Questions touchant la politique et les services gouvernementaux à l'égard des jeunes sans abri : résumé*. Université de Calgary et Université Memorial de Terre-Neuve.
- Kufeldt, Kathleen et M. Nimmo. 1987. « Kids on the street, they have something to say: Survey of runaway and homeless youth ». *Journal of Child Care*. 3 : 53-61.
- Kufeldt, Kathleen, M. Durieux et M. Nimmo. 1992. « Providing shelter for street youth: are we reaching those in need? » *Child Abuse and Neglect*. 16 : 187-199.
- Kurtz, P. David, Sara Jarvis et Gail Kurtz. 1991a. « Problems of homeless youth: empirical findings and human service issues ». *Social Work*. 36(4) : 309-314.

- Kurtz, P. David, Gail Kurtz et Sara Jarvis. 1991b. « Problems of maltreated runaway youth ». *Adolescence*. 26(103) : 543-555.
- La Presse*. 2000. « L'angoisse du 18^e anniversaire, le coroner Duchesne recommande à la DPJ de ne pas abandonner les jeunes adultes ». Le 13 décembre.
- Lau, Evelyn. 1989. *Runaway: Diary of a street kid*. Toronto : HarperCollins.
- Lawton, Valerie. 2001. « Housing plan feud puts \$1.4 billion at risk ». *The Toronto Star*. Le 15 août.
- Lee, Jack, Steven Gaetz et Fred Goettler. 1994. « The oral health of Toronto's street youth ». *Journal de l'Association dentaire canadienne*. 60(6).
- Lemay, Raymond. 1999. « Pushed out of the nest... Another way in which the life experiences of youth in care are different from those of other Canadian youth ». *Ontario Association of Children's Aid Societies*. 43 (3) : 9-10.
- Leslie, Bruce et Francis Hare. 2000. *Improving the outcomes for youth in transition from care*. Toronto: Working Group of the Children's Aid Society of Toronto, Covenant House et Ryerson University Research Project 1995-1999.
- Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada. Mai 2000. *It takes a community: Report to the NWT Department of Child Welfare Services in the Northwest Territories*.
- Lowman, John. 1987. « Taking young prostitutes seriously ». *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*. 24(1).
- MacDonald, N.E., W. A. Fischer et G.A. Wells. 1994. « Canadian street youth: Correlates of sexual risk-taking activity ». *Pediatric Infectious Disease Journal*. 13(8) : 690-697.
- MacLean, Michael, Lara Embry et Ana Mari Cauce. 1999. « Homeless adolescents' paths to separation from family: Comparison of family characteristics, psychological adjustment, and victimization ». *Journal of Community Psychology*. 27 (2) : 179-187.
- Main and Hastings Community Development Society et TRAC. 2000. *The downtown core housing project: A community self-portrait*. Octobre.
- Mann-Feder, Varda et Trish White. 1999. « Investing in termination: Intervening with youth in the transition to independent living ». *Journal of Child and Youth Care*. 13(1) : 87-94.
- Margison, Sharon, Nicole Jasmin et Sophie Edwards. 1998. *Enfin chez moi! : Partager les réussites : Le logement pour les jeunes : Points saillants du forum*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

- Martin, Faye. 1996. « Tales of transition: Leaving public care ». *Youth in transition: Perspectives on research and policy*, sous la dir. de Burt Galaway et Joe Hudson. Toronto : Thompson Educational Publishing.
- McCarthy, Bill. 1995. « Getting into crime: The structure and process of criminal embeddedness ». *Social Science Research*. 24(1) : 63-95.
- McCarthy, Bill et John Hagan. 1992. « Surviving on the street: The experiences of homeless youth ». *Journal of Adolescent Research*. 7(4) : 412-430.
- Ménard, Nicole. 1992. « Le défi de l'intervention auprès des jeunes ». Entrevue avec Lise Denis. *Psychologie Québec*. 9(2).
- MHPRG (Mental Health Policy Research Group). 1998. *Mental illness and pathways into homelessness: Proceedings and recommendations*. Un atelier du Mental Health Policy Research Group (SCHL région de l'Ontario, Institut psychiatrique Clarke et Fondation Ontarienne de la Santé Mentale), tenu le 3 novembre 1997 à Toronto.
- Native Counselling Services of Alberta. 2000. *Native Counselling Services of Alberta consultation on homelessness*. Mai.
- NCFST (Native Child and Family Services of Toronto). 1999. *A report on searching the red road: A native street youth conference*. Toronto : NCFST.
- Nelson, K.M. 1992. « Fostering homeless children and their parents, too: The emergence of whole-family foster care ». *Child Welfare*. 71(6) : 575-584.
- Newman, Cathy. 1989. *Young runaways: Findings from Britain's first safe house*. Londres : Children's Society.
- Nicoloff, Nick. 1999. « Re-connecting youth... Integrating child welfare and children's mental health services to serve adolescents and their families: A five year review ». *OACAS Journal*. 43(3) : 12-15.
- Noell, John, Paul Rohde, John Seeley et Linda Ochs. 2001. « Childhood sexual abuse, adolescent sexual coercion and sexually transmitted infection acquisition among homeless female adolescents ». *Child Abuse and Neglect*. 25 : 137-148.
- Novac, Sylvia et Mary Anne Quance. 1998. « Back to community: An assessment of supportive housing in Toronto ». *Taking responsibility for homelessness*. Documents d'information : Volume II. Sous la dir. de Anne Golden, William Currie, Elizabeth Greaves et John Latimer. Toronto: Report of the Mayor's Homelessness Action Task Force. Ville de Toronto.

- Novac, Sylvia, Joyce Brown, et Carmen Bourbonnais. 1996a. *Elles ont besoin de toits*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Novac, Sylvia, Joyce Brown, Alison Guyton et Mary Anne Quance. 1996b. *Borderlands of homelessness: Women's views on alternative housing*. Toronto : Women's Services Network.
- O'Grady, Bill, Robert Bright et Eric Cohen. 1998. « Sub-employment and street youths: An analysis of the impact of squeegee cleaning on homeless youth ». *Security Journal*. 11 : 315-323.
- Ontario, Ministère du Procureur général de l'Ontario. 2000. *Le gouvernement Harris dépose une loi pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle*. Communiqué. Le 19 décembre.
- Palmer, Karen. 2001. « Worker remarked on newborn's thinness ». *The Toronto Star*. Le 29 janvier.
- Peters, Larry et Aileen Murphy. 1994. *Adolescent health survey: Street youth in Vancouver*. Burnaby, C.-B. : The McCreary Centre Society.
- Pfeffer, Rachel. 1997. *Surviving the streets: Girls living on their own*. New York : Garland Publishing.
- PGF-GTA Consultants. Février 2000. *Homeless in Halifax*. Comptes rendus d'un atelier tenu au Hope Cottage.
- Picard, André. 2000. « Huge jump reported in use of ecstasy by Ontario students ». *The Globe and Mail*. Le 13 juin.
- Poirier, Mario, Véronique Lussier, Robert Letendre, Pierre Michaud, Monique Morval, Sophie Gilbert et Annie Pelletier. 1999. *Relations et représentations interpersonnelles de jeunes adultes itinérants. Au-delà de la contrainte de la rupture, la contrainte des liens*. Montréal : Groupe de recherche sur l'itinérance des jeunes adultes.
- Pomeroy, Steve et Midhel Frojmovic. 1995. *Inventaire des initiatives et des programmes touchant les sans-abri*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Powers, Jane et Barbara Jaklitsch. 1992. « Adolescence and homelessness: the unique challenge for secondary educators ». *Education homeless children and adolescents: Evaluating policy and practice*, sous la dir. de J. Stronge. Newbury Park, Californie : Sage Publications.

- Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Septembre 1999. *Jeunes et aide sociale*. <http://www.social.gouv.fr/htm/actu/index_rapports.htm>. Consulté le 13 janvier 2001.
- Quilgars, Deborah et Isobel Anderson. 1997. « Addressing the problem of youth homelessness and unemployment: The contribution of foyers ». *Homelessness and social policy*, sous la dir. de Roger Burrows, Nicholas Pleace et Deborah Quilgars. Londres : Routledge.
- Raychaba, Brian. 1993. *Pain... lots of pain: Family violence and abuse in the lives of young people in care*. Ottawa : Réseau national des jeunes pris en charge.
- Read, S., D. DeMatteo et B. Bock. 1993. *HIV prevalence in Toronto street youths*. Toronto : The Hospital for Sick Children.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. 1998. *Le « Défi de l'accès » pour les jeunes de la rue*. Montréal : La Régie.
- Robertson, Marjorie et Paul Toro. 1999. « Homeless youth: Research, intervention, and policy ». *Practical Lessons: The 1998 National Symposium on Homelessness Research*, sous la dir. de Linda Fosburg et Deborah Dennis. U.S. Department of Housing and Urban Development et US. Department of Health and Human Services.
- ROCAJQ (Regroupement des Organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec). 1997. *Pour les jeunes, un parcours en forme de cul-de-sac*. Site web du ROCAJQ : <<http://www.cam.org/rocajq/documentation.html>>. Consulté le 11 février 2001.
- ROCAJQ et AGIDD-SMQ (Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec). 2000. *Communiqué de presse, Du haut de sa tour de 10 mètres, le ministre Baril osera-t-il plonger dans la réalité des jeunes en centres jeunesse?* Montréal : ROCAJQ et AGIDD-SMQ.
- Roman, N.P. et P.B. Woffe. 1995. *Web of failure: The relationship between foster care and homelessness*. Washington, D.C. : National Alliance to End Homelessness.
- Rose, Damaris, Jaël Mongeau et Nathalie Chicoine. 1998. *Le logement des jeunes au Canada*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Russell, Lisa. 1998. *Child maltreatment and psychological distress among urban homeless youth*. New York : Garland Publishing.
- Ryan, Kimberly, Ryan Kilmer, Ana Mari Cauce, Haruko Watanabe et Danny Hoyt. 2000. « Psychological consequences of child maltreatment in homeless adolescents: Untangling the unique effects of maltreatment and family environment ». *Child Abuse and Neglect*. 24(3) : 333-352.

Schafer, Arther. 1998. *Down and out in Winnipeg and Toronto: The ethics of legislating against panhandling*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy.

Schaffner, Laurie. 1999. *Teenage runaways. Broken hearts and « bad attitudes »*. New York : Haworth Press.

SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). 1995a. *Rapport définitif sur l'évaluation d'Opération refuge et mise à jour sur les activités dans le cadre de l'Étape suivante*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

— — — . 1995. *Relevé des appartements à loyer vacants*.

— — — . 1999. *Conditions de logement au Canada*.

— — — . 2000. *Relevé des appartements à loyer vacants*. Le 30 novembre.

Schorr, Lisbeth avec Daniel Schorr. 1988. *Within our reach: Breaking the cycle of disadvantage*. New York : Anchor Press.

Shinn, Marybeth. 1997. « Family homelessness: State or trait? » *American Journal of Community Psychology*. 25(6) : 755-769.

Shinn, Marybeth et Jim Baumohl. 1999. « Rethinking the prevention of homelessness ». *Practical lessons: The 1998 national symposium on homelessness research*, sous la dir. de Linda Fosburg et Deborah Dennis. U.S. Department of Housing and Urban Development et U.S. Department of Health and Human Services.

Simmie, Scott. 2000. « Drugs-or-welfare government plan called naïve ». *The Toronto Star*. Le 3 décembre.

Smart, Reginald, Edward Adlaf et Gordon Walsh. 1991. *The Ontario student drug use survey: Trends between 1977-1991*. Toronto : Fondation de la recherche sur la toxicomanie.

SPCW (Social Planning Council of Winnipeg). 1990. *Needs assessment of homeless children and youth*. Winnipeg : Social Planning Council of Winnipeg.

Springer, Joseph, James Mars et Melissa Dennison. 1998. « A profile of the Toronto homeless population ». *Taking responsibility for homelessness: An action plan for Toronto*, sous la dir. de Anne Golden, William Currie, Elizabeth Greaves et John Latimer. Documents d'information : Volume II. Toronto : Report of the Mayor's Homelessness Action Task Force.

Springer, Sabine. 2000. « Homelessness: A proposal for a global definition and classification ». *Habitat International*. 24 : 475-484.

Steering Committee on Street Youth. 1999. *The community response to street youth and runaways in Saskatoon*.

TDRC (Toronto Disaster Relief Committee). 2000. *The State of the Disaster*. Toronto : Toronto Disaster Relief Committee.

T.N.-O. (Territoires du Nord-Ouest). Conseil sur la condition de la femme. [s.d.]. *Facts on Northwest Territories Women*. <<http://www.statusofwomen.nt.ca/fact.html>>. Consulté le 2 mai 2001.

Tomas, Annabel et Helga Dittmar. 1995. « The experience of homeless women: An exploration of housing histories and the meaning of home ». *Housing Studies*. 10(4) : 493-515.

Torjman, Sherri. 1997. *Welfare warfare*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy.

Toronto, ville de. 1999. *Toronto Youth Profile: Volumes I et II*.

— — —. 2001a. *The Toronto report card on homelessness 2001*.

— — —. Shelter, Housing and Support Division. 2001b. *Toronto Hostel Service Statistical Report for the Week of February 5th to 11th 2001*.

Tosi, Antonio. 1999. « Homelessness and the housing factor: Learning from the debate on homelessness and poverty ». *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, sous la dir. de Dragana Avramov. Aldershot : Ashgate.

Turner, Janice. 1999. « Haven still has room ». *The Toronto Star*. le 13 novembre : M3.

Van der Ploeg, Jan et Evert Scholte. 1997. *Homeless youth*. Londres : Sage Publications.

Vancouver, ville de. 2000. « A Framework for Action, A Four Pillar Approach to Drug Problems in Vancouver ». Ébauche de document de discussion. Novembre.

Vissing, Yvonne. 1992. « Homeless children having children ». *Homelessness: New England and beyond*, sous la dir. de Pdraig O'Malley. Amherst, Mass. : University of Massachusetts Press.

VPD (Vancouver Police Department). 2000. *Youth at risk research*. Septembre.

Walker, Gillian. 1990. *Family violence and the women's movement: The conceptual politics of struggle*. Toronto : University of Toronto Press.

Wallot, Claire. 1992. *Les jeunes sans abri*. Recherche pour le projet La promotion active des droits de la personne comme voie de solution au problème des jeunes sans abri. Consortium de formation sur la défense des droits humains de l'Université McGill, Montréal.

- Walsh, Mary. 1992. « *Moving to nowhere: children's stories of homelessness* ». New York : Auburn House.
- Wang, E.E., S. King et E. Goldberg. 1991. « Hepatitis B and human immunodeficiency virus infection in street youth in Toronto, Canada ». *Pediatric Infectious Disease Journal*. 10(2) : 130-133.
- Ward, Colin. 1997. *Havens and springboards: The Foyer movement in context*. Londres : Calouste Gulbenkian Foundation.
- Wardhaugh, Julia. 2000. *Sub city: Young people, homelessness and crime*. Aldershot, Angleterre : Ashgate Publishing Co.
- Watson, Sophie et Helen Austerberry. 1986. *Housing and homelessness: A feminist perspective*. Londres : Routledge and Kegan Paul.
- Webber, Marlene. 1991. *Street kids: The tragedy of Canada's runaways*. Toronto : University of Toronto Press.
- Welsh, Lesley, Francis Archambault, Mark-David Janus et Scott Brown. 1995. *Running for their lives*. New York : Garland Publishing.
- Whitbeck, Les et Dan Hoyt. 1999. *Nowhere to grow: Homeless and runaway adolescents and their families*. New York : Aldine de Gruyer.
- Williams, Carol W. 1991. « Child welfare services and homelessness: Issues in policy, philosophy, and programs ». Dans *Homeless children and youth: A new American dilemma*, sous la dir. de Julee Kryder-Coe, Lester Salamon et Janice Molnar. New-Brunswick, NJ : Transaction Publishers.
- Williams, Jean Calterone. 1998. « Domestic violence and poverty: The narratives of homeless women ». *Frontiers: A Journal of Women's Studies*. 19(2) : 143-165.
- Woodward, Jim, Margaret Eberle, Deborah Kraus et Michael Goldberg. 2000. *Inventory of services and facilities. Appendix B: Regional Homelessness Plan for Greater Vancouver*. Rédigé pour le Greater Vancouver Steering Committee on Homelessness.
- Workfare Watch. 1999. *Broken promises: Welfare reform in Ontario*. Toronto : Community Social Planning Council of Toronto.
- Wrate, Robert et Caroline Blair. 1999. « Homeless adolescents ». *Homeless children: Problems and needs*, sous la dir. de Panos Vostanis et Stuart Cumella. Londres : Jessica Kingsley Publishers.

Yalnizyan, Armine. 1998. *The growing gap: A report on growing inequality between rich and poor in Canada*. Toronto : Centre for Social Justice.

Youth Services Network of Metropolitan Toronto. 1979. *Youth Services Directory*. Toronto.

Zlotnick, Cheryl, Diana Kronstadt et Linnea Klee. 1998. « Foster care children and family homelessness ». *American Journal of Public Health*. 88(9) : 1368-1370.

NOTES

¹ On ne peut inférer, à partir des données disponibles, des rapports de cause à effet entre les macropolitiques et les résultats pour des groupes particuliers de personnes. Nous avons néanmoins tenté de documenter et d'évaluer, en les comparant, les politiques qui touchent les jeunes femmes dans les trois plus grandes villes du Canada, et d'en extrapoler ce qui pourrait améliorer la situation des jeunes femmes.

² L'étude de Montréal est dirigée par la D^{re} Élise Roy, de l'Unité des maladies infectieuses.

³ Les totalisations personnalisées ont été effectuées par Harvey Low, du Community and Neighbourhood Service Department, de la ville de Toronto.

⁴ Les jeunes, filles et garçons, de moins de 16 ans ne sont habituellement pas admis dans les refuges; toutefois, on fait des exceptions pour ceux qui approchent de cet âge et qui n'ont aucune solution de rechange raisonnable.

⁵ Étant donné que la province a récemment pris en charge les refuges pour victimes de violence familiale, ces données manquent depuis 1998 et l'on a plutôt utilisé des projections et des estimations. Des négociations sont en cours avec le ministère des Services sociaux et communautaires pour rétablir la circulation systématique de ces renseignements.

⁶ Le premier refuge familial a ouvert ses portes à Toronto en 1968 (Anstett 1997), et le premier refuge pour femmes victimes de violence a ouvert ses portes cinq années plus tard (Walker 1990).

⁷ Par exemple, la plupart des études sont descriptives et n'ont pas de cadre théorique; les échantillons sont généralement petits, non représentatifs, restreints à une région géographique donnée et souvent propres à un organisme particulier. Le recours à des comparaisons ou à des groupes de contrôle est rare.

⁸ On a ajouté un dénombrement par observation dans les rues du centre-ville aux données fournies par 23 organismes. On en est ainsi arrivé à un total de 1 296 sans-abri.

⁹ Par exemple, Clarke et Cooper (2000) ont constaté que les jeunes de Calgary évitaient aussi les refuges pour adultes et les décrivaient comme étant surpeuplés, sales et peu sûrs. Certaines jeunes femmes autochtones préféraient rester au centre d'hébergement pour les femmes autochtones, qui s'adresse surtout aux femmes victimes de violence. Par contre, les refuges pour adultes attiraient effectivement une minorité de jeunes sans-abri parce qu'il était habituellement plus facile de s'y faire admettre; les couvre-feu étaient plus tard ou inexistants; on ne communiquait pas avec les parents; on n'imposait aucune obligation et on n'avait aucune attente; certains refuges acceptaient les pensionnaires intoxiqués; et on n'imposait aucune limite à la durée du séjour (Clarke et Cooper 2000).

¹⁰ En raison des profils d'immigration, le nombre et la proportion des jeunes des minorités raciales à Toronto n'a cessé d'augmenter, pour atteindre 47 % de tous les jeunes de 15 à 19 ans et 42 % des 20 à 24 ans lors du recensement de 1996 (Toronto 1999).

¹¹ Le logement supervisé allie un logement permanent subventionné et des services de soutien. Il peut être lié aux services de soutien et offert par le même organisme, ou être offert par un organisme de logement ou une locatrice ou un locateur distinct. Le type et l'ampleur des services de soutien varient selon l'établissement. Le logement supervisé se distingue du logement de transition, car il n'y a aucune limite de temps pour l'occupation du logement.

¹² À Toronto, le nombre des jeunes femmes accompagnées de leurs parents est faible mais à la hausse. Voir le chapitre 3 du présent rapport.

¹³ Une étude pluriannuelle est en cours en Ontario; elle est associée à un travail de recherche international sur les critères partagés de collecte de données (Projet d'évaluation des résultats de l'aide à l'enfance, Université d'Ottawa).

¹⁴ Et 18 ans en Colombie-Britannique.

¹⁵ La mendicité est le fait de demander de l'argent à des gens dans des lieux publics. La pratique du squeegee (« *squeegee* ») est le nettoyage non sollicité des pare-brise d'automobile en retour d'un don, aux grandes intersections.

¹⁶ « Coucher à la dure » signifie habiter dans des endroits impropres à l'habitation humaine, comme les parcs et les ravins, les véhicules, les vestibules, les ruelles, les abris d'autobus et les immeubles désaffectés. Par squat, on entend des groupes qui occupent de tels immeubles.

¹⁷ La présente étude de cas est fondée sur les commentaires de 27 informatrices et informateurs prestataires d'un certain éventail de services, dont des refuges, des programmes éducatifs, des haltes-accueils, des services d'approche, des logements de transition et des logements supervisés, des services de santé communautaire et de santé publique, des services de protection de la jeunesse, et des programmes de formation et d'emploi.

¹⁸ Les maisons maternelles modernes offrent des services complets aux jeunes femmes sans abri enceintes et aux jeunes mères. Elles sont devenues des centres de ressources pour jeunes parents, à la fois pour leurs propres résidants et pour les jeunes parents de la collectivité.

¹⁹ La présente section est basée sur les observations et les points de vue de plus de 20 prestataires de services qui travaillent auprès des jeunes femmes sans abri et des jeunes femmes à risque dans la région métropolitaine de Vancouver, particulièrement dans la ville de Vancouver. La clientèle de la plupart des organismes se compose surtout de femmes ou de jeunes, filles et garçons. Seuls deux organismes offrent des services destinés avant tout aux jeunes femmes (un service de consultation et de halte-accueil pour les femmes qui exercent le commerce du sexe, et un organisme axé sur la grossesse et les questions relatives au rôle de parent), mais ni l'un ni l'autre n'offre un abri. Les organismes fournissant des services aux

jeunes, aux femmes ou aux adultes étaient plus nombreux. Leurs services allaient de l'approche au logement permanent pour les jeunes, et comprenaient des services d'approche, des haltes-accueils, des services sociaux, des cliniques de santé, des refuges d'urgence, des maisons d'hébergement, une maison de transition pour femmes fuyant la violence, des services de santé mentale, des services concernant la toxicomanie, des établissements de police et de justice pénale, et des services indépendants de logement permanent. Plusieurs organismes autochtones ont participé à l'étude. La plupart des services étaient situés au coeur du centre-ville de Vancouver, dans les secteurs de l'est du centre-ville et du sud du centre-ville. De nombreux organismes étaient situés à l'extérieur du centre-ville de Vancouver, et quelques-uns offraient leurs services dans d'autres municipalités de la région métropolitaine de Vancouver (Burnaby et Delta).

²⁰ L'accès contrôlé exige un aiguillage de la part du ministère des Enfants et de la Famille, et signifie habituellement que le jeune est pris en charge.

²¹ La plupart des informatrices et informateurs travaillent pour des organismes qui desservent soit des jeunes de moins de 18 ans, soit des femmes de plus de 18 ans. Un organisme tient un refuge pour jeunes femmes âgées de 12 à 18 ans. La plupart des services sont situés à Montréal, mais deux d'entre eux, le Centre le Diapason et l'Antre-Temps, sont situés dans des banlieues à l'extérieur de l'île, le premier sur la rive nord, à Mascouche, et le second sur la rive sud, à Longueuil, près de Montréal.

²² Le résumé des études de cas est fondé sur les commentaires de plus de 100 informatrices et informateurs dans huit villes : Toronto, Vancouver, Montréal, St. John's, Halifax, Winnipeg, Edmonton et Yellowknife. Voir l'annexe A pour les rapports des études de cas de la seconde catégorie.

²³ Une ou un pupille de l'État est une ou un enfant dont les parents ont vu leurs droits abolis par ordonnance du tribunal. Une ou un pupille de la société est une ou un enfant qui est confié temporairement à la garde et aux soins de la Société d'aide à l'enfance pour une durée maximale de deux ans. Seuls les pupilles de l'État peuvent être pris en charge jusqu'à un âge dépassant 16 ans, mais ne dépassant pas 18 ans, à moins qu'ils fréquentent l'école et soient admissibles à un programme de soutien prolongé. Tous les programmes d'aide financière se terminent à l'âge de 21 ans.

²⁴ Les jeunes, filles et garçons, de moins de 16 ans qui vagabondent dans les endroits publics entre minuit et 6 h sans être accompagnés d'un adulte peuvent être arrêtés par la police. Les policières et les policiers doivent informer les parents ou la tutrice ou le tuteur de l'arrestation de tout jeune de moins de 18 ans.

²⁵ Les jeunes qui étaient en probation n'ont pas été exemptés, même s'ils avaient été condamnés, alors que ceux sur qui pesaient des accusations étaient réputés innocents jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée.

²⁶ Le Drug Project, qui a commencé en 1994, est un programme annuel de 10 semaines pour les jeunes femmes sans abri et les jeunes femmes de la rue. Il offre de la formation préparatoire à

l'emploi et il a recours aux arts pour explorer les problèmes que sont la toxicomanie et la violence faite aux femmes. Sketch, un centre d'art pour les jeunes de la rue, qui fonctionne depuis 1996, a réalisé des programmes d'ateliers ouverts, des ateliers avec des artistes, des festivals d'art et des programmes d'emploi à court terme dans le domaine des arts.

²⁷ Les projets annulés comportaient 17 000 unités, qui auraient pu desservir 45 000 personnes à revenu faible ou moyen dans toute la province. Quatre-vingts de ces projets étaient situés à Toronto, où ils auraient fourni de 6 000 à 8 000 logements abordables (CSPC 1999).

²⁸ Les ententes jeunesse, un service ajouté en 2000, sont le reflet de la reconnaissance par le MEF que les jeunes ont besoin d'être traités différemment des enfants. L'entente jeunesse (EJ) offre une solution de rechange à la prise en charge de jeunes âgés de 16 à 18 ans. Elle vise les jeunes qui vivent séparés de leur famille et sur lesquels pèse un certain risque mais qui ne nécessitent pas une protection entière et qui sont capables de vivre de façon autonome avec du soutien. Le jeune (et non un parent, une tutrice ou un tuteur) s'engage directement envers le ministère. Il peut s'agir d'un soutien financier, d'un soutien pour le logement ou l'éducation, ou d'autres services. Environ 125 EJ sont actuellement en vigueur dans la province. Le MEF a entrepris une évaluation des EJ sur trois ans. Le ministère met également en oeuvre l'Independent Living Program, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans pris en charge; il est en train d'effectuer une révision de ce programme afin d'harmoniser ses politiques avec les EJ.

²⁹ La Covenant House, à Vancouver, est en train de revoir ses politiques et pratiques en ce qui concerne les établissements mixtes, dans le but de s'assurer que les jeunes femmes reçoivent des services répondant à leurs besoins.

³⁰ Les centres pour jeunes ont perdu environ 60 millions de dollars de financement ces dernières années.

³¹ La Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (FACEF) a rejeté le projet de loi 186, Montréal, le 22 mai 1998. Site web de la FACEF : <<http://www.consommateur.qc.ca/facef/>>, consulté le 13 août 2000.

³² Le terme « logement social » désigne le logement social appartenant au gouvernement et géré par lui, le logement à but non lucratif dont des municipalités et des organismes à but non lucratif, comme des églises et des organismes communautaires, sont propriétaires et gestionnaires, et des coopératives de logement sans prise de participation dont les résidents sont propriétaires et gestionnaires.

³³ La première d'une série d'importantes compressions des dépenses liées au logement social a eu lieu en 1984, lorsqu'on a amputé de 48,3 millions de dollars le budget du logement. En 1986, après une consultation publique sur la politique du logement, on a créé un nouveau programme de logement, axé sur l'aide aux plus démunis (Hulchanski 1999a). Chaque année, entre 1989 et 1993, des compressions additionnelles ont été opérées, pour un montant total de près de 560 millions de dollars (Carter 1997). Le financement de programmes de logement social par le fédéral a été réduit ou éliminé au profit d'un programme pour les « acquéreuses et acquéreurs de logement », qui permettait le retrait sans impôt d'un montant pouvant aller

jusqu'à 20 000 \$ d'un Régime enregistré d'épargne-retraite (Hulchanski 1999b). En 1993, le gouvernement fédéral a cessé tout financement destiné à de nouveaux logements sociaux, pour une compression totale de deux milliards de dollars dans le programme de logement. Les effets de ces mesures, combinés à la récession économique, se sont vite fait sentir. En 1996, 1,7 million des ménages sur un total de 9,8 millions éprouvaient de graves embarras pécuniaires (c.-à-d. consacraient au moins 30 % de leur revenu au logement). Ensemble, les mères seules et les femmes célibataires comptaient pour 45 % de ces ménages (SCHL 1999). Entre 1991 et 1996, la proportion des ménages ayant des besoins essentiels non satisfaits a augmenté de 7,3 % en Ontario, de 5 % en Colombie-Britannique et de 4,9 % au Québec, pour atteindre des niveaux de 18,2 à 19 % dans les trois provinces (Carter 2000).

³⁴ Les travailleuses et les travailleurs des services d'approche passent le plus clair de leur temps dans la rue et dans les lieux où les sans-abri couchent à la dure. Ils offrent une aide matérielle et un soutien et ils essaient d'encourager les gens à se mettre à l'abri.

³⁵ Plus du tiers des dépenses fédérales du Supported Accommodation Assistance Program financent des organismes dont les services sont axés sur les jeunes. En 1996, le Prime Ministerial Youth Homeless Taskforce a été mis sur pied pour conseiller le premier ministre sur le cadre, les buts et la mise en place du Youth Homelessness Pilot Programme. Vingt-deux projets pilotes ont été financés partout en Australie dans le but d'améliorer la réaction des jeunes à l'itinérance en mettant l'accent sur l'intervention précoce, la réconciliation des familles dans les cas indiqués et l'aide aux jeunes personnes pour leur faciliter l'accès au travail, à l'éducation et à la formation. Un autre programme fédéral, l'Innovative Health Services for Homeless Youth, finance des centres de santé et des services d'intervention itinérants pour répondre aux besoins des jeunes sans-abri en matière de santé.

³⁶ Sept pour cent de la population de Winnipeg est d'ascendance autochtone, mais dans le centre-ville, la proportion passe à 18 % (Recensement de 1996).

³⁷ Les minorités visibles représentent 7 % de la population d'Halifax, y compris 4 % d'ascendance africaine et moins de 1 % d'ascendance autochtone (Recensement de 1996).

³⁸ Environ 20 % de la population de Yellowknife est autochtone (Recensement de 1996).

³⁹ À Toronto, les données sur les refuges familiaux traditionnels et les refuges désignés pour les victimes de violence familiale ou les maisons de transition sont réunies. Il n'y a pas de refuges traditionnels pour les familles à Vancouver ou à Montréal. À Montréal, les femmes qui fréquentent les refuges pour victimes de violence familiale ou les maisons de transition ne sont pas considérées comme des sans-abri.

⁴⁰ En Colombie-Britannique, pour les jeunes de 13 à 18 ans qui renoncent à la rue ou au commerce du sexe ou de la drogue; à Toronto, pour les jeunes de 13 à 15 ans pris en charge ayant un comportement à haut risque, comme la prostitution.